



L'honorable
Peter Bethlenfalvy
MINISTRE DES FINANCES

Un plan pour protéger l'Ontario

Budget de l'Ontario 2025



PROTÉGER
L'ONTARIO

Documents budgétaires

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 2025 : Un plan pour protéger l'Ontario*, veuillez appeler au :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document,
visitez notre site Web à www.ontario.ca/budgetfr

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025
ISBN 978-1-4868-9063-7 (IMPRIMÉ)
ISBN 978-1-4868-9064-4 (HTML)
ISBN 978-1-4868-9070-5 (PDF)

This document is available in English under the title:
2025 Ontario Budget: A Plan to Protect Ontario

Un plan pour protéger l'Ontario

Notre gouvernement a été élu avec un mandat fort pour protéger l'Ontario.

Nous avons un plan pour protéger les travailleuses et travailleurs, les entreprises et les collectivités contre les tarifs douaniers américains et l'incertitude économique qu'ils ont suscitée au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Ce plan protège l'Ontario pour les années et les décennies à venir, en bâtissant une économie et une province plus concurrentielles, résilientes et autosuffisantes, capables de résister à toute éventualité.

Pendant de nombreuses années, l'Ontario et le Canada ont valorisé leurs liens commerciaux avec les États-Unis pour la croissance de notre économie.

Mais les tarifs douaniers américains et les menaces qu'ils font peser sur notre économie et notre souveraineté nationale nous ont bien fait comprendre que nous ne pouvions plus être à ce point dépendants d'un partenaire si peu fiable.

Nous devons opérer au sein de notre économie un changement audacieux et durable qui fera de l'Ontario l'endroit le plus concurrentiel où investir, créer des emplois et faire des affaires au sein du G7. Nous devons agir maintenant.

C'est la voie que nous dicte notre plan pour protéger l'Ontario.

Nous agirons tout en restant financièrement responsables et en nous engageant sur la voie de l'équilibre.

Aider les travailleuses et travailleurs et les entreprises à surmonter la tempête

Grâce à sa prudence financière, confirmée par deux rehaussements de sa cote de crédit l'an dernier, notre province est en bonne posture pour protéger les travailleurs et les entreprises face au défi immédiat des tarifs douaniers américains.

Nous sommes intervenus en urgence pour atténuer la pression exercée sur les travailleurs et les entreprises en débloquant immédiatement une aide de 11 milliards de dollars.

Nous avons reporté le paiement de taxes provinciales pour 80 000 entreprises dans la province, ce qui leur donne des liquidités de 9 milliards de dollars pour maintenir les travailleuses et travailleurs en poste et traverser les prochains mois.

Nous avons également annoncé 2 milliards de dollars supplémentaires remis aux employeurs par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), soit 4 milliards de dollars au total au cours de la dernière année, pour aider les employeurs se conformant aux normes de sécurité à préserver un plus grand nombre d'emplois.

Nous annonçons, de plus, un nouveau Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires (PACBT), doté de 40 millions de dollars, pour aider les collectivités et les entreprises locales touchées de manière disproportionnée par la perturbation des échanges commerciaux.

Nous débloquons également 20 millions de dollars pour mobiliser de nouveaux centres de formation et de soutien aux travailleuses et travailleurs mis à pied.

Nous avons exprimé clairement notre intention de défendre et de maintenir nos accords d'investissement dans le Pacte de l'automobile concernant les véhicules électriques et les batteries, qui a permis de réunir des investissements de plus de 46 milliards de dollars ici, en Ontario, et ainsi d'aider à protéger et à créer des milliers d'emplois. Le gouvernement fédéral se doit d'en faire autant.

Et pour protéger les emplois, transformer les entreprises et développer les secteurs stratégiques de l'économie, notre gouvernement met sur pied le compte Protéger l'Ontario, un fonds dont la valeur pourrait atteindre 5 milliards de dollars et conçu pour fournir aux entreprises une aide qui leur est cruciale. Le compte Protéger l'Ontario fonctionnera en tandem avec les mesures de soutien du gouvernement fédéral pour débloquer immédiatement des liquidités pouvant atteindre 1 milliard de dollars pour protéger les entreprises et les travailleurs de l'Ontario dont l'activité est fortement perturbée par les tarifs douaniers. Ces liquidités viendront se greffer aux mesures de soutien existantes et serviront de filet de sécurité à déployer en cas d'urgence pour les entreprises ontariennes qui ont épuisé le financement disponible.

Libérer notre économie

Nous devons faire plus qu'aider les entreprises et les travailleurs à rester à flot dans l'économie incertaine d'aujourd'hui. Nous devons faire les choix difficiles et des investissements stratégiques pour ouvrir notre économie et protéger l'Ontario pendant des générations.

Le gouvernement aide à accroître la compétitivité et la résilience du secteur de la fabrication de la province en améliorant et en augmentant temporairement le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, fournissant ainsi 1,3 milliard de dollars supplémentaires sur trois ans pour aider à réduire les coûts des entreprises qui investissent dans les bâtiments, la machinerie et le matériel utilisés ici pour la fabrication ou la transformation.

En présence des tarifs douaniers imposés par les États-Unis, on ne saurait continuer comme si de rien n'était.

Nous devons développer l'immense potentiel économique des vastes réserves de minéraux critiques dont l'Ontario dispose dans le Cercle de feu et partout ailleurs dans la province.

En ce moment, en raison de la bureaucratie, des formalités administratives et des dédoublements inutiles au sein du gouvernement fédéral, il faut 15 ans, en Ontario, pour approuver une mine et, à cet égard, nos délais sont parmi les plus longs au monde. Nous ne pouvons plus nous permettre de tels retards.

Nous réduisons les formalités administratives et simplifions les approbations afin d'accélérer ce processus de façon spectaculaire grâce à de nouvelles zones économiques spéciales et à une nouvelle approche fondée sur le principe « un projet, un processus » pour les grands projets de mise en valeur des ressources. De plus, nous investissons 500 millions de dollars dans un nouveau Fonds pour le traitement des minéraux critiques, pour que les minéraux extraits en Ontario soient affinés en Ontario par des travailleurs de l'Ontario.

Notre gouvernement soutient également la création de débouchés économiques transgénérationnels pour les Autochtones. À cette fin, il propose des partenariats qui favorisent l'équité pour les Autochtones dans le cadre de projets transformateurs en augmentant le montant maximum des prêts pouvant être garantis, le plafond actuel passant de 1 milliard à 3 milliards de dollars, pour offrir aux Autochtones davantage de possibilités d'investissement dans notre réseau énergétique en pleine croissance, puis en augmentant le Fonds pour la participation des Autochtones de 70 millions de dollars et, enfin, en consacrant 10 millions de dollars à de nouvelles possibilités de bourses d'études pour les étudiantes et étudiants des Premières Nations intéressés par une carrière axée sur la mise en valeur des ressources.

Pour libérer notre économie, il faut aussi lever les barrières au commerce intérieur.

Selon les estimations, ces barrières coûtent à l'économie canadienne 200 milliards de dollars chaque année et augmentent de près de 15 % le coût des biens et des services pour les familles et les entreprises. Elles rendent la vie plus chère et restreignent la capacité des Canadiens et des Canadiens à acheter ou vendre entre eux.

L'Ontario aide notre économie à réaliser pleinement son potentiel en éliminant ces barrières afin de soutenir le libre-échange au Canada.

Ainsi, nous investissons 50 millions de dollars pour créer le nouveau fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce en vue d'aider les entreprises à se reconstruire et à se recycler afin de trouver de nouveaux clients sur de nouveaux marchés et de rapatrier les chaînes d'approvisionnement essentielles, autant d'éléments qui contribuent à diversifier les partenaires commerciaux de l'Ontario et à réduire notre dépendance à l'égard des États-Unis.

La croissance économique de l'Ontario sera alimentée par une énergie nucléaire propre et abordable produite en Ontario.

De fait, la politique énergétique de l'Ontario déterminera notre succès pendant les générations à venir. Nous prévoyons notamment l'aménagement de quatre petits réacteurs modulaires à la centrale nucléaire de Darlington, les premiers au sein du G7. De plus, nous procéderons à la remise à neuf des centrales nucléaires de Darlington, de Bruce et de Pickering.

Par ailleurs, soucieux de soutenir notre main-d'œuvre de calibre mondial pour pouvoir être concurrentiels sur la scène internationale, nous augmentons de 1 milliard de dollars notre investissement dans le Fonds pour le développement des compétences, portant celui-ci à un total de 2,5 milliards de dollars.

Cette mesure vient s'ajouter à des investissements supplémentaires dans la formation et le développement des compétences afin qu'un plus grand nombre de personnes soient rémunérées dignement pour leur ardeur au travail et que les élèves d'aujourd'hui soient préparés pour les emplois de demain.

À cette fin, nous investissons 750 millions de dollars dans nos collèges et nos universités et soutenons ainsi 20 500 places pour les élèves dans les programmes de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques (STIM).

Bâtir l'Ontario

Dans un contexte où l'incertitude économique persiste, notre gouvernement ne dérogera pas de son plan pour bâtir qui s'appuie sur un investissement de plus de 200 milliards de dollars sur 10 ans, le plus ambitieux de l'histoire de l'Ontario.

Face aux menaces que constituent les tarifs douaniers américains, il est plus important que jamais de construire, de lancer des chantiers et de garder les travailleurs en emploi.

C'est pourquoi nous passons à la vitesse supérieure dans notre plan pour bâtir en procédant à de nouveaux investissements majeurs dans les transports en commun, les routes, les hôpitaux et les écoles, entre autres.

La saturation du réseau routier coûte à l'Ontario 56 milliards de dollars par année, voilà pourquoi nous construisons de grandes voies rapides comme l'autoroute 413 et le contournement de Bradford, en plus d'élargir la capacité du réseau routier actuel, ce qui comprend un tunnel autoroutier sous l'autoroute 401.

Nous continuerons d'investir pour réaliser le plus grand projet d'expansion des transports en commun en Amérique du Nord, et notamment pour étendre le service de métro de plus de 50 %.

Notre projet GO 2.0 offrira la prochaine génération de service ferroviaire de passagers dans la région élargie du Golden Horseshoe pour multiplier les nouvelles liaisons sur le réseau GO, qui relieraient le quartier Midtown de Toronto, Etobicoke, la région de York et Bolton. À cela s'ajouteront des dizaines de nouvelles gares et un service amélioré.

Et nous affecterons 5 milliards de dollars supplémentaires au Fonds ontarien pour la construction à titre de co-investissement dans des domaines prioritaires clés, comme les soins de longue durée, l'infrastructure énergétique et le logement abordable.

Pour bâtir les infrastructures locales nécessaires à la mise en chantier de nouvelles habitations, nous augmentons aussi le financement du Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements (FRECL) de 400 millions de dollars qui viennent s'ajouter aux quelque 2 milliards de dollars investis jusqu'à présent dans ce fonds et dans le Programme pour l'infrastructure municipale et le logement.

Garder les coûts bas

En raison, tout d'abord, de l'inflation, puis des hauts taux d'intérêt, et maintenant des tarifs douaniers, les familles de l'Ontario ont vu grimper les prix des articles courants.

C'est pourquoi notre gouvernement n'a pas fléchi dans sa détermination à garder les coûts bas pour les familles, notamment en réduisant les coûts pour les navetteurs. Grâce au tarif unique, les usagers quotidiens des transports en commun des réseaux participants économisent ainsi 1 600 \$ par an, en moyenne.

Plus tôt cette année, nous avons versé 200 \$ pour chaque adulte et enfant admissible en Ontario afin d'atténuer les répercussions des coûts et des taux d'intérêt élevés. Nous avons éliminé les frais de renouvellement des plaques d'immatriculation et des vignettes, de même que les péages sur les autoroutes 412 et 418 à Durham.

Pour continuer à réduire les coûts pour les familles, nous éliminons maintenant les péages sur l'autoroute 407 Est, le dernier tronçon public de route à péage de la province. Notre loi interdisant les péages sur les routes publiques garantit qu'aucun gouvernement ne les ramènera jamais.

Nous poursuivons aussi sur notre lancée en rendant permanentes les réductions de la taxe sur l'essence qui ont permis aux familles d'économiser 1,7 milliard de dollars depuis 2022.

Et maintenant que les tarifs douaniers américains ont fait augmenter le coût de la vie, nous chercherons plus de moyens de remettre de l'argent dans vos poches, ce qui est plus important que jamais auparavant.

Faire le ménage dans nos rues

Tout en protégeant l'économie de l'Ontario, notre gouvernement assure la protection des collectivités. En janvier, nous avons lancé l'opération Dissuasion, notre cadre pour rehausser la sécurité aux frontières de l'Ontario et s'attaquer au franchissement illégal des frontières, aux drogues illégales et aux armes illégales.

Nous avons pris des mesures pour convertir des centres d'injection de drogues situés près d'écoles et de garderies en carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances; des dizaines d'autres devraient ouvrir leurs portes dans les semaines et les mois à venir.

En outre, nous donnons aux municipalités plus d'outils pour faire le ménage dans les parcs et les espaces publics en démantelant les campements et en sévissant contre la consommation de drogues en public, grâce à un investissement de 75,5 millions de dollars supplémentaires qui s'ajoutent aux quelque 700 millions de dollars que l'Ontario injecte annuellement dans les programmes de prévention de l'itinérance.

Pour veiller à ce que les forces policières disposent des outils dont elles ont besoin pour assurer notre sécurité, nous allouons aussi 1 milliard de dollars à l'agrandissement et à la rénovation du Collège de police de l'Ontario à Aylmer et à la construction d'une nouvelle Académie de la Police provinciale de l'Ontario à Orillia.

Fournir de meilleurs services

Il nous faut une économie vigoureuse pour soutenir les services sociaux de calibre mondial sur lesquels comptent les familles de l'Ontario. Même si notre gouvernement ne remettra jamais en cause son engagement à soutenir ces services, nous sommes déterminés à protéger notre économie afin de pouvoir investir encore davantage pour continuer à les améliorer.

Soutenues par un investissement historique de plus de 1,8 milliard de dollars, la Dre Jane Philpott et l'Équipe d'action de l'Ontario pour les soins primaires agissent rapidement pour respecter notre promesse d'offrir à chaque personne dans la province l'accès à un médecin de famille et à une équipe de soins primaires. Pour appuyer ces efforts, nous investissons 300 millions de dollars supplémentaires dans de nouvelles cliniques d'enseignement en partenariat avec les écoles de médecine de calibre mondial de l'Ontario pour former les médecins de famille et les fournisseurs de soins primaires de demain. Nous portons ainsi notre investissement global dans cet objectif ambitieux à 2,1 milliards de dollars.

Notre gouvernement avance aussi à grands pas pour renforcer notre infrastructure hospitalière grâce à un investissement d'environ 56 milliards de dollars dans la construction et la modernisation de plus de 50 hôpitaux à l'échelle de l'Ontario. Il s'agit notamment d'investissements dans le réaménagement de sept hôpitaux provinciaux dont : l'Hôpital Grand River et l'Hôpital général St. Mary, le Brant Community Healthcare System, le Centre régional de santé Southlake, le Centre régional de santé Royal Victoria et l'Hôpital du district du lac des Bois.

Au cours des 10 prochaines années, nous investirons aussi plus de 30 milliards de dollars pour construire et agrandir des écoles, ainsi que pour créer des places en service de garde d'un bout à l'autre de la province.

Prêts à protéger l'Ontario

L'Ontario fait face à de l'adversité, mais ce n'est pas la première fois que notre province doit relever des défis, et nous nous en sommes toujours sortis plus forts et plus unis.

Il en va de même aujourd'hui.

En collaborant avec les travailleuses et travailleurs, les municipalités, les chefs syndicaux et les communautés autochtones, nous pouvons libérer l'énorme potentiel de notre province et surmonter tous les défis qui se présentent à nous. Notre gouvernement est prêt à participer à l'effort.

Ensemble, nous allons protéger l'Ontario.

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances de l'Ontario

Table des matières

Avant-propos du ministre

Un plan pour protéger l'Ontario	iii
Aider les travailleuses et travailleurs et les entreprises à surmonter la tempête	iii
Libérer notre économie	iv
Bâtir l'Ontario	vi
Garder les coûts bas	vi
Faire le ménage dans nos rues	vii
Fournir de meilleurs services	viii
Prêts à protéger l'Ontario	viii

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref	3
Perspectives économiques de l'Ontario	5
Révision des perspectives économiques depuis le budget de 2024	5
Des assises solides pour la prochaine génération	7
Plan financier de l'Ontario	9
Perspectives de revenus à moyen terme	10
Perspectives de charges de programmes à moyen terme	10
Perspectives des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette à moyen terme	10
Autres hypothèses concernant le plan financier	10
Scénarios de perspectives économiques et financières	11
Emprunts et gestion de la dette	13
Un plan d'immobilisations pour consolider l'Ontario	15

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Section A : Aider les travailleuses et travailleurs et les entreprises à surmonter la tempête

Soutien immédiat aux travailleuses, aux travailleurs et aux entreprises touchés par les tarifs douaniers	24
Prendre des mesures pour protéger les travailleuses et travailleurs en cette période d'incertitude économique	25
Renforcer et développer l'économie de l'Ontario grâce à des investissements stratégiques.....	26
Soutenir les travailleuses et travailleurs mis à pied	27
Protéger les collectivités contre les tarifs douaniers et les perturbations du commerce	27
Réduire les coûts des entreprises qui vendent de l'alcool	27
Appuyer les investissements de l'Ontario dans le secteur de l'automobile et de la production de batteries pour véhicules électriques	28

Section B : Protéger l'Ontario

Bâtir une économie plus compétitive, plus résiliente et autosuffisante.....	31
Prendre des mesures pour protéger les emplois dans la fabrication et attirer l'investissement... 32	
Exploiter le potentiel économique des minéraux critiques.....	36
Développer les débouchés commerciaux pour les exportateurs ontariens.....	43
Brancher l'Ontario sur un avenir abordable	46
Garder les coûts bas pour les entreprises.....	50
Continuer à diversifier l'économie de l'Ontario.....	52
Soutenir le secteur forestier de l'Ontario	58
Renforcer l'agroalimentaire en Ontario	59
Renforcer le secteur du tourisme en Ontario	60
Promouvoir les économies rurales et du Nord de l'Ontario.....	61
Aider les entrepreneurs à lancer une entreprise ou à la développer.....	62
Accroître la concurrence et promouvoir la formation de capital	65
Protéger les travailleuses et travailleurs	66
Augmenter l'effectif enseignant en Ontario	70
Donner les moyens d'agir aux jeunes et aux jeunes professionnels noirs	70
Offrir plus de choix de prestations de retraite aux travailleuses et aux travailleurs.....	70
Bâtir l'Ontario	71
Bâtir plus rapidement	71
Bâtir des collectivités plus fortes.....	76
Construire des routes et des autoroutes	79

Améliorer les routes municipales	88
Développer les transports en commun	89
Faire le ménage dans nos rues	96
Protéger les frontières de l'Ontario.....	96
Lutter contre le crime grâce à l'élargissement de l'Unité mixte d'appui aérien	97
Combatte et prévenir le vol de voitures	98
Lutter contre les armes à feu, les bandes criminalisées et la violence.....	99
Mettre davantage de récidivistes violents derrière les barreaux	100
S'attaquer à la criminalité pour protéger les collectivités	100
Former davantage de policiers pour protéger nos collectivités	101
Soutenir les services policiers dans les communautés des Premières Nations.....	102
Augmenter la capacité des prisons provinciales	103
Renforcer le soutien à la lutte contre la haine	103
Accompagner les survivants de la traite des personnes pendant qu'ils reconstruisent leur vie	104
Rétablir la sécurité dans les parcs et les espaces publics.....	104
Agrandir les carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances	105
Lutter contre le blanchiment de capitaux	105
Lutter contre la contrebande de tabac	106
Garder les coûts bas.....	107
Versement de la remise aux contribuables de l'Ontario de 200 \$	107
Réduction permanente des taxes sur l'essence et sur les carburants.....	107
Supprimer les péages sur l'autoroute 407 Est	108
Éviter les nouveaux frais et rationaliser les efforts de recouvrement à l'encontre des automobilistes	108
Offrir des transports en commun abordables et commodes grâce au programme de tarif unique.....	109
Économiser sur les coûts d'électricité	109
Soutenir le logement locatif abordable	110
Soutenir les familles et les particuliers	111
Fournir de meilleurs services	112
Faire progresser le Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires	112
Formation et maintien en poste des fournisseurs de soins de santé dans l'ensemble de l'Ontario	113
Investir dans les hôpitaux	114
Investir pour accroître la capacité des centres de chirurgie et de diagnostic.....	114
Construire et agrandir des hôpitaux.....	115

Table des matières

Bâtir des foyers de soins de longue durée	117
Instaurer le crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité	118
Soutenir les aînés et les anciens combattants âgés	120
Aider les personnes handicapées ayant des besoins complexes à accéder à des soins et aux logements avec services de soutien	121
Bâtir des écoles et aménager des places en services de garde d'enfants	122
Un marché de l'alcool modernisé : taxes, majorations et droits appliqués aux boissons alcooliques	126
Mener des consultations au sujet des réseaux de fournisseurs privilégiés dans le cadre des programmes de médicaments parrainés par l'employeur en Ontario	129
Protéger les consommateurs dans les secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé	129
Offrir plus de choix et de commodité aux consommateurs lors de l'achat d'une assurance-automobile	129

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Introduction	133
Révision des perspectives depuis le budget de 2024	134
Résultats économiques récents	135
Croissance du PIB réel	136
Inflation des prix à la consommation	137
Confiance des consommateurs et des entreprises	138
Perspectives économiques	139
Contexte économique mondial	143
Marchés des capitaux et autres facteurs externes	146
Détails des perspectives économiques de l'Ontario	150
Emploi	151
Dépenses des ménages	152
Indice des prix à la consommation	153
Marché du logement	154
Risques pour les perspectives	156
Incidence éventuelle des tarifs douaniers des États-Unis sur l'économie de l'Ontario	157
Présentation transparente des informations économiques	162

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction	165
Résultats financiers provisoires pour 2024-2025	167
Bilan des revenus	168
Bilan des charges	169
Prudence en 2024-2025	171
Plan financier à moyen terme	172
Perspectives de revenus à moyen terme	172
Perspectives de charges à moyen terme	175
Perspectives à moyen terme fondées sur la prudence	178
Leadership au sein de la fédération et défense des intérêts de la population de l'Ontario	180
Transparence et risques	181
Résumé des principales méthodes comptables	182
Détails des finances de l'Ontario	183

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Introduction	197
Changements apportés aux ratios utilisés dans le cadre de la stratégie de réduction du fardeau de la dette	198
Programme d'emprunt	199
Cadre des obligations durables	203
Coût de la dette	205
Échéance de la dette	208
Assurer des niveaux de liquidités adéquats	209
Stratégie de réduction du fardeau de la dette	210
Tableaux financiers consolidés	215

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Aperçu.....	219
Bonifier et élargir le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario	219
Bonification du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario	219
Élargissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario	220
Accroître l'intégrité et l'efficacité du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario	221
Examen de l'efficacité du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario	222
Établissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans les chemins de fer d'intérêt local	222
Sociétés admissibles	222
Investissements admissibles	223
Réduction permanente des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants	224
Élimination de la taxe sur le propane utilisé dans les véhicules routiers immatriculés.....	224
Proposition de crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité	225
Améliorer l'accès aux renseignements sur l'évaluation foncière	226
Fournir aux entreprises d'autres services fiscaux plus simples par voie numérique	226
Soutien au congé de taxe de vente harmonisée fédéral	227
Mettre en œuvre les changements aux taxes, aux majorations de prix et aux droits applicables à l'alcool.....	227
Réduire le taux de la taxe de base sur les spiritueux.....	227
Réduire la taxe de base et les taux de majoration de prix de la Régie des alcools de l'Ontario applicables à la bière produite par des microbrasseurs.....	227
Accroître la flexibilité et la certitude pour les microbrasseurs	228
Bonification du crédit d'impôt pour les petits fabricants de bière.....	229
Abaïsser le taux de majoration de la Régie des alcools de l'Ontario pour le cidre	229
Abaïsser les taux de majoration de la Régie des alcools de l'Ontario pour les boissons prêtées à boire à base de vin ou de spiritueux	229
Création d'une catégorie de boissons rafraîchissantes alcooliques.....	230
Sommaire des mesures	231
Modifications de forme	232
Autres initiatives législatives	232

Liste des tableaux

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	5
Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2024 et le budget de 2025.....	6
Plan financier détaillé de l'Ontario	9
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	11
Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario	11
Scénarios de perspectives des revenus fiscaux de l'Ontario.....	11
Programme d'emprunt de 2024-2025 et perspectives à moyen terme.....	13
Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette.....	14
Dépenses liées à l'infrastructure	19

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Tableau 1.1 Projets routiers achevés récemment	86
Tableau 1.2 Écoles nouvelles ou agrandies qui ouvriront leurs portes pour l'année scolaire 2025-2026.....	123
Tableau 1.3 Poursuite des mises en chantier d'écoles.....	124

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Tableau 2.1 Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	133
Tableau 2.2 Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2024 et le budget de 2025	134
Tableau 2.3 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario.....	139
Tableau 2.4 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal de l'Ontario.....	140
Tableau 2.5 Facteurs externes	149
Tableau 2.6 Perspectives économiques de l'Ontario	150
Tableau 2.7 Incidence des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel	156
Tableau 2.8 Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	160
Tableau 2.9 Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario	161
Tableau 2.10 Dates de publication des Comptes économiques de l'Ontario	162

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Tableau 3.1	Sommaire financier	166
Tableau 3.2	Résultats financiers provisoires pour 2024-2025	167
Tableau 3.3	Sommaire des variations des revenus en 2024-2025 depuis le budget de 2024 ...	168
Tableau 3.4	Sommaire des variations des charges en cours d'exercice 2024-2025 depuis le budget de 2024	170
Tableau 3.5	Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme	172
Tableau 3.6	Certaines sensibilités — Économie et revenus	174
Tableau 3.7	Sommaire des perspectives de charges à moyen terme	175
Tableau 3.8	Certaines sensibilités liées aux charges	179
Tableau 3.9	Total des revenus	183
Tableau 3.10	Total des charges	185
Tableau 3.11	Dépenses liées à l'infrastructure	191
Tableau 3.12	Revue de certaines statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	192

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 4.1	Programme d'emprunt de 2024-2025 et perspectives à moyen terme	199
Tableau 4.2	Comparaison des prévisions des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD)	207
Tableau 4.3	Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette	211
Tableau 4.4	Dette nette et déficit accumulé	215
Tableau 4.5	Perspectives à moyen terme : dette nette et déficit accumulé	216

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Tableau A.1	Sommaire des mesures	231
-------------	----------------------------	-----

Liste des graphiques

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives financières actuelles par rapport au budget de 2024	4
Scénarios des perspectives financières de l'Ontario.....	12

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Graphique 1.1 Part de l'emploi total liée aux exportations vers les États-Unis, par industrie productrice de biens	23
Graphique 1.2 Soutenir les entreprises ontariennes	51
Graphique 1.3 Bénéficiaires du volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences	68
Graphique 1.4 Tracé prévu de l'autoroute 413	80
Graphique 1.5 Tracé prévu du contournement de Bradford	82
Graphique 1.6 Développer les transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe.....	91
Graphique 1.7 Des mesures qui aident les familles et les particuliers.....	111
Graphique 1.8 Illustration du crédit d'impôt proposé pour le traitement de l'infertilité en Ontario.....	119

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Graphique 2.1 Croissance de l'emploi en Ontario	135
Graphique 2.2 Le PIB réel de l'Ontario a continué de croître en 2024	136
Graphique 2.3 L'inflation a ralenti en 2024	137
Graphique 2.4 Effets des tarifs douaniers sur la confiance	138
Graphique 2.5 Effet des tarifs douaniers sur les perspectives de croissance du PIB réel de l'Ontario	141
Graphique 2.6 L'ampleur de la fourchette des prévisions du secteur privé traduit de l'incertitude	142
Graphique 2.7 Incertitude accrue à l'échelle mondiale quant à la politique économique.....	143
Graphique 2.8 Projections de croissance du PIB réel dans le monde	145
Graphique 2.9 Le taux directeur de la Banque du Canada est plus favorable	146
Graphique 2.10 Le dollar canadien sous pression	147
Graphique 2.11 Les marchés boursiers ont réagi aux annonces sur les tarifs douaniers.....	148
Graphique 2.12 Ralentissement prévu des gains d'emploi	151
Graphique 2.13 Baisse prévue des dépenses des ménages	152
Graphique 2.14 Baisse prévue de l'inflation	153

Graphique 2.15 Augmentation prévue des reventes de logements	155
Graphique 2.16 Les États-Unis sont le principal partenaire de l'Ontario pour le commerce des marchandises	157
Graphique 2.17 Le commerce entre les États-Unis et l'Ontario porte principalement sur les véhicules et les biens de consommation.....	158
Graphique 2.18 Fourchette des scénarios de prévisions du PIB de l'Ontario.....	161

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Graphique 3.1 Perspectives financières actuelles comparées à celles du budget de 2024	165
Graphique 3.2 Composition du total des revenus en 2025-2026	189
Graphique 3.3 Composition du total des charges en 2025-2026	190

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 4.1 Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme	200
Graphique 4.2 Emprunts, 2024-2025	201
Graphique 4.3 Emprunts en dollars canadiens et en devises	202
Graphique 4.4 Affectation des produits des obligations vertes par catégorie selon le Cadre	203
Graphique 4.5 Émissions d'obligations vertes de l'Ontario	204
Graphique 4.6 Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale.....	205
Graphique 4.7 Taux d'emprunt annuels moyens de l'Ontario prévus	206
Graphique 4.8 Échéance moyenne pondérée des emprunts	208
Graphique 4.9 Moyenne des niveaux de liquidités non affectées	209
Graphique 4.10 Ratio de la dette nette au PIB	212
Graphique 4.11 Ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement (auparavant appelé Ratio de la dette nette aux revenus)	213
Graphique 4.12 Ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement (auparavant appelé Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus)	214



Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Au cours des cinq dernières années seulement, l'économie de l'Ontario a traversé la pandémie de COVID-19, une perturbation mondiale des chaînes d'approvisionnement, une flambée planétaire de l'inflation, la croissance démographique la plus forte depuis des décennies et l'augmentation la plus rapide des taux d'intérêt de l'histoire récente du Canada. L'économie de l'Ontario a fait preuve de résilience malgré ces incertitudes sur les plans économique et géopolitique; cependant, l'Ontario fait face aujourd'hui à l'un de ses plus grands défis. Les tarifs douaniers imposés par les États-Unis présentent un risque considérable pour l'économie de l'Ontario et ont déjà des répercussions sur la population et les entreprises des deux côtés de la frontière.

Face à ces défis, le gouvernement est prêt à agir pour protéger les entreprises, les travailleuses et travailleurs et les familles de l'Ontario. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son plan pour bâtir l'Ontario en créant une économie plus forte, plus concurrentielle et plus résiliente, tout en gérant aussi les finances de manière responsable.

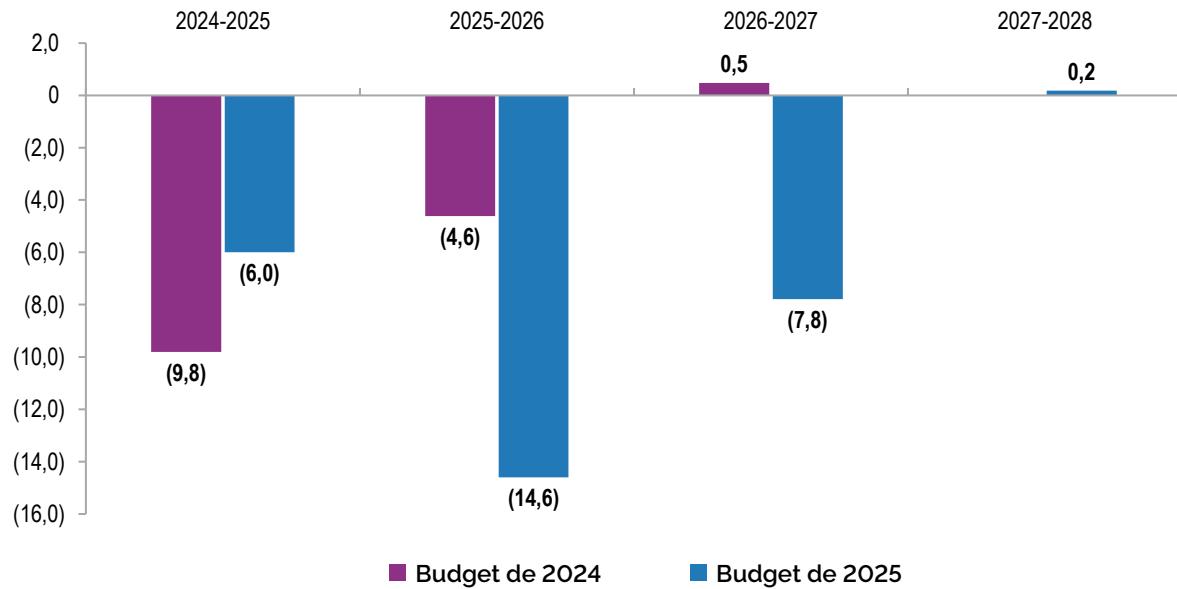
La croissance économique et la création d'emplois se sont poursuivies en 2024 à mesure que les pressions inflationnistes s'atténuait pendant l'année. En outre, le produit intérieur brut (PIB) réel a affiché une hausse de 1,5 % et le nombre d'emplois a augmenté de 140 000. Malgré les gains solides enregistrés en 2024, l'incertitude associée aux tarifs douaniers crée déjà de l'instabilité sur les marchés des capitaux et au sein de l'économie, ce qui devrait entraîner des répercussions durant la période de prévision.

En 2024-2025, l'Ontario prévoit un déficit de 6,0 milliards de dollars. À moyen terme, le gouvernement prévoit des déficits de 14,6 milliards de dollars en 2025-2026 et de 7,8 milliards de dollars en 2026-2027, avant d'afficher un excédent de 0,2 milliard de dollars en 2027-2028.

Le gouvernement utilisera tous les outils à sa disposition pour protéger l'Ontario et s'adapter à l'environnement économique changeant.

Perspectives financières actuelles par rapport au budget de 2024

Excédent/(Déficit)
(en milliards de dollars)



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives économiques de l'Ontario

Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter de 0,8 % en 2025, puis de 1,0 % en 2026 et de 1,9 % en 2027 et 2028. Les prévisions au titre du PIB réel sont plus faibles durant la période de projection que celles figurant dans le budget de 2024, en raison surtout de l'incidence des politiques commerciales des États-Unis et de l'incertitude qui en découle. Aux fins d'une planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé.

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2024	2025p	2026p	2027p	2028p
Croissance du PIB réel	1,5	0,8	1,0	1,9	1,9
Croissance du PIB nominal	5,2	3,1	3,0	4,0	4,0
Croissance de l'emploi	1,7	0,9	0,4	0,9	0,9
Inflation de l'IPC	2,4	2,3	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Révision des perspectives économiques depuis le budget de 2024

Les perspectives ont été révisées par rapport aux projections du budget de 2024. Voici les principaux changements apportés :

- Croissance beaucoup plus forte du PIB réel et du PIB nominal en 2024, parallèlement à une solide création d'emplois;
- Ralentissement de la croissance du PIB réel et du PIB nominal pendant la période de prévision, accompagné d'un affaiblissement du marché de l'emploi;
- Plus forte croissance de la rémunération des salariés en 2024, suivie d'un ralentissement pendant le reste de la période de projection.

Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2024 et le budget de 2025

(Variation en pourcentage)

	2024		2025p		2026p		2027p	
	Budget de 2024	Budget de 2025						
Produit intérieur brut réel	0,3	1,5	1,9	0,8	2,2	1,0	2,2	1,9
Produit intérieur brut nominal	2,7	5,2	3,9	3,1	4,3	3,0	4,1	4,0
Rémunération des salariés	4,3	5,7	4,4	3,7	4,1	3,2	4,1	3,6
Excédent net d'exploitation – sociétés	(4,7)	(2,0)	3,5	(3,0)	7,9	6,4	6,0	7,2
Consommation nominale des ménages	3,5	4,9	4,1	3,5	4,3	3,1	4,2	3,7
Autres indicateurs économiques								
Emploi	0,8	1,7	1,7	0,9	1,4	0,4	1,4	0,9
Création d'emplois (en milliers)	63	140	136	73	114	33	115	74
Taux de chômage (en pourcentage)	6,7	7,0	6,6	7,6	6,4	7,3	6,2	6,6
Indice des prix à la consommation	2,6	2,4	2,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	87,9	74,6	92,3	71,8	94,4	74,8	95,8	82,5
Reventes de logements	4,0	3,0	16,0	5,3	1,2	12,7	1,2	4,6
Prix de revente des logements	(0,2)	(0,4)	3,1	(1,2)	4,0	2,6	4,0	3,8
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,1	2,8	1,7	1,4	2,1	1,4	1,9	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	79	77	78	69	77	69	78	74
Dollar canadien (cents américains)	74,6	73,0	77,6	69,2	78,2	71,2	77,0	73,0
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	4,4	4,3	3,0	2,4	2,6	2,3	2,6	2,4
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,2	3,4	3,1	3,1	3,3	3,2	3,5	3,4

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025.

1 Mises en chantier de logements projetées selon la moyenne du secteur privé en date du 3 avril 2025.

2 Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars et avril 2025), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Des assises solides pour la prochaine génération

Le gouvernement fournit à la population de l'Ontario une vision claire des finances de la province, en décrivant sa stratégie pour bâtir une province forte et résiliente maintenant et pour l'avenir.

Le plan du gouvernement est conforme à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* et aux principes directeurs qui orientent la politique financière de l'Ontario.

- **Transparent** : Le gouvernement continue de faire preuve de transparence en publiant régulièrement des mises à jour financières. Pour la septième année de suite, la vérificatrice générale de l'Ontario a émis une opinion favorable au sujet des états financiers consolidés du gouvernement.
- **Responsable** : Le gouvernement a adopté une approche mesurée et responsable pour la gestion des finances de la province, tout en investissant dans les services publics clés et les projets d'immobilisations.
- **Souple** : Le plan du gouvernement comporte un niveau de prudence approprié, à savoir des fonds de prévoyance et une réserve visant à garantir que la province dispose de la souplesse financière nécessaire pour s'adapter aux conditions changeantes.
- **Équitable** : Par ses investissements, le plan du gouvernement renforce les services publics essentiels, comme les soins de santé et l'éducation, et s'assure que ces services sont facilement accessibles pour la population d'aujourd'hui et qu'ils sont maintenus pour les prochaines générations.
- **Viable** : Le gouvernement continuera à réagir à l'incertitude économique actuelle, tout en assurant la viabilité à long terme des finances et du fardeau de la dette de l'Ontario.

La situation financière de l'Ontario n'a pas été aussi solide depuis plus d'une décennie. Le ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement prévu dans le présent plan financier pour la période 2024-2025 à 2027-2028 s'approche du plancher record, et les dépenses de programmes en proportion du PIB sont largement inférieures au sommet atteint durant la pandémie. Le budget de 2025 maintient en outre le ratio de la dette nette au PIB et le ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement à des taux parmi les plus bas depuis le début des années 2010.

Compte tenu de ces améliorations, deux agences de notation ont relevé la cote de crédit de l'Ontario en 2024. Morningstar DBRS a fait passer la cote de l'Ontario de AA (faible) à AA le 6 juin 2024, tandis que S&P a relevé la cote de crédit de A+ à AA- le 3 décembre 2024. Cela renverse la tendance de cotes à la baisse et montre que le plan financier prudent et responsable de l'Ontario est efficace. Cela contribuera à faire baisser les coûts d'emprunt de l'Ontario et favorisera l'investissement dans la province, ce qui contribuera à créer plus d'emplois et à financer le plan d'infrastructure sans précédent du gouvernement.

Définir les circonstances extraordinaires

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* exige que le gouvernement définitisse les circonstances extraordinaires s'il prévoit afficher un déficit. Le gouvernement définit les circonstances extraordinaires entourant les déficits prévus pour l'exercice en cours et les perspectives à moyen terme comme étant le résultat de la grande incertitude économique liée à l'imposition de tarifs douaniers et la menace à la souveraineté nationale du Canada, d'où la nécessité d'investir dans les services publics et de soutenir les entreprises. L'Ontario n'est pas seul dans cette situation puisque les gouvernements du monde entier se trouvent face à une conjoncture économique et financière difficile en raison de ces défis.

Plan financier de l'Ontario

En 2025-2026, le gouvernement prévoit un déficit de 14,6 milliards de dollars, puis une amélioration en 2026-2027, avec un déficit de 7,8 milliards de dollars et un excédent de 0,2 milliard de dollars en 2027-2028. Cela s'explique par des investissements accrus pour soutenir l'abordabilité, les services publics essentiels comme les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure, de même qu'un ensemble de mesures visant à protéger et à soutenir l'économie de l'Ontario face aux tarifs douaniers des États-Unis. Les projections de revenus de l'Ontario ont aussi été revues à la baisse comparativement au document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, entre autres en raison de perspectives économiques plus faibles découlant des tarifs douaniers.

Plan financier détaillé de l'Ontario¹

(en milliards de dollars)

	Chiffres	Chiffres	Perspectives à moyen terme		
	réels 2023-2024	provisoires ² 2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	50,8	56,3	57,8	61,3	65,2
Taxe de vente	39,9	39,4	40,1	41,6	43,6
Impôt des sociétés	23,1	27,9	26,0	27,7	29,4
Contribution-santé de l'Ontario	5,0	5,2	5,4	5,6	5,8
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,8	5,8	5,9	5,9	5,9
Tous les autres impôts et taxes	17,3	18,1	18,6	19,2	19,8
Total des revenus fiscaux	141,9	152,8	153,7	161,3	169,8
Gouvernement du Canada	34,3	36,4	38,8	39,3	39,8
Revenus tirés des entreprises publiques	7,4	7,4	6,3	6,9	7,7
Autres revenus non fiscaux	25,4	25,0	21,0	20,3	20,6
Total des revenus	209,0	221,6	219,9	227,9	237,9
Programmes de base					
Secteur de la santé	85,2	89,3	91,1	92,4	93,6
Secteur de l'éducation ³	37,1	38,4	41,0	41,1	41,3
Secteur de l'éducation postsecondaire	13,3	14,2	13,0	13,1	12,8
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	19,3	20,6	20,4	20,4	20,4
Secteur de la justice	6,0	6,5	6,7	6,5	6,4
Autres programmes	34,4	40,6	44,1	43,1	43,3
Total des programmes de base	195,2	209,7	216,3	216,7	217,9
Charges exceptionnelles importantes	–	2,7	–	–	–
Total – Programmes	195,2	212,4	216,3	216,7	217,9
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette	14,5	15,2	16,2	17,0	17,8
Total des charges	209,7	227,6	232,5	233,7	235,7
Excédent/(Déficit) avant réserve	(0,6)	(6,0)	(12,6)	(5,8)	2,2
Réserve	–	–	2,0	2,0	2,0
Excédent/(Déficit)	(0,6)	(6,0)	(14,6)	(7,8)	0,2
Dette nette en pourcentage du PIB	36,4 %	36,3 %	37,9 %	38,9 %	38,6 %
Dette nette en pourcentage des revenus de fonctionnement	198,1 %	195,4 %	211,4 %	215,4 %	212,4 %
Intérêt net en pourcentage des revenus de fonctionnement	5,5 %	5,8 %	6,5 %	6,7 %	6,8 %

¹ À compter du budget de 2025, les chiffres qui concernent le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette et le total des charges sont retraités de sorte que les revenus d'intérêt et de placement soient intégrés aux revenus et ne fassent plus partie des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de revenus à moyen terme

Les revenus de l'Ontario devraient augmenter, passant de 209,0 milliards de dollars en 2023-2024 à 237,9 milliards de dollars en 2027-2028.

Les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur une projection économique établie à partir des prévisions du secteur privé et des meilleurs renseignements disponibles au moment de la détermination des projections de planification. Les perspectives de revenus à moyen terme détaillées se trouvent au chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*.

Les principaux éléments pris en compte dans les prévisions de revenus sont des perspectives économiques prudentes, les formules de financement et les ententes fédérales-provinciales en place ainsi que les plans d'activités des ministères, des entreprises publiques et des organismes de services.

Perspectives de charges de programmes à moyen terme

Les charges de programmes de l'Ontario devraient passer de 195,2 milliards de dollars en 2023-2024 à 217,9 milliards de dollars en 2027-2028. Les fonds supplémentaires serviront surtout à protéger l'économie et les travailleuses et travailleurs de l'Ontario, et à solidifier les collectivités grâce à des investissements dans les services publics essentiels.

Perspectives des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette à moyen terme

Par souci de plus grande transparence financière, le poste Intérêt sur la dette est rebaptisé Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette afin de rendre compte plus précisément des charges engagées pour exécuter un programme d'emprunt efficace et efficient.

On prévoit que les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette seront de 15,2 milliards de dollars en 2024-2025, soit une diminution par rapport aux prévisions de 16,5 milliards de dollars du budget de 2024, et qu'elles demeureront au même niveau, voire qu'elles seront inférieures aux prévisions pour chacune des années des perspectives à moyen terme du budget de 2024.

Autres hypothèses concernant le plan financier

La réserve est établie à 2,0 milliards de dollars en 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, ce qui témoigne de l'engagement de l'Ontario à maintenir un plan budgétaire prudent et flexible. Il s'agit des montants de réserve parmi les plus élevés jamais alloués dans un budget de l'Ontario.

On prévoit que le ratio de la dette nette au PIB sera de 37,9 % en 2025-2026, de 38,9 % en 2026-2027 et de 38,6 % en 2027-2028.

Scénarios de perspectives économiques et financières

En raison de l'incertitude accrue qui entoure les politiques commerciales des États-Unis, le ministère des Finances a produit des scénarios pour évaluer l'incidence possible des tarifs douaniers sur l'économie de l'Ontario pendant la période de projection. Compte tenu des risques considérables qui persistent quant à l'ampleur et à la portée des politiques commerciales et au moment de leur application, ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur ou le pire des cas. Ils illustrent plutôt tout un éventail de résultats possibles. Voir le chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*, pour obtenir de plus amples renseignements.

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2025p	2026p	2027p	2028p
Scénario de croissance accélérée	1,6	1,8	2,0	2,0
Projection de planification	0,8	1,0	1,9	1,9
Scénario de croissance au ralenti	0,0	(0,4)	1,9	1,9

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes et d'autres scénarios possibles au 3 avril 2025.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

	2025p	2026p	2027p	2028p
Scénario de croissance accélérée	3,8	3,9	4,0	3,9
Projection de planification	3,1	3,0	4,0	4,0
Scénario de croissance au ralenti	2,3	1,6	4,0	4,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes et d'autres scénarios possibles au 3 avril 2025.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Si, au lieu de la projection de planification, l'un des autres scénarios économiques se concrétisait, le plan financier de l'Ontario changerait.

Deux scénarios de perspectives de revenus fiscaux ont été élaborés à partir des deux scénarios de croissance du PIB nominal.

Scénarios de perspectives des revenus fiscaux de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	2025-2026p	2026-2027p	2027-2028p
Scénario de croissance accélérée	156,0	166,3	176,4
Projection de planification	153,7	161,3	169,8
Scénario de croissance au ralenti	151,3	155,4	162,3

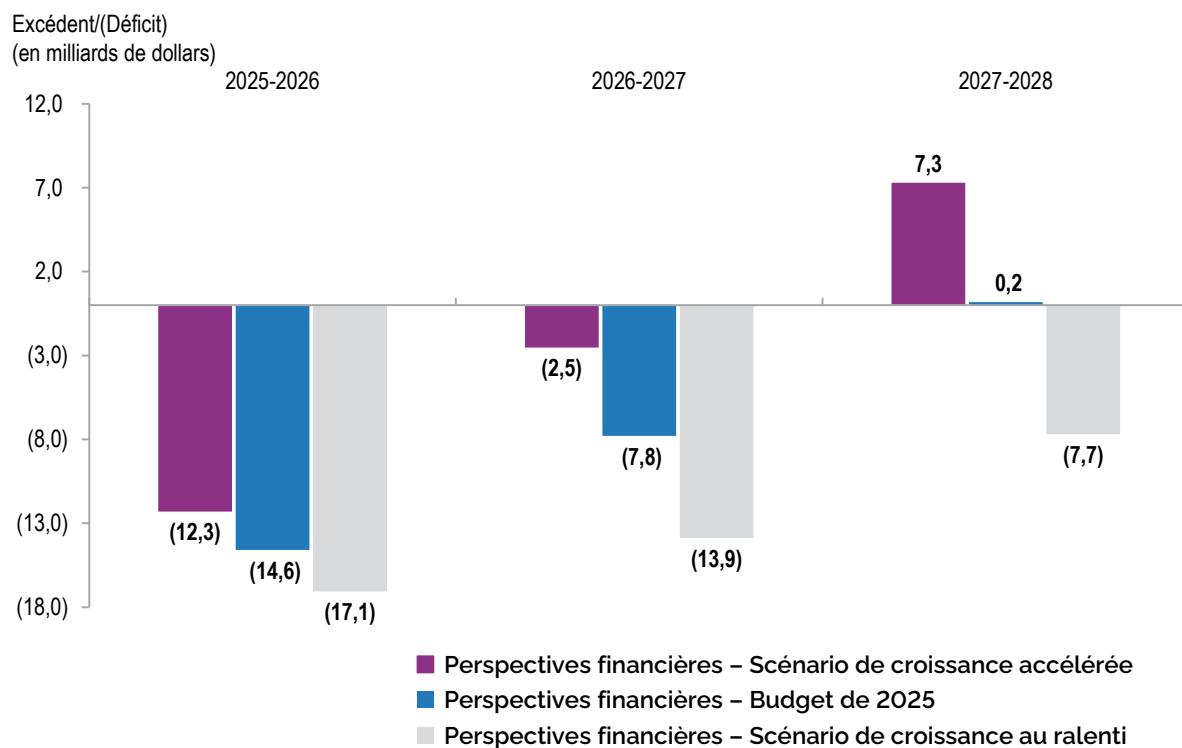
p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes et d'autres scénarios possibles au 3 avril 2025.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Dans le scénario de croissance accélérée, le total des revenus fiscaux à moyen terme est supérieur de 6,6 milliards de dollars à la projection de planification pour 2027-2028, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, le total des revenus fiscaux est inférieur de 7,4 milliards de dollars.

Dans le scénario de croissance accélérée, le déficit prévu pourrait baisser pour s'établir à 12,3 milliards de dollars en 2025-2026 et à 2,5 milliards de dollars en 2026-2027, et serait suivi d'un excédent de 7,3 milliards de dollars en 2027-2028. Cependant, si le scénario de croissance au ralenti se concrétise, les perspectives de déficit pourraient se détériorer, passant à 17,1 milliards de dollars en 2025-2026, à 13,9 milliards de dollars en 2026-2027 et à 7,7 milliards de dollars en 2027-2028.

Scénarios des perspectives financières de l'Ontario



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Emprunts et gestion de la dette

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à faire des investissements dans les immobilisations. L'Ontario continuera d'exécuter la plus grande partie de son programme d'emprunt sur les marchés publics à long terme au Canada et à l'échelle internationale. L'Ontario a contracté des emprunts à long terme sur les marchés publics de 49,5 milliards de dollars en 2024-2025. Les besoins d'emprunt à long terme pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 devraient être de 42,8 milliards de dollars, 41,1 milliards de dollars et 33,0 milliards de dollars, respectivement.

Programme d'emprunt de 2024-2025 et perspectives à moyen terme (en milliards de dollars)

	2024-2025			Perspectives à moyen terme		
	Budget de 2024	Variation par rapport au budget de 2024	Chiffres 2024-2025			
				2025-2026	2026-2027	2027-2028
Déficit/(Excédent)	9,8	(3,8)	6,0	14,6	7,8	(0,2)
Investissements provinciaux dans les immobilisations	17,7	(0,5)	17,2	23,1	23,7	20,1
Amortissement des immobilisations ²	(8,4)	(0,2)	(8,6)	(9,1)	(9,3)	(10,1)
Autres ajustements au calendrier des opérations de trésorerie et hors trésorerie	(2,6)	6,2	3,6	(3,1)	(3,4)	(4,3)
Prêts et investissements nets	(0,3)	0,8	0,5	1,2	(0,1)	–
Dette arrivant à échéance et rachats	28,0	–	28,0	33,1	26,9	27,5
Total des besoins en matière de financement	44,2	2,5	46,7	59,8	45,6	33,0
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(5,0)	–	(5,0)	(5,0)	(2,5)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de fin d'exercice ³	(1,0)	8,8	7,8	(12,0)	(2,0)	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	38,2	11,3	49,5	42,8	41,1	33,0

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

² À partir du budget de 2025, l'amortissement des immobilisations sera présenté sur une ligne distincte dans ce tableau pour refléter l'incidence accrue du plan d'immobilisations sur le programme d'emprunt.

³ À compter de l'exercice 2024-2025, les emprunts anticipés seront inscrits dans l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de fin d'exercice.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

On s'attend à ce que l'Ontario paie 15,2 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2024-2025, 16,2 milliards de dollars en 2025-2026 et 17,0 milliards de dollars en 2026-2027. Comme il avait été indiqué dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, l'Ontario actualise la présentation des frais d'intérêt afin de rendre la communication de l'information financière plus transparente. Les frais d'intérêt et les revenus d'intérêt seront désormais présentés séparément; ce changement est neutre sur le plan financier.

Le gouvernement reste déterminé à réduire le fardeau de la dette et à ramener les finances de l'Ontario à un niveau plus viable. Les objectifs de viabilité de la dette de la province sont revus annuellement, compte tenu des plus récentes conditions économiques et financières, pour que l'Ontario continue de progresser en vue de réduire le fardeau de la dette. Si ces objectifs étaient atteints sur une base soutenue, la cote de solvabilité de l'Ontario serait améliorée et les coûts d'emprunt de la province diminueraient. La province aurait ainsi besoin de moins d'argent pour rembourser l'intérêt et les autres frais liés au service de la dette, libérant des ressources pour d'autres priorités.

À la suite du changement dans la présentation des frais d'intérêt, la nomenclature de deux mesures de viabilité de la dette de l'Ontario sera modifiée. Le « ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus » devient le « ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement », et le « ratio de la dette nette aux revenus » s'appelle maintenant le « ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement ».

Les objectifs de viabilité de la dette, qui demeurent inchangés depuis le budget de 2023, sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette (en pourcentage)

	Objectifs	Budget de 2024 Prévisions pour 2024-2025	Budget de 2025 Prévisions pour 2024-2025	Budget de 2024 Prévisions pour 2025-2026	Budget de 2025 Prévisions pour 2025-2026
Ratio de la dette nette au PIB	<40,0	39,2	36,3	39,5	37,9
Ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement	<200	214	195	211	211
Ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement	<7,5	6,8	5,8	6,8	6,5

Source : Office ontarien de financement.

Voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'emprunt de l'Ontario, y compris les scénarios de perspectives d'emprunt et la stratégie d'allégement du fardeau de la dette.

Un plan d'immobilisations pour consolider l'Ontario

Le plan de l'Ontario pour bâtir comprend le plan d'immobilisations le plus ambitieux de l'histoire de la province, avec des investissements prévus pour les 10 prochaines années totalisant plus de 200 milliards de dollars, dont plus de 33 milliards de dollars en 2025-2026. Pour s'attaquer au déficit infrastructurel historique, les travaux d'aménagement de routes, d'hôpitaux et d'autres biens essentiels qui jettent les fondements d'un Ontario plus fort sont d'ores et déjà amorcés.

Faits saillants du plan d'immobilisations :

Construire des routes

Investissement de près de 30 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir la planification et la mise en chantier de projets d'expansion et de réfection de routes à l'échelle de la province :

- L'autoroute 413, une nouvelle autoroute de la série 400, sera un corridor de transport qui traversera les régions de Halton, de Peel et de York et rendra la circulation plus fluide dans l'un des couloirs autoroutiers les plus fréquentés d'Amérique du Nord, ce qui permettra aux conducteurs de gagner jusqu'à 30 minutes dans chaque direction;
- Le contournement de Bradford, une nouvelle autoroute à quatre voies reliant l'autoroute 400, dans le comté de Simcoe, et l'autoroute 404, dans la région de York, permettra aux automobilistes de réduire leur temps de déplacement de 35 minutes selon les estimations;
- L'étude de faisabilité d'un tunnel autoroutier sous l'autoroute 401 pour réduire les embouteillages et améliorer l'efficacité de l'infrastructure;
- Le projet de jumelage du pont Queen Elizabeth Way (QEW) Garden City Skyway, comprenant la construction d'un nouveau pont sur l'autoroute QEW pour enjamber le canal Welland et relier les villes de St. Catharines et de Niagara-on-the-Lake;
- Le resurfaçage, la réparation de viaducs et la modernisation des bretelles de l'autoroute 401 près de Kingston et entre Mallorytown et Brockville pour améliorer la sécurité et le flux de circulation, et soutenir le développement économique;
- L'élargissement de corridors à l'échelle de la province, comme la route 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon, et la route 17 entre Kenora et la frontière du Manitoba;
- Le soutien de la planification et de la conception d'un nouvel échangeur reliant l'autoroute 401 et Lauzon Parkway à Windsor, ce qui permettra de multiplier les débouchés commerciaux et de faciliter l'accès à la frontière Windsor-Detroit;
- Poursuite de la prise en charge de l'autoroute Gardiner et de l'autoroute Don Valley, y compris l'injection de fonds qui a permis d'accélérer la réparation de l'autoroute Gardiner en devançant de plus d'un an le début de la troisième étape des travaux de remise en état du tronçon 2;
- L'élargissement de la route 3 pour faire passer de deux à quatre le nombre de voies entre Essex et Leamington et ainsi accroître la sécurité routière et faciliter la circulation des gens et des biens dans le Sud-Ouest de l'Ontario;

- Le soutien des partenariats renouvelés avec la Première Nation Animiibigoo Zaagi'igan Anishinaabek, la Première Nation d'Aroland, la Première Nation de Ginoogaming et la Première Nation de Long Lake #58 dans le but de construire et d'améliorer l'infrastructure routière qui permettra de relier davantage de communautés des Premières Nations au réseau routier de la province.

Développer les transports en commun

Investissement de quelque 61 milliards de dollars sur 10 ans dans les transports en commun, y compris une variété de projets en cours :

- Exécution du plus important projet d'expansion du métro de toute l'histoire canadienne : la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough, le prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown et le prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge – qui s'inscrivent dans le plan du gouvernement visant à réduire la durée des déplacements dans la région du grand Toronto (RGT);
- La construction et le prolongement du réseau de train léger sur rail (TLR) : le TLR de Hamilton, la ligne Hazel McCallion et les TLR Eglinton Crosstown et Finch West offriront un transport rapide, abordable et fiable à plus de gens;
- Un investissement de 758 millions de dollars pour aider la Commission de transport de Toronto (CTT) à acheter 55 nouveaux trains destinés à la ligne 2 du métro de Toronto;
- La poursuite des études de faisabilité de GO 2.0 pour tirer parti des investissements existants dans le réseau GO en vue d'une expansion transformationnelle du service de trains GO;
- Un investissement de 850 millions de dollars pour remettre en état les voitures du réseau GO Transit dans le cadre de l'expansion continue du service dans l'ensemble du réseau ferroviaire GO et pour soutenir des centaines d'emplois manufacturiers et la croissance économique dans le Nord de l'Ontario;
- Un investissement dans la remise en service du Northlander, qui procurera un moyen de transport sûr et fiable entre le Nord de l'Ontario et Toronto. Le gouvernement investit dans la reconstruction des quais et l'installation d'abris préfabriqués à certains arrêts, en plus de doter le service ferroviaire de trains modernes et entièrement accessibles;
- La construction de la plaque tournante multimodale East Harbour qui améliorera l'accès aux transports en commun pour des milliers de résidents et soutiendra plus de 50 000 emplois dans la région.

Bâtir l'infrastructure de santé

Investissements d'environ 56 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années dans l'infrastructure du système de santé, dont plus de 43 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour soutenir plus de 50 grands projets hospitaliers qui ajouteraient environ 3 000 lits sur 10 ans et permettraient d'accroître l'accès à des soins de qualité. Des investissements sont faits pour soutenir les projets hospitaliers, à savoir :

- Financement de la planification du projet du nouvel hôpital Memorial de Campbellford, qui remplacera l'hôpital actuel et constituera un « centre rural » offrant divers services de soutien communautaire et des lits d'hospitalisation additionnels;
- Financement de la planification du projet de nouvel hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia en vue de la construction de nouvelles installations afin de remédier au vieillissement de l'infrastructure et de soutenir la croissance future;
- Un investissement dans la rénovation et l'agrandissement du service d'urgence de l'Hôpital de Timmins et du district, dont la superficie sera près de quatre fois plus grande, y compris des aires de soins actifs supplémentaires et une aire pour les soins de santé mentale d'urgence. Une fois les travaux achevés, les nouveaux locaux permettront de faire face à l'augmentation des volumes du service d'urgence et intégreront des normes et pratiques exemplaires plus actuelles afin d'améliorer la santé dans les collectivités du Nord;
- Investissement dans le William Osler Health System – Hôpital Memorial de Peel, pour la mise en chantier, en mars 2025, d'une tour comptant jusqu'à 250 lits et d'un nouveau centre de soins d'urgence ultramoderne, accessible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, pour qu'un plus grand nombre de personnes ait accès à une vaste gamme de soins médicaux d'urgence;
- Avancement du projet de la Weeneebayko Area Health Authority, y compris un soutien pour les travaux préparatoires en août 2024. Les travaux de construction d'un hôpital à la fine pointe de la technologie et d'un pavillon pour aînés à Moosonee, ainsi que d'un nouveau centre de soins ambulatoires sur l'île Moose Factory devraient être terminés en 2030, ce qui permettra de fournir dans la région des services de santé dont la population a grandement besoin;
- Soutien à l'Hôpital général de North York – projet de réaménagement des installations afin de construire une tour pour les programmes et services pour les cas très graves, de rénover les installations existantes pour corriger les problèmes d'infrastructure et relier les bâtiments, et de convertir le service d'urgence actuel en centre de soins d'urgence;
- Financement du Post-Traumatic Stress Injury Centre of Excellence du Centre de soins de santé Runnymede, un projet de construction de deux établissements qui procureront un meilleur accès à des services globaux de santé mentale et de réadaptation pour les premiers intervenants souffrant de stress ou de traumatismes liés à leur travail;
- Financement du West Park Reactivation Care Centre du Réseau universitaire de santé pour transformer l'ancien hôpital du Centre de soins de santé West Park et en faire un centre de réadaptation de 188 lits.

Développer les soins de longue durée

Les investissements prévus totalisant un montant sans précédent de 6,4 milliards de dollars depuis 2019 servent à aménager et à réaménager 58 000 lits de soins de longue durée, conformes aux normes actuelles, à l'échelle de la province, d'ici 2028. En avril 2025, 23 977 lits (147 projets) avaient été ouverts, étaient en cours d'aménagement ou approuvés en vue de leur aménagement, notamment :

- Avancement de 103 projets dans le secteur des soins de longue durée amorcés entre avril 2022 et avril 2025 à la suite de l'augmentation supplémentaire de la subvention pour le financement des coûts de construction, afin de stimuler la mise en chantier de plus de foyers de soins de longue durée partout en Ontario;
- Nouveaux outils pour le secteur des soins de longue durée afin de soutenir le financement de l'aménagement de lits avec le soutien du Fonds ontarien pour la construction.

Bâtir des écoles

- Investissement de plus de 30 milliards de dollars, dont quelque 23 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, au cours des 10 prochaines années pour bâtir plus d'écoles et aménager plus de places en service de garde, y compris une nouvelle école élémentaire catholique francophone à Sudbury, une annexe à la Northwood Public Elementary School à Windsor, une nouvelle école élémentaire catholique française à Ottawa, une nouvelle école élémentaire et secondaire à Newcastle, une nouvelle école secondaire publique anglaise à Oshawa et une nouvelle école élémentaire publique à Stouffville.

Bâtir l'infrastructure pour l'éducation postsecondaire

- Investissement de plus de 5 milliards de dollars dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au cours des 10 prochaines années, dont plus de 2 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, pour aider les collèges, les universités et les établissements autochtones à moderniser leurs installations grâce à la mise à niveau de la technologie, aux réparations essentielles et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Fournir l'accès à Internet haute vitesse

- Investissement de près de 4 milliards de dollars depuis 2019-2020 pour s'assurer que chaque collectivité de l'Ontario a accès à Internet haute vitesse. En avril 2025, plus de 120 000 foyers et entreprises auparavant non desservis et mal desservis avaient accès à Internet haute vitesse grâce aux programmes d'accès à large bande.

Bâtir l'infrastructure municipale visant la construction de logements

- Investissement de 2,3 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de l'exercice 2024-2025, pour la mise en chantier de projets d'infrastructure municipale nécessaire pour le logement grâce au Programme pour l'infrastructure municipale et le logement (PIML) et au Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements (FRECL). Cet investissement comprend un montant supplémentaire de 400 millions de dollars pour répondre à la forte demande dans le cadre du FRECL et du PIML, ainsi que les investissements existants dans le cadre des divers volets et périodes de réception des demandes en cours.

Dépenses liées à l'infrastructure¹

(en millions de dollars)

Secteur	Chiffres provisoires ^{2,3} 2024-2025	Perspectives à moyen terme				Total sur 10 ans ⁴
		2025-2026	2026-2027	2027-2028		
Transport						
Transports en commun	10 100	10 749	11 282	8 136	60 665	
Routes provinciales	3 387	4 259	4 125	3 741	29 881	
Autres – transports, biens et planification	233	321	178	173	1 401	
Santé						
Hôpitaux	3 546	4 470	6 600	7 775	54 127	
Autres – santé	575	732	1 001	754	6 977	
Éducation						
Éducation postsecondaire	3 865	4 216	3 393	3 011	30 057	
Collèges et autres	930	708	507	392	3 617	
Universités	136	185	147	206	1 445	
Services sociaux						
Justice	750	644	659	490	2 403	
Autres secteurs ⁵	711	973	823	829	4 265	
Total des dépenses liées à l'infrastructure		27 856	35 037	33 485	28 999	223 085
Moins : contributions d'autres partenaires ⁶	3 624	7 778	4 770	3 491	28 247	
Total⁷		24 405	33 346	31 588	26 225	200 894

¹ Comprend les intérêts capitalisés durant la construction, les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure appartenant à la province, de même que les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

³ Comprend 17,2 milliards de dollars au titre des investissements de la province dans les immobilisations.

⁴ Le total tient compte des dépenses liées à l'infrastructure prévues pour les exercices 2025-2026 à 2034-2035.

⁵ Comprend l'infrastructure d'Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁶ Les contributions d'autres partenaires désignent les investissements de tiers, principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁷ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.



Chapitre 1
Un plan pour
protéger l'Ontario

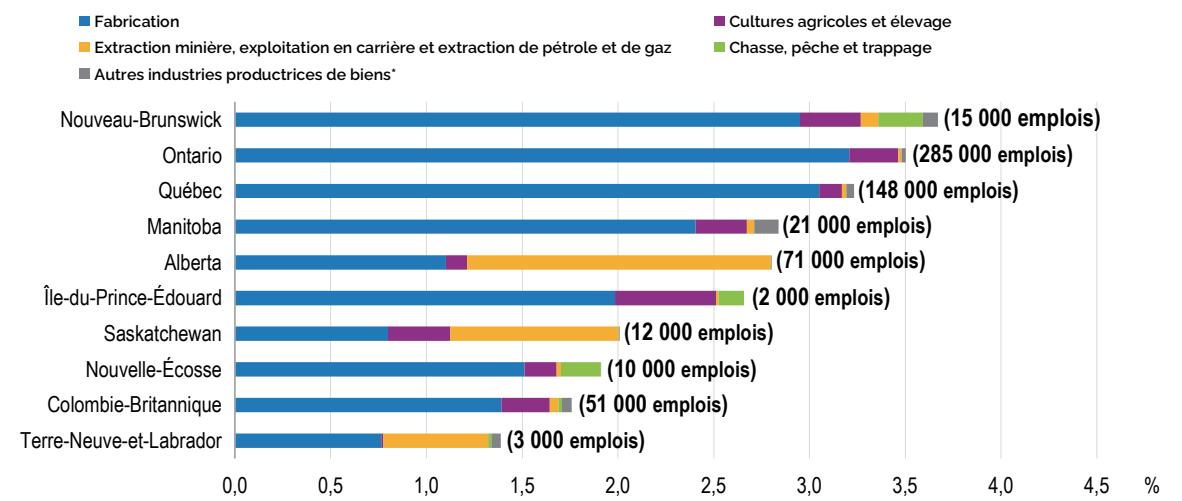
Section A : Aider les travailleuses et travailleurs et les entreprises à surmonter la tempête

Les tarifs douaniers américains représentent une menace importante pour l'économie.

Historiquement, le Canada s'est appuyé sur un commerce ouvert avec les États-Unis et chaque économie a tiré un immense avantage de cette relation. Ce commerce a généré des billions de dollars d'activité économique chaque année et des millions d'emplois dans les deux pays. Malgré ce partenariat de longue date, le Canada fait aujourd'hui les frais de tarifs douaniers inutiles et injustes de la part des États-Unis, des tarifs qui font tort aux entreprises et aux travailleurs des deux côtés de la frontière.

Les Ontariens sont particulièrement exposés à ces tarifs et à l'incertitude économique généralisée qui en découle. Les travailleuses et travailleurs et les entreprises de l'Ontario, qui forment l'épine dorsale de son économie, ont été injustement ciblés par ces tarifs douaniers, qui mettent en péril la prospérité de la province. À l'échelle provinciale, 285 000 emplois (près de 3,5 % de l'emploi total) dépendent de l'exportation de biens vers les États-Unis et des milliers d'autres encore sont tributaires des exportations américaines dans les chaînes d'approvisionnement nationales.

Graphique 1.1
Part de l'emploi total liée aux exportations vers les États-Unis,
par industrie productrice de biens



*Les autres industries productrices de biens sont la foresterie, l'exploitation forestière et les services publics.

Source : Statistique Canada.

C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour protéger l'économie et les travailleurs de l'Ontario et se préparer aux défis qui se dressent devant lui. Le budget de 2025 prévoit des mesures pour protéger votre gagne-pain contre les répercussions de l'agression économique américaine, ainsi qu'un plan pour bâtir une économie qui est plus compétitive, plus résiliente et plus autonome. Dans le contexte de changements massifs sur la scène mondiale, le gouvernement prend des mesures audacieuses. Ce budget jette les bases de l'objectif du gouvernement, qui consiste à transformer l'Ontario pour en faire l'endroit le plus compétitif où investir au sein du G7.

Soutien immédiat aux travailleuses, aux travailleurs et aux entreprises touchés par les tarifs douaniers

Les tarifs douaniers imposés par les États-Unis représentent une menace économique immédiate et se répercutent sur les industries clés et le gagne-pain des travailleurs des deux côtés de la frontière. Ces tarifs douaniers, qui posent des défis importants pour toutes les industries de l'Ontario, notamment la construction automobile et la production d'acier, conduiront vraisemblablement à des pertes d'emplois dans tous les secteurs de l'économie, ainsi qu'à une hausse des coûts pour les consommateurs.

Le gouvernement prend des mesures pour aider à surmonter la tempête en fournissant une aide et un soutien d'urgence aux travailleuses, aux travailleurs, aux entreprises et aux collectivités, tout en bâtissant une économie plus compétitive, plus résiliente et plus autonome. L'Ontario saisira cette occasion en stimulant la capacité commerciale interne de la province et en investissant dans les projets d'infrastructures et de mise en valeur des minéraux critiques et des ressources, y compris dans le Cercle de feu. L'Ontario sera ainsi mieux en mesure de réaliser son potentiel économique tout en restant un lieu compétitif où investir, créer des emplois et développer des entreprises.

Prendre des mesures pour protéger les travailleuses et travailleurs en cette période d'incertitude économique

Face aux tarifs douaniers imposés par les États-Unis, le gouvernement de l'Ontario a annoncé en avril 2025 qu'il prévoyait une aide et un soutien d'environ 11 milliards de dollars comme mesure initiale pour protéger les travailleurs et les entreprises. Ces mesures contribueront à offrir aux travailleurs et aux entreprises le soutien nécessaire en cette période d'incertitude économique croissante.

Aider les entreprises grâce au report de certaines taxes administrées par la province

L'Ontario soutient les entreprises touchées par les tarifs douaniers américains en prévoyant une période de grâce de six mois au cours de laquelle les pénalités et les intérêts ne s'appliqueront pas aux entreprises ontariennes qui choisissent de reporter le paiement de certaines taxes administrées par la province. Cette mesure apportera jusqu'à 9 milliards de dollars de soutien en trésorerie à environ 80 000 entreprises et créateurs d'emplois de l'Ontario, ce qui leur donnera plus de flexibilité pour faire face aux défis résultant des tarifs douaniers américains.

Du 1^{er} avril 2025 au 1^{er} octobre 2025, toutes les entreprises qui paient des taxes ou des impôts dans le cadre de 10 programmes fiscaux ontariens axés sur les entreprises peuvent en reporter le paiement sans encourir d'intérêts ni de pénalités. Pendant cette période, les entreprises ontariennes sont tenues de faire leur déclaration de revenus dans le délai prévu.



Soutenir les entreprises grâce à des remises et à des réductions de primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Par l'intermédiaire de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), le gouvernement a pris des mesures importantes pour aider le milieu de l'entreprise à surmonter l'incertitude économique grâce à des remises et à des réductions des taux de primes visant à protéger les entreprises et les emplois en Ontario.

Conformément à l'annonce faite en novembre 2024, à compter de 2025, les taux de la WSIB ont été réduits à leur niveau le plus bas depuis une cinquantaine d'années, ce qui fera épargner aux entreprises de l'Ontario quelque 150 millions de dollars annuellement. En outre, en 2025, la WSIB distribuera des remises de 4 milliards de dollars prélevés sur les fonds excédentaires aux employeurs qui respectent les normes de sécurité. Ces mesures témoignent de l'engagement du gouvernement envers la promotion d'un climat commercial robuste et résilient pour contrer l'incertitude économique et l'impact des tarifs douaniers américains.

Renforcer et développer l'économie de l'Ontario grâce à des investissements stratégiques

Les tarifs imposés par l'administration américaine minent l'économie de l'Ontario. Ces tarifs créent une instabilité économique à l'échelle mondiale et forcent les entreprises ontariennes à réfléchir sur leur dépendance commerciale à l'égard des États-Unis pour protéger l'économie de la province. Le gouvernement provincial a déjà pris des mesures pour offrir une aide et un soutien aux travailleuses, aux travailleurs et aux entreprises.

Se tournant vers l'avenir, le gouvernement de l'Ontario crée le compte Protéger l'Ontario (CPO), un fonds qui pourrait atteindre 5 milliards de dollars destiné, d'une part, à fournir aux entreprises un soutien indispensable pour protéger les emplois et se transformer et, d'autre part, à développer les secteurs stratégiques de l'économie.

Le compte Protéger l'Ontario fonctionnera en tandem avec les mesures de soutien du gouvernement fédéral pour débloquer immédiatement des liquidités pouvant atteindre 1 milliard de dollars pour protéger les entreprises et les travailleurs de l'Ontario dont l'activité est fortement perturbée par les tarifs douaniers. Ces liquidités augmenteront les mesures de soutien existantes et servent de filet de sécurité à déployer en cas d'urgence pour les entreprises ontariennes qui ont épuisé le financement disponible.

Le gouvernement continuera à évaluer les répercussions des tarifs douaniers sur l'économie ontarienne et mettra à profit le compte Protéger l'Ontario, qui mettra un financement de 4 milliards de dollars à la disposition d'un éventail de programmes destinés à soutenir les entreprises perturbées par les tarifs douaniers, au besoin.

L'Ontario appelle d'ailleurs le gouvernement fédéral à collaborer avec la province pour améliorer et augmenter le soutien à ces entreprises.

Soutenir les travailleuses et travailleurs mis à pied

Le gouvernement investit 20 millions de dollars en 2025-2026 pour mobiliser de nouveaux centres de formation et de soutien, autrefois connus sous le nom de centres d'action, offrant immédiatement une aide à la transition aux travailleurs mis à pied, notamment ceux touchés par les tarifs douaniers américains. Ces centres coordonnent l'accès à des programmes visant à soutenir les travailleurs, les employeurs et les collectivités au cœur de licenciements massifs et rassembleront des partenaires tels que des gestionnaires de système de services, des syndicats, des organismes communautaires locaux, des collèges et des universités pour aider les travailleurs mis à pied. Les centres offrent des lieux temporaires où les travailleurs concernés peuvent recevoir des services, y compris un aiguillage vers les formations recherchées, une aide à la recherche d'emploi, du perfectionnement professionnel et les programmes d'Emploi Ontario.

Protéger les collectivités contre les tarifs douaniers et les perturbations du commerce

Les tarifs douaniers imposés par les États-Unis ont engendré des difficultés économiques partout en Ontario et les collectivités risquent de faire face à de graves perturbations. Le gouvernement prend des mesures pour répondre aux besoins uniques et sans précédent des collectivités ontariennes en créant le nouveau Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires (PACBT).

Le PACBT aidera les collectivités et les industries locales de l'Ontario à relever les défis économiques importants causés par les perturbations du commerce avec les États-Unis. Ce nouveau programme fournira jusqu'à 40 millions de dollars, à partir de 2025-2026, en subventions flexibles qui seront adaptées aux besoins des collectivités et des industries locales. Ce financement soutiendra les projets qui aident les collectivités à réagir aux perturbations du commerce et à se tourner vers l'approvisionnement auprès de fournisseurs nationaux et locaux lorsque c'est possible. Le programme soutiendra également les initiatives stratégiques à grande échelle qui habilitent et transforment les secteurs clés et les groupes industriels afin d'aider les entreprises à croître, à trouver de nouveaux marchés et de nouveaux investissements et à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement. Les administrations municipales, les organisations de développement économique, les accélérateurs, et les pépinières d'entreprises, ainsi que les associations sectorielles ou industrielles, seront admissibles au programme.

Réduire les coûts des entreprises qui vendent de l'alcool

Le gouvernement réduit les coûts de plus de 23 000 petites entreprises de l'Ontario en augmentant le taux d'escompte sur la vente de gros de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), qui passera de 10 % à 15 % pour la bière, le vin, le cidre, les spiritueux et les boissons prêtes à boire que la LCBO vend au prix de gros aux bars, aux restaurants, aux dépanneurs et aux comptoirs express de la LCBO dès le printemps de 2025 jusqu'à la fin de l'année. Cela entraînera des économies totales de quelque 56 millions de dollars pour les entreprises de l'Ontario en 2025.

Appuyer les investissements de l'Ontario dans le secteur de l'automobile et de la production de batteries pour véhicules électriques

Le gouvernement de l'Ontario entend maintenir son ferme appui financier au Pacte de l'automobile concernant les véhicules électriques et les batteries qui, depuis 2020, a aidé à attirer des investissements transformateurs de plus de 46 milliards de dollars de la part de constructeurs automobiles mondiaux, de fournisseurs de pièces détachées ainsi que de fabricants de batteries pour véhicules électriques et de matériaux pour batteries. Il s'attend à ce que le gouvernement fédéral en fasse autant.

Toutefois, le progrès que l'Ontario a accompli pour aider à bâtir et à transformer ce secteur est menacé par les tarifs douaniers américains ciblant les exportations de véhicules automobiles par le Canada et d'autres pays. Pour aider le secteur à relever ces défis et pour le rendre plus compétitif, le gouvernement augmente son investissement dans le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O) et le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV), en investissant au total 85 millions de dollars.



Section A : Aider les travailleuses et travailleurs et les entreprises à surmonter la tempête

L'Ontario fournit un financement supplémentaire pour maintenir le programme du ROIV offert par le Centre d'innovation de l'Ontario grâce à un investissement de 73 millions de dollars sur les quatre prochaines années à compter de 2025-2026. Ce financement soutiendra également les sites de développement technologique régionaux, les partenariats de recherche-développement et les projets incubateurs pour les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de l'automobile et de la mobilité. À ce jour, le programme a soutenu plus de 600 PME ontariennes, créé ou préservé plus de 6 000 emplois et mobilisé plus de 850 millions de dollars d'investissements de la part du secteur privé.

L'Ontario investit également 12 millions de dollars sur les trois prochaines années, à compter de 2025-2026, pour maintenir le PMSA-O. Le programme vise à soutenir les fournisseurs de pièces de véhicules automobiles de l'Ontario en aidant ces PME à mettre à niveau le matériel désuet et à adopter de nouveaux outils et de nouvelles technologies leur permettant d'innover dans leurs gammes de produits et de continuer à moderniser leurs processus. Depuis sa création, ce programme a soutenu 215 projets, permis de créer plus de 1 000 emplois et d'en préserver près de 16 000, et mobilisé plus de 59 millions de dollars d'investissements de la part du secteur privé.

Section B : Protéger l'Ontario

Les mesures commerciales prises par l'administration américaine au cours des derniers mois montrent que l'Ontario ne peut plus prétendre aux avantages de son partenariat économique avec les États-Unis. C'est pourquoi, afin de protéger l'économie de l'Ontario, le gouvernement se prépare à relever le défi auquel il fait face. Cela commence par le plan ambitieux de l'Ontario pour développer l'immense potentiel économique de la province et transformer l'économie pour que l'Ontario devienne l'endroit le plus compétitif où investir et faire des affaires au sein du G7.

Bâtir une économie plus compétitive, plus résiliente et autosuffisante

Depuis 2018, l'Ontario a accueilli des investissements de près de 70 milliards de dollars dans les secteurs clés, aidé à créer près de 1 million d'emplois et réduit les coûts des entreprises en prenant des mesures incluant une baisse des impôts, des taxes et des prix de l'électricité. Les mesures prises par le gouvernement représenteraient des économies et une aide d'environ 11,9 milliards de dollars pour les entreprises ontariennes en 2025. Ce soutien aidera les entreprises à démarrer leur activité commerciale et à la développer, ce qui débouchera sur de meilleurs emplois et des salaires plus élevés pour les travailleuses et travailleurs partout en Ontario.

Le gouvernement continue à renforcer la compétitivité de l'Ontario en favorisant des investissements dans la fabrication, en élargissant le commerce interprovincial, en augmentant la capacité de production d'électricité de la province, en encourageant l'innovation et en aidant les petites entreprises à devenir prospères. De plus, l'Ontario prend des mesures pour mettre en valeur les ressources minérales indispensables à l'approvisionnement de ses industries et construire les infrastructures nécessaires pour les y acheminer.



Prendre des mesures pour protéger les emplois dans la fabrication et attirer l'investissement

L'Ontario a attiré près de 70 milliards de dollars de nouveaux investissements dans les secteurs de la fabrication, des sciences de la vie et de la technologie. Cependant, les tarifs douaniers et le protectionnisme américains mettent ce progrès en péril et perturbent les industries porteuses de bons emplois dans les collectivités de la province. Le gouvernement relèvera ces défis en continuant à encourager l'investissement dans les secteurs hautement prioritaires.

Augmenter le soutien offert aux fabricants et aux transformateurs de l'Ontario

Dans le cadre du budget de 2023, le gouvernement avait annoncé la création du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario afin de soutenir les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) admissibles qui réalisent des investissements admissibles dans les bâtiments, les machines et le matériel utilisés pour la fabrication ou la transformation dans la province. Ce crédit d'impôt devrait procurer aux fabricants et aux transformateurs de l'Ontario des allégements fiscaux d'environ 1,4 milliard de dollars d'ici 2027-2028.

Dans le cadre de son engagement envers la protection des emplois du secteur manufacturier, le gouvernement propose de hausser temporairement le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario pour les SPCC et d'en élargir l'accès aux sociétés privées qui ne sont pas sous contrôle canadien mais qui font des investissements admissibles en Ontario.

Cette bonification temporaire augmenterait le soutien pour les dépenses admissibles des SPCC, qui passerait de 10 % à 15 %. En vertu de cet accès temporairement élargi, les sociétés privées qui ne sont pas sous contrôle canadien accéderaient au crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario sous la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu des sociétés non remboursable de 15 %. Les dépenses admissibles seraient les mêmes que celles visées par le crédit déjà en place et qui sont engagées le 15 mai 2025 ou après cette date, mais avant 2030. Grâce aux changements proposés, une société pourrait bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 3 millions de dollars par année.

La bonification et l'élargissement du soutien fourni par le biais du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario représenteraient une aide supplémentaire sur trois ans estimée à 1,3 milliard de dollars de la part du gouvernement pour réduire les coûts d'un plus grand nombre d'entreprises investissant dans les bâtiments, les machines et le matériel utilisés pour la fabrication et la transformation en Ontario. Dans le contexte des tarifs douaniers américains et de leurs répercussions potentielles sur le secteur de la fabrication en Ontario, ce soutien additionnel contribuerait à rendre ce secteur plus compétitif et plus résilient, à y protéger les emplois rémunérateurs et à en créer davantage.

Les mesures législatives détaillées concernant les changements proposés seraient présentées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*.

Voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour plus de renseignements.

Soutenir les investissements de la part des petites et moyennes entreprises du secteur de la fabrication

Le gouvernement continue de proposer des programmes susceptibles d'aider les entreprises qui cherchent à adapter leurs activités face aux risques commerciaux ou à tirer parti de nouveaux débouchés économiques. Dans le cadre du Programme pour le développement régional (PDR), le gouvernement fournit un soutien financier et un accès guidé à un éventail de services et de mesures de soutien complémentaires pour les PME admissibles et les municipalités du Sud-Ouest et de l'Est de l'Ontario. À ce jour, le gouvernement de l'Ontario a soutenu plus de 165 projets dans le cadre du PDR, ce qui a permis de mobiliser de nouveaux investissements de plus de 2,1 milliards de dollars et de créer plus de 4 000 emplois dans la province.

Dans le cadre du PDR, le gouvernement fournit également un soutien financier aux entreprises de fabrication de pointe par l'entremise du volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (ICSFP), avec une attention particulière aux petites et moyennes entreprises de l'Ontario. Comme annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, le gouvernement débloque 40 millions de dollars supplémentaires pour prolonger le volet ICSFP, à compter de 2025-2026, dans le cadre du Plan pour la promotion du secteur de la fabrication en Ontario.



Renforcer la compétitivité de la province grâce à Investissements Ontario

Les tarifs douaniers imposés par les États-Unis continuant de susciter l'incertitude en matière d'investissements au sein des entreprises, le gouvernement s'est engagé à créer plus de stabilité et de résilience économiques en soutenant des investissements majeurs dans la province par l'intermédiaire d'Investissements Ontario. En tant qu'agence provinciale chargée d'attirer l'investissement, Investissements Ontario présente la province comme une destination des plus prisées pour les investissements nationaux et internationaux, en fournissant aux investisseurs de l'information cruciale sur les mesures de soutien aux entreprises et les services relatifs aux programmes qu'offre l'Ontario. De plus, l'agence offre un soutien financier par l'entremise de son Fonds pour Investissements Ontario, doté de 700 millions de dollars, pour aider les entreprises à s'installer dans la province ou à prendre de l'expansion ici, avec une attention particulière aux secteurs clés tels que la fabrication de pointe, les sciences de la vie et la technologie. À ce jour, Investissements Ontario a annoncé des investissements de plus de 7,5 milliards de dollars, qui devraient créer près de 9 500 emplois.

Pour continuer à décrocher des investissements majeurs, le gouvernement alloue annuellement 600 millions de dollars supplémentaires au Fonds pour Investissements Ontario, l'objectif étant de fournir à l'agence davantage de stabilité pour remplir son mandat, soit créer des emplois et attirer les investissements. Ce financement additionnel permettra à l'agence de mieux gérer les défis économiques de l'heure en offrant plus de certitude aux investisseurs et en veillant à ce que l'Ontario reste compétitif sur la scène internationale.

Créer un centre mondial de recherche-développement sur les technologies de fabrication par intelligence artificielle pour la production de batteries en Ontario

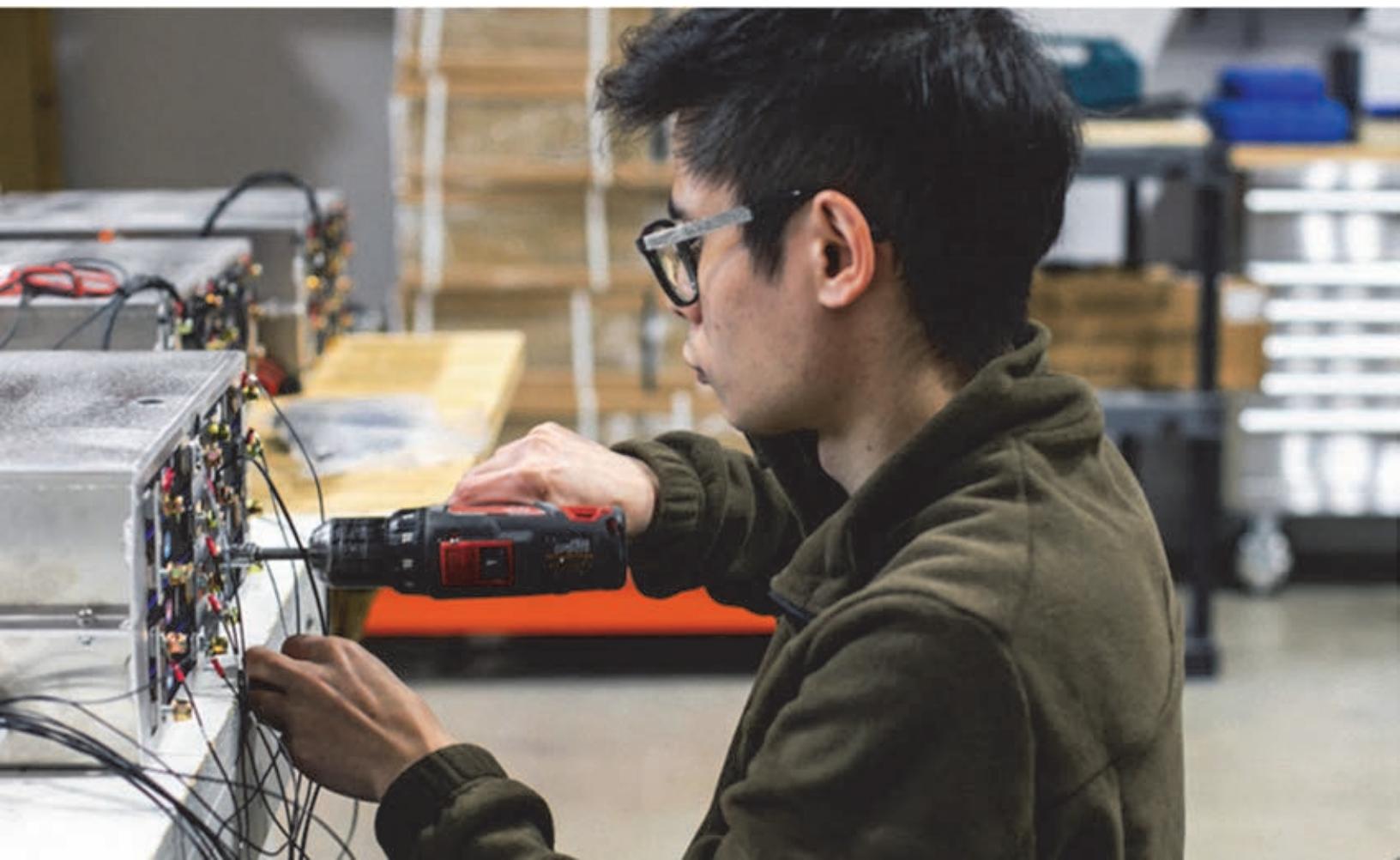
En mars 2025, le gouvernement a annoncé qu'Investissements Ontario soutenait un investissement de 150 millions de dollars de la part de Siemens, une entreprise technologique de premier rang, pour la création d'un centre mondial de recherche-développement sur les technologies de fabrication par intelligence artificielle (IA) pour la production de batteries à son usine d'Oakville. L'Ontario verse un financement de 7,2 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario afin de soutenir l'investissement de Siemens. Ce centre de recherche-développement s'attachera surtout à la mise au point de hautes technologies d'IA permettant d'augmenter l'efficacité des batteries et d'affiner les procédés de fabrication afin de soutenir la production de batteries pour véhicules électriques (VE). Une fois opérationnel, le centre mettra à profit les collaborations entre fabricants de batteries et universités pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre du secteur de l'automobile dans la province. L'investissement de Siemens devrait créer jusqu'à 90 emplois rémunérateurs dans la province et contribuer de près à la mise en valeur et à l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement des batteries pour véhicules électriques en Ontario.

Développer l'industrie ontarienne de la construction navale

La croissance de l'industrie de la construction navale fait partie de la stratégie de l'Ontario visant à renforcer la position de la province en tant que chef de file du transport maritime, comme le souligne le document *L'avenir de l'économie des Grands Lacs : Stratégie ontarienne relative au transport maritime*.

Le gouvernement de l'Ontario investit plus de 200 millions de dollars pour soutenir l'industrie de la construction navale, ainsi que le secteur de la marine en général, en commençant par le nouveau Programme de subventions pour la construction navale. Ce programme accordera des subventions non remboursables aux constructeurs de navires de l'Ontario pour des projets qui soutiennent la compétitivité de l'industrie de la construction navale, la croissance des entreprises et le développement de la capacité à long terme. Le programme de subventions profitera directement aux entreprises de construction navale de l'Ontario et à leurs employés en soutenant la formation professionnelle, l'achat de machinerie et d'équipements, ainsi que l'amélioration des infrastructures.

Accroître la compétitivité de l'industrie de la construction navale de l'Ontario et du secteur maritime en général est essentiel pour développer le potentiel inexploité de cette industrie et favoriser l'expansion économique dans différentes régions de la province, y compris dans le Nord. Le renforcement de l'industrie de la construction navale de la province est également essentiel pour améliorer la compétitivité économique de l'Ontario, notamment pour que les marchés publics fédéraux soutiennent la capacité de construction navale du Canada dans le cadre de sa Stratégie nationale de construction navale.



L'Ontario demande au gouvernement fédéral de reconnaître le rôle important que les constructeurs navals de l'Ontario peuvent jouer dans la Stratégie nationale de construction navale pour renforcer les capacités nationales de construction navale du Canada et aider le pays à atteindre et à dépasser l'objectif de 2 % du PIB dans le cadre de ses engagements envers l'OTAN concernant le budget à consacrer à la défense nationale.

Exploiter le potentiel économique des minéraux critiques

L'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis a fait ressortir le besoin urgent de renforcer la résilience économique de l'Ontario. Cela implique notamment de mettre davantage l'accent sur l'approvisionnement local en minéraux critiques afin de maintenir des chaînes d'approvisionnement sûres et de libérer l'économie ontarienne.

Les minéraux critiques, comme le cuivre, le lithium, le nickel, le cobalt, le graphite et les terres rares, sont au cœur des technologies modernes. L'évolution rapide des technologies entraîne à son tour une croissance de la demande mondiale en minéraux critiques, devenus importants pour les industries stratégiques, notamment celles de la défense, de l'aérospatiale, de l'automobile et de l'énergie.



Développer le Cercle de feu

Le Cercle de feu est l'un des plus grands atouts de l'Ontario devant les menaces économiques des États-Unis. S'étendant sur environ 5 000 kilomètres carrés, le Cercle de feu, qui recèle l'un des gisements miniers les plus prometteurs au monde, présente un potentiel économique immense. La région renferme des réserves de chromite, de cuivre, de cobalt, de nickel et de platine, et quantité d'autres minéraux critiques qui contribuent de près au développement de technologies novatrices, notamment l'électronique, les véhicules électriques et les technologies propres.

Grâce au soutien du développement dans la région du Cercle de feu, les collectivités du Nord récolteront les avantages de l'exploitation des minéraux critiques, et les communautés des Premières Nations bénéficieront de partenariats porteurs de débouchés économiques qui traverseront des générations.

Au moment où l'Ontario investit et progresse dans le développement d'infrastructures essentielles dans la région du Cercle de feu, le gouvernement provincial continue d'exhorter le gouvernement du Canada à prendre les mêmes engagements financiers que l'Ontario et à accélérer les processus d'approbation pour toutes les infrastructures qui permettraient le développement du Cercle de feu et qui auraient des retombées économiques considérables pour les communautés des Premières Nations et du Nord.

Les processus actuels de délivrance d'autorisations et de permis pour les projets miniers et les grands projets d'infrastructure obligent les promoteurs à naviguer dans un processus complexe d'approbations qui se recoupent ou sont redondantes et impliquent de multiples ministères et plusieurs ordres de gouvernement. En avril 2025, l'Assemblée législative a présenté le projet de loi intitulé *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en libérant son économie*, qui, s'il est adopté, réduira les formalités administratives et les processus redondants qui ont freiné les grands projets d'infrastructure, d'exploitation minière et de mise en valeur des ressources, notamment dans la région du Cercle de feu. L'un des éléments clés de cette loi est un nouveau modèle de délivrance de permis fondé sur le principe « un projet, un examen » qui simplifie les processus d'approbation dans l'ensemble du gouvernement et privilégie une méthode unique, afin de réduire de 50 % le délai d'examen gouvernemental. L'Ontario anticipe avec plaisir l'occasion de collaborer avec le gouvernement du Canada à l'engagement pris en vertu du principe « un projet, un examen » pour signer, dans les six mois, des accords de coopération et de substitution avec tous les premiers ministres qui le souhaitent, ainsi qu'avec les organismes de gouvernance autochtones, ce qui permettra au gouvernement fédéral de reconnaître les évaluations menées par les provinces, les territoires et les communautés autochtones.

Améliorer l'accès au Cercle de feu

Le développement d'infrastructures clés, y compris un accès routier fiable en toute saison, voilà qui est essentiel pour exploiter les possibilités et les avantages économiques du Cercle de feu.

Le gouvernement contribue à faire avancer les projets de routes praticables en toute saison, par exemple en menant des études de faisabilité concernant l'infrastructure. Cela comprend la route d'accès à la communauté de Marten Falls, la route d'approvisionnement de Webequie, la route de raccordement du Nord, ainsi que les routes d'Anaconda et de Painter Lake. Lorsque ces routes seront achevées, elles fourniront aux communautés des Premières Nations, reliées pour la première fois au réseau routier de l'Ontario, un accès amélioré aux biens et aux services, notamment à l'éducation, aux soins de santé et au logement.

En novembre 2024, le gouvernement, en collaboration avec les chefs régionaux des Premières Nations, a annoncé l'achèvement d'importants travaux d'amélioration des infrastructures routières dans la région de Greenstone, dans le Nord de l'Ontario. Ces travaux de réfection, y compris l'amélioration des routes 584/643 à l'entrée de la région du Cercle de feu, renforceront les liaisons avec le réseau routier provincial.

En janvier 2025, le gouvernement a signé une entente historique avec la Première Nation d'Aroland où, pour la première fois dans l'histoire de la province, des accords sont en place pour construire des routes dans tout le couloir menant au Cercle de feu. L'entente prévoit notamment un soutien pour l'amélioration des routes d'Anaconda et de Painter Lake, ainsi que de nouveaux investissements majeurs dans les infrastructures et le transport de l'énergie dans la région.

Le gouvernement investit 11,9 millions de dollars en 2025-2026 pour favoriser l'avancement du projet de large bande de Matawa, destiné à fournir des services de télécommunication modernes et évolutifs à cinq communautés membres de Matawa dans la région du Cercle de feu : les Premières Nations Nibinamik, Neskantaga, Eabametoong, Marten Falls et Webequie. Le projet de large bande comprend l'installation d'environ 800 kilomètres de câbles de télécommunications à fibre optique entre les Premières Nations du lac Wunnumin et d'Aroland, reliant ainsi chacune des cinq communautés isolées membres de Matawa. Il permettra aux communautés d'accéder à l'éducation, à la formation et au développement des compétences, ainsi qu'à de plus nombreuses possibilités d'affaires.

Attirer les investissements pour accélérer la capacité de traitement des minéraux critiques en Ontario

Tandis qu'il accélère le développement de projets liés aux minéraux critiques en Ontario, le gouvernement s'emploie également à attirer des investissements historiques pour soutenir la capacité à traiter les minéraux critiques chez nous et ainsi veiller à ce que les minéraux extraits en Ontario soient traités en Ontario par de la main-d'œuvre ontarienne. Le gouvernement aidera à développer le potentiel du secteur des minéraux critiques de la province en investissant 500 millions de dollars dans la création d'un nouveau Fonds pour le traitement des minéraux critiques (FTMC). Grâce à ce fonds, l'Ontario fournira un soutien financier stratégique aux projets qui accéléreront la capacité locale de traitement des minéraux critiques, assurant ainsi une offre stable de minéraux critiques extraits en Ontario, et qui seront utilisés dans l'ensemble du secteur manufacturier de la province, tout en tablant sur la demande mondiale en pleine croissance.

Le FTMC permettra de tirer une plus grande valeur économique des ressources minérales de la province en contribuant à assurer une utilisation optimale des installations de traitement actuelles et en permettant d'en construire de nouvelles en Ontario. Au lieu d'être extraits uniquement pour être expédiés ailleurs afin de subir un traitement à plus forte valeur ajoutée, les minéraux extraits en Ontario seront affinés en Ontario. Cela contribuera à créer de nouvelles possibilités pour les travailleuses et travailleurs des communautés autochtones et de villes pivots du Nord telles que Thunder Bay, Sault Ste. Marie, Sudbury, North Bay et Timmins.

En renforçant la capacité de traitement de l'Ontario, la province pourra attirer davantage d'investissements privés et accélérer la mise en œuvre de projets stratégiques clés tout au long de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques. Une chaîne d'approvisionnement entièrement intégrée viendra conforter la position de l'Ontario comme chef de file mondial dans le domaine des minéraux critiques, faisant de la province un lieu plus attrayant pour les investisseurs et une source sûre pour l'approvisionnement en minéraux critiques.

De plus, comme il est précisé dans la section « Resserrer la législation sur les ventes à découvert », la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) interviennent en soumettant le régime de ventes à découvert à des changements qui renforceront les marchés financiers publics de l'Ontario et aideront à soutenir la mobilisation de capitaux, y compris pour le secteur minier.

Continuer à investir dans les petites sociétés minières de l'Ontario et dans l'exploration

Le gouvernement investit 10 millions de dollars supplémentaires en 2025-2026 pour prolonger le Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière (POAPSEM), qui devient partiellement responsable des dépenses admissibles engagées par les petites sociétés minières pour l'exploration et la mise en valeur de minéraux critiques et précieux. Ces projets peuvent mener à la découverte prometteuse d'importants gisements minéraux qui pourraient être exploités dans le futur, donnant ainsi un élan à la croissance économique et à la création d'emplois dans les collectivités du Nord et les communautés autochtones.

Cet investissement s'ajoute aux 35 millions de dollars déjà engagés dans le cadre du POAPSEM, comme annoncé en novembre 2024. Cela comprend 23 millions de dollars pour soutenir l'exploration de tous types de minéraux et 12 millions de dollars investis dans un volet dédié à la découverte et à la mise en valeur de minéraux critiques qui contribueront à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement intégrée pour les nouvelles technologies. Le plus récent cycle de financement entrepris dans le cadre du POAPSEM permet au gouvernement d'aider 84 petites sociétés minières à financer des projets d'exploration préliminaire, dont 62 axés sur l'exploration des minéraux critiques.

Soutenir l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques

En novembre 2022, le gouvernement a inauguré le Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques (FIMC) dans le cadre de sa Stratégie relative aux minéraux critiques. Ce fonds fait avancer l'exploration, l'extraction, la mise en valeur, la production et le traitement des minéraux critiques en stimulant l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de l'Ontario pour ces minéraux. À ce jour, l'Ontario a investi 20 millions de dollars par l'entremise du FIMC pour soutenir des projets qui portent sur la recherche, le développement et la commercialisation de technologies, de techniques, de solutions et de procédés novateurs.

Le gouvernement investit 5 millions de dollars supplémentaires sur deux ans dans le FIMC, à partir de 2025-2026, afin d'encourager l'innovation dans le secteur des minéraux critiques et d'être moins tributaire de l'étranger pour ces ressources minérales et leur traitement. Ce financement contribuera à stimuler les investissements dans la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques de l'Ontario et à renforcer la collaboration entre l'industrie, le monde universitaire, les jeunes entreprises et les entreprises de recherche-développement.

La raffinerie de minéraux critiques Frontier Lithium, une bonne nouvelle pour Thunder Bay

L'Ontario possède d'importants gisements de lithium, un minéral stratégique pour le marché mondial des batteries pour VE. En mars, le gouvernement a accueilli favorablement le projet de Frontier Lithium Inc. d'investir des centaines de millions de dollars dans la construction d'une raffinerie de lithium, la première en son genre, à Thunder Bay. Cette raffinerie soutiendrait la création de centaines d'emplois à temps plein, l'émergence d'une chaîne ontarienne d'approvisionnement de bout en bout pour les minéraux critiques, ainsi que l'extraction et l'affinage des minéraux critiques en Ontario, par de la main-d'œuvre ontarienne.

Frontier Lithium travaille avec les gouvernements provincial et fédéral à la conclusion d'un accord qui, sous réserve des conditions et des approbations finales, permettrait à cette société d'entreprendre le développement et l'exploitation d'une usine de conversion de produits chimiques à base de lithium à Thunder Bay. Cette usine ferait partie du projet PAK Lithium de Frontier Lithium, qui se veut la première initiative canadienne de mise en valeur du lithium entièrement intégrée et constituera un élément important de la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques en cours de développement dans la province. Grâce à l'émergence de sa chaîne d'approvisionnement de bout en bout pour la fabrication de VE et de batteries pour VE, l'Ontario a tout en sa faveur pour devenir un chef de file mondial, à la fois en tant que fournisseur de minéraux critiques et en tant que constructeur de VE.

Récupérer les métaux et minéraux résiduels issus des déchets miniers

En novembre 2024, le gouvernement a annoncé le dépôt d'un nouveau règlement en vertu de la *Loi sur les mines* qui faciliterait la récupération des métaux et minéraux résiduels provenant des déchets miniers qui pourraient se trouver sur des sites miniers en exploitation, fermés ou abandonnés. Les déchets miniers contiennent des sous-produits issus de l'extraction de métaux tels que le nickel, le cuivre et l'or, qui peuvent contenir de petites quantités de minéraux critiques comme le lithium, le platine et le cobalt, dont la récupération était auparavant jugée non rentable. Ce nouveau règlement appuie la Stratégie ontarienne relative aux minéraux critiques en offrant une souplesse suffisante pour permettre le retraitement des déchets miniers et en simplifiant le processus de demande de permis, tout en assurant la santé, la sécurité et la protection de l'environnement. Lorsque le nouveau règlement entrera en vigueur, le 1^{er} juillet 2025, l'Ontario deviendra la première région au Canada à instaurer un cadre de réglementation spécial pour la récupération des minéraux résiduels contenus dans les déchets miniers.

Renforcer les partenariats autochtones

Les progrès de l'Ontario reposent sur des partenariats solides avec les Autochtones. Cela implique de partager les débouchés économiques découlant des investissements dans les secteurs des minéraux critiques et de l'électricité.

Le gouvernement relance l'actuel Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA) de la province, doté de 1 milliard de dollars, pour en faire le nouveau Programme de financement pour les initiatives autochtones (PFIA), doté de 3 milliards de dollars, afin de soutenir la participation des Autochtones dans plus de secteurs, notamment l'électricité, les minéraux critiques, la mise en valeur des ressources et les éléments d'infrastructure connexes, offrant ainsi des débouchés économiques transgénérationnels aux peuples autochtones de l'Ontario.

Le programme a changé de nom et s'appelle désormais le PFIA pour signaler la conception future d'autres outils de financement pour soutenir la participation autochtone. Les changements proposés sont essentiels pour construire une économie plus forte, plus résiliente et autosuffisante et pour renforcer la participation des partenaires autochtones aux grands projets d'infrastructure en Ontario.

Le programme sera entièrement transféré, y compris la supervision et l'administration du programme, de l'Office ontarien de financement (OOF) au Fonds ontarien pour la construction (FOC). Celui-ci a pour mandat législatif de travailler avec les investisseurs institutionnels et les partenaires autochtones, et dispose de l'expertise, du cadre d'investissement et des ressources nécessaires pour servir de point de départ unique aux partenaires autochtones, partout en Ontario, qui souhaitent accéder à un financement pour des projets d'infrastructure.

Ce transfert aura lieu au deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026 et de plus amples renseignements seront communiqués dans les mois à venir. Le programme continuera à fonctionner comme avant, pendant et après la période de transition, afin d'aider les partenaires autochtones à accéder à des capitaux à faible coût.

Augmenter le Fonds pour la participation des Autochtones

Le gouvernement continue de promouvoir une exploration et une mise en valeur responsables et durables des ressources minérales avec la participation des communautés autochtones en investissant 70 millions de dollars sur quatre ans dans le Fonds pour la participation des Autochtones à compter de 2025-2026. Ce fonds soutiendra les communautés et les organisations autochtones dans les régions à forte activité minérale afin d'améliorer la capacité à participer aux processus de réglementation liés à l'exploration minérale et au développement minier.

Cet investissement augmentera la capacité des communautés autochtones à participer à des consultations utiles, qui faciliteront l'ouverture de nouvelles mines. Ainsi, les communautés autochtones seraient mieux outillées pour exploiter les débouchés économiques en participant davantage au secteur des minéraux de l'Ontario, aujourd'hui en pleine croissance, tout en contribuant à soutenir les chaînes d'approvisionnement nord-américaines nécessaires au déploiement des nouvelles technologies, ainsi que l'entretien et l'expansion des infrastructures existantes.

Créer des bourses d'études en développement des ressources pour la communauté étudiante des Premières Nations

Le gouvernement investit 10 millions de dollars sur trois ans pour créer de nouvelles possibilités de bourses d'études permettant aux étudiantes et aux étudiants des Premières Nations qui le souhaitent de faire carrière dans le développement des ressources. Les collèges, les universités et les instituts autochtones de l'Ontario jouent un rôle clé en veillant à ce que le secteur minier ontarien dispose d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour stimuler son économie. Dans un contexte où le gouvernement continue de prendre des mesures essentielles pour exploiter le potentiel minier du Nord de l'Ontario, ces bourses offriront à la communauté étudiante des Premières Nations l'accès aux outils et à la formation nécessaires pour devenir des chefs de file et des innovateurs dans ce secteur.

Développer les débouchés commerciaux pour les exportateurs ontariens

Le protectionnisme commercial des États-Unis et l'incertitude qu'il engendre posent de grands défis pour les entreprises et les industries de l'Ontario, en particulier celles dont les chaînes d'approvisionnement sont profondément intégrées de part et d'autre de la frontière. En même temps, ces défis deviennent pour les entreprises l'occasion de se diversifier et d'atteindre de nouveaux marchés. Le gouvernement est prêt à aider les entreprises à saisir cette occasion.

Guider le pays en matière de libre-échange interprovincial

Le commerce avec les autres provinces compte pour beaucoup dans l'économie de l'Ontario et peut favoriser une plus forte croissance pour la province et le pays. En 2024, l'Ontario a exporté des biens et des services d'une valeur de près de 196 milliards de dollars vers d'autres provinces, ce qui représente 16,7 % du commerce total de l'Ontario, et en a importé pour près de 144 milliards de dollars en provenance d'autres provinces. Au total, le commerce interprovincial a atteint 339,5 milliards de dollars, soit près de 30 % du produit intérieur brut (PIB) nominal de l'Ontario.

En revanche, les obstacles au commerce interprovincial ont entravé le plein essor de l'économie ontarienne. La réduction de ces obstacles, en particulier en période d'incertitude économique, peut faire baisser les coûts des entreprises et augmenter la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui atténue les pressions inflationnistes. La réduction des barrières commerciales stimulera aussi la compétitivité et la productivité, tout en créant de nouveaux emplois.

Le gouvernement de l'Ontario élimine les barrières qui n'ont pas de raison d'être et assume un rôle directeur en pilotant une action immédiate et utile en matière de commerce intérieur. Comme il a été annoncé en avril 2025, le gouvernement a déposé le projet de loi intitulé *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en favorisant le libre-échange au Canada* afin d'ouvrir le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre partout au Canada, et a pris des mesures qui auraient pour effet :

- de supprimer toutes les exceptions propres aux parties à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- d'éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, de réduire les charges administratives et de simplifier la circulation des travailleuses et travailleurs certifiés à travers le Canada, en augmentant la mobilité de la main-d'œuvre grâce à de nouvelles règles « de plein droit »;
- de permettre la reconnaissance mutuelle avec les provinces et les territoires réciproques, de sorte que les biens, les services et les travailleuses et travailleurs accrédités qui sont acceptables pour d'autres régions du Canada soient reconnus comme acceptables pour la vente, l'utilisation ou le travail en Ontario;
- d'autoriser un plus grand nombre de membres d'une profession de la santé réglementée à exercer en Ontario et de supprimer les restrictions en utilisant les règles « de plein droit »;
- de permettre la vente directe d'alcool aux consommateurs dans les provinces et les territoires avec convention de réciprocité afin que les consommateurs puissent acheter de l'alcool directement aux producteurs, partout au Canada, pour leur consommation personnelle;
- de désigner une journée « Achetez ontarien, achetez canadien » qui se tiendrait annuellement le dernier vendredi de juin pour aider les consommateurs à soutenir les entreprises et les travailleuses et travailleurs locaux grâce à des programmes tels que Fabriqué en Ontario, Le bois de l'Ontario, Vintners Quality Alliance (VQA) pour les vins et Ontario, terre nourricière.

Ces mesures contribueront à élargir les possibilités qui s'offrent aux entreprises ainsi qu'aux travailleuses et aux travailleurs de l'Ontario et à favoriser l'intégration économique partout au Canada. Ainsi, si elle est adoptée, la nouvelle loi encouragera le développement d'une économie plus forte et plus résiliente pour la population de l'Ontario, une économie qui sera moins tributaire du commerce avec les États-Unis.

Soutenir les exportations grâce au fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce

De nombreux fabricants de l'Ontario sont largement intégrés dans les chaînes d'approvisionnement américaines en vertu de contrats d'approvisionnement à long terme et complexes. Ils ont d'importants défis à relever pour réorienter leur production vers de nouveaux marchés et de nouveaux clients et ainsi atténuer l'impact des tarifs douaniers américains. De plus, les petites et moyennes entreprises (PME) ontariennes du secteur de la fabrication ont eu du mal à mobiliser des capitaux pour investir dans les technologies de pointe.

En avril 2025, l'Ontario a annoncé un investissement de 50 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2025-2026, pour créer le fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC). Ce nouveau programme aidera les entreprises à développer de nouveaux marchés et à rapatrier les chaînes d'approvisionnement essentielles, renforçant ainsi la sécurité et la diversification des échanges commerciaux. En particulier, le FLOEC mettra l'accent sur l'expansion du commerce interprovincial en soutenant les investissements dans les infrastructures, l'équipement et les procédés afin d'améliorer la compétitivité dans le contexte des tarifs douaniers américains.

Développer les débouchés commerciaux internationaux

Pour contribuer à renforcer et à diversifier le commerce, le gouvernement continue de promouvoir les biens et les services élaborés en Ontario et de soutenir les possibilités d'exportation. Lors d'une mission couronnée de succès à Singapour en novembre 2024, l'Ontario a su mettre en valeur les secteurs en pleine croissance des sciences de la vie, de la technologie et de l'automobile de la province, tout en renforçant le partenariat économique entre ces deux territoires. Cette mission commerciale marquait l'inauguration du premier bureau du commerce et des investissements de l'Ontario dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Dans le monde, l'Ontario compte 14 bureaux du commerce et des investissements qui travaillent en étroite collaboration avec des partenaires canadiens aux échelons fédéral, provincial-territorial et municipal pour rehausser son profil commercial, faciliter des accords d'investissement et aider les PME de la province à augmenter leur capacité d'exportation sur les marchés mondiaux. Depuis 2018, le réseau de bureaux du commerce et des investissements de l'Ontario situés à l'étranger a attiré des investissements avoisinant les 25,9 milliards de dollars et facilité l'accès aux marchés à plus de 1 900 entreprises ontariennes représentant divers secteurs d'activité.

Brancher l'Ontario sur un avenir abordable

La politique énergétique de l'Ontario déterminera le succès de l'économie provinciale, aujourd'hui et pour la génération à venir.

Selon les prévisions d'octobre 2024 de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario, la demande d'électricité dans la province devrait s'accroître de 75 % d'ici 2050, ce qui équivaut à raccorder au réseau une nouvelle agglomération dont la taille serait quatre fois et demie celle de Toronto.

L'Ontario investit dans la production, le transport et le stockage d'énergies nouvelles, ce qui représente la plus grande augmentation de sa production d'électricité depuis plus de 30 ans et transforme la province en superpuissance énergétique.

Planifier et bâtir l'avenir du nouveau nucléaire

Sur le site de l'actuelle centrale nucléaire de Darlington, le gouvernement met en place quatre petits réacteurs modulaires (PRM), premiers en leur genre au sein du G7, qui pourraient générer au total 1 200 mégawatts (MW) d'électricité, une production suffisante pour alimenter 1,2 million de foyers. En avril 2025, Ontario Power Generation (OPG) a reçu un permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour construire un réacteur de puissance destiné à l'unité 1. Cette autorisation est une étape majeure du projet, qui permettrait de créer et de préserver jusqu'à 2 000 emplois chaque année durant ses 65 années d'activité et contribuerait pour plus de 13 milliards de dollars au PIB de la province.



L'Ontario examine également la possibilité d'ajouter une nouvelle capacité de production d'énergie nucléaire à grande échelle sur le site de la centrale de Bruce, dans le comté du même nom, et sur le site Wesleyville d'OPG à Port Hope. Ces projets ajouteraient des productions maximales respectives de 4 800 MW et 10 000 MW qui, ensemble, pourraient alimenter l'équivalent de 14,8 millions de foyers.

Selon le Conference Board du Canada, un projet nucléaire à Port Hope pourrait accroître de 235 milliards de dollars le PIB de l'Ontario et soutenir 10 500 emplois dans l'ensemble de la province, dont 1 700 nouveaux emplois rémunérateurs.

Prolonger la vie des installations nucléaires existantes

Remise à neuf de Darlington et de Bruce

La remise à neuf de l'unité 1 de la centrale nucléaire de Darlington s'est achevée cinq mois avant la date prévue et fournira 875 MW d'électricité fiable, abordable et propre pour les 30 prochaines années ou plus, soit suffisamment pour alimenter 875 000 foyers. L'unité 1 est, sur quatre, la troisième unité à être remise à neuf à ce jour, la fin des travaux sur la quatrième unité étant prévue d'ici 2026.

De plus, l'Ontario poursuit son projet de remise à neuf d'un total de six unités à la centrale nucléaire de Bruce d'ici 2033. Au terme des travaux, la capacité de production d'électricité de cette centrale augmentera pour passer de 6 550 MW à 7 000 MW.

Remise à neuf de Pickering

OPG passe à la phase de définition du projet de remise à neuf de Pickering. Cette remise à neuf ajouterait au moins 30 années de vie à la centrale nucléaire de Pickering « B », qui emploie environ 4 500 personnes assurant son fonctionnement continu. Au total, on dénombre quelque 7 500 emplois liés à cette centrale dans l'ensemble de l'Ontario. Les unités « B » de la centrale nucléaire de Pickering produisent 2 000 MW d'électricité, l'équivalent de ce qu'il faut pour alimenter deux millions de foyers.

Investir dans l'hydroélectricité et le stockage d'énergie

Le gouvernement de l'Ontario soutient le plan d'OPG visant la remise à neuf et l'agrandissement des centrales hydroélectriques dans la province. Cet investissement de 4,7 milliards de dollars permettra de produire jusqu'à 5 000 MW d'électricité propre, ce qui suffira à alimenter 5 millions de foyers et créera plus de 2 000 emplois rémunérateurs, auxquels d'autres pourraient venir se greffer avec l'aménagement potentiel de deux nouvelles centrales.

Le gouvernement poursuit les travaux préparatoires au projet de centrale hydroélectrique à accumulation par pompage de l'Ontario, élaboré en partenariat avec TC Energy et la Nation ojibway de Saugeen. Ce projet, qui serait le plus important du genre au Canada, fournirait jusqu'à 1 000 MW d'électricité propre, abordable et fiable, soit suffisamment pour alimenter 1 million de foyers pendant 11 heures.

Le projet ontarien de stockage d'énergie par pompage viendrait s'ajouter à d'autres initiatives gouvernementales, dont le développement d'une capacité de production nucléaire à grande échelle pour Bruce Power. La construction de Bruce C fournirait les grandes quantités d'énergie propre à zéro émission nécessaires pour remplir l'installation de stockage.

Expansion du plus vaste processus concurrentiel d'approvisionnement énergétique de l'histoire de l'Ontario

Le gouvernement augmente la production ciblée dans le cadre du plus vaste processus concurrentiel d'approvisionnement énergétique de l'histoire de la province, afin d'acheter jusqu'à 7 500 MW, contre 5 000 MW initialement annoncés. Cette expansion est ouverte à toutes les technologies, y compris l'hydroélectricité, le gaz naturel, le stockage d'énergie, les éoliennes et l'énergie solaire. Elle permettra aux familles et aux entreprises de disposer d'une électricité fiable et abordable pour répondre à la demande énergétique en forte augmentation.

Donner une impulsion au réseau électrique grâce à l'hydrogène

Aujourd'hui, l'électricité, le gaz naturel, le pétrole et les produits pétroliers raffinés font tous partie du bouquet énergétique de l'Ontario. Ensemble, ils alimentent l'économie, servent à transporter des personnes et les biens dont elles ont besoin et permettent de chauffer, de rafraîchir et d'éclairer le foyer de plus de 16 millions de personnes.

Tout en maintenant et en augmentant l'accès à des combustibles abordables comme le gaz naturel, qui restent essentiels pour l'industrie, les agriculteurs et les collectivités rurales, le gouvernement crée un espace pour les ressources nouvelles et émergentes tels que l'hydrogène à faible émission de carbone et le gaz naturel renouvelable. L'Ontario est à l'avant-garde de l'intégration de ces technologies nouvelles, notamment avec le projet de démonstration d'hydrogène de Markham, géré par Enbridge, qui explore, à titre expérimental, l'injection d'hydrogène dans le réseau de distribution de gaz naturel. Cette installation à grande échelle, inaugurée le 1^{er} octobre 2021, est la première du genre en Amérique du Nord.

Le gouvernement de l'Ontario lance une nouvelle édition du Fonds d'innovation pour l'hydrogène, investissant 30 millions de dollars pour exploiter la capacité de l'hydrogène à stimuler la croissance économique, à créer des emplois et à garder la province à l'avant-poste de l'économie axée sur l'énergie propre, et élargissant les critères d'admissibilité de façon à inclure des initiatives axées sur le réseau électrique ainsi que des applications dans d'autres secteurs, par exemple les transports.

Développer le potentiel de l'hydrogène

Les projets financés en vertu du Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène mis en place en 2023 emploient diverses approches pour l'étude et le développement des technologies de l'hydrogène, la vérification de leurs capacités et la façon de les intégrer dans le réseau électrique de l'Ontario.

Pour le cycle de 2023, 4 projets sur 15 concernent de nouvelles installations qui démontreront la production et la consommation d'hydrogène dans des conditions réelles. Les bénéficiaires d'un soutien financier pour ces projets sont Enbridge Gas, Emerald Energy from Waste Inc., Carlsun Energy Solutions et Atura Power. La nouvelle installation d'Enbridge à Markham fera la démonstration de l'alimentation d'une unité de production combinée de chaleur et d'électricité de 115 kilowatts (kW) avec une gamme de mélanges d'hydrogène et de gaz naturel, y compris jusqu'à 100 % d'hydrogène. Les autres projets concernent des recherches et des études de faisabilité sur le potentiel de l'hydrogène comme élément important des ressources énergétiques futures de l'Ontario.

Lancer des programmes d'efficacité énergétique

Le gouvernement aide les familles et les entreprises à faire des économies d'argent et d'énergie en investissant 10,9 milliards de dollars sur 12 ans dans des programmes d'efficacité énergétique, consacrant ainsi à ce domaine le plus gros budget de toute l'histoire du Canada. Grâce à de nouveaux programmes, comme le Home Renovation Savings Program, le gouvernement remet de l'argent dans vos poches, notamment sous forme de remises pour des améliorations telles que l'installation de nouvelles portes, de nouvelles fenêtres, d'une thermopompe et de thermostats intelligents, ou pour d'autres initiatives d'efficacité énergétique, et c'est tout le réseau énergétique de l'Ontario qui en bénéficie.

Cet investissement devrait générer 23,1 milliards de dollars de bénéfices pour le réseau électrique, ce qui permettra aux consommateurs d'économiser 12,2 milliards de dollars en coûts liés au réseau électrique en évitant la construction inutile de nouvelles infrastructures pour la production.

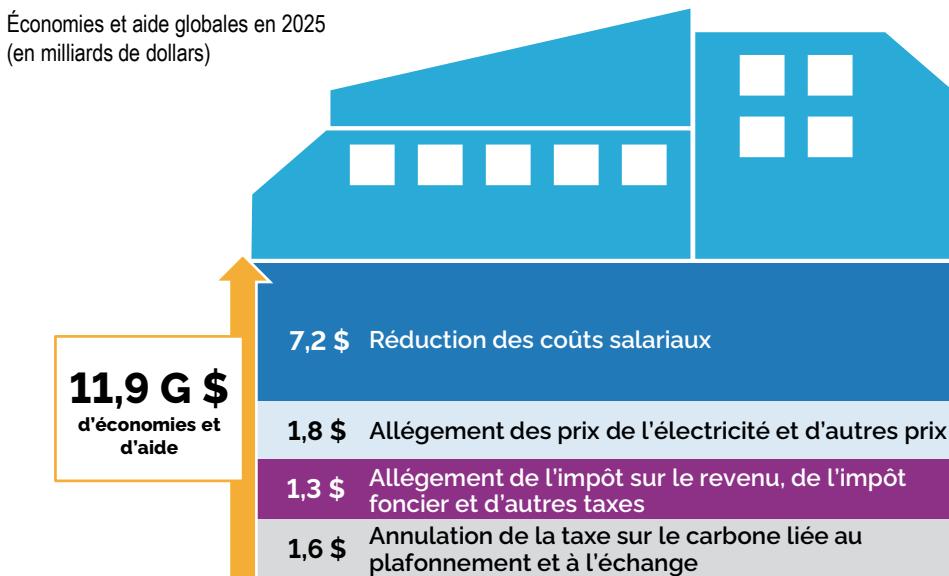
Garder les coûts bas pour les entreprises

Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour réduire les coûts des entreprises et les aider à mieux affronter la concurrence. Grâce aux initiatives phares lancées depuis 2018, le gouvernement apporterait aux entreprises de l'Ontario des économies et une aide estimées à 11,9 milliards de dollars en 2025, dont 5,6 milliards de dollars iraient aux petites entreprises. Quelques exemples de mesures prises :

- Instauration du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, y compris une proposition visant son augmentation et son élargissement temporaires, de façon à soutenir les investissements dans la fabrication ou la transformation dans la province.
- Baisse de la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et de la taxe sur les carburants de 5,3 cents le litre pour aider les entreprises de l'Ontario à réduire leurs frais d'essence et de carburant.
- Soutien à la réduction des taux de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), les ramenant à leur niveau le plus bas depuis une cinquantaine d'années, ce qui fait épargner aux entreprises de l'Ontario quelque 150 millions de dollars annuellement. En outre, la WSIB a annoncé des remises d'une valeur totale de 4 milliards de dollars issues des fonds excédentaires.
- Mesure faisant passer de 490 000 \$ à 1 000 000 \$ l'exonération de l'impôt-santé des employeurs. Celle-ci soutient les entreprises en réduisant l'impôt pour les employeurs admissibles du secteur privé.
- Annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange pour éliminer ses répercussions sur les coûts des produits tels que l'essence, le carburant diesel et le gaz naturel.
- Baisse des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises avec, pour résultat, des économies annuelles de 450 millions de dollars pour plus de 200 000 employeurs, ou 95 % de tous les biens commerciaux en Ontario.
- Taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises ramené à 3,2 %, avec élargissement de l'accès à ce taux préférentiel, ce qui aidera les petites entreprises à être concurrentielles et prospères grâce à une baisse de leurs coûts.
- Mise en œuvre du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional afin de soutenir les entreprises qui investissent et élargissent leurs activités dans les régions de l'Ontario où la croissance de l'emploi est faible.
- Mise en œuvre, en janvier 2021, du Plan exhaustif relatif à l'électricité, qui réduit les coûts de l'électricité d'environ 11 à 14 % en moyenne en 2025 pour les clients industriels et commerciaux de taille moyenne et de grande taille, respectivement.
- Période de grâce de six mois pour le paiement des pénalités et des intérêts applicables à certains impôts et taxes administrés par la province.

De plus, le gouvernement applaudit la décision fédérale de fixer le taux de la taxe sur le carbone à 0 % à compter du 1^{er} avril 2025, ce qui met effectivement fin à cette taxe. Il dispense les automobilistes de l'obligation de soumettre leurs véhicules utilitaires légers à des tests d'émissions dans le cadre du programme Air pur, a éliminé les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et l'obligation d'avoir une vignette d'immatriculation pour les voitures de tourisme, les camionnettes, les motocyclettes et les cyclomoteurs, et a supprimé les péages sur les autoroutes 412 et 418. Ces mesures réduiront les coûts des entreprises. Enfin, le gouvernement supprimera de manière définitive les péages sur l'autoroute 407 Est, propriété de la province, à compter du 1^{er} juin 2025.

Graphique 1.2 Soutenir les entreprises ontariennes



Nota : La réduction des coûts salariaux comprend le soutien aux réductions des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), la hausse de l'exonération de l'impôt santé des employeurs, qui est passée à 1 million de dollars en 2020, et la modification du salaire minimum. L'allégement des prix de l'électricité et d'autres prix comprend : la réduction des prix de l'électricité par le biais du Plan exhaustif relatif à l'électricité; la réduction des prix de gros de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) pour les titulaires de permis de vente d'alcool, les dépanneurs titulaires de permis et les comptoirs express admissibles de la LCBO; les économies directes réalisées par les entreprises grâce, d'une part, à la prolongation de la réduction de 5,7 cents le litre de la taxe sur l'essence et de la réduction de 5,3 cents le litre de la taxe sur les carburants jusqu'au 30 juin 2025 et, d'autre part, à la pérennisation de ces mesures le 1^{er} juillet 2025. L'allégement de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier et d'autres taxes comprend : la réduction du taux d'imposition des petites entreprises de l'Ontario à 3,2 % et l'élargissement de l'accès à ce taux préférentiel; l'instauration du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional; l'instauration, la bonification et l'élargissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario; la réduction des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises; la décision de ne pas faire pendant à la hausse de l'impôt fédéral sur les revenus de placement passifs de certaines petites entreprises; et une période d'exonération des intérêts et des pénalités de six mois pour certains impôts et taxes administrés par la province. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Suppression de la taxe sur le propane utilisé dans les véhicules routiers immatriculés

L'Ontario est déterminé à réduire les formalités administratives coûteuses afin de favoriser la prospérité des entreprises, des familles et de l'économie dans son ensemble. C'est pourquoi le gouvernement propose d'éliminer la taxe sur le propane utilisé dans les véhicules routiers immatriculés à compter du 1^{er} juillet 2025.

Depuis l'instauration de cette taxe, on a constaté une diminution constante de l'utilisation des véhicules au propane. L'élimination de la taxe sur le propane allégera le fardeau de plus de 1 000 entreprises qui vendent ou distribuent du propane à des fins non taxables et qui sont, pour la plupart, de petites entreprises.

L'Association canadienne du propane (ACP) a demandé la suppression de la taxe sur le propane automobile. Ce changement réduirait la charge pesant sur l'industrie du propane, en particulier sur les petites entreprises qui en vendent et en utilisent ».

Shannon Watt
Présidente-directrice générale
Association canadienne du propane

Continuer à diversifier l'économie de l'Ontario

Diversifier l'économie ontarienne en investissant pour l'innovation dans les secteurs stratégiques clés est crucial pour développer la résilience de l'Ontario et sa croissance économique à long terme. Alors que les tarifs douaniers américains menacent les industries et les entreprises ontariennes, l'innovation sert de contre-mesure puissante face à ces tensions économiques. Les investissements dans les nouvelles technologies et les entreprises innovantes aideront l'Ontario à trouver de nouveaux marchés, à renforcer sa compétitivité et à assurer la prospérité des générations futures.

Développer la Stratégie ontarienne pour les sciences de la vie

Le gouvernement continue à soutenir l'innovation et la création d'emplois dans le secteur grâce à la Stratégie ontarienne pour les sciences de la vie, *Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur*, destinée à stimuler les investissements et à améliorer la recherche pour conforter la position de la province en tant que chef de file pour la biofabrication et les sciences de la vie. L'Ontario abrite un secteur des sciences de la vie florissant, qui emploie plus de 74 000 personnes dans des postes à forte valeur ajoutée au sein de 2 000 entreprises dont les exportations annuelles dépassent les 11,8 milliards de dollars.

De 2018 à ce jour, cette stratégie a attiré plus de 6 milliards de dollars d'investissements et créé 5 000 emplois dans le secteur des sciences de la vie. En octobre 2024, l'Ontario a annoncé la phase 2 de sa Stratégie pour les sciences de la vie, qui prévoit notamment l'investissement de 146 millions de dollars pour aider à stimuler la croissance du secteur. La phase 2 de la stratégie met l'accent sur quatre domaines clés :

- faire progresser la recherche et le développement afin d'améliorer la capacité de biofabrication de la province et de tirer parti des possibilités de commercialisation;
- ouvrir de nouvelles sources de financement qui aident les entrepreneurs à transformer leurs idées et leurs prototypes en produits commercialisables;
- soutenir l'écosystème existant en renforçant la proposition de valeur de la province et en positionnant l'Ontario comme une destination de choix pour la croissance des entreprises mondiales et les nouveaux investissements;
- adopter une culture de l'innovation afin que les entreprises locales puissent tirer parti des possibilités offertes par l'ensemble du système de santé de l'Ontario.



Renouveler le Fonds pour l'innovation en sciences de la vie

Dans le cadre de la Stratégie pour les sciences de la vie, le gouvernement investit 15 millions de dollars supplémentaires pour renouveler le programme du Fonds pour l'innovation en sciences de la vie (FISV) pour trois ans à compter de 2025-2026. Le programme FISV est un fonds de co-investissement qui relève les défis du secteur du capital-risque en fournissant un financement de démarrage aux entreprises du secteur des sciences de la vie qui sont en phase de démarrage ou de pré-démarrage. Cet investissement aidera les entreprises à transformer leurs investissements innovants et à forte intensité de capital, depuis leur phase conceptuelle jusqu'à leur commercialisation.

Renforcer la position de l'Ontario en tant que pôle mondial de la biofabrication et des sciences de la vie

En janvier 2025, le gouvernement de l'Ontario a obtenu de l'entreprise biopharmaceutique mondiale AstraZeneca l'engagement d'un investissement de 820 millions de dollars afin d'agrandir les installations de recherche-développement de l'entreprise à Mississauga et de déménager son siège social canadien dans des bureaux plus spacieux et à la fine pointe de la technologie. Cet investissement permettra de créer plus de 700 emplois dans le secteur des sciences de la vie en Ontario. Pour soutenir cet investissement, l'Ontario verse un financement de 16,1 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario.

En outre, le gouvernement s'emploie à accélérer l'accès aux médicaments d'importance vitale en améliorant les processus actuels et en lançant une nouvelle voie d'accès pilote, en commençant par certains médicaments anticancéreux hautement prioritaires. Cela permettra à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès plus rapidement à des médicaments d'importance vitale et placera l'Ontario à la pointe de l'innovation en matière de soins de santé.

Soutenir la production d'isotopes médicaux

L'Ontario est un chef de file mondial dans la production d'isotopes médicaux d'importance vitale, essentiels pour le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies graves. En plus de Bruce Power et d'autres centrales nucléaires, l'Ontario dispose du réacteur nucléaire McMaster, qui contribue à stimuler l'innovation et la commercialisation des découvertes liées aux isotopes médicaux. En tant que ressource nationale essentielle pour la recherche, le réacteur soutient un large éventail de programmes de recherche basés sur les neutrons dans des domaines stratégiques tels que les isotopes médicaux et les produits radiopharmaceutiques.

C'est pourquoi le gouvernement investit 15,5 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2025-2026, afin d'augmenter la production d'isotopes médicaux du réacteur à un rythme de 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ce qui permettra d'augmenter l'offre d'isotopes produits et leur diversité afin de stimuler de nouvelles découvertes. Cet investissement favorisera la création de 16 emplois d'ici 2030, l'établissement d'une entreprise dérivée et d'une coentreprise commerciale dans le domaine des isotopes médicaux, la mise en place de capacités supplémentaires de recherche-développement dans le domaine du nucléaire et des faisceaux de neutrons, ainsi que la mise au point et la commercialisation de nouveaux traitements médicaux.

Accroître les investissements de capital-risque grâce à Croissance Ontario

Les fonds de capital-risque jouent un rôle important dans la stimulation de l'entrepreneuriat et de la croissance économique en ouvrant des possibilités aux jeunes entreprises grâce à des investissements dans des sociétés innovantes à fort potentiel. Les fonds de capital-risque offrent également un mentorat commercial et un accès à des réseaux qui peuvent aider une entreprise à accélérer son entrée sur de nouveaux marchés et à réussir à l'échelle mondiale. Croissance Ontario, l'agence provinciale de capital-risque, investit dans des fonds de capital-risque qui ciblent des entreprises en phase préliminaire ou avancée de développement et gère actuellement plus de 500 millions de dollars d'actifs, dont 300 millions de dollars fournis par le gouvernement de l'Ontario au cours des deux dernières années.

Afin de continuer à soutenir la croissance des entreprises ontariennes en démarrage, le gouvernement fournit un financement de 90 millions de dollars supplémentaires en capital-risque par l'entremise de Croissance Ontario, dont 50 millions de dollars destinés à des fonds de capital-risque ontariens axés sur les technologies qui soutiennent la défense nationale et les technologies connexes comme l'IA et la cybersécurité, et 40 millions de dollars destinés à des fonds de capital-risque qui aideront les entreprises du secteur des sciences de la vie et les biofabricants à innover et à se développer. Cela contribuera à stimuler le développement de technologies dans des secteurs stratégiques de la défense et à renforcer les capacités des entreprises de biofabrication et de dispositifs médicaux de nouvelle génération de l'Ontario afin qu'elles puissent mettre au point les technologies de la santé de demain. Cet investissement servira également de rempart contre les tarifs douaniers imposés par les États-Unis, en rehaussant la compétitivité des entreprises grâce au renforcement des chaînes d'approvisionnement nationales et à l'amélioration de la résilience dans les secteurs critiques de l'économie.

Investir dans les infrastructures de recherche pour soutenir la croissance économique

Le développement d'une solide capacité de recherche et d'innovation par l'entremise d'établissements tels que les collèges, les universités et les hôpitaux est fondamental si l'Ontario veut rester compétitif sur la scène mondiale. C'est pourquoi le gouvernement investira 207 millions de dollars supplémentaires sur trois ans par l'entremise du Fonds pour la recherche en Ontario – Programme Infrastructure de recherche (Programme IR-FRO), à compter de 2025-2026, pour fournir à des établissements ontariens un financement permettant d'acquérir des infrastructures et de participer à des activités de recherche-développement à l'échelle mondiale. Cela contribuera à soutenir la compétitivité de l'Ontario pour attirer, retenir et développer les meilleurs talents en veillant à ce que les chercheurs continuent à disposer des installations et des équipements ultramodernes nécessaires pour faire des découvertes révolutionnaires, stimuler l'économie et améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens. Cet investissement aura également un effet de levier sur les investissements fédéraux dans les projets d'infrastructure de la province.

Les investissements réalisés précédemment dans le Programme IR-FRO ont largement contribué à renforcer la position de l'Ontario en matière de recherche et d'innovation dans les domaines que le gouvernement juge prioritaires, par exemple les sciences de la vie, les véhicules autonomes et les minéraux critiques. Les 560 millions de dollars que l'Ontario a investis depuis 2018-2019 ont permis de mobiliser 930 millions de dollars et contribué à former plus de 73 800 personnes hautement compétentes.

Soutenir l'innovation et la recherche en Ontario

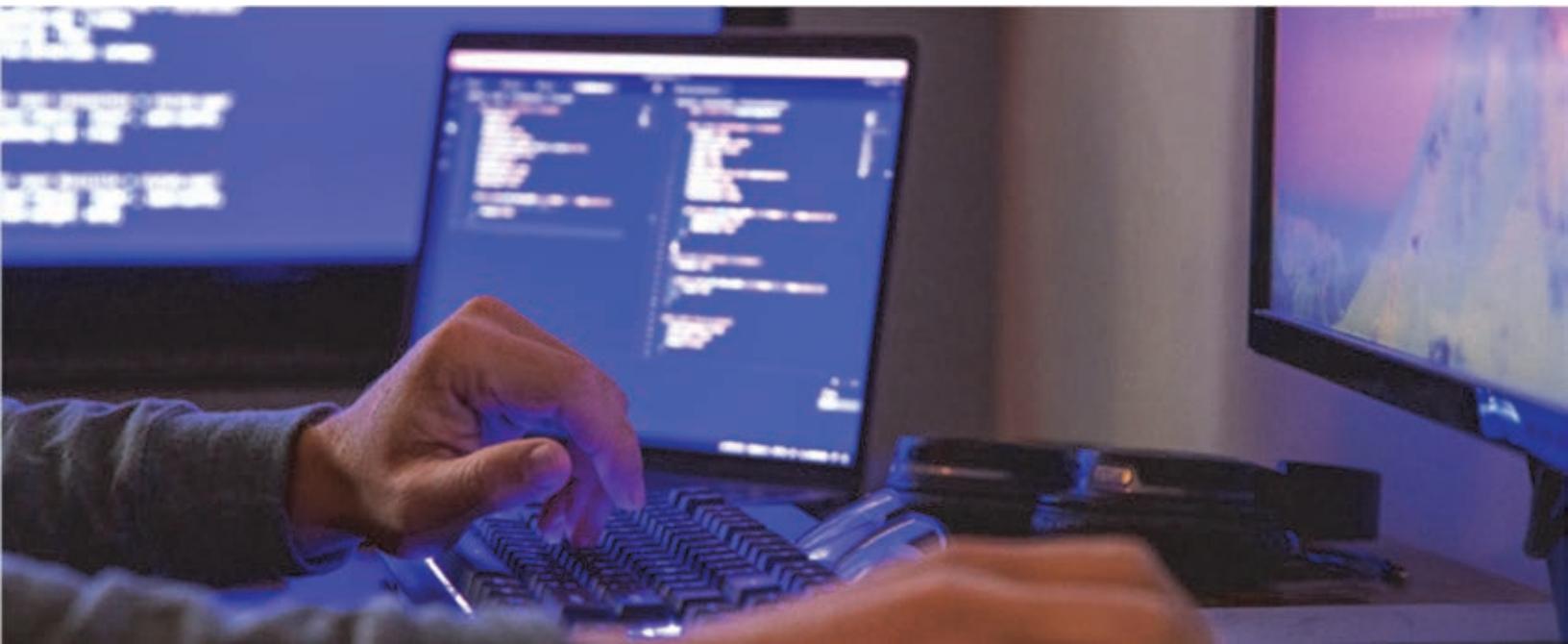
Depuis 2018, l'Ontario a investi 907 millions de dollars dans 1 665 projets de recherche dans le cadre de ses programmes de recherche concurrentiels. Ces investissements ont soutenu la création de plus de 120 000 possibilités de formation pour les chercheurs et les étudiantes et étudiants de l'ensemble de la province. En avril 2025, le gouvernement a annoncé un investissement de plus de 75 millions de dollars dans 162 projets de recherche et d'innovation dans le cadre du Programme de bourses de nouveaux chercheurs et du Fonds pour la recherche en Ontario (FRO). Voici quelques exemples de ces projets :

- 27 millions de dollars à L'Hôpital d'Ottawa pour agrandir son Centre de fabrication de produits biothérapeutiques, qui renforcera la protection de la province contre les pandémies futures;
- 18 millions de dollars à l'Université McMaster pour agrandir son laboratoire de vecteurs Fitzhenry, qui élargira l'accès aux essais cliniques pour de nouveaux traitements capables de guérir des maladies comme le cancer.

Faire de l'Ontario un chef de file mondial de l'intelligence artificielle

La province est à l'origine de nombreuses « premières », elle est notamment le berceau de l'IA moderne, dont l'Université de Toronto a été la pionnière voilà plus de 30 ans. Plus récemment, les progrès réalisés dans le domaine des grands modèles de langage ont entraîné une explosion des outils d'IA générative qui ont le potentiel de transformer les économies et les sociétés du monde entier en stimulant la croissance, la productivité et de nouveaux débouchés dans de nombreux secteurs d'activité.

Avec près de 400 entreprises d'IA, plus de 1,5 milliard de dollars d'investissements en capital-risque dans le domaine de l'IA et plus de 1 100 personnes nouvellement diplômées d'un programme de maîtrise en IA, l'Ontario offre un écosystème dynamique et un immense potentiel de croissance et d'innovation supplémentaires. L'Ontario entend demeurer un chef de file mondial dans le domaine du développement de l'IA.



Favoriser l'écosystème d'intelligence artificielle

Tout comme les applications d'IA, un écosystème d'IA solide repose sur une multitude de nœuds et de connexions qui se combinent pour créer un environnement innovant. L'investissement dans l'IA, comme d'autres technologies critiques telles que la 5G, la chaîne de blocs, la cybersécurité, la quantique et la robotique, aidera les entreprises de l'Ontario à miser sur les débouchés commerciaux nouveaux et émergents dans l'ensemble des secteurs et des industries clés de l'économie. Le Programme ontarien des initiatives relatives aux technologies critiques, doté de 107 millions de dollars, prévoit des investissements phares pouvant atteindre 27 millions de dollars dans l'Institut Vecteur pour l'intelligence artificielle, un éventail de projets par l'entremise du Centre d'innovation de l'Ontario et l'Ontario Bioscience Innovation Organization. Cela permettra aux entreprises d'adopter, de développer et de commercialiser les nouvelles technologies de l'IA. En outre, l'Ontario a engagé plus de 65 millions de dollars pour les systèmes d'informatique de recherche avancée de la province, qui fournissent des ressources essentielles à ses chercheurs afin que ces systèmes répondent à la demande en matière de stockage et de calcul pour la recherche sur des technologies comme l'intelligence artificielle.

S'engager à faire une utilisation sûre et responsable de l'intelligence artificielle

L'Ontario s'est également engagé à protéger l'intérêt public contre les nouveaux risques en puissance, notamment la discrimination, la surveillance et les menaces à la vie privée. Grâce à la *Loi de 2024 visant à renforcer la cybersécurité et la confiance dans le secteur public*, le gouvernement jette les bases de l'avenir de l'Ontario en matière d'IA en établissant une gouvernance de l'IA au sein du secteur parapublic et en garantissant la sécurité des données et la confiance dans les outils numériques.

Le gouvernement de l'Ontario exploite déjà l'IA de multiples façons pour accroître l'efficacité et améliorer les services. Entre autres, il utilise l'IA pour analyser des données, surveiller la qualité de l'air et de l'eau pour prédire les risques, soutenir la cartographie prédictive des sols et élaborer des robots conversationnels ou assistants virtuels, ainsi que des transcriveurs par IA. Pour l'avenir, le gouvernement cherche à déterminer comment exploiter l'IA en toute sécurité pour accélérer davantage la reconnaissance et l'élimination de l'excès de formalités administratives.

Développer et attirer les meilleurs talents en matière d'intelligence artificielle

Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario s'adaptent rapidement pour approvisionner le marché du travail en talents dans le domaine de l'IA, avec plus de 1 700 nouvelles inscriptions à la maîtrise en IA et à des parcours d'études dans plus de 25 programmes de maîtrise axés sur l'IA dans 11 universités. Les talents de l'Ontario sont de plus en plus reconnus par les entreprises mondiales en dehors du secteur des technologies traditionnelles qui cherchent à intégrer l'IA dans leurs opérations. Au cours de la dernière année, Investissements Ontario a annoncé des dépenses de 1,2 milliard de dollars qui mettront l'expertise ontarienne en IA au service des industries axées sur les sciences de la vie, l'infrastructure des transports et les véhicules électriques.

Par exemple, en novembre 2024 à Toronto, l'Ontario a salué un investissement de plus de 100 millions de dollars d'Hitachi Rail, poids lourd de l'écosystème mondial des transports, pour mettre à niveau sa technologie de signalisation pour la gestion des trains basée sur la communication (CBTC) en y intégrant l'IA, la 5G et l'infonuagique.

Au cours du même mois, le gouvernement de l'Ontario s'est réjoui de l'expansion de la division Équipe mondiale de l'informatique de Hoffmann-La Roche Limited/Limitée au siège de l'entreprise à Mississauga (Roche Canada). Cet investissement équivaut à plus de 130 millions de dollars sur cinq ans et a été soutenu par un investissement provincial de 3,5 millions de dollars par l'intermédiaire d'Investissements Ontario. L'initiative créera jusqu'à 250 nouveaux emplois bien rémunérés, stimulera l'innovation et accélérera la mise en place de solutions de santé révolutionnaires pour les patients partout en Ontario.

Soutenir le secteur forestier de l'Ontario

La foresterie et les produits forestiers sont un moteur important de l'économie provinciale. En Ontario, les forêts de la Couronne occupent près des deux tiers de la province, ce qui attire l'investissement dans l'industrie et ouvre des perspectives économiques porteuses d'emplois. L'industrie forestière étant un pilier pour les communautés autochtones et les collectivités rurales et du Nord en Ontario, le gouvernement entend gérer et promouvoir durablement l'utilisation responsable du secteur forestier de l'Ontario, permettant ainsi à la population ontarienne de bénéficier de la qualité et de l'abondance des ressources naturelles de la province.

Développer la résilience du secteur forestier de l'Ontario

L'Ontario continue d'aider le secteur forestier à développer une résilience à long terme en réponse au climat économique actuel. À cette fin, en 2025-2026, il investit 6 millions de dollars dans l'expansion des routes d'accès aux forêts dans le Nord de l'Ontario pour favoriser la construction et l'entretien de routes à usages multiples dans les forêts de la Couronne, le soutien au développement économique et la fourniture d'infrastructures nécessaires au public, aux communautés autochtones et aux utilisateurs commerciaux. L'Ontario investit un montant supplémentaire de 2,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, pour la mise en œuvre continue de la Stratégie du secteur forestier par le biais de projets de construction innovants avec des partenaires industriels, ce qui conduira à une plus grande utilisation du bois de la Couronne récolté, fera croître les revenus et stimulera l'activité économique dans ce secteur.

L'Ontario continue à investir dans des initiatives forestières pour développer le potentiel économique et les avantages environnementaux du bois sous-utilisé et des dérivés du bois de sciage, connus sous le nom de biomasse forestière. Dans le cadre du Programme d'utilisation de la biomasse forestière, doté de 60 millions de dollars, l'Ontario travaille pour :

- augmenter le volume de bois récolté dans les forêts de la Couronne aux fins de son application à des produits et à des usages traditionnels et novateurs;
- soutenir la viabilité des activités de production forestière et la contribution de l'industrie forestière aux économies régionales, y compris l'emploi et les revenus générés par les usines de produits forestiers;
- travailler en collaboration avec les municipalités, l'industrie, les communautés autochtones et les parties prenantes pour définir les usages futurs viables du bois et investir dans ceux-ci.

Renforcer l'agroalimentaire en Ontario

L'Ontario possède un secteur agroalimentaire riche et diversifié qui produit plus de 200 denrées agricoles, 60 % des aliments produits en Ontario étant transformés et consommés dans la province même. En novembre 2022, le gouvernement a rendu public le document *Cultiver l'Ontario, une stratégie provinciale pour le secteur agroalimentaire* pour renforcer les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, attirer et développer les talents de l'agroalimentaire en Ontario et soutenir l'adoption de technologies et de pratiques nouvelles rehaussant la compétitivité.

Promouvoir la stabilité agroalimentaire grâce au Programme ontarien de gestion des risques

Le Programme ontarien de gestion des risques (PGR), y compris le Programme d'autogestion des risques (PAGR), aide les agriculteurs de l'Ontario à être compétitifs à l'échelle mondiale en leur apportant un soutien pour les risques qui échappent à leur contrôle. Il permet d'assurer la prévisibilité et la stabilité nécessaires aux entreprises agroalimentaires pour investir et se développer à un moment où la menace des tarifs douaniers et d'autres facteurs d'instabilité des marchés créent des risques supplémentaires pour ce secteur. En janvier 2025, l'Ontario a annoncé une augmentation du financement annuel du PGR, qui passera de 150 millions de dollars à 250 millions de dollars sur une période de trois ans, en commençant par une augmentation de 30 millions de dollars pour l'année 2025 du programme.

Un financement accru du PGR aidera les agriculteurs à relever les défis du marché tout en stimulant la confiance et la compétitivité à long terme de leurs entreprises. Le PGR soutient plus de 383 000 emplois en consacrant 24 milliards de dollars aux 8 500 exploitations agricoles qui forment la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire de la province lorsqu'elles sont confrontées à des défis tels que la fluctuation de la valeur marchande et les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, la sécheresse ou les maladies.

Améliorer la viticulture en Ontario

L'industrie viticole en Ontario est un maillon important de l'économie provinciale et le gouvernement de l'Ontario entend bien la voir se développer et prospérer. À cette fin, il poursuit son engagement envers le développement économique local en offrant aux vignerons de l'Ontario et à leur secteur d'activité un éventail de mesures de soutien transitoires pendant une période limitée. Le gouvernement donnera invariablement la priorité aux particuliers et aux entreprises et fera toujours ce qu'il y a de mieux pour les travailleuses et travailleurs et l'économie de l'Ontario.

Le gouvernement lance le Programme d'aide à la promotion du raisin de cuve de l'Ontario, qui aidera les vignerons et les établissements vinicoles de la province en augmentant la quantité de raisin de l'Ontario dans les bouteilles de vin. Ce programme fournira un soutien annuel pouvant atteindre 35 millions de dollars aux établissements vinicoles admissibles sur une période de cinq ans, de 2025-2026 à 2029-2030, le financement total du programme s'élevant à 175 millions de dollars. Lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre, ce programme devrait doubler, en moyenne, le pourcentage de raisin de l'Ontario dans le vin de coupage, ce qui entraînera l'achat de milliers de tonnes supplémentaires de raisins de l'Ontario auprès des producteurs.

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Dans le cadre de son soutien continu aux vins VQA de l'Ontario, qui sont réputés mondialement et génèrent des ventes annuelles se chiffrant en millions de dollars, le gouvernement prolonge également le Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA jusqu'en 2029-2030 et élargit l'admissibilité au programme afin d'y inclure les vins de glace, ainsi que les vins de la VQA vendus dans les dépanneurs et les magasins de détail exploités à même les établissements vinicoles. Ces améliorations du programme apporteront un soutien supplémentaire aux producteurs de vin de la VQA, portant l'aide totale à 84 millions de dollars par année et le financement total du programme, à 420 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

En outre, le gouvernement lance le Programme d'aide aux boutiques de vin, qui fournira jusqu'à 16,7 millions de dollars sur cinq ans, de 2025-2026 à 2029-2030, pour soutenir une partie des dépenses en capital des magasins de détail hors établissements vinicoles qui s'installent dans des épiceries, ce qui favorise de nouvelles possibilités d'affaires et est plus pratique pour les consommateurs.

Afin de mieux soutenir le secteur viticole, le gouvernement a demandé à la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) de promouvoir et de privilégier les petits producteurs ontariens et leurs produits en offrant des programmes plus nombreux et améliorés pour aider ces entreprises à contribuer davantage à l'économie de l'Ontario.

Renforcer le secteur du tourisme en Ontario

L'Ontario continue de soutenir son secteur du tourisme afin de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de mettre en valeur la province en tant que destination touristique mondiale de choix.

Soutenir Destination Wasaga

L'Ontario aide la ville de Wasaga Beach à réaliser son projet touristique et son plan économique d'envergure en lui octroyant 2 millions de dollars pour la planification touristique et près de 25 millions de dollars en financement d'immobilisations sur deux ans, dès 2025-2026, afin de revitaliser l'île Nancy, lieu historique provincial.

Soutenir Destination Niagara

En attirant plus de 13 millions de touristes chaque année, la région de Niagara alimente une industrie touristique de 3 milliards de dollars, ce qui représente 6 % de son PIB.

L'Ontario élabore un plan exhaustif visant à soutenir le potentiel économique de la région de Niagara en tant que moteur touristique en proposant de nouvelles attractions et installations d'hébergement dans la région. Le plan prévoit notamment un investissement de plus de 35 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le Shaw Festival, ainsi que le réaménagement de la centrale électrique de la Toronto Power pour en faire le seul hôtel cinq étoiles de la région, financé entièrement par un investissement de plus de 200 millions de dollars provenant du secteur privé.

En outre, le plan examinerait les possibilités de continuer à assurer la croissance du marché des jeux de hasard et d'améliorer la commodité des transports, ainsi que de poursuivre la collaboration avec le secteur du tourisme pour ouvrir des débouchés commerciaux.

L'Ontario lance aussi une étude pour mieux comprendre les possibilités d'améliorer l'accès par voie aérienne à la région de Niagara. L'étude s'appuiera sur l'engagement des transporteurs aériens, de Transports Canada, d'autres agences fédérales et des municipalités. Elle évaluera les possibilités et la demande de transport aérien vers la région de Niagara, ainsi que la façon dont les infrastructures existantes, y compris les aéroports, peuvent être utilisées pour répondre aux besoins en matière de transport et favoriser le tourisme, de même que la croissance économique.

Promouvoir les économies rurales et du Nord de l'Ontario

Le succès de l'Ontario repose sur la croissance et la viabilité de toutes ses régions, dont le Nord et les collectivités rurales d'un bout à l'autre de la province. Le gouvernement continue de veiller à ce que toutes les régions reçoivent le soutien et les ressources dont elles ont besoin pour prospérer, tout en favorisant l'essor de l'ensemble de la province.

S'attaquer aux nouveaux défis dans les régions rurales de l'Ontario en déployant la Stratégie de développement économique des collectivités rurales

Le gouvernement continue de prendre des mesures pour exploiter le potentiel économique des régions rurales et du Nord de l'Ontario, ce qui est d'une importance capitale pour assurer la prospérité de toute la province. En janvier 2025, le gouvernement a présenté le document *Meilleures perspectives : Stratégie ontarienne de développement économique des collectivités rurales*, une stratégie qui viendra soutenir la croissance économique, la capacité de la main-d'œuvre et le développement des entreprises dans ces régions.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a remplacé son ancien Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR) par le nouveau Programme de développement des collectivités rurales de l'Ontario (PDCRO). Il en a doublé le financement pour le porter, dès 2025-2026, à 10 millions de dollars par année sur deux ans, pour un total de 20 millions de dollars. Le programme offre un financement à frais partagés dont l'objectif est de créer des collectivités rurales fortes en Ontario et d'ouvrir la voie au développement économique dans ces régions en finançant des projets qui aident les collectivités, les entreprises et les entrepreneurs ruraux à surmonter les obstacles entravant leur développement et leur croissance.



Augmenter le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario

Comme il en a fait l'annonce à l'automne 2024, le gouvernement injectera sur deux ans 100 millions de dollars de plus dans le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), pour porter son enveloppe totale à 600 millions de dollars d'ici 2026. Cette initiative permet aux municipalités de déjà profiter, en 2025, d'une hausse immédiate de 50 millions de dollars du FPMO, ce qui comprend le nouveau soutien additionnel au financement de base minimum visant à assurer la stabilité et la prévisibilité pour les très petites municipalités rurales et du Nord. La bonification du FPMO viendra aider les municipalités à fournir des services essentiels dans leurs collectivités. Plus tard au cours du printemps, le ministère des Finances entend consulter les municipalités pour connaître leurs priorités relativement au programme, ainsi que discuter de la mise en place d'un cadre pour la préparation de rapports.

Élargir la portée de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Le gouvernement continue de soutenir le développement économique dans les collectivités du Nord par l'entremise de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). La SGFPNO soutient financièrement des projets qui contribuent à stimuler la création d'emplois et le développement de la main-d'œuvre, ce dont profitent les collectivités de toutes tailles, tant rurales qu'urbaines, de même que les communautés autochtones du Nord de l'Ontario.

En janvier 2025, le gouvernement a annoncé un investissement supplémentaire de 30 millions de dollars sur trois ans à compter de 2025-2026, portant ainsi le budget annuel total de la SGFPNO à 110 millions de dollars. Ce financement jouera un rôle de catalyseur du développement et de la croissance économiques dans le Nord, et permettra en outre d'élargir l'admissibilité aux programmes pour inclure le district de Muskoka. Depuis juin 2018, la SGFPNO a investi au-delà de 905 millions de dollars dans plus de 7 000 projets mis en œuvre dans le Nord de l'Ontario, ce qui a permis d'attirer des investissements excédant 2,8 milliards de dollars et de créer ou de conserver plus de 11 000 emplois.

Aider les entrepreneurs à lancer une entreprise ou à la développer

Les petites entreprises et les entrepreneurs forment un élément essentiel du plan de croissance économique de l'Ontario. Le gouvernement reconnaît les besoins particuliers des propriétaires de petites entreprises cherchant à démarrer et à faire croître leur entreprise. Compte tenu des tarifs douaniers qu'imposent les États-Unis, le gouvernement offre aux entreprises un soutien stratégique pour les aider à s'adapter et à demeurer compétitives.

Stimuler l'entrepreneuriat et la croissance des petites entreprises

Par l'entremise d'un réseau ontarien comptant 47 centres d'encadrement des petits entrepreneurs (CEPE), les entrepreneurs se voient offrir une gamme complète de services de soutien. Ces centres fournissent aux propriétaires de petites entreprises un accès unique à des conseillers, à des programmes et à des services, ainsi qu'à des possibilités de formation propres à leur région. Le gouvernement investit 1,9 million de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, pour mettre sur pied un centre de services de planification de la relève d'entreprise dans le réseau CEPE, lequel offrira du soutien aux entrepreneurs souhaitant vendre leur entreprise ou en acheter une nouvelle.

En outre, le gouvernement verse 2 millions de dollars en 2025-2026 à Futurpreneur Canada afin d'aider les jeunes entrepreneurs à atteindre leurs objectifs d'affaires. Futurpreneur Canada épaulé les entrepreneurs de 18 à 39 ans au moyen de mentorat, de programmes en personne et de capitaux d'emprunt d'une valeur maximale de 25 000 \$ de la part de l'organisme, et pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ de la part de la Banque de développement du Canada (BDC). En 2023-2024, Futurpreneur a soutenu 294 entreprises en Ontario, dont 74 dans des collectivités rurales ou éloignées et du Nord.

Le gouvernement continue par ailleurs de soutenir le Centre de compétences en numérisation (CCN) en y investissant 7,5 millions de dollars en 2025-2026. Chapeauté par le Centre d'innovation de l'Ontario, le CCN aide les PME à adopter et à implanter les technologies numériques pour qu'elles demeurent compétitives dans un marché de plus en plus numérique. Ce financement appuiera les programmes du CCN qui améliorent la littératie numérique en misant sur l'éducation, l'encadrement et la formation, et qui font en sorte d'accélérer l'adoption du numérique. Ce financement soutiendrait également les PME en leur octroyant des subventions pour qu'elles puissent intégrer de nouveaux équipements et processus, ainsi que tirer parti de solutions numériques pour gagner en efficacité opérationnelle, ce qui leur permettrait de devenir plus compétitives et de réaliser pleinement leur potentiel.



Soutenir la croissance du secteur du cannabis en Ontario

Tous les produits du cannabis que vend la Société ontarienne du cannabis (SOC) sont cultivés, transformés et emballés au Canada. Le gouvernement ontarien vient davantage soutenir la culture locale du cannabis en créant une nouvelle étiquette pour désigner le cannabis cultivé en Ontario. Les producteurs de cannabis titulaires d'un permis peuvent utiliser cette étiquette pour aider les détaillants et les consommateurs à repérer et à acheter des produits cultivés localement en Ontario. Dès l'été 2025, la SOC émettra l'étiquette, laquelle sera apposée sur certains produits contenant au moins 75 % d'intrants cultivés en Ontario, permettant ainsi aux détaillants d'identifier et de stocker plus facilement les produits qui soutiennent l'économie de l'Ontario et du Canada.



Dans le but d'accroître le confort et la sécurité des clients et des employés des magasins de vente au détail autorisés à vendre du cannabis, des changements sont apportés qui permettent à ces commerces d'avoir une meilleure visibilité extérieure. Ces changements visent à soutenir les entreprises locales légitimes en améliorant la transparence et en offrant un environnement plus accueillant à la clientèle, tout en protégeant les jeunes contre l'exposition au cannabis.

L'Ontario se réjouit de l'annonce faite par le gouvernement fédéral d'étudier la possibilité de remplacer le timbre d'accise de cannabis, propre à chaque province et territoire, par un timbre national unique, ce que la province avait également préconisé. Un timbre national unique permettrait aux producteurs de cannabis, en particulier aux petits producteurs, de vendre plus facilement leurs produits partout au Canada. L'Ontario s'est engagé à collaborer avec ses partenaires fédéraux pour continuer à évaluer les possibilités de réduire les formalités administratives et de soutenir l'industrie légale du cannabis au pays.

Le gouvernement aide le secteur du cannabis légal de l'Ontario à croître afin qu'il soit mieux en mesure de supplanter le marché illégal.

Accroître la concurrence et promouvoir la formation de capital

Le gouvernement de l'Ontario collabore avec des partenaires clés, dont la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI), pour mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir la formation de capital et la croissance économique, à améliorer l'accès aux possibilités d'investissement, à maintenir l'intégrité du marché et à continuer de protéger les investisseurs.

Afin d'aider les entreprises ontariennes à devenir plus compétitives et à se constituer du capital, la CVMO, en collaboration avec d'autres organismes canadiens de réglementation :

- permet aux entreprises qui s'inscrivent en bourse de déposer des états financiers vérifiés pour deux ans, au lieu de trois;
- facilite l'obtention de capitaux rentables pour les nouveaux émetteurs assujettis pendant les 12 mois suivant un premier appel public à l'épargne (PAPE);
- permet le réinvestissement du produit de la cession de certains investissements au-delà du plafond d'investissement actuel en vertu de la dispense de prospectus pour les notices d'offre.

Accroître les possibilités d'investissement à long terme pour les investisseurs particuliers

À la suite d'une consultation sur les fonds d'actifs à long terme qu'elle a menée récemment auprès de parties prenantes, la CVMO a engagé le dialogue avec des intervenants de l'industrie afin d'accélérer la mise sur le marché de nouvelles applications pour les structures de ces fonds. Il existe, dans d'autres pays du monde, des cadres permettant aux particuliers d'investir dans des actifs à long terme; le fait d'élargir l'accès à ces types de produits d'investissement au Canada contribuerait à la fois à accroître les possibilités d'investissement pour les investisseurs particuliers et à bâtir l'infrastructure nécessaire.

Le gouvernement appuie les options s'offrant aux investisseurs particuliers qui le souhaitent de diversifier leur portefeuille et attend avec intérêt les prochaines étapes qu'entreprendra la CVMO.

Permettre aux credit unions de mobiliser des capitaux alternatifs

Les caisses populaires et les credit unions de l'Ontario jouent un rôle important en offrant des services financiers aux particuliers de la province et aux entreprises des collectivités urbaines et rurales.

Pour renforcer leur capacité à soutenir la concurrence et à se développer, le gouvernement a l'intention de mener des consultations sur la possibilité pour les credit unions de l'Ontario de mobiliser des capitaux autrement qu'auprès de leurs membres en vendant des parts d'investissement à des non-membres.

Les credit unions pourraient ainsi accéder aux marchés des capitaux publics et privés, qui représentent des sources de capitaux à long terme. Le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les intervenants et les organismes de réglementation pour soutenir la croissance du secteur des credit unions de l'Ontario.

Resserrer la législation sur les ventes à découvert

Le gouvernement continue d'appuyer la CVMO et l'OCRI en vue de renforcer le régime de vente à découvert en Ontario, et d'ainsi protéger l'intégrité du marché. Dans le cadre de ces travaux, l'OCRI a proposé une exigence de clôture obligatoire destinée à réduire le nombre de transactions échouées, tandis que la CVMO prépare une proposition visant à modifier les règles pour interdire les ventes à découvert dans le contexte d'une offre par voie de prospectus ou d'un placement privé. Ces mesures contribueraient à atténuer les risques de manipulation du cours des actions et soutiendraient les petites sociétés minières cotées sur le marché boursier en Ontario.

Renforcer l'application de la loi et la protection des investisseurs

Le gouvernement renforce davantage les outils d'enquête et d'application de la loi de la CVMO et de l'OCRI afin de mieux protéger les investisseurs et d'accroître la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario. Plus précisément, le gouvernement présente des modifications législatives prévoyant donner à l'OCRI le pouvoir légal d'exiger des preuves dans le cadre de ses enquêtes et audiences disciplinaires, ainsi qu'accorder l'immunité au personnel de l'organisme en cas de mesures prises de bonne foi. Afin de mieux dissuader les personnes mal intentionnées d'exercer leurs activités sur les marchés financiers de l'Ontario, le gouvernement augmente le montant maximal des sanctions administratives pécuniaires et de certaines amendes à, respectivement, 5 millions de dollars et 10 millions de dollars.

Protéger les travailleuses et travailleurs

Les travailleuses et travailleurs de l'Ontario demeurant un des atouts les plus précieux de la province, le gouvernement prend des mesures pour les protéger contre les tarifs douaniers américains et l'incertitude économique, tout en continuant de faire en sorte qu'il leur soit plus facile d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour décrocher des emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés. Le gouvernement provincial investit davantage pour soutenir les grandes industries et les secteurs qui devraient croître au cours des prochaines années, ainsi que ceux qui pourraient subir les pressions découlant des tarifs douaniers américains, tout en contribuant à former la main-d'œuvre nécessaire pour bâtir et renforcer l'économie de l'Ontario.



Préparer les travailleuses et travailleurs à entreprendre des carrières gratifiantes grâce au Fonds de développement des compétences

À l'heure où les politiques et les tarifs douaniers américains menacent la prospérité économique de l'Ontario, le gouvernement fera tout ce qu'il faut pour protéger le plus grand avantage concurrentiel de la province : sa main-d'œuvre hautement qualifiée, de calibre mondial. C'est pourquoi le gouvernement mise sur le Fonds de développement des compétences (FDC) pour veiller à ce que les travailleurs des métiers spécialisés de l'Ontario possèdent la formation requise en vue d'entreprendre une carrière enrichissante dans les secteurs prioritaires. Les investissements réalisés par l'entremise du FDC aident les organismes à offrir de meilleurs programmes de formation, et contribuent à moderniser des centres de formation et à en construire de nouveaux dans toute la province. Le gouvernement a investi 1,5 milliard de dollars dans les volets Formation et Immobilisations du FDC pour former plus de 930 000 personnes prêtes à entreprendre, aux quatre coins de la province, des carrières dans des secteurs où leurs compétences sont recherchées. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera 1 milliard de dollars supplémentaires dans le FDC, pour une affectation totale de 2,5 milliards de dollars.

Ce nouvel investissement de 1 milliard de dollars comprend les 100 millions de dollars destinés au volet Formation du FDC qui avaient été annoncés en janvier 2025, ainsi que les 705 millions de dollars à verser au cours des trois prochaines années qui sont prévus dans le présent budget. Le volet Formation du FDC peut servir à offrir des programmes de formation et de développement des compétences en partenariat avec des syndicats, des entreprises et d'autres associations.

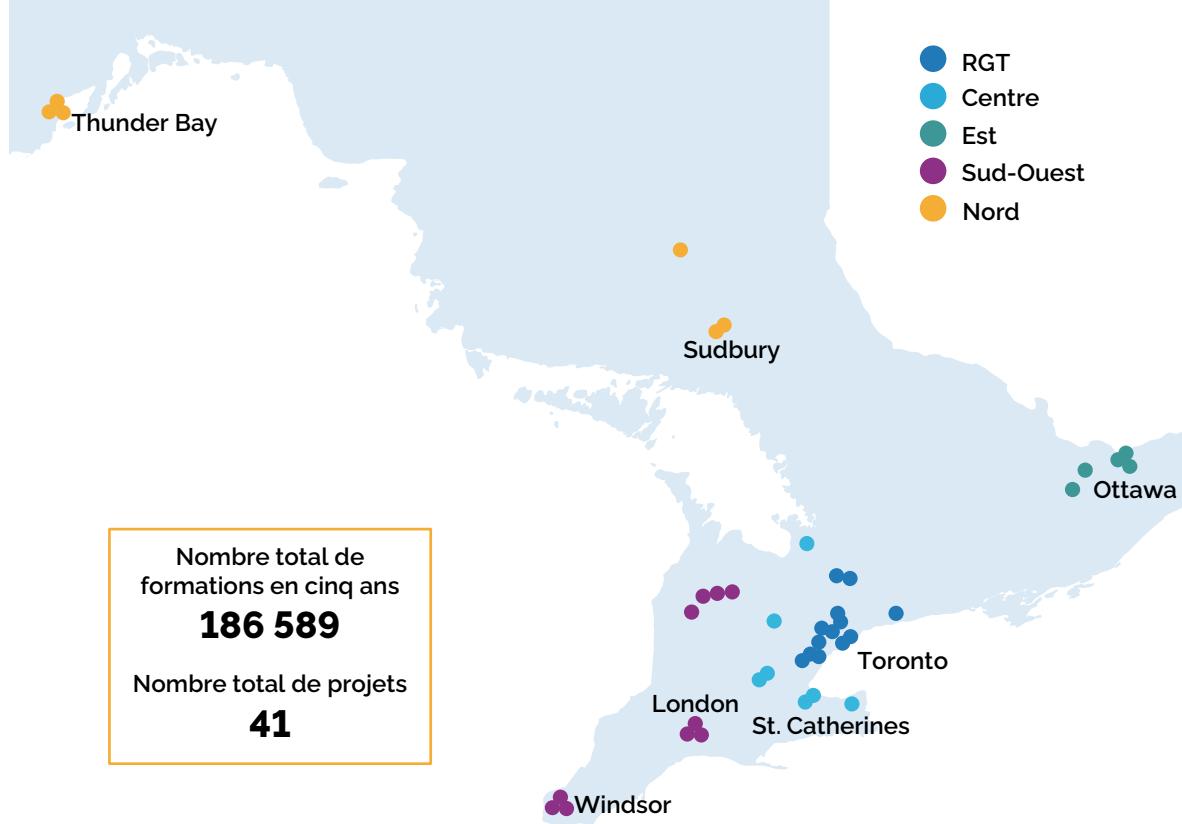
Le gouvernement affecte aussi 150 millions de dollars sur trois ans, dès 2025-2026, au volet Immobilisations du FDC pour répondre à la demande croissante. Le volet Immobilisations du FDC, lancé en 2023, soutient la construction, l'agrandissement et la rénovation d'installations de formation.

Soutenir une nouvelle installation destinée à la formation dans le Nord de l'Ontario

Le gouvernement investit plus de 5,2 millions de dollars par l'entremise du Fonds de développement des compétences pour permettre à la section locale 128 de l'International Brotherhood of Boilermakers d'offrir davantage de possibilités de formation dans le Nord de l'Ontario. Au cours des cinq prochaines années, plus de 400 travailleurs bénéficieront d'une meilleure formation; une main-d'œuvre solide et compétente sera ainsi prête à répondre aux demandes de l'industrie. Grâce à cette capacité accrue, on sera en mesure de combler les besoins essentiels dans des secteurs en expansion comme ceux de l'énergie, de la fabrication et de la construction. L'investissement permettra la construction de nouvelles installations de formation ultramodernes adaptées aux exigences des employeurs et du marché du travail de la région.

Graphique 1.3

Bénéficiaires du volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences



Nota : Ententes de paiement de transfert signées dans le cadre du premier cycle en date du 24 janvier 2025.

Source : ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario.

Aider les demandeurs d'emploi à acquérir des compétences recherchées

Le programme Meilleurs emplois Ontario aide les chercheurs d'emploi admissibles à faire la transition vers des secteurs en pénurie de main-d'œuvre en octroyant du financement pour couvrir des dépenses telles que les frais de scolarité, de transport et de garde d'enfants. Depuis janvier 2021, ce programme a soutenu près de 16 000¹ demandeurs d'emploi désireux de se recycler. Le gouvernement injecte, en 2025-2026, 50 millions de dollars supplémentaires dans le programme pour financer l'éducation et la formation professionnelle afin que davantage de gens puissent faire la transition vers des secteurs à la recherche d'effectif et répondre aux principaux besoins du marché du travail. Ce nouveau financement comprendra une voie rapide pour les chercheurs d'emploi œuvrant dans les secteurs touchés par la guerre commerciale, ce qui permettra de protéger les travailleuses et travailleurs contre les tarifs douaniers américains. En augmentant les investissements dans le programme Meilleurs emplois Ontario, le gouvernement aide les travailleurs à obtenir de meilleurs emplois et à faire partie d'une main-d'œuvre ontarienne forte et résiliente.

¹ Données d'avril 2025.

Promouvoir les carrières gratifiantes dans les métiers spécialisés

Le gouvernement continue d'attirer les Ontariennes et Ontariens vers des carrières enrichissantes dans les métiers spécialisés en appuyant divers programmes qui visent à briser les préjugés et à attirer plus de jeunes, à simplifier le système et à encourager la participation des employeurs. Depuis 2020, l'Ontario a investi plus de 2,1 milliards de dollars dans les métiers spécialisés. Ces investissements viennent soutenir l'économie de l'Ontario en cette période d'incertitude causée par les tarifs douaniers américains.

L'Ontario investit 159,3 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour soutenir la croissance continue et la stabilité de divers programmes de formation aux métiers spécialisés, en élargissant notamment le Fonds pour la formation en classe dans le but d'augmenter le nombre de places disponibles et de financer les frais de scolarité des apprentis de niveau 1. Cet investissement permettra de continuer d'attirer les gens vers des carrières dans les métiers spécialisés et de les soutenir dans leur cheminement pour devenir des compagnons expérimentés.

Augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes postsecondaires liés aux métiers de la construction

L'Ontario investit 75 millions de dollars sur trois ans pour créer annuellement jusqu'à 2 600 nouvelles places dans les programmes postsecondaires prioritaires liés au domaine de la construction. Cet investissement augmentera le nombre d'étudiantes et étudiants susceptibles d'occuper des postes dans des domaines à forte demande afin de combler les besoins actuels et prévus en matière de main-d'œuvre dans des secteurs essentiels à la réalisation de l'ambitieux plan d'infrastructure de l'Ontario.

Soutenir les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques dans l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement continue de répondre à la demande croissante du marché du travail pour des travailleurs dans les secteurs liés aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM). C'est pourquoi il alloue 750 millions de dollars sur cinq ans pour financer jusqu'à 20 500 places dans les STIM, par année, dans les collèges et universités bénéficiant d'une aide publique. Cet investissement dans l'enseignement des STIM contribuera à constituer un vivier de talents qualifiés, propres à l'Ontario, et à renforcer les secteurs clés de la province, comme l'industrie manufacturière de pointe, les sciences de la vie et l'intelligence artificielle.

Appuyer les établissements d'enseignement postsecondaire de petite taille, ruraux et du Nord

Le gouvernement reste déterminé à faire en sorte que les universités du Nord et les collèges de petite taille, ruraux et du Nord puissent offrir aux étudiantes et aux étudiants des choix concurrentiels en matière d'enseignement postsecondaire local. C'est pourquoi le gouvernement continue de verser un financement supplémentaire de 10 millions de dollars en 2025-2026 pour apporter un soutien ciblé, en fonction de leurs besoins, aux établissements postsecondaires admissibles bénéficiant d'une aide publique.

Augmenter l'effectif enseignant en Ontario

Le gouvernement répond au besoin de personnel enseignant qualifié en veillant à ce que le système d'éducation publique dispose d'un nombre stable d'enseignantes et d'enseignants de la langue anglaise et de la langue française dans toute la province afin de favoriser la réussite des élèves et d'améliorer leurs résultats. L'Ontario investit 55,8 millions de dollars sur deux ans pour former un complément de 2 600 personnes à la profession enseignante d'ici 2027. Ces efforts permettront de fournir un flux régulier de personnel qualifié afin de soutenir la réussite scolaire et professionnelle des élèves.

Donner les moyens d'agir aux jeunes et aux jeunes professionnels noirs

L'Ontario continue d'investir dans le Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs en y versant 16,5 millions de dollars en 2025-2026 pour aider les jeunes noirs à acquérir les compétences nécessaires pour lancer et faire progresser leur carrière dans des secteurs à forte demande comme les métiers spécialisés, la technologie de l'information, l'automobile, la santé, le cinéma et les arts. Depuis son lancement, le volet Autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs a aidé plus de 19 000 jeunes à poursuivre des études et à réussir sur le plan professionnel, et a en outre permis d'établir des partenariats avec plus de 190 organisations. Cette initiative fournira aux organisations communautaires et aux entreprises dirigées par des Noirs les ressources nécessaires pour continuer à fournir des services aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Offrir plus de choix de prestations de retraite aux travailleuses et aux travailleurs

À la suite de consultations avec le secteur, le gouvernement a mis en œuvre, le 1^{er} janvier 2025, un cadre législatif et réglementaire en matière de prestations cibles. Les régimes de retraite à prestations cibles permettent aux travailleurs d'avoir toute leur vie une source de revenus à la retraite, et aux employeurs d'en connaître les coûts à l'avance. Les participants à ces régimes peuvent continuer de cotiser au même régime de retraite s'ils changent d'employeur.

Lorsque les régimes de retraite commenceront à être soumis au cadre des prestations cibles, le gouvernement sera aux aguets pour s'assurer qu'il fonctionne comme prévu et qu'il répond aux besoins de tous les participants aux régimes.

Par ailleurs, le gouvernement consulte le secteur des régimes de retraite quant à l'éventualité d'offrir une nouvelle option appelée « prestations viagères variables ». Ce type de prestations serait versé à partir de régimes de pension agréés collectifs, de régimes de retraite à cotisations déterminées et de régimes de retraite prévoyant des cotisations volontaires supplémentaires. Les prestations viagères variables offriraient aux retraités une nouvelle option leur permettant de recevoir à vie une prestation mensuelle dont les paiements sont ajustés en fonction du rendement des placements du fonds et du taux de mortalité des participants au fonds.

Le gouvernement évalue les commentaires des intervenants, ce qui contribuera à orienter un futur cadre législatif sur les prestations viagères variables.

Bâtir l'Ontario

Dans un contexte d'incertitude économique, le gouvernement redouble d'efforts dans son plan pour bâtir. À l'heure où les tarifs douaniers américains entraînent de l'incertitude économique en Ontario et partout au pays, ce plan excédant 200 milliards de dollars, soit le plus ambitieux plan d'immobilisations de l'histoire de la province, accélérera les mises en chantier et gardera des milliers de travailleurs en emploi.

Bâtir plus rapidement

Pour faire face aux tarifs douaniers menaçant l'économie de l'Ontario ainsi qu'aux enjeux du marché en constante évolution, le gouvernement améliore ses pratiques afin de construire plus rapidement des routes, des réseaux de transport en commun et des infrastructures communautaires.

Par exemple, l'Ontario recherche des occasions d'accélérer les travaux préliminaires et préparatoires afin de mieux soutenir la construction de routes et d'hôpitaux. Plus précisément :

- Exécution des contrats de travaux préliminaires pour entreprendre la construction de l'autoroute 413. Ces travaux comprennent un remblai à l'échangeur des autoroutes 401 et 407, le passage souterrain et le resurfaçage de la route 10, ainsi que le passage souterrain de Bovaird Drive.
- Planification en vue d'attribuer, à l'automne 2025, un contrat pour la construction d'un détour à la hauteur de 10th Sideroad dans le cadre des travaux sur le tronçon ouest du contournement de Bradford.
- Planification en vue d'attribuer, d'ici l'automne 2025, des contrats pour la conception détaillée des tronçons restants (centre et est) du contournement de Bradford.
- Mise en œuvre du premier lot de contrats de travaux préliminaires pour faciliter la réalisation du Projet de réaménagement général de Trillium Health Partners aux emplacements de l'Hôpital de Mississauga et du Centre de santé Queensway. Ils comprennent le réaménagement de réseaux à haute tension, la construction de garages aériens, la préparation du chantier, y compris la démolition, l'enlèvement des services du site, l'aménagement de routes temporaires, ainsi que les travaux visant à faciliter les activités liées aux permis, aux licences, aux autorisations et aux accords.

Dans un contexte d'incertitude économique, le gouvernement tirera parti de la capacité du marché local et de la main-d'œuvre disponible pour entretenir et améliorer les routes, les autoroutes et les écoles.

Explorer la possibilité de recourir aux jumeaux numériques

Le gouvernement se penche par ailleurs sur la possibilité d'utiliser des jumeaux numériques pour améliorer la mise en œuvre des projets d'infrastructure publique.

Les jumeaux numériques comprennent des modèles virtuels de biens ou de systèmes physiques qui sont mis à jour avec des données provenant de sources multiples. Par exemple, la technologie des jumeaux numériques pourrait se servir de capteurs pour recueillir des données en temps réel sur les sites de projets d'infrastructure. Le recours à cette technologie pourrait améliorer la réalisation ou la gestion des projets d'immobilisations en tirant plus efficacement parti de l'infrastructure et des données existantes pour contribuer à garder les coûts bas, à gérer les risques et à atténuer les éventuels retards au calendrier.

L'Ontario examine la possibilité d'utiliser des jumeaux numériques en intégrant des données de divers partenaires impliqués dans la réalisation de projets d'infrastructure particuliers, ainsi qu'en installant des capteurs pour recueillir et utiliser de l'information presque en temps réel.

Pour lancer les chantiers plus rapidement, l'Ontario continue par ailleurs d'utiliser les constructions modulaires et de promouvoir la normalisation de la conception, tout en collaborant avec les municipalités pour accélérer les approbations.

Tandis que l'Ontario met en œuvre son ambitieux plan d'immobilisations pour bâtir, le gouvernement fera la promotion des produits fabriqués en Ontario et fabriqués au Canada et leur accordera la priorité, notamment en rendant obligatoire l'utilisation de matériaux de construction de l'Ontario et du Canada dans le cadre des projets d'infrastructure financés par la province, qu'il s'agisse de l'acier, du ciment, des produits forestiers ou d'autres matériaux.

Établir des liens d'un bout à l'autre du Canada

Le gouvernement soutiendra aussi des infrastructures pancanadiennes comme l'aménagement de chemins de fer, de routes, d'aéroports et de ports maritimes, ainsi que la construction de pipelines transportant le pétrole de l'Alberta vers de nouvelles raffineries. Ces nouveaux projets permettront d'acheminer les marchandises vers de nouveaux marchés, renforceront les liens économiques d'un bout à l'autre du Canada et diminueront la dépendance aux États-Unis.

Accélérer les programmes d'infrastructure municipaux pour construire plus de logements

L'Ontario continue de réaliser des investissements sans précédent afin de construire les infrastructures locales nécessaires pour permettre la mise en chantier de nouveaux logements. Compte tenu de l'intérêt marqué des municipalités pour le Programme pour l'infrastructure municipale et le logement (PIML) et pour le Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements (FRECL), le gouvernement injecte immédiatement 400 millions de dollars de plus afin de répondre à la forte demande pour ces programmes déjà en place. Ces investissements s'ajoutent aux quelque 2 milliards de dollars que l'Ontario investit sur quatre ans dans le cadre des divers volets et périodes de demande du PIML et du FRECL, ce qui comprend :

- Près de 1,3 milliard de dollars par l'entremise du FRECL afin d'entretenir et d'élargir les infrastructures de traitement de l'eau potable, des eaux usées et des eaux de ruissellement. Pour favoriser la construction de plus de logements, le gouvernement soutient 77 projets d'infrastructures hydrauliques dans le cadre des première et deuxième périodes de demande, contribuant ainsi à la construction d'environ 600 000 nouveaux logements dans toute la province.
- 400 millions de dollars dans 60 municipalités par l'entremise du volet Services de base visant la construction de logements du PIML. Grâce aux 58 projets approuvés dans le cadre de ce volet, jusqu'à 160 000 nouveaux logements seront construits, et ces collectivités en croissance seront reliées à des routes fiables.
- 175 millions de dollars dans le volet Santé et sécurité en matière d'eau du PIML pour veiller à ce que les collectivités de la province aient accès à de l'eau potable salubre, et à des services fiables de traitement des eaux usées, et soient protégées en cas d'événements météorologiques extrêmes.



Investir dans l'usine de récupération des ressources hydrauliques G.E. Booth

Dans le cadre de la première période de demande du FRECL, le gouvernement verse jusqu'à 35 millions de dollars à la municipalité régionale de Peel afin d'agrandir l'usine de récupération des ressources hydrauliques G.E. Booth. Le projet, qui permettra de construire jusqu'à 46 784 habitations dans la région de Peel, comprend le prolongement de réseaux d'eau et l'ajout de nouveautés telles qu'un réservoir d'aération et des systèmes de filtration.

Permettre la construction de logements est un critère de base au moment d'évaluer les demandes et de verser les paiements d'étape aux bénéficiaires dans le cadre du FRECL et du volet Services de base visant la construction de logements du PIML. Les investissements dans le PIML et le FRECL viennent s'ajouter aux investissements provinciaux en cours et continus dans l'infrastructure nécessaire à la construction de logements et au développement de collectivités, dont le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire et le Fonds pour l'accélération de la construction.

Le Fonds pour l'accélération de la construction récompense les municipalités ayant atteint au moins 80 % de l'objectif en matière de logement que la province leur a assigné pour l'année en leur octroyant du financement pour les infrastructures nécessaires à la construction de logements et au développement de collectivités. Le gouvernement dote les municipalités des outils dont elles ont besoin pour construire davantage de logements plus rapidement et s'attaquer à la crise de l'abordabilité. Le Fonds pour l'accélération de la construction a versé aux municipalités plus de 280 millions de dollars pour les récompenser de leurs résultats compte tenu de leurs objectifs pour 2023. Pour favoriser l'élargissement des possibilités en matière de logement et appuyer les collectivités en plein essor démographique, le gouvernement prolonge également jusqu'en 2028 le temps dont disposent les municipalités pour dépenser les fonds reçus en récompense.

En outre, le volet de prêts Infrastructures hydrauliques visant la construction de logements du Programme de prêts d'Infrastructure Ontario accorde jusqu'à 1 milliard de dollars aux municipalités pour financer des projets d'infrastructures hydrauliques nécessaires à la mise en chantier de nouvelles habitations. Depuis décembre 2024, les municipalités peuvent présenter une demande de financement dans le cadre de ce volet afin de financer des projets de construction, d'agrandissement, de réparation et de remise en état d'infrastructures hydrauliques nécessaires pour construire des logements.

Accélérer le développement grâce aux habitations modulaires

L'Ontario s'engage à injecter 50 millions de dollars sur cinq ans dans Investissements Ontario pour accroître la capacité industrielle de la province dans le domaine de la construction modulaire et explorer d'autres options novatrices afin d'accélérer le développement, d'améliorer l'accessibilité financière et de favoriser les industries locales qui soutiennent des emplois de qualité en Ontario.

La construction modulaire consiste à bâtir un logement à l'aide d'un ou de plusieurs modules ou éléments préfabriqués. Ces logements sont partiellement ou entièrement construits hors site, puis transportés sur un terrain pour y être assemblés. Investissements Ontario attirera des entreprises dans le secteur et les aidera en investissant dans l'agrandissement et la modernisation de la machinerie des chaînes de production existante, ainsi que dans l'adoption des nouvelles technologies qui accroissent la productivité et la production. Les projets à forte incidence seront ciblés pour accélérer la croissance dans le secteur et faire en sorte que l'accession à la propriété devienne une réalité pour davantage de familles ontariennes.

Développer les terres portuaires tout récemment protégées contre les inondations

Le 28 janvier 2025, l'Ontario, de pair avec le gouvernement du Canada et la ville de Toronto, a annoncé un investissement de 975 millions de dollars pour accélérer la mise en œuvre du plan de revitalisation du secteur riverain de Toronto. Comme ce fut le cas lors des phases précédentes du plan, la participation de chaque ordre de gouvernement serait d'environ un tiers, la contribution provinciale pouvant atteindre 325 millions de dollars sur sept ans.

Le plan inclut la construction de plus de 14 000 logements, y compris des logements locatifs abordables, le long du secteur riverain de Toronto à Quayside et à Ookwemin Minising (anciennement l'île Villiers), ainsi que le développement de futures destinations au bord de l'eau. À terme, cet investissement créera environ 100 000 emplois dans les métiers spécialisés dans le secteur riverain de Toronto et injectera 13,2 milliards de dollars dans l'économie.

L'investissement de 975 millions de dollars donnera lieu à un secteur riverain dynamique, où il fera bon vivre, travailler et s'amuser. Avec l'achèvement du parc Biidaasige à l'été 2025, le secteur riverain de Toronto s'apprête à accueillir plus d'un million de personnes par année.

Les travaux de raccordement du site commenceront en 2025, la construction de nouvelles habitations étant prévue à compter de 2026 et la première occupation, en 2031. C'est la première et plus importante étape vers la mise en place des infrastructures essentielles et nécessaires pour construire des logements. La prochaine phase de revitalisation du secteur riverain s'appuie sur des investissements antérieurs des trois gouvernements, dont le projet de Protection des terres portuaires contre les inondations, doté de 1,4 milliard de dollars. Waterfront Toronto demeurera responsable de ces travaux de revitalisation, et tous les ordres de gouvernement collaborent pour élargir la portée de son mandat législatif.

Bâtir des collectivités plus fortes

Continuer de bâtir grâce au Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire

Le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire continue chaque année de financer des infrastructures essentielles, dont des routes, des ponts et des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans des collectivités de petite taille, rurales et du Nord qui y sont admissibles. En 2025, le gouvernement accordera 400 millions de dollars à 423 collectivités de petite taille, rurales et du Nord d'un bout à l'autre de l'Ontario.

Connecter l'Ontario grâce à l'accès à Internet haute vitesse

Grâce à un investissement atteignant près de 4 milliards de dollars, le gouvernement progresse toujours vers l'objectif de fournir l'accès à Internet haute vitesse à chaque collectivité de la province. Depuis avril 2025, plus de 120 000 foyers et entreprises auparavant non desservis ou mal desservis bénéficient désormais d'Internet haute vitesse, ce qui facilite l'accès à des services essentiels comme les soins de santé, favorise l'apprentissage à distance, améliore la productivité pour les entreprises, encourage une plus grande participation au secteur agricole et permet de maintenir les liens avec les proches.

L'Ontario demeure déterminé à ce que toutes les collectivités d'un bout à l'autre de la province aient accès à un service Internet haute vitesse fiable; pour atteindre cet objectif, il continuera d'explorer toutes les options et technologies viables, y compris la fibre optique, le sans-fil fixe et le satellite.

Développer l'infrastructure du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques

Dans le cadre du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques (VE), le gouvernement de l'Ontario investit 92 millions de dollars supplémentaires, pour un total de plus de 180 millions de dollars, afin d'augmenter le nombre de bornes de recharge électrique publiques dans la province, d'améliorer l'infrastructure de recharge des VE, d'atténuer l'anxiété liée à l'autonomie, de combler les lacunes dans les régions mal desservies et de mettre en place un réseau de bornes plus abordable et connecté pour tous en Ontario.

Le programme comprend deux volets :

- Le volet Sites communautaires, un programme de subventions compétitif fondé sur un processus de demandes pour les entités admissibles des secteurs privé, public et sans but lucratif et les communautés autochtones. À ce jour, 270 projets au total ont été approuvés et ont reçu une subvention, ce qui permettra d'ajouter plus de 1 300 nouvelles bornes de recharge pour VE dans la province.
- Le volet Sites gouvernementaux, qui soutient l'installation de bornes de recharge électrique publiques sur des sites gouvernementaux le long des principaux corridors et destinations de la province, y compris les aires de repos, les sites de Parcs Ontario et les stationnements pour le covoiturage. Dans le cadre de ce volet, des bornes devraient être installées, dans un premier temps, dans 15 sites provinciaux.

L'investissement supplémentaire veillera à ce que le déploiement des bornes de recharge se poursuive dans les régions clés de la province. Le gouvernement examine les possibilités d'établir un partenariat avec le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV), une initiative chapeautée par le Centre d'innovation de l'Ontario (CIO), pour mettre en œuvre certains aspects du Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques, l'objectif étant de continuer à réduire l'anxiété liée à l'autonomie en augmentant l'accès aux bornes partout sur son territoire.

Soutenir les chemins de fer d'intérêt local de l'Ontario

Les chemins de fer d'intérêt local de l'Ontario jouent un rôle déterminant pour relier les expéditeurs aux lignes des chemins de fer nationaux en fournissant le service critique du « premier et dernier kilomètre ». Durant la période d'incertitude économique qui règne à l'échelle mondiale, le gouvernement prend des mesures pour protéger les entreprises qui comptent sur un réseau ferroviaire unifié pour acheminer les biens et les matières premières aux clients.

Le gouvernement propose un nouveau crédit d'impôt temporaire pour soutenir l'industrie des chemins de fer d'intérêt local de l'Ontario et faire en sorte que la province dispose d'un réseau ferroviaire fiable et sûr. Le crédit d'impôt pour l'investissement dans les chemins de fer d'intérêt local offrirait aux sociétés admissibles un crédit d'impôt sur le revenu des sociétés remboursable de 50 % sur leurs dépenses d'entretien et de remise en état des voies ferrées admissibles en Ontario.

Les dépenses admissibles incluraient les investissements dans la main-d'œuvre et les biens nécessaires à l'entretien et aux réparations des voies ferrées et qui sont réalisés le 15 mai 2025 ou par la suite, et avant 2030. Le crédit d'impôt proposé procurerait jusqu'à 8 500 \$ par mille de voie ferrée par année pour soutenir l'amélioration des voies ferrées, du matériel de signalisation, des ponts sur chevalets, des ponts, des ponceaux et des tunnels qui sont loués ou détenus par une société de chemin de fer d'intérêt local admissible.

On estime que l'industrie des chemins de fer d'intérêt local de l'Ontario bénéficierait ainsi d'une aide fiscale de 23 millions de dollars sur trois ans à compter de 2025-2026.

Les mesures législatives détaillées concernant le crédit d'impôt proposé seraient communiquées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*.

Voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour de plus amples renseignements.

Accroître les capitaux du Fonds ontarien pour la construction

Le Fonds ontarien pour la construction (FOC) joue un rôle crucial pour soutenir les besoins croissants en matière d'infrastructure de la province et stimuler la croissance économique à long terme. Le FOC a été créé afin d'établir des partenariats avec des investisseurs institutionnels canadiens dignes de confiance pour permettre de réaliser des projets d'infrastructure dans les domaines prioritaires que sont l'énergie, le logement abordable, les soins de longue durée, l'infrastructure municipale et celle destinée aux communautés autochtones, ainsi que les transports.

Le FOC s'est constitué un éventail substantiel de projets axés sur les résultats dans des domaines prioritaires et a récemment fait l'annonce de ses premiers investissements en partenariat avec Arch Corporation et les Rekai Centres, ce qui permettra de construire davantage de foyers de soins de longue durée partout dans la province. Ces investissements représentent un grand pas en avant dans l'engagement du gouvernement à bâtir l'Ontario.

Compte tenu du nombre croissant de projets potentiels, le gouvernement propose de verser jusqu'à 5 milliards de dollars supplémentaires dans le FOC. Grâce à un accès accru à du financement, le FOC sera bien placé pour investir dans des projets prioritaires qui contribuent à la croissance et à la prospérité continues de l'Ontario.

Construire des routes et des autoroutes

Les coûts de l'engorgement routier sont réels. Le temps que les gens passent coincés dans le trafic constitue un des aspects les moins productifs de leur vie quotidienne. La saturation du réseau routier a pour effet d'empiéter sur leur vie familiale et, pour les entreprises, de ralentir la circulation des biens. Selon le Canadian Centre for Economic Analysis, l'impact économique de l'engorgement routier en Ontario a été de 56,4 milliards de dollars en 2024². Si les niveaux d'achalandage ne diminuent pas, le coût annuel pour l'économie de l'Ontario pourrait atteindre 108 milliards de dollars en 2044³.

Construire l'autoroute 413

À l'horizon 2051, la population dans la région élargie du Golden Horseshoe devrait atteindre près de 15 millions d'habitants, ce qui représente environ 1 million de nouveaux résidents tous les cinq ans. Il est urgent d'investir dans des infrastructures essentielles pour se préparer à faire face à cette croissance et contribuer à réduire la saturation sur l'autoroute 401, qui est déjà l'un des corridors routiers les plus fréquentés d'Amérique du Nord.

L'Ontario continue à progresser dans le dossier de la construction de l'autoroute 413, un nouveau projet autoroutier de 52 kilomètres qui viendra s'ajouter à la série 400 pour mieux relier le réseau de transport dans les régions de Halton, de Peel et de York. Le couloir s'étendra de l'autoroute 400, à l'est, jusqu'à l'échangeur des autoroutes 401 et 407 ETR Express Toll Route à l'ouest, et comprendra une autoroute de quatre à six voies de la série 400, ainsi qu'une infrastructure distincte pour les transports en commun et les stations de passagers.

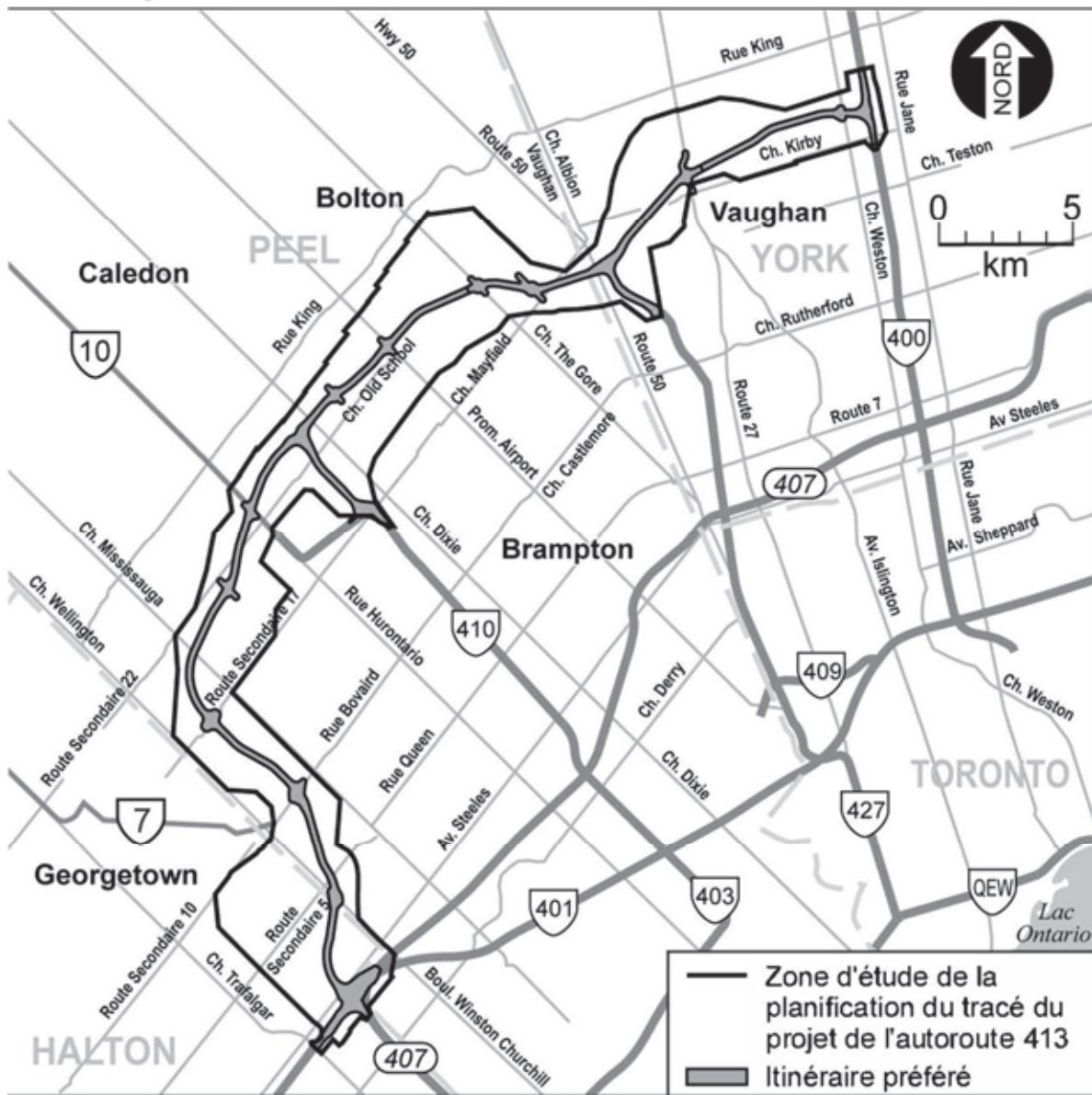
Le gouvernement a franchi une étape importante dans le dossier de l'autoroute 413 en réalisant 90 % des travaux de conception préliminaire. Cette étape a permis au gouvernement de déterminer que 113 propriétés complètes et 57 propriétés partielles ne sont pas nécessaires à la construction de l'autoroute et qu'il fallait acquérir plus de 500 propriétés pour la bâtir. En outre, le gouvernement progresse dans l'élaboration d'un projet de travaux préliminaires pour mettre en branle le chantier, ce qui comprend un remblai à l'échangeur des autoroutes 401 et 407, le passage souterrain et le resurfaçage de la route 10, ainsi que le passage souterrain de Bovaird Drive.

Durant sa construction, l'autoroute 413 devrait contribuer à hauteur de 350 millions de dollars au PIB réel de la province et générer jusqu'à 3 500 emplois par année. Une fois achevée, l'autoroute 413 fera gagner aux automobilistes jusqu'à 30 minutes par trajet dans les deux directions, pendant les heures de pointe, assurera le transport ininterrompu des marchandises et contribuera à faire tourner l'économie.

² Canadian Centre for Economic Analysis (CANCEA), « Impact of Congestion in the GTHA and Ontario: Economic and Social Risks », rapport de recherche (décembre 2024), <https://rccao.com/news/files/Impact-of-Congestion-in-the-GTHA-and-Ontario-December2024.pdf>

³ Ibid.

Graphique 1.4 Tracé prévu de l'autoroute 413



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Poursuivre les travaux sur le contournement de Bradford

Pour aider la région de York et le comté de Simcoe à se préparer à faire face à une croissance démographique rapide au cours des 10 prochaines années, l'Ontario aménage le contournement de Bradford, une nouvelle route à quatre voies pour désengorger le réseau routier local dans l'axe est-ouest et raccorder les autoroutes 400 et 404. La nouvelle route s'étirant sur 16 kilomètres réduira les embouteillages, diminuera le temps de déplacement des navetteurs et facilitera la circulation des marchandises dans la région élargie du Golden Horseshoe.

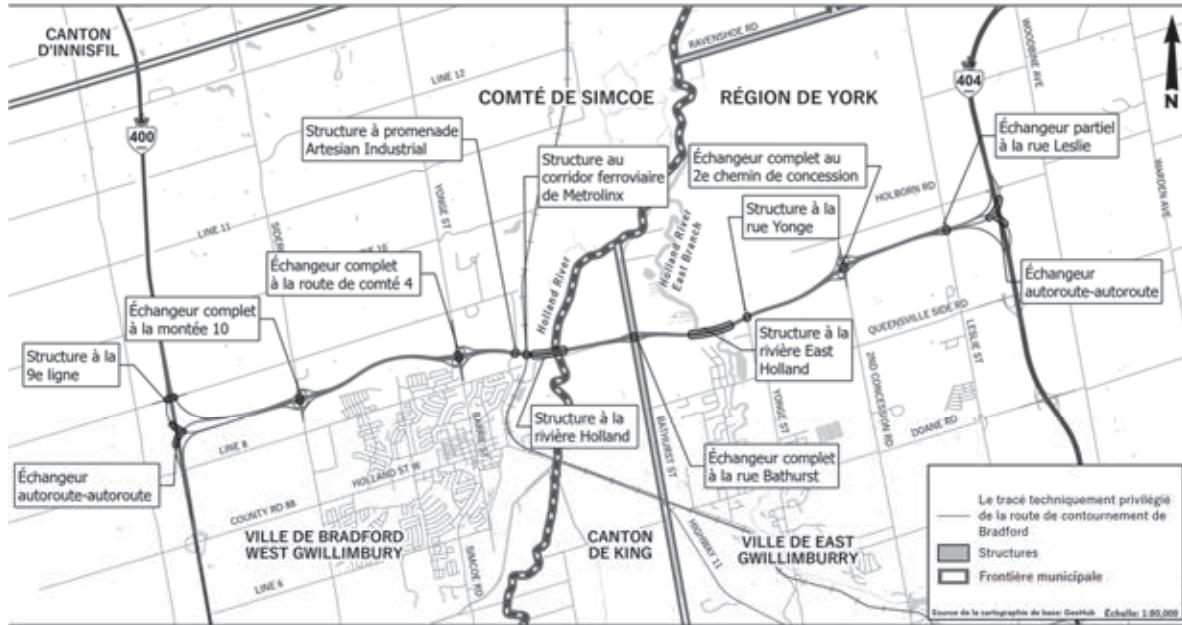
Le gouvernement de l'Ontario poursuit les travaux sur le contournement de Bradford grâce à l'attribution d'un contrat pour le défrichage, qui a été entrepris en décembre 2024. Le contrat permet à l'équipe de dégager une voie le long de la route prévue pour le tronçon ouest de l'autoroute, ce qui marque un autre jalon dans le plan du gouvernement pour s'attaquer aux embouteillages. En outre, le gouvernement entend attribuer un contrat pour le détournement de 10th Sideroad sur le tronçon ouest, ainsi que les contrats pour la conception détaillée des tronçons restants du contournement de Bradford d'ici l'automne 2025.

Cette initiative fait suite aux progrès réalisés depuis un an pour faire avancer les travaux sur le contournement de Bradford. En mai 2024, le gouvernement a attribué un contrat pour la conception détaillée du tronçon ouest du contournement de Bradford, qui s'étendra sur 6,5 kilomètres, de l'autoroute 400 jusqu'à Simcoe County Road 4.

Au cours de l'été 2024, les travaux de construction ont été entrepris sur le pont et l'échangeur de Simcoe County Road 88 à l'intersection de l'autoroute 400, ce qui comprend la construction d'une nouvelle voie en direction sud sur l'autoroute 400 qui sera raccordée au futur contournement de Bradford.

Une fois achevé, le contournement de Bradford fera gagner pendant les heures de pointe environ 35 minutes aux conducteurs qui emprunteront cette route plutôt que le réseau routier local. Durant les travaux, on estime que le projet devrait soutenir jusqu'à 2 200 emplois par année et contribuer à hauteur de 286 millions de dollars au PIB de la province.

Graphique 1.5 Tracé prévu du contournement de Bradford



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Construire le tunnel express sous l'autoroute 401

Outre le travail déjà en cours pour améliorer et développer les autoroutes provinciales de la série 400, le gouvernement examine des options novatrices afin de s'attaquer à l'engorgement routier. L'Ontario a lancé une demande de propositions afin d'étudier la faisabilité d'un projet de construction sous l'autoroute 401 d'un nouveau tunnel express destiné aux conducteurs et aux transports en commun, de l'ouest de Mississauga à l'est de Scarborough. Pour désengorger la partie la plus congestionnée de l'autoroute 401, l'étude évaluera la possibilité de construire une voie rapide sous cette dernière. L'étude permettra également de proposer et d'évaluer des options complémentaires visant à fluidifier la circulation afin de réduire l'engorgement routier et d'améliorer l'efficacité des infrastructures.

Transformer le Queen Elizabeth Way Garden City Skyway en pont jumelé

Le projet de jumelage du pont Queen Elizabeth Way (QEW) Garden City Skyway comprend la construction d'un nouveau pont sur l'autoroute QEW qui enjambe le canal Welland pour relier les villes de St. Catharines et Niagara-on-the-Lake. En avril 2024, le gouvernement a lancé une demande de propositions pour faire avancer le projet et invité cinq équipes préqualifiées à présenter une soumission. Ce tronçon de l'autoroute, qui relie les postes frontaliers internationaux de Niagara Falls et de Fort Erie à la région élargie du Golden Horseshoe, favorise le tourisme dans la région de Niagara, améliore l'accès à l'aéroport du district de Niagara et soutient la chaîne d'approvisionnement de la province. Le pont Garden City Skyway, nouveau et élargi, viendra diminuer l'engorgement routier et réduire le temps de déplacement des gens dans la région de Niagara en plein essor, ce qui permettra par ailleurs de réparer et mettre à niveau le pont actuel, une structure vieillissante.

Améliorer l'autoroute 401

Le corridor de l'autoroute 401 constitue un lien économique d'une importance cruciale en Ontario, ainsi qu'entre l'Ontario, l'est du Canada et les États-Unis; environ 11 000 camions l'empruntent tous les jours, transportant des marchandises dont la valeur peut atteindre 434 millions de dollars dans l'Est de la province seulement.

Le gouvernement continue d'améliorer le corridor de l'autoroute 401 afin de faciliter la circulation des personnes et des biens dans la région de Kingston. Les travaux sont en cours sur l'autoroute 401 pour resurfacer des sections des voies en direction est et en direction ouest, entre Westbrook Road et la route 15, ainsi que les quatre bretelles de l'échangeur Sir John A. MacDonald. Outre la réfection des voies, des travaux de réparation du béton seront effectués sur deux ponts entre Sydenham Road et la route 15. Ces travaux amélioreront la sécurité et la circulation routière, créeront des emplois et favoriseront la croissance économique de l'Ontario.

Par ailleurs, des travaux ont été entrepris afin de resurfacer un tronçon de près de 17 kilomètres de l'autoroute 401, entre Mallorytown et Brockville, ce qui comprend aussi les réparations et les remplacements de ponceaux, un nouvel éclairage et la réfection du passage souterrain de Mallorytown Road. En outre, pour aider les collectivités locales à éviter l'augmentation des frais de maintenance, l'Ontario prend en charge l'entretien et la réfection de la promenade des Mille-Îles et s'assure ainsi que la route de 40 kilomètres reste bien entretenue.

Soutenir la construction d'un nouvel échangeur à l'intersection de Banwell Road et de l'autoroute E.C. Row à Windsor

L'Ontario appuie la construction d'un nouvel échangeur à l'intersection de Banwell Road et de l'autoroute E.C. Row dans la ville de Windsor afin d'assurer la circulation fluide des personnes et des biens. Cet échangeur répondra aux besoins de cette collectivité en expansion et facilitera la réalisation de plusieurs projets, soit la construction de l'usine de fabrication de batteries pour VE Nextstar Energy, un projet conjoint de LG Energy Solution et Stellantis N.V., des installations de la chaîne d'approvisionnement qui y sont liées et du nouvel hôpital régional pour soins actifs.

Vers un nouvel échangeur à l'intersection de l'autoroute 416 et du chemin Barnsdale à Ottawa

Le gouvernement travaille en collaboration avec la ville d'Ottawa à la planification et à la conception d'un nouvel échangeur situé à l'intersection de l'autoroute 416 et du chemin Barnsdale. L'initiative vise à soutenir la croissance démographique et les projets de développement que prévoit la ville dans la région de Barrhaven-Sud, lesquels concernent notamment le logement, les zones commerciales et les zones d'emploi. Cet échangeur améliorera la sécurité, facilitera la circulation des personnes et contribuera à faire tourner l'économie.

Investir dans les routes du Sud-Ouest de l'Ontario

Le gouvernement continue d'améliorer la sécurité routière et de faciliter la circulation des personnes et des biens dans le Sud-Ouest de l'Ontario en entreprenant les travaux d'élargissement de la route 3 entre Essex et Leamington. Le gouvernement a également fait appel à un expert-conseil en conception pour mener à bien l'évaluation environnementale et la conception préliminaire d'un nouvel échangeur reliant l'autoroute 401 au prolongement futur de Lauzon Parkway. La réalisation de ces projets de transport essentiels favorisera la croissance économique.

Construire des routes pour le Nord de l'Ontario

Le gouvernement investit dans les routes du Nord pour rehausser la sécurité routière, relier les collectivités et dégager des possibilités de développement économique. Exemples de projets :

- Remplacement du pont tournant de Little Current sur la route 6 dans Northeastern Manitoulin and the Islands. La planification, la conception préliminaire et l'évaluation environnementale sont terminées et font place aux prochaines étapes du projet, soit l'acquisition de terrains, la désignation des emprises et la conception détaillée.
- Travaux visant à améliorer la sécurité sur les routes dans le Nord-Est de l'Ontario. Il s'agit notamment de conceptions innovatrices, comme une route à 2+1 voies qui compte trois voies et comporte une voie de dépassement centrale changeant de direction tous les deux à cinq kilomètres environ, ainsi que de l'agrandissement d'aires de repos.
- Élargissement de la route 69 pour la faire passer de deux à quatre voies entre Parry Sound et Sudbury. Au total, la route 69 a été élargie à quatre voies sur une distance de 84 kilomètres dans cette région; les travaux sont en cours sur les 68 kilomètres restants qui en sont aux étapes de la conception, de l'obtention d'autorisations environnementales et de l'acquisition immobilière.
- Élargissement de la route 11/17 de deux à quatre voies entre Thunder Bay et Nipigon, notamment de l'est de la route 587 sur un tronçon de 14,4 kilomètres, ainsi que de l'ouest de la route 582 jusqu'à Coughlin Road, sur 8,3 kilomètres. Ces deux chantiers s'inscrivent dans une vaste série de projets d'élargissement sur 100 kilomètres de la route reliant Thunder Bay et Nipigon.
- Élargissement de la route 17 de Kenora à la frontière du Manitoba. La première partie des travaux, qui comprend un tronçon de 6,5 kilomètres entre la frontière du Manitoba et l'ouest de la route 673, a été achevée en 2024. Le projet global prévoit l'élargissement de la route 17 de deux à quatre voies sur une distance d'environ 40 kilomètres.
- Soutenir les partenariats renouvelés avec la Première Nation Animiibiigoo Zaagi'igan Anishinaabek, la Première Nation d'Aroland, la Première Nation de Ginoogaming et la Première Nation de Long Lake #58 visant à construire et à améliorer l'infrastructure routière qui permettra de relier davantage de communautés des Premières Nations au réseau routier de la province. Ces travaux comprenant l'entretien et l'amélioration des routes 584 et 11 se poursuivront au cours de la présente saison de la construction.

Tableau 1.1

Projets routiers achevés récemment

Nord

- Resurfaçage de la route 11, de 17,4 km au nord de la jonction ouest de la route 583 jusqu'à la route 663.
- Resurfaçage de la route 101, à partir de la route 7172 (Foleyet) en direction ouest.
- Resurfaçage de la route 69, de 2,3 km au sud de l'échangeur de Nelson Road jusqu'à 1,3 km au sud de Crown Ridge Road, à Sudbury.
- Réfection de la route 631 et de la route 11, de l'ouest de la route 631 vers l'est.
- Élargissement à quatre voies de la route 17, de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba, en direction est, jusqu'à l'ouest de la route 673, à l'ouest de Kenora.
- Plusieurs projets de réfection sur la route 584 au nord de Geraldton, ainsi que sur la route 11 entre Jellicoe et la route 584.
- Resurfaçage d'un tronçon de la route 631 du sud de Hornepayne, en direction nord, jusqu'au pont du passage Nagagamisis, et construction d'accotements goudronnés sur 31,7 kilomètres. Ce projet comprenait aussi le remplacement du pont du passage du lac Nagagamisis, le remplacement du ponceau du ruisseau Hornepayne, la réfection du pont de la rivière Shekak et la réfection du pont de la rivière Beaton Ouest.
- Remise en état d'un tronçon de la route 144, du nord de la route 560, en direction nord, jusqu'à la route 661, sur une distance de 22,1 kilomètres.
- Resurfaçage d'un tronçon de la route 129, de la route 17 jusqu'à la route 554, sur une distance de 29,9 kilomètres.

Est

- Pont Bay of Quinte Skyway – réfection du pont qui constituera un lien important avec l'autoroute 401 dans le comté de Prince Edward.
- Resurfaçage de la route 17 – de Harvey Creek Road à Stonecliffe.
- Resurfaçage de l'autoroute 401 vers l'est et vers l'ouest – de County Road 2 à Maitland Road.
- Entrepôt d'entretien de Middle Road – nouveau bâtiment/garage (situé à proximité de l'autoroute 401 et de l'échangeur de la route 15, à Kingston).

Suite...

Tableau 1.1
Projets routiers achevés récemment (suite)

Sud-Ouest

- Réfection de la chaussée de la route 3, de Cayuga jusqu'à Haldimand Road 56, à Canfield.
- Resurfaçage de la chaussée de l'autoroute 402, de Middlesex Road 2 (Longwoods Road) à Colonel Talbot Road, dans le comté de Middlesex.
- Réfection de la chaussée de l'autoroute 401, de Wellington Road 32 jusqu'à 0,9 kilomètre à l'est de Wellington Road 35, dans le comté de Wellington.

Centre

- Élargissement de l'autoroute 404 et nouvelle voie réservée aux véhicules multioccupants (VMO), de l'autoroute 407 à Stouffville Road.
- Remplacement du pont du passage souterrain à l'intersection de l'autoroute 400 et de Sunnidale Road.
- Réfections et aménagement de carrefours giratoires aux intersections de l'autoroute 403 et de Trinity Road, de Shaver Road, d'Alberton Road et du pont Sunnybridge.
- Voies express et routes collectrices de l'autoroute 401, en direction ouest, de Neilson Road à l'avenue Warden, y compris la réfection de la chaussée et 20 ponts.

Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Élargissement des autoroutes 400 et 404

En janvier 2025, la province a terminé d'importants projets d'élargissement des autoroutes 400 et 404 dans le cadre de son plan visant à s'attaquer aux embouteillages et à favoriser les déplacements sécuritaires des personnes et des biens dans la région du grand Toronto (RGT). Grâce à ces nouvelles voies, les voitures et les camions roulant vers le nord et vers le sud gagneront en rapidité et en efficacité, ce qui favorisera la croissance de la population de la RGT et permettra aux gens d'avoir accès à davantage de logements et d'emplois.

L'élargissement de l'autoroute 400 s'étend sur neuf kilomètres, soit de Major Mackenzie Drive à King Road, et comprend une nouvelle voie à usage général dans chaque direction. L'autoroute 404 a été élargie sur 11 kilomètres, de l'autoroute 407 à Stouffville Road, et comprend une nouvelle voie réservée aux VMO dans chaque direction que peuvent emprunter les voitures, les taxis, les motocyclettes et autres véhicules.

Améliorer les routes municipales

L'Ontario procède à de nouveaux investissements pour financer les réparations de routes et de ponts municipaux qui relieront les gens aux emplois, faciliteront la circulation des biens et stimuleront la croissance économique.

Élargir le Programme des routes de raccordement aux routes principales

Le Programme des routes de raccordement aux routes principales prévoit un financement réservé à la réfection et à l'amélioration de ponts et de routes sur les routes municipales reliant les deux extrémités d'une route provinciale ou menant à un passage frontalier provincial ou international. Compte tenu de la demande croissante pour le programme et des coûts à la hausse des projets d'infrastructure, le gouvernement augmente le financement annuel qui passe ainsi de 30 à 45 millions de dollars afin d'aider les municipalités à entretenir ces routes essentielles. Cette augmentation devrait permettre aux municipalités de répondre aux besoins essentiels en matière d'amélioration des routes ou des ponts afin de prolonger le cycle de vie de leurs infrastructures et de poursuivre leur développement.

Investir dans la réfection de routes et de ponts essentiels

Ce financement ciblé vise la réfection de routes et de ponts essentiels dans les municipalités, des réparations qui sont nécessaires pour assurer la sécurité et le développement économique.

Reconfigurer des routes et des pistes cyclables

La *Loi sur le désengorgement du réseau routier et le gain de temps* exige des municipalités prescrites qu'elles obtiennent l'autorisation de la province avant d'aménager de nouvelles pistes cyclables qui entraîneraient le retrait de voies de circulation. Les municipalités sont tenues de démontrer que les pistes cyclables proposées n'auront pas d'incidence importante sur la circulation automobile.

L'Ontario reconfigure quelques-unes des rues les plus congestionnées de Toronto. Le gouvernement s'active pour rétablir les voies réservées aux véhicules sur la rue Bloor Ouest, la rue Yonge, l'avenue University, Avenue Road et Queen's Park Crescent, tout en maintenant les pistes cyclables lorsque c'est possible ou en les déplaçant sur des routes secondaires.

Élaborer un programme de financement pour la prévention des nids-de-poule

Le gouvernement consulte les municipalités afin d'élaborer un programme pour la prévention et la réparation des nids-de-poule qui contribuerait à rendre les routes de l'Ontario plus sécuritaires et à prévenir les accidents et les dommages pouvant en découler. Le programme aiderait les petites municipalités à effectuer l'entretien des routes et contribuerait à en améliorer l'état tout en favorisant de bonnes pratiques de gestion des infrastructures et la réalisation de travaux routiers de grande qualité dans toute la province.

Développer les transports en commun

Parallèlement aux nouvelles routes et autoroutes, les projets de transport en commun sont aussi essentiels pour soutenir l'économie de la province et permettre à davantage de personnes d'avoir accès aux emplois et aux logements. Les investissements dans les transports en commun n'ont pas suivi le rythme de la croissance, c'est pourquoi le gouvernement mène le plus grand projet d'expansion des transports en commun en Amérique du Nord. Il faut cependant en faire encore plus, car les villes et les villages de l'Ontario continuent de croître à un rythme sans précédent.

Expansion des services GO Transit

Pour mieux relier les collectivités en pleine croissance dans la région élargie du Golden Horseshoe (REGH), le gouvernement continue d'étendre le réseau et de mettre en place de meilleurs services de train et d'autobus GO afin que les gens puissent plus facilement et plus rapidement se rendre à leur destination.

Le gouvernement continue de mettre en œuvre le Programme d'expansion du système ferroviaire GO pour offrir un service bidirectionnel continu aux 15 minutes, ou mieux, sur les principaux tronçons du réseau de transport en commun GO. Les travaux d'expansion des services de GO Transit sont visibles partout dans la région où Metrolinx continue d'augmenter progressivement les services, de construire de nouvelles infrastructures, dont des gares, ainsi que d'accroître la capacité de voyageurs et de la desserte ferroviaire à la gare Union.

- **Expansion du service ferroviaire GO vers Niagara :** L'Ontario poursuit ses efforts pour offrir un service ferroviaire bidirectionnel toute la journée, plus rapide et plus fréquent, entre la région de Niagara, Hamilton et la RGT. Dans le cadre de ce projet, Metrolinx a achevé, en avril 2025, les travaux à la gare West Harbour du réseau GO, ce qui comprend l'ajout d'une nouvelle voie reliant la gare à la voie principale. Grâce à ces améliorations, les clients se verront offrir un plus grand choix, soit quatre liaisons ferroviaires de plus la semaine, et six les fins de semaine, ce qui permettra à plus de 250 000 navetteurs à Niagara Falls et à St. Catharines de gagner environ 15 minutes par aller-retour.
 - Les travaux d'amélioration de la gare et de la voie ayant été terminés plus tôt que prévu, le service GO vers la région de Hamilton-Niagara a été bonifié plus rapidement. En outre, la future gare Confederation de GO Transit, actuellement en construction, viendra davantage améliorer les correspondances régionales dans les transports en commun, ce dont profiteront les passagers.
- **Extension du service ferroviaire GO jusqu'à Bowmanville :** L'extension permettra d'étendre les services de train GO dans le corridor Lakeshore Est sur une distance de près de 20 kilomètres à l'est de la gare Durham College Oshawa GO jusqu'à Bowmanville. Cette expansion des services ferroviaires offrira à la région de Durham des correspondances directes avec le grand réseau de transport en commun GO, ce qui contribuera à réduire l'engorgement routier dans la REGH. Des travaux préliminaires ciblés sont en cours en 2025 afin de continuer à faire progresser le projet.

Faire progresser le projet GO 2.0

L'Ontario procède aux prochaines étapes pour faire progresser la planification et les études de faisabilité pour le GO 2.0 – une proposition visant à offrir la prochaine génération de service ferroviaire voyageurs dans la REGH. En s'appuyant sur la vaste vision pour le réseau de transport en commun qui est énoncée dans le document *Relier la REGH : Un plan de transport pour la région élargie du Golden Horseshoe*, ces prochaines étapes aideront l'Ontario à cibler de nouveaux corridors ferroviaires éventuels et à procéder à une étude pour déterminer quels sont les endroits où de nouvelles gares GO sont nécessaires pour répondre à la demande du réseau.

Le projet GO 2.0 tirera parti des investissements déjà réalisés dans le réseau de transport en commun GO en assurant la prestation d'un service bidirectionnel toute la journée vers Kitchener et Milton, en construisant des gares GO partout dans la région et en poursuivant la planification de nouveaux corridors ferroviaires éventuels qui traverseraient Midtown Toronto, Etobicoke, la région de York et Bolton.

Investir dans les voitures de train GO Transit

Le gouvernement investit pour remettre en état des voitures de train à deux étages de GO Transit, à savoir : près de 500 millions de dollars pour la remise à neuf de 181 voitures à l'usine Alstom de Thunder Bay, et environ 350 millions de dollars pour la remise en état de 121 voitures à deux étages à l'usine Ontario Northland, située à North Bay. L'intérieur des wagons, une fois remis à neuf, comprendra de nouveaux sièges, planchers, murs et plafonds, de nouvelles portes et de nouveaux systèmes de contrôle du chauffage, de la ventilation et de la climatisation. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de l'expansion continue du service dans tout le réseau ferroviaire GO et soutiendra des centaines d'emplois manufacturiers ainsi qu'une économie prospère dans le Nord de l'Ontario.



La remise à neuf des voitures de train prolongera leur durée de vie utile de 20 ans et appuiera l'ambitieux programme Expansion de GO de l'Ontario, qui vise à offrir un service bidirectionnel toute la journée sur les principaux tronçons du réseau GO.

Le gouvernement se penchera sur les diverses possibilités d'améliorer l'expérience client des voyageurs et des navetteurs. Il pourrait notamment s'agir d'installer des prises de charge et des porte-gobelets, et d'améliorer le Wi-Fi sur les trains GO de Metrolinx ainsi que sur le Northlander afin d'assurer le confort des passagers et de veiller à ce qu'ils puissent rester connectés et productifs pendant leurs déplacements.

Graphique 1.6

Développer les transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe

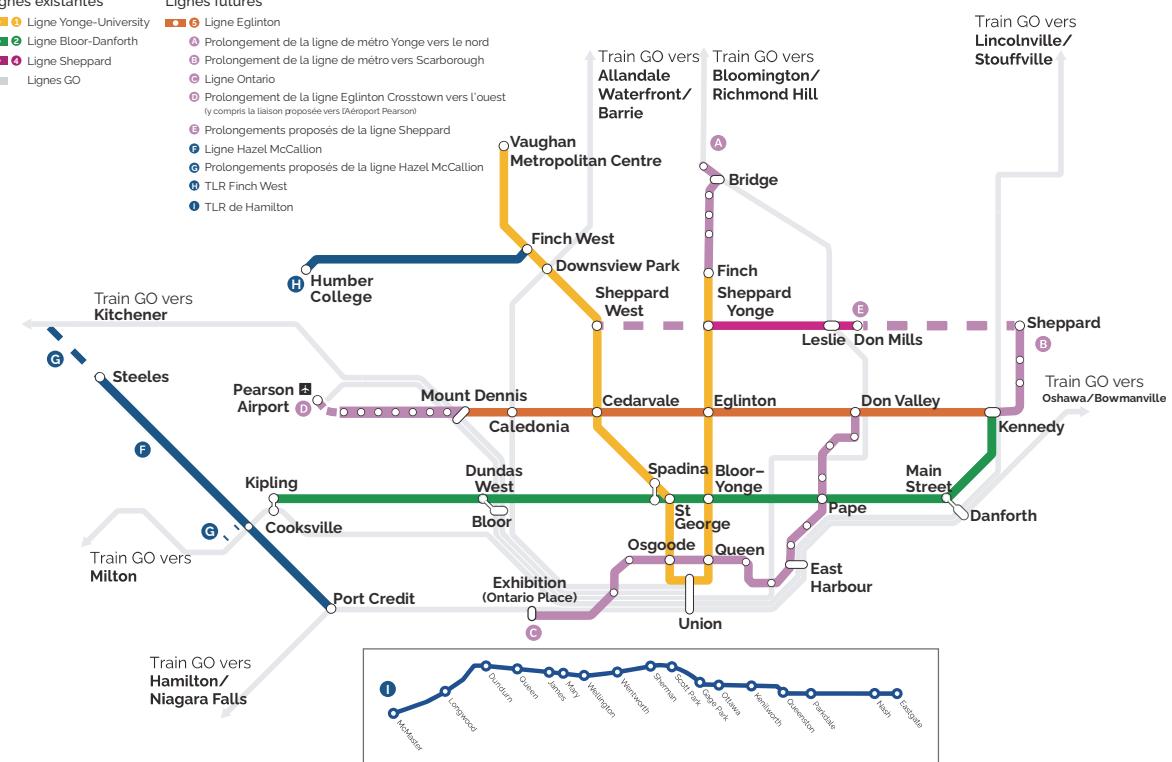
Légende

Lignes existantes

- Yonge-University
- Bloor-Danforth
- Sheppard
- GO

Lignes futures

- Eglinton
- Prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord
- Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough
- Ligne Ontario
- Prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest (y compris la liaison proposée vers l'Aéroport Pearson)
- Prolongements proposés de la ligne Sheppard
- Ligne Hazel McCallion
- Prolongements proposés de la ligne Hazel McCallion
- TLR Finch West
- TLR de Hamilton



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Développer le réseau de métro

Les travaux sont en cours dans les projets de métro prioritaires de l'Ontario. Le gouvernement a fait un pas de plus pour offrir de meilleures options de déplacement, réduire les embouteillages et créer des milliers de bons emplois locaux.

- **Ligne Ontario** : Les travaux de construction sont en cours tout le long de la ligne Ontario. Le gouvernement de l'Ontario a officiellement commencé à creuser le puits de lancement des tunnels de la ligne de métro Ontario à la station Exhibition, ce qui marque une autre étape dans le plan du gouvernement prévoyant réduire les temps de déplacement dans la RGT et offrir à près de 230 000 personnes l'accès à distance de marche à un réseau de transport en commun. Les travaux d'excavation ont aussi été entrepris aux stations du tracé sud, notamment à King-Bathurst, Corktown, Moss Park et Queen-Spadina. Les contrats du tunnel de la station Pape et des stations souterraines, ainsi que de la voie de guidage et des stations surélevées en sont maintenant à la phase de conception.
- **Prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown** : Le creusement des tunnels s'est poursuivi et les travaux sur le tunnel est, entre les stations Jane et Mount Dennis, ont commencé en février 2025. Les travaux de construction de la voie de guidage surélevée ont aussi été entrepris en mars 2025 tandis que le processus d'approvisionnement se poursuit pour ce qui est de l'ensemble des travaux lié au contrat Stations, Rails et Réseaux (SRR).
- **Prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord** : En mars 2025, la demande de propositions pour le contrat d'aménagement des tunnels a pris fin; le contrat pour ces travaux sera attribué plus tard en 2025. Les mises à niveau préliminaires à la station Finch, qui comprennent notamment des améliorations du système électrique alimentant les rails, sont terminées tandis que la planification de l'approvisionnement pour les autres composantes du prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord se poursuit.
- **Prolongement proposé de la ligne de métro Sheppard** : Le gouvernement de l'Ontario poursuit la planification du prolongement de la ligne de métro Sheppard, qui pourrait grandement améliorer les correspondances dans les transports en commun, vers l'est et vers l'ouest, dans le nord de Toronto, ce qui permettrait aux gens de se déplacer plus facilement et plus rapidement dans la RGT. Metrolinx a terminé deux séries de consultations publiques sur le projet et est sur le point d'achever une analyse de rentabilisation.

Des services de transport en commun plus rapides et plus pratiques grâce à la plaque tournante multimodale East Harbour

L'Ontario a attribué le contrat de construction de la plaque tournante multimodale East Harbour à Toronto, qui améliorera l'accès aux transports en commun pour des milliers de résidents et soutiendra plus de 50 000 emplois dans la région. Cette toute nouvelle plaque tournante fait partie du plan du gouvernement visant à offrir des services de transport en commun plus rapides et plus pratiques aux gens de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) et reliera les usagers à GO Transit et à la ligne Ontario. La plaque tournante multimodale East Harbour, située immédiatement à l'est de l'autoroute Don Valley et au sud de l'avenue Eastern, desservira les collectivités de Riverdale, Riverside et Leslieville.

Une fois terminée, la plaque tournante devrait desservir environ 100 000 usagers quotidiens. La plaque tournante fait partie du plan du gouvernement prévoyant rendre les transports en commun plus pratiques dans la RGTH, ce qui permettra de détourner jusqu'à 14 000 personnes de la gare Union pendant les heures de pointe.

Investir dans de nouvelles voitures de métro

L'Ontario investit 758 millions de dollars pour aider la Commission de transport de Toronto (CTT) à acheter 55 nouveaux trains destinés à la ligne 2 du métro de Toronto. Cet investissement résulte du nouvel accord pour Toronto, conclu en 2023. L'investissement réalisé par l'Ontario, la ville de Toronto et le gouvernement du Canada aidera la ville de Toronto à offrir ce service essentiel de transport en commun.

Alors que le gouvernement progresse dans cette initiative importante afin d'atteindre l'objectif commun qui est d'améliorer la capacité du réseau de transport en commun de la CTT et d'investir dans une nouvelle infrastructure de transport en commun de calibre mondial, l'Ontario a demandé à la ville de Toronto de reconnaître cette occasion historique et d'envisager de s'approvisionner auprès d'Alstom pour soutenir les travailleurs de l'Ontario à Thunder Bay et partout dans la province.

Le nouvel accord pour Toronto comprend aussi une subvention de fonctionnement provinciale pour les transports en commun, y compris 330 millions de dollars sur trois ans en fonds d'exploitation pour le train léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown et le TLR Finch West, ainsi qu'un financement ponctuel de 300 millions de dollars pour veiller à la sécurité et assurer la prestation des services de la CTT.

Aménager et prolonger des lignes de trains légers sur rail

Le gouvernement entend réaliser des projets de transport en commun rapide et fiable au profit de la population de l'Ontario pour réduire les temps de déplacement et offrir plus d'options aux usagers de ces modes de transport :

- **TLR de Hamilton** : Le tracé du TLR de Hamilton progresse. Des travaux préparatoires, dont le déplacement des services publics, sont en cours. Le gouvernement de l'Ontario a fait un autre pas en avant dans le processus d'approvisionnement visant l'ensemble des travaux de génie civil et des services publics du TLR de Hamilton.
- **Ligne Hazel McCallion** : Les travaux se poursuivent le long de la ligne Hazel McCallion; la construction de la voie de guidage et des rails progresse, ce qui comprend l'installation des rails et les quais d'arrêt. Le quai de la station de Port Credit est presque terminé et toutes les poutres ont été installées sur la voie de guidage surélevée enjambant l'autoroute 403. Le gouvernement va de l'avant avec les travaux visant à prolonger la ligne Hazel McCallion jusqu'aux centres-ville de Brampton et de Mississauga, et il prévoit étudier des options pour creuser un tunnel dans la partie du tronçon traversant Brampton. Le prolongement souterrain dans le centre-ville de Brampton reliera la ligne Hazel McCallion au cœur d'une des villes connaissant la plus forte croissance au Canada, ce qui permettrait à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à des transports en commun rapides, abordables et fiables.
- **TLR d'Ottawa** : Le gouvernement étudiera les possibilités de transfert du TLR d'Ottawa, sous réserve d'une diligence raisonnable, afin de réduire les coûts pour les contribuables d'Ottawa.
- **TLR Eglinton Crosstown et Finch West** : Les gros travaux de construction des deux projets sont maintenant terminés. Metrolinx continue de se concentrer sur les essais liés à la sécurité et à la préparation opérationnelle à mesure que les projets progressent vers la mise en service.



Remettre le Northlander en service

L'Ontario a attribué les contrats des arrêts ferroviaires le long du futur corridor Northlander, ce qui constitue un autre jalon dans le plan du gouvernement prévoyant rétablir un service ferroviaire voyageurs sécuritaire et fiable entre Timmins et Toronto. Le contrat prévoit notamment des améliorations aux arrêts de North Bay, Temagami, Temiskaming Shores, Englehart, Kirkland Lake, Matheson et Cochrane, ainsi que la construction de la nouvelle gare Timmins-Porcupine.

De plus, l'Ontario a dévoilé la nouvelle conception extérieure du Northlander; la population a ainsi eu un premier aperçu des trains à la fine pointe de la technologie qui feront bientôt partie d'un nouveau réseau de transport intégré reliant les collectivités du nord au sud. Les nouveaux trains entièrement accessibles seront dotés de plateformes élévatrices intégrées pour fauteuils roulants, d'espaces de rangement pour aides à la mobilité, de services de restauration de type cuisine, d'une connexion Wi-Fi et de toilettes entièrement accessibles.

Faire le ménage dans nos rues

Le gouvernement s'est engagé à protéger les collectivités de l'Ontario contre les menaces économiques croissantes en mettant en œuvre des initiatives visant à renforcer la sécurité aux frontières, à faire le ménage dans les rues et à protéger les quartiers de la province contre les criminels dangereux. Parmi ces efforts, mentionnons la lutte contre le franchissement illégal des frontières et le commerce transfrontalier d'armes et de drogues, ainsi que les démarches pour garder les contrevenants derrière les barreaux.

L'Ontario continue de prendre des mesures décisives pour bâtir un système judiciaire moderne et stable et accroître sa capacité en réalisant des investissements ciblés et pluriministériels dans tous les domaines du secteur de la justice, y compris la sécurité communautaire, les services policiers, les tribunaux et les services correctionnels.

Protéger les frontières de l'Ontario

Le gouvernement continue de renforcer la sécurité à tous ses points d'entrée, y compris par voie terrestre et maritime. Cela prend forme, entre autres, par une lutte contre les activités illégales transfrontalières, comme la contrebande de drogues dangereuses et illicites, le franchissement illégal des frontières et le trafic d'armes à feu vers l'Ontario depuis les États-Unis.

En janvier 2025, l'Ontario a lancé l'opération Dissuasion, qui est le cadre mis en place par le gouvernement pour renforcer la sécurité à la frontière et lutter contre les activités criminelles qui causent préjudice des deux côtés de celle-ci. Cette stratégie a été élaborée grâce aux efforts conjoints de plusieurs ministères provinciaux et de la Police provinciale de l'Ontario, ainsi que de partenaires municipaux, fédéraux, américains et des Premières Nations.

Depuis son lancement en janvier 2025, l'opération Dissuasion a engendré plus de 39 000 heures de patrouilles terrestres dans les principales zones frontalières, plus de 2 500 heures de patrouilles aériennes et de vols de drones, ainsi que plus de 41 000 inspections de véhicules qui ont donné lieu à des milliers d'inculpations et à la saisie d'armes à feu, de drogues et de véhicules volés. Elle a aussi permis d'arrêter des tentatives de franchissement illégal à la frontière et de lutter contre la traite des personnes. Le gouvernement investit 113 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour continuer à soutenir les efforts d'application de la loi afin d'assurer la sécurité des frontières de l'Ontario.

L'opération Dissuasion réunit l'ensemble des ressources provinciales sous le giron d'une stratégie innovante, qui dépasse la portée des mesures existantes et en cours, afin de protéger les frontières entre l'Ontario et les États-Unis et de lutter contre les activités illégales transfrontalières, garantissant ainsi la sécurité, la souveraineté et la prospérité économique des Ontariennes et des Ontariens.

Lutter contre le crime grâce à l'élargissement de l'Unité mixte d'appui aérien

Pour le gouvernement, veiller à ce que les services policiers disposent des ressources nécessaires pour répondre aux incidents majeurs et aux situations urgentes est une priorité. C'est pourquoi l'Ontario investit 57 millions de dollars pour deux nouveaux hélicoptères H-135 afin d'aider les services policiers de Windsor et de la région de Niagara à renforcer les patrouilles, la sécurité et l'application de la loi aux principaux points d'entrée de la frontière américaine.

Cet investissement additionnel se greffe à l'annonce faite en 2024 par le gouvernement de verser 134 millions de dollars pour acquérir cinq hélicoptères de police qui seront utilisés dans la région du grand Toronto et à Ottawa, ce qui porte à sept le nombre total de nouveaux hélicoptères de l'Unité mixte d'appui aérien. Équipés de la plus récente technologie, les hélicoptères contribueront à protéger les frontières de la province et à sécuriser les autoroutes et les routes contre les courses de rue, la conduite en état d'ébriété, la piraterie routière violente et les vols de voitures.



Combattre et prévenir le vol de voitures

Le vol de voitures reste un problème grave qui affecte les collectivités de l'Ontario. Afin de combattre cette situation, le gouvernement collabore avec les municipalités et le gouvernement fédéral, accorde des fonds aux services policiers et sensibilise le public aux mesures de prévention.

Grâce à la Subvention pour la prévention des vols d'automobiles (Subvention pour la PVA), le gouvernement continue à soutenir les services policiers dans leurs initiatives de prévention et de sensibilisation du public pour lutter contre les vols de voitures. Comme annoncé précédemment, le Programme de subventions pour la PVA accordera 6 millions de dollars en 2025-2026 aux services policiers, une somme destinée à des projets de mesures nouvelles et améliorées de lutte contre la criminalité axées sur la prévention, la détection, l'analyse et l'exécution. Ce financement aidera l'Ontario à combattre et à prévenir les vols de voitures en ciblant les réseaux de criminalité organisée et en veillant à ce que les responsables soient traduits en justice afin d'assurer la sécurité des collectivités et de leurs résidents.

Le gouvernement propose également de nouvelles mesures législatives qui modifieraient le *Code de la route* afin d'autoriser la police à repérer et à saisir des dispositifs électroniques destinés à être utilisés pour le vol de véhicules. Cette modification donnerait aux autorités policières des outils plus fonctionnels pour empêcher les dispositifs sans clé de circuler dans les rues et de tomber entre les mains de criminels en puissance.

En outre, la province met en place de façon permanente une Équipe d'aide aux poursuites importantes relatives au vol d'automobiles, qui se concentrera sur les points chauds de l'Ontario, comme Ottawa, Toronto, Brampton, Newmarket, Durham, London et Windsor. L'équipe fournira aux services policiers des conseils juridiques et un soutien en matière de poursuites et aidera à démanteler les réseaux de criminalité organisée, en traduisant les délinquants en justice et en luttant contre la piraterie routière et les cambriolages.

Ces mesures aideront les forces de l'ordre à protéger les rues et permettront d'arrêter plus facilement les voleurs de voitures.

Lutter contre les armes à feu, les bandes criminalisées et la violence

Les membres des bandes criminalisées mettent en danger la vie des Ontariennes et des Ontariens. Une variété d'infractions criminelles sont régulièrement associées aux activités des bandes criminalisées, notamment les infractions contre les biens, le trafic et l'importation de drogue, la fraude, les vols qualifiés, les attaques à main armée, les homicides, les vols de voitures et la traite de personnes.

C'est pourquoi le gouvernement poursuit son partenariat avec son pendant fédéral, qui accorde à l'Ontario 121 millions de dollars de 2023 à 2028 pour lutter contre la violence reliée aux armes à feu et aux bandes criminalisées. Ce financement fournit des ressources aux procureurs, à la Police provinciale de l'Ontario, aux services policiers municipaux et des Premières Nations, ainsi qu'à des organismes communautaires et des conseils scolaires dans toute la province. Ces derniers peuvent ainsi mener des enquêtes et prendre des mesures axées sur la prévention, la surveillance et la lutte contre le crime organisé et la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées, ainsi que sur l'aide aux victimes et aux survivants d'agressions sexuelles, de violence familiale et de traite des personnes.

Ce financement contribue à assurer la sécurité des personnes et de mettre les criminels hors d'état de nuire. Par exemple, depuis 2019-2020, la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence de l'Ontario a permis de saisir plus de 1 000 armes à feu, plus de 2 000 véhicules, 24 millions de dollars en devises et plus de 23 tonnes de drogues illicites d'une valeur marchande d'environ 570 millions de dollars, le tout donnant lieu à plus de 18 000 inculpations.

Mettre davantage de récidivistes violents derrière les barreaux

L'Ontario prend des mesures visant à protéger les collectivités, à soutenir les victimes de la criminalité et à assurer la sécurité des personnes en faisant des investissements pour empêcher les récidivistes et les délinquants violents de commettre des crimes graves pendant qu'ils sont en liberté sous caution.

Grâce au Programme de subventions pour le respect des conditions de mise en liberté sous caution et les mandats d'arrêt (Programme de subventions pour le RCMM), le gouvernement continue de soutenir les services policiers en veillant à ce que les délinquants à haut risque et les récidivistes violents respectent les conditions de leur mise en liberté sous caution. Comme annoncé précédemment, le Programme de subventions pour le RCMM accordera 8,3 millions de dollars en 2025-2026 aux services policiers pour mettre en place des équipes dédiées chargées du respect des cautions et des mandats d'arrêt afin de surveiller les individus à haut risque. En outre, la province fournit une nouvelle solution technologique aux services policiers, dans le cadre d'un système provincial de contrôle du respect des règles de mise en liberté sous caution.

En donnant aux services policiers les outils dont ils ont besoin pour traquer et arrêter les délinquants qui ne respectent pas les conditions de leur mise en liberté sous caution, le gouvernement contribue à faire de l'Ontario l'une des collectivités publiques les plus sûres du Canada.

S'attaquer à la criminalité pour protéger les collectivités

Le gouvernement propose des changements pour améliorer la sécurité publique en se montrant plus sévère à l'égard de la criminalité et en mettant les récidivistes violents derrière les barreaux. Les changements proposés renforceront la capacité des tribunaux à traiter les crimes graves en rationalisant le processus de sélection des juges et en affectant des juges supplémentaires à la Cour de justice de l'Ontario, ainsi qu'en créant des équipes dédiées chargées de poursuites judiciaires contre ceux qui sont accusés de crimes graves.

Ces modifications comprennent un nouveau processus de recommandation à partir d'un bassin de candidates et de candidats pour les postes de juges, qui permettrait au gouvernement d'accélérer les nominations à la Cour de justice de l'Ontario. Elles exigeraient également que le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature tienne compte des critères établis par le procureur général lors de l'examen et de l'évaluation des candidats.

Faisant fond sur l'annonce précédente du gouvernement, on procédera à l'affectation de jusqu'à 10 juges supplémentaires au cours des trois prochaines années, ce qui portera le nombre total de juges à 52, afin de permettre aux tribunaux d'entendre un nombre croissant d'affaires complexes et de réduire l'arriéré d'affaires criminelles.

En outre, le gouvernement renforcera sa capacité à intenter des poursuites dans les cas de crimes graves, notamment en mettant en place une nouvelle équipe chargée de la cybercriminalité et des cryptomonnaies qui soutiendra les enquêtes policières et poursuivra les auteurs d'infractions graves liées à la cybercriminalité.

Des équipes spécialisées dans les poursuites judiciaires feront en sorte que les délinquants répondent de leurs actes, tandis que des tribunaux plus solides et plus efficaces serviront les victimes d'actes criminels et assureront la sécurité des collectivités.

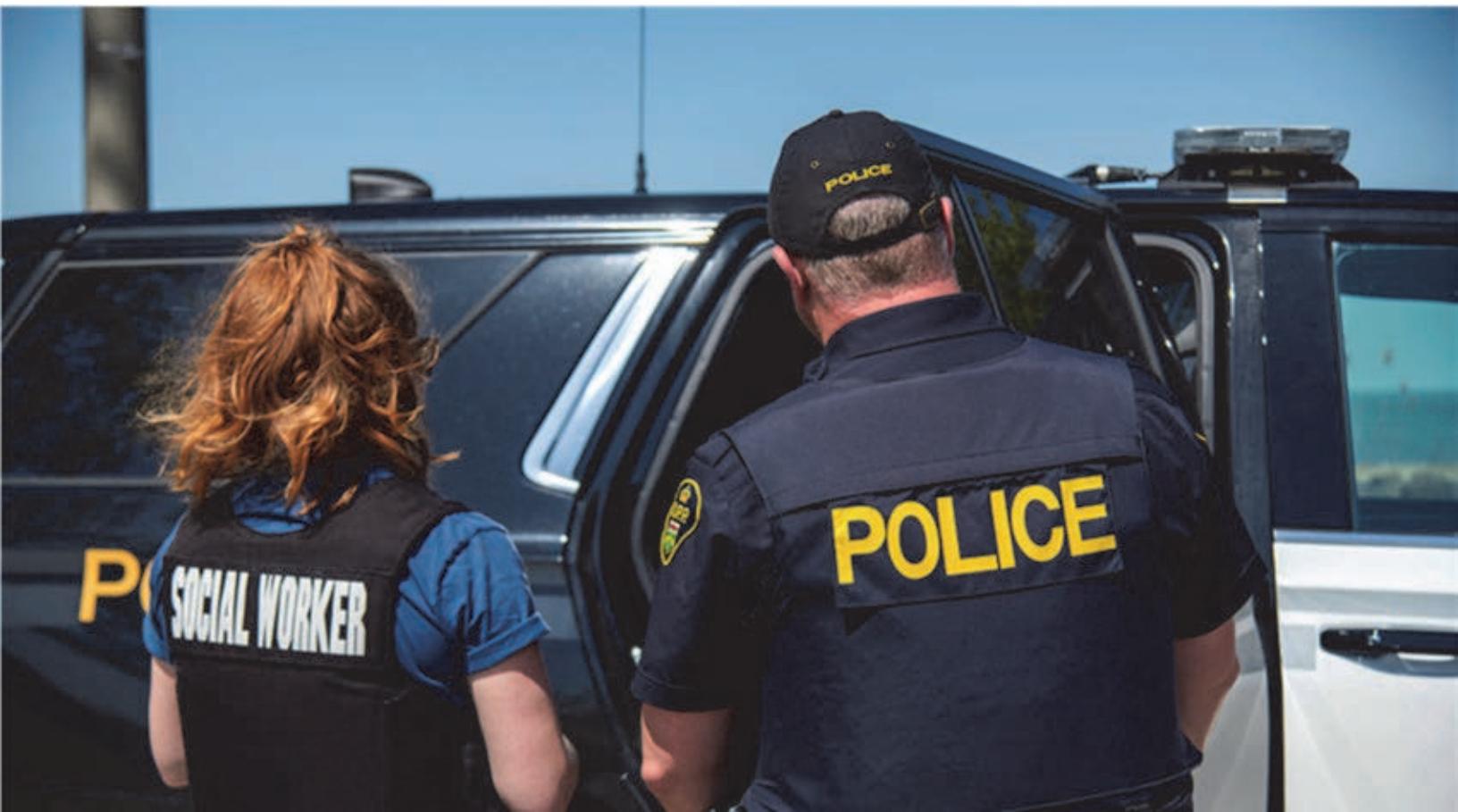
Former davantage de policiers pour protéger nos collectivités

La province a de plus en plus besoin de policiers. C'est pourquoi le gouvernement augmente le nombre d'inscriptions au Programme de formation de base des agents de police et supprime les frais de scolarité afin d'encourager les nouvelles recrues. Ce programme est désormais en mesure d'accueillir 80 recrues supplémentaires par an, pour un total de 2 080 annuellement, la priorité étant donnée aux services policiers de petite et de moyenne taille ainsi qu'aux services policiers des Premières Nations. Le gouvernement accorde également 8,8 millions de dollars en 2025-2026 pour permettre d'accueillir, sur une base ponctuelle, jusqu'à 300 recrues de plus dans le cadre du Programme de formation de base des agents de police.

En élargissant le Programme de formation de base des agents de police, le gouvernement réitère son engagement à renforcer la sécurité publique par la mise en place de services policiers hautement qualifiés et réactifs.

Modernisation des installations de formation des policiers

Pour que les agents de police et les nouvelles recrues disposent d'installations de formation adéquates, le gouvernement consacre 1 milliard de dollars à l'agrandissement et à la rénovation du Collège de police de l'Ontario à Aylmer et à la construction d'une nouvelle Académie de la Police provinciale de l'Ontario à Orillia. Ces établissements permettront aux nouvelles recrues et au personnel policier d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face à la complexité croissante des activités policières d'aujourd'hui et de répondre aux demandes urgentes de formation spécialisée liées à l'augmentation des taux de criminalité.



Soutenir les services policiers dans les communautés des Premières Nations

Le gouvernement travaille avec les communautés des Premières Nations de toute la province pour épauler les services policiers des Premières Nations dans le cadre de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* et pour assurer la sécurité et la protection de ces communautés.

Grâce à cette loi et à ses règlements, le gouvernement a établi un cadre législatif qui modernise et améliore l'approche de l'Ontario en matière de maintien de l'ordre et de sécurité communautaire, notamment en améliorant la surveillance et la responsabilisation des services policiers.

En décembre 2024, le gouvernement a annoncé un investissement de 514 millions de dollars pour soutenir la commission de service de police de Nishnawbe Aski (NAPSB), qui est devenue le tout premier service de police des Premières Nations à adhérer au cadre provincial de maintien de l'ordre en vertu de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*. Ce financement permettra à la NAPSB de porter son effectif à plus de 500 agents pour desservir 34 des communautés des Premières Nations les plus éloignées de l'Ontario.

En adhérant au cadre provincial, le service de police de Nishnawbe Aski fait également un pas important vers la fourniture de services policiers adaptés à la culture en s'appuyant sur la législation provinciale qui garantira des normes de services policiers adéquates et efficaces pour les collectivités éloignées et du Nord.

Augmenter la capacité des prisons provinciales

Le gouvernement aménage de nouveaux lits dans plusieurs établissements correctionnels pour adultes, marquant ainsi un jalon important dans le plan provincial visant à assurer une capacité suffisante dans les prisons, à court et à long terme.

Pour répondre aux besoins immédiats, le gouvernement transforme et rouvre le centre régional de détention discontinue au Centre de détention d'Elgin-Middlesex, à London, et le centre de détention discontinue de Toronto au Centre de détention du Sud de Toronto, en y ajoutant jusqu'à 430 nouveaux lits pour accueillir les détenus à sécurité minimale ou moyenne.

Le gouvernement agrandit également les installations existantes et en construit de nouvelles pour répondre aux besoins à plus long terme, ce qui comprend :

- l'ajout de 66 nouveaux lits dans le Centre de détention de Quinte, ce qui portera son nombre de lits total à plus de 300;
- la construction d'un nouveau complexe correctionnel de 250 lits à Brockville pour remplacer un établissement vétuste de 54 lits;
- l'ajout de 25 nouveaux lits pour accueillir une unité de traitement pour femmes à l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent;
- la construction du nouveau Complexe correctionnel de l'Est de l'Ontario, qui comptera 235 lits.

L'augmentation de la capacité des prisons sera accompagnée par l'embauche d'employés correctionnels, dont du personnel infirmier, des agents des services correctionnels et du personnel de soutien.

Le gouvernement s'efforce de cerner d'autres possibilités à moyen et à long terme pour accroître la capacité des services correctionnels. Cela aidera le personnel de première ligne à effectuer son travail de manière sûre et efficace et permettra d'éviter que les délinquants violents et récidivistes ne se retrouvent dans la rue.

Renforcer le soutien à la lutte contre la haine

Les collectivités devraient être en mesure d'établir des environnements sûrs et inclusifs pour tous les habitants de l'Ontario, quels que soient leurs antécédents, leur religion ou leur culture. C'est pourquoi le gouvernement investit 12,8 millions de dollars en 2025-2026 pour maintenir la Subvention pour les mesures de sécurité visant la prévention des crimes haineux, qui aidera les organisations confessionnelles et culturelles à mettre en œuvre des mesures pour assurer la sécurité de leurs espaces communautaires. La subvention peut être utilisée pour des mesures comme l'embauche de personnel de sécurité, les caméras de surveillance, les évaluations de sécurité, la cybersécurité et les réparations aux bâtiments.

Accompagner les survivants de la traite des personnes pendant qu'ils reconstruisent leur vie

Le gouvernement provincial est conscient des répercussions des dettes contractées sous la contrainte sur la sécurité et les moyens de subsistance des survivants de la traite des personnes. L'endettement forcé est une stratégie d'abus financier dans laquelle les trafiquants contractent frauduleusement des dettes sous le nom et l'identité des victimes. Cela peut compromettre l'accès des victimes à un logement et à des prêts et affecter leur capacité à reprendre le cours de leur vie.

En réponse, l'Ontario investit 1 million de dollars supplémentaires sur trois ans pour soutenir le projet Reclaim de Services aux victimes Toronto, qui aide les survivants de la traite de personnes en travaillant avec les créanciers canadiens pour supprimer les dettes coercitives des survivants. Cet investissement va de pair avec la législation récemment adoptée par l'Ontario pour protéger les victimes des dettes contractées sous la contrainte par les trafiquants et soutenir l'émancipation économique et le rétablissement à long terme des survivants.

Rétablissement la sécurité dans les parcs et les espaces publics

Le gouvernement s'est engagé à résoudre les problèmes que les campements posent à la sécurité publique dans l'ensemble de l'Ontario. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que la population de l'Ontario puisse utiliser en toute sécurité les espaces publics partagés, comme les parcs locaux et les terrains de jeux, tout en apportant le soutien nécessaire aux personnes en situation d'itinérance et aux prises avec des dépendances et des problèmes de santé mentale.

Le gouvernement a investi 75,5 millions de dollars en 2024-2025 pour aider les municipalités à fournir aux personnes vulnérables vivant dans des campements d'autres options de logement appropriées à court et à long terme, y compris :

- 50 millions de dollars pour des projets de logements abordables prêts à être construits, afin d'aider les projets en voie d'achèvement qui ont besoin d'un financement ciblé supplémentaire pour ouvrir leurs portes plus rapidement;
- 20 millions de dollars pour augmenter la capacité des refuges et aménager des places d'hébergement temporaire supplémentaires; et
- 5,5 millions de dollars supplémentaires pour l'Allocation Canada-Ontario pour le logement afin de libérer immédiatement des places dans les refuges d'urgence pour les personnes vivant dans des campements, en aidant les personnes vivant dans des refuges à trouver un logement à plus long terme.

Pour contribuer à déraciner les campements des parcs et des espaces publics, le gouvernement a présenté un projet de loi qui, s'il est adopté, fournira aux municipalités et à la police de nouveaux outils d'application de la loi, notamment en permettant aux agents d'ordonner aux gens de cesser de consommer des substances illicites ou de quitter les espaces publics. Les personnes qui ne se conformeraient pas à ces ordres pourraient recevoir des contraventions ou être arrêtées et, si elles sont reconnues coupables, se voir infliger des amendes allant jusqu'à 10 000 \$ ou des peines d'emprisonnement allant jusqu'à six mois.

Cette législation prévoit également des peines plus lourdes qui seraient exécutées par le tribunal lors de la détermination de la peine pour les personnes qui violent délibérément et continuellement les lieux publics. Pour les délits mineurs ou non violents liés à la drogue, le gouvernement étudie de nouvelles approches judiciaires qui pourraient offrir la possibilité d'une réadaptation comme solution à l'incarcération.

Grâce à ces nouveaux outils d'application de la loi et à ces investissements, la population de l'Ontario pourra utiliser en toute sécurité les espaces publics partagés. Les fonds supplémentaires permettront également de créer davantage de places dans les refuges d'urgence et les logements abordables afin d'aider les personnes vulnérables à sortir des situations de crise et à trouver un logement stable.

Agrandir les carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances

Le gouvernement protège la sécurité des enfants et des familles tout en améliorant l'accès aux services de rétablissement et de traitement. L'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2024 visant à accroître la sécurité dans les rues et à renforcer les collectivités* et la *Loi de 2024 sur les soins et le rétablissement en milieu communautaire*, qui approuvent la transition de neuf sites d'injection de drogues situés à moins de 200 mètres d'écoles et de garderies agréées en carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances (carrefours AIDE). Le 1^{er} avril 2025, les neuf sites d'injection de drogues, situés à Toronto, à Ottawa, à Hamilton, à Kitchener, à Guelph et à Thunder Bay, ont été transformés avec succès et ont commencé leurs opérations en tant que carrefours AIDE. Faisant fond sur les montants alloués en 2024-2025, cela porte l'investissement total du gouvernement à environ 550 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir 28 nouveaux carrefours AIDE à travers la province.

Les carrefours AIDE reflètent les priorités régionales en reliant les personnes ayant des besoins complexes à des services complets de traitement et de prévention. Cela inclut une gamme de services répondant à des besoins locaux, comme les soins primaires, les services de santé mentale, y compris les soins et l'aide aux personnes ayant des dépendances, les services sociaux et l'aide à l'emploi. Les carrefours AIDE ajouteront également environ 560 logements assortis de services de soutien exhaustifs, ainsi que des lits de rétablissement et de traitement des dépendances, ce qui permettra d'aider chaque année des milliers de personnes à faire une transition vers un logement plus stable à long terme.

Le gouvernement investit également plus de 303 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour stabiliser le secteur des services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cet engagement permettra d'augmenter de 4 % le financement de base du secteur afin de soutenir les programmes de santé mentale menés et réalisés par les collectivités.

Lutter contre le blanchiment de capitaux

Dans le cadre du plan de protection des frontières et des collectivités de l'Ontario, le gouvernement élabore une stratégie provinciale globale de lutte contre le blanchiment de capitaux et d'autres activités illicites qui soutiennent le crime organisé et menacent la sécurité des frontières.

En lien avec cette stratégie, la province s'est engagée à continuer d'étudier les possibilités en vue de l'établissement d'un registre où les sociétés commerciales pourraient déposer les renseignements prescrits sur les bénéficiaires effectifs, en conformité avec le gouvernement fédéral. Depuis le 1^{er} janvier 2023, ces sociétés sont tenues de conserver à leur siège social des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. Grâce à ce registre, il serait plus difficile pour les criminels de dissimuler les produits de la criminalité, et les forces de l'ordre ainsi que les organes de réglementation pourraient accéder rapidement aux données essentielles à la conduite des enquêtes criminelles, le tout sans augmenter la charge administrative qui pèse sur les entreprises légitimes.

Des consultations seront organisées dans les prochains mois afin de guider la mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs et d'autres mesures éventuelles visant à donner aux forces de l'ordre ainsi qu'aux organes de réglementation les moyens de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement de la criminalité organisée.

Lutter contre la contrebande de tabac

La présence de tabac de contrebande compromet les objectifs de santé publique, nuit à la sécurité publique en raison des liens avec le crime organisé et a une incidence négative sur l'intégrité des revenus de l'Ontario.

Le gouvernement s'est engagé à lutter contre le tabac de contrebande et à veiller à ce que ceux qui cherchent à profiter de ce commerce illicite subissent des conséquences plus sévères. Dans le budget de 2024, le gouvernement a renforcé les amendes pour la possession de cigarettes de contrebande et de tabac haché fin. S'appuyant sur ces changements, le gouvernement propose d'étendre cette approche aux cigares de contrebande et aux autres produits du tabac (p. ex. le tabac à pipe et le tabac à mâcher), tout en affermissant les amendes pour d'autres infractions en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac*.

Le renouvellement et le renforcement du partenariat entre le ministère des Finances et la Police provinciale de l'Ontario pour l'Équipe de lutte contre la contrebande de tabac est un levier important pour s'attaquer aux liens entre le tabac de contrebande et le crime organisé. Le gouvernement continue d'investir dans l'Équipe de lutte contre la contrebande de tabac, d'intégrer davantage l'équipe d'enquête du ministère et les ressources de la Police provinciale de l'Ontario, et de se concentrer sur les points d'intersection entre le tabac de contrebande et d'autres marchandises illégales.

La vente en ligne de tabac de contrebande entraîne également des répercussions sur les provinces et les territoires de tout le pays, sape le bon fonctionnement des marchés dans tout le Canada, réduit les revenus provinciaux, nuit aux entreprises et facilite le crime organisé. L'Ontario demande au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et les territoires afin d'étudier des stratégies pour résoudre ce problème national.

Garder les coûts bas

L'Ontario a mené la lutte contre la taxe fédérale sur le carbone, a remis des milliers de dollars dans les poches des contribuables et continue à faire davantage pour réduire les coûts pour les familles qui travaillent dur. Qu'il s'agisse d'accorder de l'aide financière directe aux familles et aux particuliers, de faire économiser de l'argent aux navetteurs en supprimant les péages, de rendre les transports en commun plus abordables grâce au programme de tarif unique ou de réduire les taxes sur l'essence et les carburants, le gouvernement continue de faire fond sur les initiatives qu'il a mises en place pour remettre de l'argent dans les poches des contribuables.

Versement de la remise aux contribuables de l'Ontario de 200 \$

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, le gouvernement avait annoncé qu'il verserait une remise de 200 \$ à chaque adulte admissible et à chaque enfant admissible de moins de 18 ans. Le versement de ces remises contribue à concrétiser l'engagement du gouvernement de rendre la vie plus abordable. Le gouvernement a commencé à émettre les chèques de remise en janvier 2025, représentant l'octroi d'une aide de 3 milliards de dollars à environ 15 millions de personnes admissibles dans la province. L'Ontario continue de veiller à ce que toutes les familles admissibles reçoivent leurs remises.

Réduction permanente des taxes sur l'essence et sur les carburants

Le 1^{er} juillet 2022, le gouvernement de l'Ontario avait réduit temporairement le taux de la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et celui de la taxe sur les carburants (diesel), de 5,3 cents le litre, et a depuis prolongé cette mesure quatre fois. La fin de la dernière prorogation est prévue pour le 30 juin 2025. Depuis le début de cette mesure, les familles et les particuliers ont bénéficié d'un allégement des taxes sur l'essence et les carburants de 1,7 milliard de dollars.

Pour continuer de fournir un allégement aux ménages et aux entreprises en Ontario, le gouvernement présente un projet de loi qui modifierait la *Loi de la taxe sur l'essence* et la *Loi de la taxe sur les carburants* pour maintenir le taux provincial des taxes sur l'essence et les carburants à 9 cents le litre en permanence. Cette mesure permettrait aux ménages d'économiser en moyenne environ 115 \$ par année.

En outre, le gouvernement de l'Ontario n'a eu de cesse de demander l'élimination de la taxe sur le carbone. Le gouvernement salue la décision fédérale de fixer le taux de la taxe sur le carbone à zéro à compter du 1^{er} avril 2025, ce qui contribue à réduire les prix à la pompe, et il continue de plaider en faveur de l'abrogation de cette taxe.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.



Supprimer les péages sur l'autoroute 407 Est

À compter du 1^{er} juin 2025, le gouvernement supprimera définitivement les péages sur l'autoroute 407 Est, propriété de la province, ce qui permettra aux automobilistes d'économiser environ 94 millions de dollars par an. Cette initiative permettra de lutter contre les embouteillages et de réduire le coût des déplacements tout en augmentant la commodité et le choix, ce qui devrait permettre aux navetteurs quotidiens d'économiser environ 7 200 \$ par an.

Cette mesure s'ajoute à un certain nombre d'autres mesures mises en œuvre par le gouvernement pour remettre de l'argent dans les poches des automobilistes, notamment l'élimination des frais de renouvellement des plaques d'immatriculation et des vignettes, la suppression des péages sur l'autoroute 412 et l'autoroute 418, le gel des frais pour les permis de conduire et les cartes-photos de l'Ontario, et la réduction temporaire des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants. Ces initiatives ont permis aux automobilistes d'économiser plus de 1,8 milliard de dollars l'année dernière.

Faire économiser de l'argent aux automobilistes de l'Ontario

À compter d'avril 2019, le gouvernement a également éliminé le programme Air pur Ontario pour les véhicules de tourisme, ce qui permettra aux automobilistes de l'Ontario d'économiser de l'argent et aux familles, de voir leurs contraintes réglementaires allégées.

Éviter les nouveaux frais et rationaliser les efforts de recouvrement à l'encontre des automobilistes

En cette période d'incertitude économique, le gouvernement garde les coûts bas pour les automobilistes en modifiant la *Loi de 2001 sur les municipalités* et la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* afin d'empêcher les municipalités de mettre en œuvre des péages routiers, incluant des mesures de tarification de l'engorgement routier. Les modifications retireraient également à la ville de Toronto le pouvoir de mettre en œuvre une taxe sur les véhicules personnels, comme c'est déjà le cas pour les autres municipalités. Les automobilistes auront ainsi la certitude d'être protégés contre de nouveaux frais liés à l'utilisation de leur véhicule et à l'accès aux routes.

Le gouvernement collaborera également avec ses partenaires municipaux pour aider les automobilistes à régler leurs contraventions ou leurs amendes impayées en rationalisant le processus de recouvrement. Il lance également une consultation qui portera sur le recouvrement des amendes et l'application de la loi visant les infractions routières, en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*. Cette mesure vise à réduire les coûts pour les automobilistes ayant des amendes impayées, à améliorer le service à la clientèle et à réduire le double emploi.

Offrir des transports en commun abordables et commodes grâce au programme de tarif unique

Le programme de tarif unique de l'Ontario a été lancé le 26 février 2024, permettant des correspondances gratuites entre le réseau de la Commission de transport de Toronto (CTT) et GO Transit, le RTC de Brampton, le RTC de la région de Durham, MiWay (Mississauga), TransHelp (Peel) et le RTC de la région de York. Le programme offre à l'usager une correspondance gratuite et subventionne les organismes de transport en commun pour compenser la perte de revenus. Depuis le lancement du tarif unique, les usagers des transports en commun des organismes participants ont économisé plus de 123 millions de dollars, ce qui rend les déplacements d'un réseau à l'autre plus abordables et plus commodes pour les étudiants, les personnes âgées, les usagers à faible revenu et d'autres usagers.

Le programme continue d'être très performant, offrant aux clients des correspondances gratuites entre la CTT et six autres réseaux de transport en commun. Plus de 38 millions de correspondances ont été effectuées grâce à ce programme d'intégration tarifaire jusqu'à maintenant.

Grâce à l'application du tarif unique dans les réseaux de transport en commun participants de la région élargie du Golden Horseshoe, le gouvernement fait économiser aux usagers quotidiens de ces réseaux 1 600 \$ par an en moyenne.

Économiser sur les coûts d'électricité

Le gouvernement continue de veiller à ce que les factures d'électricité restent abordables, stables et prévisibles, en accordant un allégement tarifaire aux ménages, aux petites entreprises et aux exploitations agricoles admissibles, par le biais de la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE). Le gouvernement offre également une aide ciblée pour les coûts d'électricité aux ménages à faible revenu admissibles, aux clients des Premières Nations habitant dans une réserve, ainsi qu'aux clients admissibles des régions rurales ou éloignées.

Soutenir le logement locatif abordable

Le gouvernement poursuit l'examen du régime d'évaluation et d'imposition foncières, particulièrement du point de vue de l'équité et de l'abordabilité ainsi que de la compétitivité des entreprises et de la modernisation des outils administratifs.

Comme annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, l'une des premières priorités découlant de cet examen est de donner aux municipalités la possibilité de réduire les taux d'impôts fonciers sur les logements locatifs abordables.

À partir de 2026, les municipalités auront la possibilité de réduire d'un maximum de 35 % le taux d'imposition foncière municipal pour les logements locatifs abordables admissibles. Les propriétés admissibles pourraient être existantes ou nouvellement construites et devraient répondre à la définition des unités d'habitation abordables contenue dans la *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement*.

Le gouvernement maintient son engagement à collaborer avec les municipalités afin de bâtir plus de logements, de soutenir la croissance économique et de rendre les collectivités de l'Ontario encore plus résilientes.

Réduire les taxes sur les logements neufs à vocation locative

Comme annoncé en 2023, le gouvernement de l'Ontario a collaboré avec son homologue fédéral pour supprimer la totalité de la portion provinciale de 8 % de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les logements neufs à vocation locative admissibles. Les mesures fédérale et provinciale combinées continuent de supprimer la totalité de la TVH (13 %) sur ces logements afin d'en faire construire davantage dans la province.



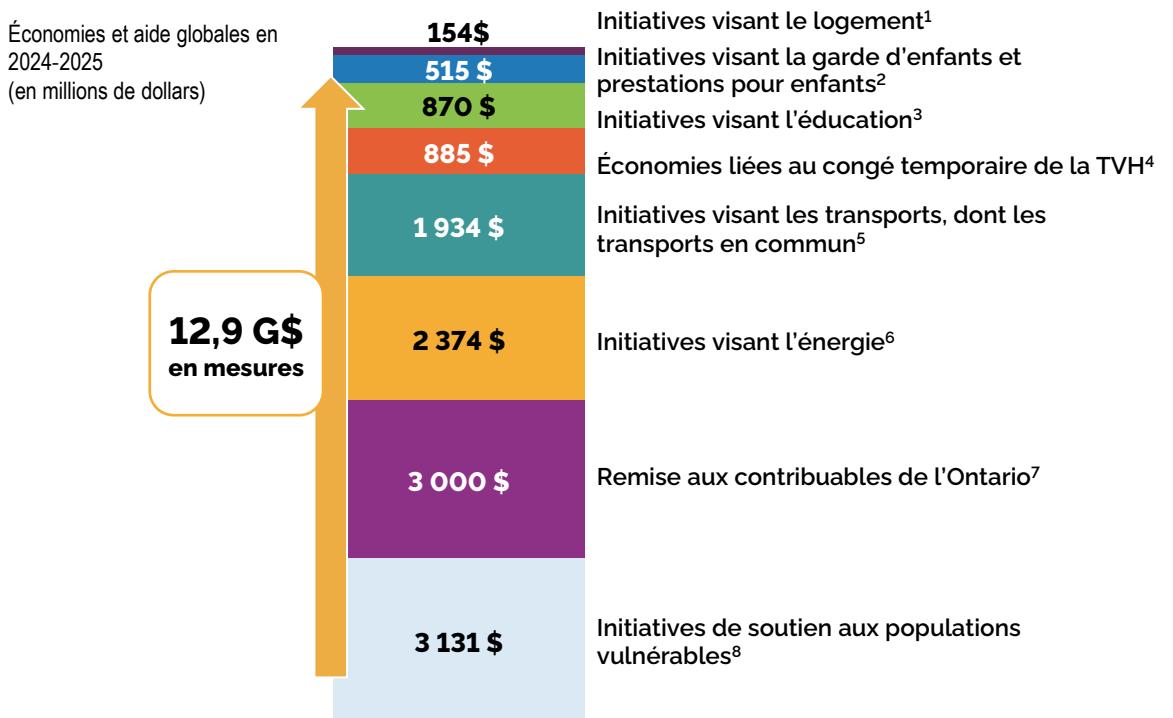
Soutenir les familles et les particuliers

Le gouvernement est conscient des difficultés financières auxquelles font face de nombreuses personnes en Ontario, en particulier compte tenu des pressions économiques récentes et de l'incertitude entourant les tarifs douaniers qui font grimper les prix. C'est pourquoi il a toujours agi rapidement pour protéger la bourse de nos citoyens en rendant la vie plus abordable pour les familles et les particuliers de toute la province.

Le gouvernement s'est engagé à verser près de 12,9 milliards de dollars d'aide aux familles et aux particuliers au cours de l'exercice 2024-2025, comme le montre le graphique 1.7.

Graphique 1.7

Des mesures qui aident les familles et les particuliers



¹ Comprend les contributions provinciales à la Stratégie nationale sur le logement.

² Comprend la Prestation ontarienne pour enfants (POE) indexée sur l'inflation et la croissance du programme, la contribution de l'Ontario à l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (crédit d'impôt ASGE).

³ Comprend le gel des frais de scolarité pour les étudiants de niveau postsecondaire, ainsi que la prolongation de cette mesure.

⁴ La quasi-totalité des économies réalisées grâce au congé temporaire de la taxe de vente harmonisée (TVH) ont profité aux ménages. Un montant relativement faible a profité aux entreprises et aux organismes de service public.

⁵ Comprend l'élimination et le remboursement des frais de renouvellement des plaques d'immatriculation et des vignettes de validation des véhicules; le gel des droits exigibles pour le permis de conduire, les examens et la validation des véhicules, ainsi que l'annulation de la hausse subéquente des frais annuels; la suppression du double tarif pour GO Transit et une réduction plus élevée (sur le tarif et l'intégration du service PRESTO) pour les étudiants de niveau postsecondaire; la suppression des péages sur les autoroutes 412 et 418; ainsi que la réduction temporaire des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants.

⁶ Comprend l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et comprend également le financement continu du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE).

⁷ Comprend des montants alloués en 2025-2026.

⁸ Comprend l'indexation annuelle sur l'inflation des principales allocations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et l'augmentation des exemptions de gains pour les personnes handicapées; une augmentation du financement de base du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario (RRAG); le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) et sa bonification; le crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés; la réforme de l'assurance-santé Plus et du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pour les enfants et les jeunes sans régime privé; l'élargissement du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules; l'élargissement du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels pour la surveillance continue de la glycémie; le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés; la bonification du Programme ontarien de soutien communautaire; le volet d'aide pour le fonctionnement des refuges et la lutte contre l'itinérance du nouvel accord avec Toronto et du nouvel accord avec Ottawa; le Programme de prévention de l'itinérance et le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones; ainsi le Programme de la quote-part pour les personnes âgées offert dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. L'incidence sur les familles et les particuliers variera de manière considérable, car les critères d'admissibilité diffèrent d'un programme à l'autre.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Fournir de meilleurs services

La protection de l'économie permet au gouvernement d'investir encore plus dans les soins de santé, l'éducation et d'autres services essentiels. Grâce à une économie résiliente, à des investissements accrus et à une meilleure prestation de services, l'Ontario donne la priorité aux personnes, aux collectivités et aux entreprises et veille à ce qu'elles continuent de prospérer.

Faire progresser le Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires

L'Ontario s'appuie sur les investissements effectués jusqu'à maintenant pour mettre en place un système de soins primaires complet, commode et interconnecté pour chaque habitant de la province. C'est pourquoi, le 27 janvier 2025, le gouvernement a annoncé un investissement de 1,8 milliard de dollars dans le Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires, qui vise à permettre à l'ensemble des Ontariennes et Ontariens d'avoir accès à un médecin de famille ou à une équipe de soins primaires d'ici quatre ans.

Le Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires mettra en œuvre une vaste série d'initiatives qui permettront de combler le fossé pour les gens ayant besoin de soins primaires d'ici 2029, notamment :

- créer et développer plus de 305 équipes de soins primaires supplémentaires pour connecter environ deux millions de personnes aux soins primaires, y compris un investissement de plus de 235 millions de dollars en 2025-2026 pour mettre sur pied et développer jusqu'à 80 équipes de soins primaires supplémentaires dans toute la province, connectant 300 000 personnes de plus aux soins primaires cette année;
- soutenir le renouvellement de l'infrastructure des soins primaires pour l'élargissement des modèles d'équipes admissibles.

Cet investissement permettra d'établir des modèles de soins primaires de premier ordre afin de garantir que, quel que soit le lieu de résidence des habitants de l'Ontario, chacun aura accès à une équipe de soins primaires.

Cliniques d'enseignement des soins primaires

Le gouvernement étudie des possibilités d'accroître la capacité des cliniques d'enseignement des soins primaires de l'Ontario afin de soutenir le Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires, notamment en débloquant jusqu'à 300 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, dont 60 millions de dollars en 2025-2026. Les cliniques d'enseignement des soins primaires fourniront des environnements d'apprentissage dédiés aux médecins et autres praticiens des soins primaires, tout en fournissant des soins à la population de l'Ontario.

Cet investissement permettra la planification et l'édification de cliniques additionnelles d'enseignement des soins primaires dans la province, où il est nécessaire d'avoir une capacité d'enseignement plus intensive. Ces cliniques devraient permettre à environ 300 000 Ontariennes et Ontariens d'avoir accès à des soins primaires et de former au moins 140 médecins de famille supplémentaires par an à partir de 2025-2026.

Avec ce nouvel engagement, le gouvernement investit jusqu'à 2,1 milliards de dollars dans le Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires.

Formation et maintien en poste des fournisseurs de soins de santé dans l'ensemble de l'Ontario

Le gouvernement demeure déterminé à former un effectif de la santé plus solide et plus résilient aux quatre coins de la province. Grâce à la subvention ontarienne Apprendre et rester, le gouvernement soutient les étudiants en finançant les frais de scolarité, les livres et d'autres dépenses directement liées aux études pour les programmes admissibles dans le domaine de la santé. Cette subvention contribue à la formation et au maintien en poste des fournisseurs de soins de santé dans les collectivités mal desservies et en expansion.

Augmenter le nombre de professionnels de la santé en Ontario

Par l'intermédiaire de la subvention Apprendre et rester, le gouvernement augmente le nombre d'infirmières et d'infirmiers, d'ambulanciers et de technologues de laboratoire médical, dans les régions mal desservies et en expansion, notamment dans le Nord, l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario. Les étudiants admissibles s'engagent à travailler dans la collectivité où ils ont fait leurs études pendant une période déterminée après avoir obtenu leur diplôme. Le gouvernement continue d'investir dans la subvention en y injectant 261,7 millions de dollars supplémentaires sur trois ans. Depuis son lancement en 2023-2024, la subvention Apprendre et rester a accordé plus de 90 millions de dollars à plus de 8 000 étudiants.



Le gouvernement s'assure qu'un plus grand nombre de médecins formés en Ontario pratiquent la médecine familiale ici, dans les collectivités qui en ont besoin. S'appuyant sur l'annonce du gouvernement dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, l'Ontario investit 159,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, pour étendre la subvention Apprendre et rester à un total de quatre cohortes d'étudiants en médecine afin d'améliorer l'accès aux soins primaires dans toute la province. La subvention couvrira 100 % des coûts directement liés aux études, y compris les frais et les droits de scolarité, en commençant par ceux qui sont entrés en faculté de médecine en 2024-2025 et qui s'engagent à travailler dans la collectivité pour une certaine période en tant que médecins de famille après avoir terminé leur résidence n'importe où dans la province. Le gouvernement exige également que les facultés de médecine accordent la priorité aux résidents de l'Ontario, afin que davantage de médecins qui étudient en Ontario restent dans la province.

Investir dans les hôpitaux

Les hôpitaux de l'Ontario fournissent des services de santé essentiels aux collectivités de toute la province. C'est pourquoi le gouvernement met à disposition jusqu'à 1,1 milliard de dollars de financement supplémentaire pour les hôpitaux en 2025-2026, ce qui comprend jusqu'à 4 % de financement de base et de financement ciblé, ainsi qu'un financement ponctuel pour le système chirurgical. Dans le cadre de cet investissement, le gouvernement travaillera en collaboration avec les hôpitaux pour améliorer la responsabilisation et optimiser les opérations, tout en veillant à ce que la population de l'Ontario continue d'avoir accès à des services hospitaliers publics de grande qualité. Grâce à ce financement, l'Ontario poursuit son investissement historique dans le secteur hospitalier pour la troisième année consécutive, ce qui permet d'offrir des soins mieux connectés et plus commodes dans toute la province.

Investir pour accroître la capacité des centres de chirurgie et de diagnostic

Le gouvernement s'est engagé à réduire les arriérés dans les services de chirurgie et de diagnostic et, dans le cadre du programme *Votre santé : Plan pour des soins interconnectés et commodes*, à faciliter et à accélérer l'accès aux chirurgies et aux procédures financées par l'État. C'est pourquoi le gouvernement investit jusqu'à 280 millions de dollars sur deux ans pour soutenir l'expansion des centres de services de santé communautaires intégrés. Ces centres proposeront des imageries par résonance magnétique (IRM) et des tomodensitogrammes, des procédures d'endoscopie et des chirurgies orthopédiques dans le cadre communautaire.

Ce financement s'ajoute aux 275 millions de dollars versés aux hôpitaux au cours des trois dernières années, dont 50 millions de dollars en 2025-2026, pour réduire les listes d'attente en chirurgie.

Construire et agrandir des hôpitaux

Le gouvernement investira approximativement 56 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années dans l'infrastructure de la santé, dont 43 milliards de dollars en subventions d'immobilisations. Il s'agit notamment d'investir 103 millions de dollars dans des subventions de planification supplémentaires qui s'inscrivent dans le cadre du plan ambitieux de l'Ontario visant à soutenir plus de 50 grands projets hospitaliers et à aménager environ 3 000 nouveaux lits d'hôpitaux afin d'améliorer l'accès à des soins de qualité et de mettre en place un système de soins de santé connecté et axé sur le patient.

Les nouvelles subventions de planification incluent :

- **Hôpital Memorial de Campbellford** : 2,5 millions de dollars pour planifier le remplacement de l'hôpital actuel et créer un « centre rural » offrant divers services de soutien communautaire et des lits d'hospitalisation supplémentaires.
- **Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia** : 3,0 millions de dollars pour planifier la construction de nouvelles installations afin de remédier au vieillissement des infrastructures et de soutenir la croissance future.

Des subventions de planification supplémentaires sont également destinées à faire avancer les projets suivants :

- **Hôpital Grand River et Hôpital général St. Mary** : 10 millions de dollars pour soutenir la planification du projet de construction du nouvel hôpital de soins actifs de la région de Waterloo et le réaménagement de l'infrastructure des soins de santé afin de répondre à la demande croissante de services.
- **Brant Community Healthcare System (BCHS) – Emplacements de Brantford et de Willett** : 12,5 millions de dollars pour faire avancer la planification du projet de construction d'une nouvelle tour de soins actifs et d'un bâtiment de soins ambulatoires non actifs afin de résoudre les problèmes de capacité, de vieillissement de l'infrastructure et d'augmenter le nombre de chambres pour les patients hospitalisés.
- **Centre régional de santé Southlake** : 10 millions de dollars pour planifier la création d'un réseau de santé décentralisé en construisant un nouvel hôpital de soins actifs et en rénovant des installations existantes pour accueillir les lits d'hospitalisation modernisés et les nouveaux lits nets.
- **Centre régional de santé Royal Victoria – Complexe Sud** : 15 millions de dollars pour planifier un nouveau complexe Sud à Innisfil afin d'accueillir un centre de soins ambulatoires qui deviendrait par la suite un hôpital communautaire à part entière visant à soutenir les services de santé offerts dans l'hôpital existant de Barrie.
- **Hôpital du district du lac des Bois** : 50 millions de dollars pour soutenir la planification avancée d'un hôpital de remplacement qui comprendra des espaces culturellement sécuritaires pour les communautés autochtones et des services médicaux élargis.

Au nombre des jalons posés récemment figurent les suivants :

- **Oak Valley Health – Hôpital d'Uxbridge** : au cours de l'hiver 2025, un appel d'offres a été lancé pour soutenir les travaux préalables à ce projet, notamment la construction d'une route et d'un mur de soutènement, l'infrastructure des eaux pluviales et de nouvelles aires de stationnement. Une fois ces travaux achevés, le site pourra accueillir un centre de santé communautaire, y compris le nouvel hôpital qui doit remplacer le vieux bâtiment hospitalier, et les services de soins de longue durée proposés.
- **Hôpital Memorial de Cambridge** : en janvier 2025, ce projet de réaménagement s'est achevé, permettant aux habitants de Cambridge, de North Dumfries et de la région de Waterloo de bénéficier d'un nouvel établissement ultramoderne, afin d'améliorer les soins prodigués aux patients devant subir une intervention chirurgicale vitale ou nécessitant des soins d'urgence. Ce projet comprend une nouvelle tour de soins aux patients, 52 nouveaux lits d'hospitalisation pour les soins actifs et les services de soutien, ainsi que des services de laboratoire et d'imagerie diagnostique entièrement rénovés et améliorés.
- **Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay** : en décembre 2024, le gouvernement a terminé les travaux de rénovation qui ont permis au centre d'accueillir un nouvel appareil de tomographie par émission de positrons/tomographie par ordinateur utilisé pour les diagnostics et d'étendre le service d'accélérateur linéaire de deux à trois unités, ce qui accroît l'accès de la population du Nord-Ouest de l'Ontario à la radiothérapie, susceptible de sauver des vies.
- **Centre Sunnybrook des sciences de la santé** : achèvement du nouveau centre des sciences neurologiques. Le gouvernement a investi 60 millions de dollars pour soutenir cette installation de pointe dédiée à la recherche et aux soins dans le secteur des sciences neurologiques, qui permet aux personnes souffrant de troubles mentaux complexes d'accéder aux soins dont elles ont besoin.
- **Service d'imagerie diagnostique de l'Hôpital général de Scarborough** : en février 2025, le nouveau service d'imagerie diagnostique a ouvert ses portes, permettant à un plus grand nombre de patients d'être examinés plus rapidement. Ce projet permet d'étendre et de consolider la plupart des services d'imagerie diagnostique fournis à cet emplacement.



Bâtir des foyers de soins de longue durée

Le gouvernement continue de progresser au regard de son engagement d'aménager 58 000 lits nouveaux et améliorés selon des normes de conception modernes dans toute la province d'ici 2028. En date d'avril 2025, les travaux relatifs à 147 foyers de soins de longue durée aux quatre coins de la province sont soit achevés, soit en cours, ou leur construction a été approuvée. Plus précisément :

- 40 foyers achevés, représentant 2 571 nouveaux lits et 3 411 lits modernisés pour les rendre conformes aux normes de conception actuelles; et
- 107 foyers sont en chantier ou leur construction a été approuvée, ce qui représente 10 481 nouveaux lits et 7 514 lits en cours de modernisation pour les rendre conformes aux normes de conception actuelles.

Grâce à l'augmentation supplémentaire limitée dans le temps de la subvention pour le financement des coûts de construction, conçue pour stimuler la mise en chantier de plus de foyers de soins de longue durée en Ontario, le gouvernement a donné son aval pour entreprendre la construction de 103 foyers de soins de longue durée entre avril 2022 et avril 2025.

Fort de ce succès, le gouvernement lancera un nouveau programme de soutien au financement de la construction afin que les exploitants et les constructeurs de foyers de soins de longue durée disposent d'une souplesse et d'un soutien supplémentaires pour poursuivre le niveau historique de construction en Ontario. Ce nouveau programme fournira plus de 8 000 lits nouveaux ou modernisés en Ontario.



Le Programme de garanties de prêts reste disponible pour soutenir le financement de l'aménagement de lits de soins de longue durée dans des projets non municipaux, à but non lucratif.

En outre, l'Ontario apporte de nouveaux outils au secteur des soins de longue durée pour soutenir le financement de l'aménagement de lits dans des projets recevant du soutien du Fonds ontarien pour la construction nouvellement créé. Il s'agit notamment d'un soutien financier pour le Rekai Centre à la place Cherry et pour quatre maisons par l'intermédiaire d'Arch Corporation à Amherstburg, à Lancaster, à Prescott et dans le canton de Tay Valley, ce qui a permis d'ajouter ou de réaménager plus de 900 lits de soins de longue durée.

Investir dans la formation et l'éducation d'un plus grand nombre d'infirmières

L'Ontario continue d'augmenter le nombre d'inscriptions en soins infirmiers dans les collèges et les universités afin d'aider à remédier à la pénurie d'infirmières dès maintenant et au profit des générations futures. C'est pourquoi le gouvernement investit 56,8 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années dans le financement de la formation et de l'éducation afin d'augmenter de plus de 2 200 le nombre de places en soins infirmiers dans les collèges et universités bénéficiant d'une aide publique, qu'il s'agisse d'infirmières praticiennes d'infirmières autorisées ou d'infirmières auxiliaires autorisées. En outre, ce financement, permettra de poursuivre les investissements dans la formation d'infirmières en ligne innovante et flexible. Cette expansion fait partie du plan du gouvernement visant à répondre aux besoins en ressources humaines dans le secteur de la santé et à soutenir la demande croissante de professionnels de la santé en Ontario, y compris dans les foyers de soins de longue durée.

Instauration du crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité

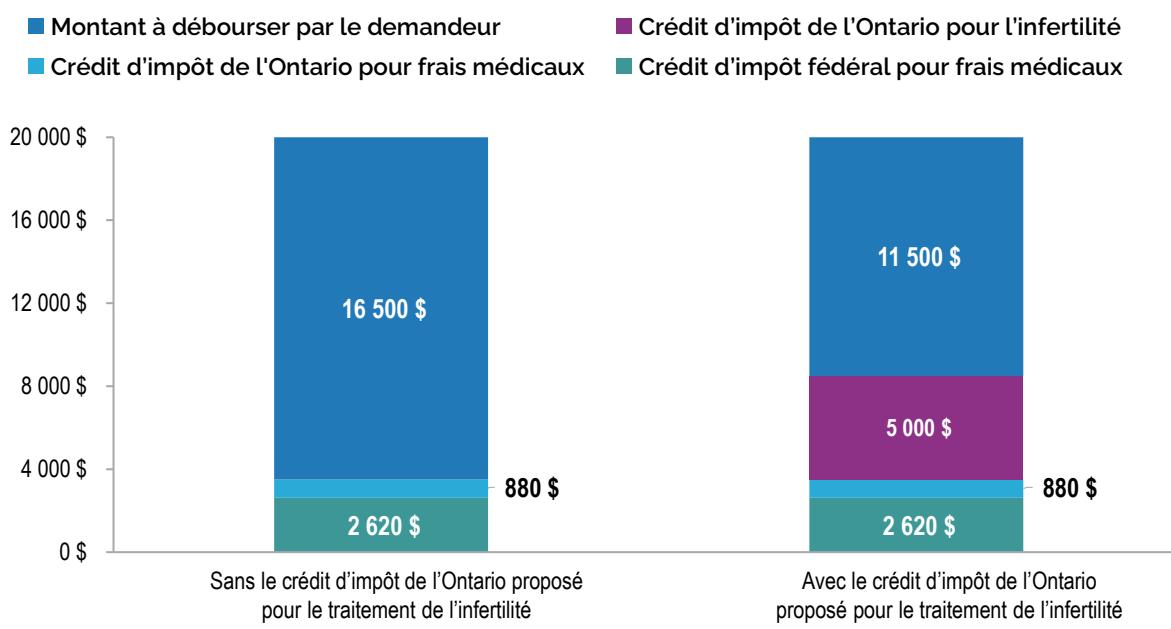
Le gouvernement croit que des familles résilientes contribuent à bâtir des collectivités résilientes. C'est la raison pour laquelle il a annoncé l'instauration d'un crédit d'impôt de l'Ontario remboursable pour le traitement de l'infertilité dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024* dans le but d'alléger le fardeau financier des familles qui ont recours à ce type de traitement. Le nouveau crédit d'impôt proposé s'ajoutera au crédit d'impôt de l'Ontario pour frais médicaux et couvrirait 25 % des dépenses admissibles liées au traitement de l'infertilité jusqu'à concurrence de 20 000 \$, ce qui représenterait un crédit maximal de 5 000 \$ par année. Ces dépenses incluraient les cycles de fécondation in vitro (FIV), la congélation des ovules et des embryons (y compris l'entreposage), les fécondostimulants, les déplacements et les tests de diagnostic. Le gouvernement évaluera l'efficacité du crédit au bout de cinq ans.

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité proposé fournirait aux résidents de l'Ontario une aide pour les dépenses admissibles liées à ce traitement à compter du 1^{er} janvier 2025. Les produits et services liés au traitement devraient être entièrement fournis au Canada. Ce crédit pourrait être demandé en sus des crédits pour frais médicaux du gouvernement fédéral et de l'Ontario et devrait représenter une aide fiscale de 160 millions de dollars au cours des trois premières années.

Le crédit d'impôt proposé s'ajoute aux 150 millions de dollars sur deux ans pour le Programme ontarien de procréation assistée, précédemment annoncés dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*. Le gouvernement investira également 100 millions de dollars supplémentaires en 2027-2028 pour soutenir l'élargissement continu du Programme ontarien de procréation assistée. Ce financement permettra de presque tripler le nombre de femmes pouvant bénéficier d'un cycle de fécondation in vitro (FIV) financé par le gouvernement, d'augmenter la capacité des cliniques de fertilité et d'aider à réduire les listes d'attente existantes, tant dans les hôpitaux que dans les établissements communautaires.

Graphique 1.8

Illustration du crédit d'impôt proposé pour le traitement de l'infertilité en Ontario



Nota : Cet exemple illustre la ventilation des paiements pour un traitement de FIV financé par le secteur privé, lorsque le demandeur ne bénéficie pas du Programme ontarien de procréation assistée, a un revenu net de 85 000 \$ et demande les crédits d'impôt pour frais médicaux de l'Ontario et du gouvernement fédéral, ainsi qu'un éventuel crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité dans sa déclaration de revenus de 2025. On suppose que le coût moyen d'un cycle de FIV est de 12 500 \$, avec des coûts supplémentaires de 7 500 \$ pour les services de fertilité, y compris les fécondostimulants et les tests génétiques diagnostiques (pour un total de 20 000 \$).

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*.

Soutenir les aînés et les anciens combattants âgés

Faisant fond sur son engagement continu à améliorer la qualité de vie des anciens combattants âgés, le gouvernement investit 3 millions de dollars au cours des trois prochaines années, à compter de 2025-2026, pour la mise sur pied d'un volet pour les anciens combattants qui viendra s'imbriquer dans le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés. Cette initiative soutient les possibilités d'apprentissage au sein de la collectivité et encourage les activités sociales et physiques.

Le gouvernement continue également d'élargir l'accès aux services et aux activités pour les aînés grâce à l'ajout de jusqu'à 100 nouveaux Programmes des centres de vie active pour personnes âgées (Programmes des CVAPA) dans toute la province. Cette expansion a été alimentée par un investissement de près de 17 millions de dollars sur trois ans dans le cadre d'un financement supplémentaire rendu public dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*. Cela a également permis au gouvernement d'augmenter de 10 % le financement de base des CVAPA existants, soit jusqu'à 55 000 dollars par centre. Ces programmes favorisent le mieux-être, encouragent l'interaction sociale et luttent contre l'âgisme afin d'aider les personnes âgées à demeurer actives, autonomes et investies dans leur collectivité.

Depuis cet investissement, 97 nouveaux programmes des CVAPA ont été approuvés, ce qui porte à 413 leur nombre total. Cette expansion améliore l'accès aux services pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans les collectivités mal desservies.

Aider les personnes handicapées ayant des besoins complexes à accéder à des soins et aux logements avec services de soutien

L'Ontario continue d'investir dans des options de logement avec services de soutien pour les adultes et les enfants ayant un handicap afin de veiller à ce que les populations les plus vulnérables de l'Ontario soient reliées aux services clés dont elles ont besoin. Il s'agit notamment d'allouer des fonds des manières suivantes :

- 16 millions de dollars en 2025-2026 à la Luso Canadian Charitable Society pour construire un nouvel établissement à Hamilton destiné à aider les personnes handicapées vieillissantes, incluant les personnes souffrant de déficiences développementales; et
- 21 millions de dollars pour le projet de réaménagement de l'emplacement Bloor de Safehaven à Toronto, afin de mieux soutenir les enfants et les adultes ayant besoin de soins complexes.

Le financement des deux projets comprendra un montant initial d'un million de dollars. Une fois achevés, ces projets de logements et espaces communautaires pourraient également aider d'autres personnes vulnérables dans la région du grand Toronto et de Hamilton.

Soutien pour le Programme ontarien des services en matière d'autisme

Le gouvernement augmente son investissement dans le Programme ontarien des services en matière d'autisme de 175 millions de dollars en 2025-2026, ce qui porte le financement total de cette année à 779 millions de dollars. Ce programme permet aux enfants et aux jeunes d'avoir accès à des ressources, comme la thérapie par analyse comportementale appliquée, l'orthophonie, l'ergothérapie et les services liés à la santé mentale, ainsi qu'à de l'équipement.

Bâtir des écoles et aménager des places en services de garde d'enfants

Le gouvernement continue de répondre aux besoins essentiels dans les régions en expansion de la province afin de fournir aux élèves des espaces d'apprentissage modernes et d'aider les générations futures à apprendre. C'est pourquoi l'Ontario investira plus de 30 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, dont environ 23 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, pour soutenir les projets de construction et de réaménagement d'écoles et de services de garde. Cet investissement procurera aux élèves une base qui les aidera à réussir tout au long de leur vie.

De plus, dans le cadre des efforts continus du gouvernement pour améliorer et moderniser les écoles existantes, l'Ontario investit près de 2 milliards de dollars pour l'année scolaire 2025-2026 pour leur réfection et leur entretien, ce qui favorisera des environnements sûrs, sains, accessibles et propices à l'apprentissage.



A classroom scene showing students working at their desks. In the foreground, a student in a green shirt is focused on their work. Behind them, another student is visible. The classroom is well-lit with natural light coming through windows in the background.

Au total, 201 écoles ont récemment ouvert leurs portes ou sont en cours de construction, ce qui permettra d'accueillir 96 013 élèves.

Tableau 1.2**Écoles nouvelles ou agrandies qui ouvriront leurs portes pour l'année scolaire 2025-2026****Nord**

- L'agrandissement de l'école primaire publique HM Robbins, à **Sault Ste. Marie**, avec 26 places supplémentaires pour les élèves et 64 places supplémentaires en service de garde agréé.
- L'école élémentaire catholique Notre-Place, à **Sudbury**, qui accueille 567 élèves et comprend 88 places en service de garde agréé.

Est

- L'école élémentaire publique Des Visionnaires, à **Ottawa**, qui accueille 475 élèves et comprend 49 places en service de garde agréé.
- L'école secondaire publique Riverside South, à **Ottawa**, qui accueille 1 516 élèves et comprend 39 places en service de garde agréé.
- L'agrandissement de l'école primaire publique Murray Centennial, à **Trenton**, avec 170 places supplémentaires pour les élèves.

Sud-Ouest

- Une nouvelle école élémentaire catholique et publique, à **Caledonia**, qui accueille 746 élèves.
- L'école élémentaire publique Centre Wellington, à **Fergus**, qui accueille 328 élèves.
- L'agrandissement de l'école élémentaire publique Queen Elizabeth, à **Leamington**, avec 78 places supplémentaires pour les élèves et 73 places supplémentaires en service de garde agréé.
- L'école élémentaire publique Northwest London, à **London**, qui accueille 802 élèves et propose 88 places en service de garde agréé.
- L'école élémentaire Thundering Heights, à **Niagara Falls**, qui accueille 608 élèves et propose 49 places en service de garde agréé.

Centre

- Red Cedar Public School, à **Brampton**, qui accueille 850 élèves et propose 73 places en service de garde agréé.
- L'école élémentaire publique Oro Medonte, à **Oro-Medonte**, qui accueille 570 élèves.
- L'école élémentaire publique de **Stouffville**, qui accueille 638 élèves.
- Bloor Collegiate Institute, à **Toronto**, qui accueille 924 élèves.

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Tableau 1.3
Poursuite des mises en chantier d'écoles

Nord

- Une nouvelle école conjointe, à **Blind River**, accueillera 72 élèves de langue française et 381 élèves de langue anglaise des paliers élémentaire et secondaire, et proposera 64 places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école publique de langue anglaise, à **Rainy River**, accueillera 311 élèves des paliers élémentaire et secondaire et proposera 39 places en service de garde agréé.

Est

- L'agrandissement de l'école St. Joseph Catholic School, à **Belleville**, permettra d'accueillir 334 élèves et d'offrir 49 places en service de garde agréé.
- L'agrandissement de l'école J.J. O'Neill Catholic School, à **Greater Napanee**, permettra d'accueillir 331 élèves et d'offrir 49 places en service de garde agréé.
- L'agrandissement l'école élémentaire catholique Saint-Viateur, à **Limoges**, permettra d'accueillir 115 élèves supplémentaires.
- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise, à **Loyalist**, accueillera 449 élèves et offrira 49 places en service de garde agréé.
- L'agrandissement de l'école secondaire St. Joseph's Catholic High School, à **Renfrew**, permettra d'accueillir 434 élèves et d'ajouter 73 places en service de garde agréé.

...suite

Tableau 1.3

Poursuite des mises en chantier d'écoles (suite)**Sud-Ouest**

- Une nouvelle école élémentaire de langue anglaise, à **Haldimand**, école commune aux conseils scolaires public et catholique, accueillera 746 élèves et proposera 49 places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise, à **Kitchener**, accueillera 527 élèves et proposera 88 places en service de garde agréé.
- L'agrandissement de l'école élémentaire publique Northwood, à **Windsor**, proposera 184 places supplémentaires pour les élèves.
- L'agrandissement de l'école élémentaire publique Errol Village, à **Camlachie**, proposera 46 places supplémentaires pour les élèves et 49 places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **Woodstock**, accueillera 856 élèves et offrira 88 places en service de garde agréé.

Centre

- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **East Gwillimbury**, accueillera 638 élèves et proposera 39 places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école secondaire publique de langue anglaise, à **Oshawa**, accueillera 1 387 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **Pickering**, accueillera 634 élèves et proposera 73 places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école secondaire catholique de langue anglaise, à **Toronto**, accueillera 1 300 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise, à **Toronto**, accueillera 350 élèves et proposera 49 places en service de garde agréé.

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Un marché de l'alcool modernisé : taxes, majorations et droits appliqués aux boissons alcooliques

Le gouvernement de l'Ontario a tenu son engagement d'accroître le choix et la commodité pour les consommateurs de la province en procédant à la plus grande expansion du marché ontarien des boissons alcoolisées depuis la fin de la prohibition, il y a près d'un siècle. Actuellement, les clients de tout l'Ontario peuvent faire leurs achats dans plus de 5 000 dépanneurs et plus de 900 épiceries, ce qui offre aux entreprises davantage de possibilités et permet de mettre sur les tablettes plus de produits d'ici que jamais auparavant.

Dans le cadre de la modernisation continue du marché ontarien de l'alcool, le gouvernement lance la première phase des mesures liées à l'examen des taxes, des majorations et des droits et poursuivra les discussions sur la conception d'un nouveau modèle de prix de gros; il explorera également un système de taxes sur les boissons alcooliques et de majoration progressives. Le gouvernement s'est engagé à continuer de promouvoir et de privilégier les petits producteurs, y compris les produits fabriqués en Ontario.

Dans le cadre de la première série de mesures, l'Ontario mettra en œuvre plusieurs changements à court terme afin de favoriser un marché des boissons alcooliques plus dynamique et plus concurrentiel tout en créant des conditions qui rendraient les produits plus abordables pour les consommateurs. Ces mesures représentent un soutien d'environ 100 millions de dollars en 2025-2026 et d'environ 155 millions de dollars en 2026-2027 :

- réduire de 50 % le taux de base de la taxe sur les spiritueux dans les magasins de vente au détail situés à même les distilleries. Cette mesure soutiendra les distillateurs de l'Ontario et le développement économique local en rapprochant les taux de taxe imposés à ces magasins de ceux étant imposés aux canaux de vente au détail sur place similaires pour d'autres catégories de boissons alcooliques;
- soutenir la compétitivité des petits brasseurs en réduisant de 50 % la taxe de base sur les microbrasseurs et les taux de majoration de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), tout en apportant des modifications ciblées sur l'utilisation de fabricants de bière sous contrat, ainsi que des modifications techniques pour accroître la flexibilité et l'efficacité des microbrasseurs;
- moderniser le traitement du taux de majoration du cidre en réduisant d'environ 47 % le taux de majoration de base de la LCBO pour le rapprocher du taux de majoration de base des microbrasseurs, afin de soutenir les cidreries artisanales et les pomiculteurs;
- rationaliser et réduire les taux de majoration de la LCBO pour les boissons prêtes à boire à base de spiritueux et de vin, afin de réduire les taux à une fourchette de 21 à 50 %, ce qui constitue une première étape dans la normalisation du traitement de la majoration de cette catégorie de boissons alcooliques en vogue et à croissance rapide, en rapprochant les taux de majoration des boissons prêtes à boire de ceux qui s'appliquent actuellement à la bière et aux boissons prêtes à boire à base de malt;
- adopter un cadre réglementaire en vertu duquel le gouvernement créerait une nouvelle catégorie de « boissons rafraîchissantes » afin de moderniser et de standardiser le traitement de la catégorie des boissons alcooliques de type prête à boire et de rationaliser les taux d'imposition et de majoration pour ces produits.

En outre, le gouvernement poursuivra l'élaboration d'un nouveau modèle de fixation des prix de gros, qui devrait être mis en place en 2026. Il est prévu que le nouveau système de tarification dispose d'un cadre permettant d'appliquer les taxes, les majorations et les droits applicables au prix fixé par le producteur.

Le gouvernement a également l'intention d'envisager des améliorations ciblées du programme de livraison directe de la LCBO, notamment pour les vins 100 % ontariens n'ayant pas la mention VQA et l'inclusion éventuelle d'autres catégories de produits alcoolisés. De plus, le gouvernement étudie les possibilités d'améliorer le programme des sources d'approvisionnement de la LCBO afin de soutenir le secteur des boissons alcooliques de la province et d'offrir des options lorsqu'il est question de la coordination, du traitement et de la distribution des commandes.

Ces initiatives se greffent aux récentes mesures prises par le gouvernement pour soutenir les entreprises et instaurer les conditions permettant de garder les coûts bas pour les consommateurs, tout en favorisant un marché des boissons alcooliques concurrentiel, responsable et modernisé. Ces récentes mesures sont notamment :

- l'augmentation de 10 à 15 % du rabais sur le prix de gros accordé par la LCBO sur la bière, le vin, le cidre, les spiritueux et les boissons prêtes à boire aux bars, aux restaurants, aux dépanneurs et aux comptoirs express LCBO;
- la suspension de l'augmentation prévue de 4,4 % des frais de service appliqués à la bière vendue par l'intermédiaire de la LCBO, afin de soutenir les entreprises et les producteurs de bière;
- la suppression des prix de détail minimaux pour tous les spiritueux destinés à la vente au détail, afin de donner aux fournisseurs de spiritueux une plus grande souplesse en matière de prix.

Ensemble, ces mesures représentent plus de 200 millions de dollars par année pour soutenir les entreprises et les consommateurs, et continueront à protéger les travailleuses et les travailleurs, les emplois et l'économie de l'Ontario sur le marché élargi de l'alcool de la province, tout en améliorant le choix et la commodité offerts aux consommateurs, l'abordabilité et le renforcement des chaînes d'approvisionnement nationales.

« Les efforts du gouvernement de l'Ontario pour moderniser le marché ontarien de l'alcool ont changé la donne pour les dépanneurs de toute la province. À ce jour, nos magasins ont vu leurs ventes augmenter en moyenne de plus de 15 %, et bon nombre de nos membres, en particulier dans les petites collectivités et les collectivités rurales, disent que ces réformes les ont aidés à rester concurrentiels et à garder leurs commerces en opération. Lorsque le gouvernement agit en faveur des dépanneurs, il agit en faveur des collectivités locales qu'ils desservent, qu'elles soient grandes ou petites, urbaines ou rurales. Nous sommes fiers des progrès réalisés jusqu'à présent et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour optimiser le cadre et veiller à ce que les réalités uniques de notre secteur, en particulier celles des plus petits magasins, soient pleinement reconnues et soutenues ».

Anne Kothawala
Présidente-directrice générale
Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs

En raison des mesures de soutien et d'autres facteurs, notamment l'incidence des tarifs douaniers américains et l'évolution des tendances de la consommation, le revenu net de la LCBO devrait s'établir à 1 851 millions de dollars et à 2 361 millions de dollars en 2025-2026 et en 2026-2027, respectivement. D'ici 2027-2028, le revenu net de la LCBO devrait atteindre plus de 2,4 milliards de dollars, grâce à sa fonction élargie en tant que grossiste sur le marché modernisé de l'alcool, en plus de son rôle continu de détaillant, qui lui permettront de maintenir son rôle charnière sur le marché élargi.



Mener des consultations au sujet des réseaux de fournisseurs privilégiés dans le cadre des programmes de médicaments parrainés par l'employeur en Ontario

L'Ontario s'est engagé à veiller à ce que ses résidents bénéficient d'un accès uniforme et abordable aux médicaments. L'année dernière, la vaste consultation menée par le gouvernement sur le rôle des réseaux de fournisseurs privilégiés (RFP) dans les programmes de médicaments parrainés par l'employeur a suscité un vif intérêt parmi les parties prenantes. Fort de cet élan, le gouvernement lance une deuxième consultation afin d'explorer des options novatrices en matière de politique inspirées des constatations initiales, notamment en envisageant l'introduction de nouvelles mesures législatives qui permettraient à toute pharmacie admissible qui le souhaite d'adhérer à un RFP. Le gouvernement s'engage à collaborer étroitement avec les parties prenantes afin d'évaluer en profondeur toutes les politiques potentielles avant de déterminer les prochaines étapes.

Protéger les consommateurs dans les secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé

Comme il s'y est engagé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, le gouvernement a créé, en vertu de la *Loi sur les assurances*, un cadre de délivrance de permis pour les agents généraux gestionnaires d'assurance-vie, d'assurance-accidents et d'assurance-santé, afin de mieux protéger les consommateurs ontariens.

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) consulte activement les intéressés au sujet de la règle associée, en vue d'une date de lancement du cadre le 1^{er} juin 2026.

Offrir plus de choix et de commodité aux consommateurs lors de l'achat d'une assurance-automobile

Comme annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, le gouvernement s'efforce de diversifier les choix offerts aux consommateurs en matière d'assurance-automobile. Le gouvernement a achevé les modifications réglementaires d'une part pour rendre facultative la souscription d'indemnités d'accident légales autres que les soins médicaux, la réadaptation et les soins auxiliaires par les consommateurs, et, d'autre part, pour que l'assurance-automobile indemnise les personnes blessées dans un accident de la route avant les régimes d'assurance-maladie complémentaire.

Le gouvernement collabore avec l'ARSF et les parties prenantes pour assurer une transition en douceur le 1^{er} juillet 2026.

Le gouvernement poursuit également son engagement d'élargir l'environnement d'essai et d'apprentissage de l'ARSF et a apporté des modifications réglementaires pour faciliter un projet pilote de vente de produits d'assurance chez les concessionnaires automobiles. Cette initiative offrirait aux consommateurs plus d'options et de commodité en permettant l'achat d'assurance au point de vente, et favoriserait davantage la concurrence au sein de l'industrie. Dans le cadre de l'environnement d'essai et d'apprentissage, l'ARSF développerait et superviserait la portée de ce projet pilote, y compris toutes les garanties nécessaires à la protection des consommateurs.



Chapitre 2

Résultats et perspectives économiques

Introduction

L'économie de l'Ontario a fait preuve de résilience en 2024, ayant continué de croître et contribué à créer des emplois à mesure que les pressions inflationnistes s'atténuait pendant l'année. En 2024, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a affiché une hausse de 1,5 % et le nombre d'emplois a augmenté de 140 000 (+1,7 %). Malgré les gains solides obtenus en 2024, on s'attend à ce que l'incertitude économique pèse sur l'économie pendant la période de prévision.

L'Ontario compte parmi les provinces et territoires canadiens les plus exposés à la politique commerciale des États-Unis et à l'incertitude qui en découle, et ses prévisions du PIB réel et du PIB nominal ont donc accusé une baisse importante. Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter de 0,8 % en 2025, puis de 1,0 % en 2026. Aux fins d'une planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Tableau 2.1
Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2024	2025p	2026p	2027p	2028p
Croissance du PIB réel	1,5	0,8	1,0	1,9	1,9
Croissance du PIB nominal	5,2	3,1	3,0	4,0	4,0
Croissance de l'emploi	1,7	0,9	0,4	0,9	0,9
Inflation de l'IPC	2,4	2,3	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Révision des perspectives depuis le budget de 2024

Les perspectives ont été révisées par rapport aux projections du budget de 2024. Voici les principaux changements apportés :

- Croissance beaucoup plus forte du PIB réel et du PIB nominal en 2024, parallèlement à une solide création d'emplois;
- Ralentissement de la croissance du PIB réel et du PIB nominal pendant la période de prévision, accompagné d'un affaiblissement du marché de l'emploi;
- Croissance de la rémunération des employés en 2024, suivie d'un ralentissement pendant le reste de la période de prévision.

Tableau 2.2

Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2024 et le budget de 2025

(Variation en pourcentage)

	2024		2025p		2026p		2027p	
	Budget de 2024	Budget de 2025						
Produit intérieur brut réel	0,3	1,5	1,9	0,8	2,2	1,0	2,2	1,9
Produit intérieur brut nominal	2,7	5,2	3,9	3,1	4,3	3,0	4,1	4,0
Rémunération des salariés	4,3	5,7	4,4	3,7	4,1	3,2	4,1	3,6
Excédent net d'exploitation – sociétés	(4,7)	(2,0)	3,5	(3,0)	7,9	6,4	6,0	7,2
Consommation nominale des ménages	3,5	4,9	4,1	3,5	4,3	3,1	4,2	3,7
Autres indicateurs économiques								
Emploi	0,8	1,7	1,7	0,9	1,4	0,4	1,4	0,9
Création d'emplois (en milliers)	63	140	136	73	114	33	115	74
Taux de chômage (en pourcentage)	6,7	7,0	6,6	7,6	6,4	7,3	6,2	6,6
Indice des prix à la consommation	2,6	2,4	2,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	87,9	74,6	92,3	71,8	94,4	74,8	95,8	82,5
Reventes de logements	4,0	3,0	16,0	5,3	1,2	12,7	1,2	4,6
Prix de revente des logements	(0,2)	(0,4)	3,1	(1,2)	4,0	2,6	4,0	3,8
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,1	2,8	1,7	1,4	2,1	1,4	1,9	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	79	77	78	69	77	69	78	74
Dollar canadien (cents américains)	74,6	73,0	77,6	69,2	78,2	71,2	77,0	73,0
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	4,4	4,3	3,0	2,4	2,6	2,3	2,6	2,4
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,2	3,4	3,1	3,1	3,3	3,2	3,5	3,4

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025.

¹ Mises en chantier de logements projetées selon la moyenne du secteur privé en date du 3 avril 2025.

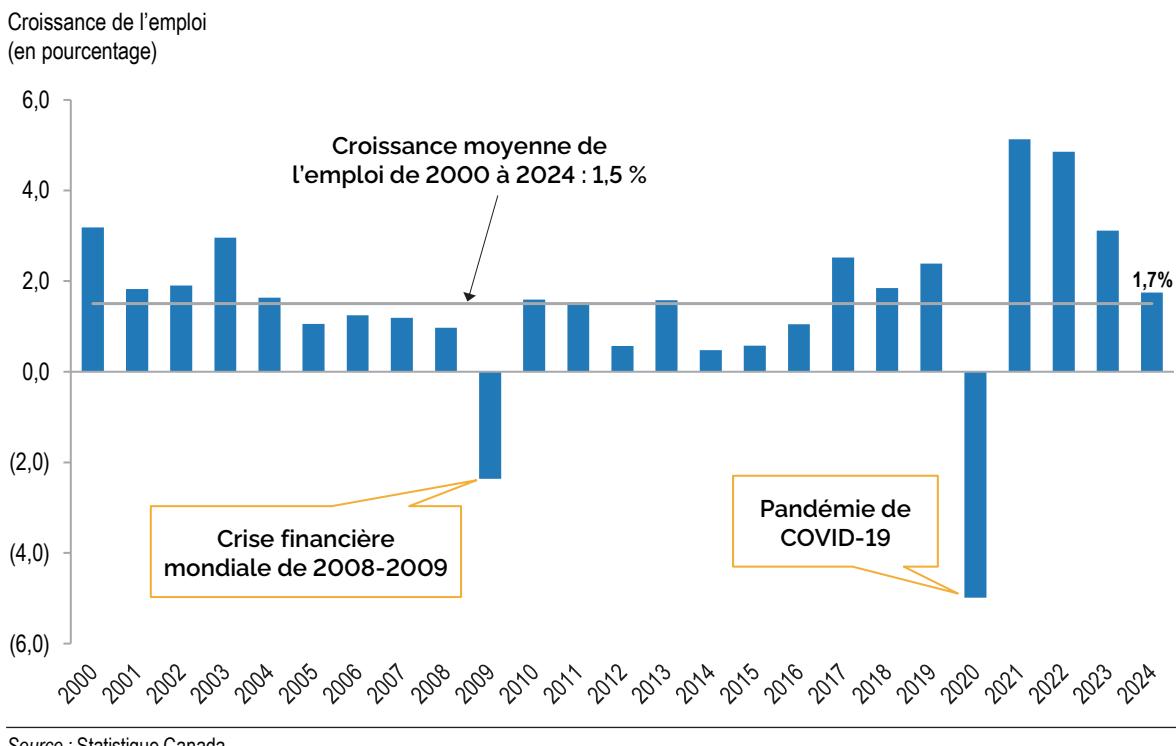
² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars et avril 2025), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats économiques récents

L'emploi en Ontario a augmenté plus vite que prévu en 2024 et s'est accru de 140 000 (+1,7 %). Cette hausse s'est ajoutée aux gains particulièrement élevés enregistrés entre 2021 et 2023, alors que l'économie se remettait des effets de la pandémie de COVID-19. Le rythme de croissance de l'emploi en 2024 s'alignait sur la moyenne à long terme. L'emploi a continué d'augmenter au premier trimestre de 2025, avec un gain de 59 200.

Graphique 2.1
Croissance de l'emploi en Ontario



Source : Statistique Canada.

Cependant, en raison de la forte croissance démographique sous-jacente, soit 5,1 % dans les deux dernières années, la forte hausse de 3,2 % de la population active en 2024 a surpassé la croissance de l'emploi. Par conséquent, le taux de chômage en Ontario a continué de s'accentuer. En 2024, le taux de chômage s'établissait en moyenne à 7,0 %, en hausse par rapport au taux de 5,6 % enregistré en 2023.

La croissance des salaires est demeurée forte, les salaires horaires moyens dépassant l'inflation pour une deuxième année de suite en 2024. Les salaires horaires moyens de l'Ontario étaient de 5,2 % supérieurs en 2024, comparativement au taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui s'établissait à 2,4 %. Les salaires réels moyens de l'Ontario, corrigés de l'inflation, sont bien supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie.

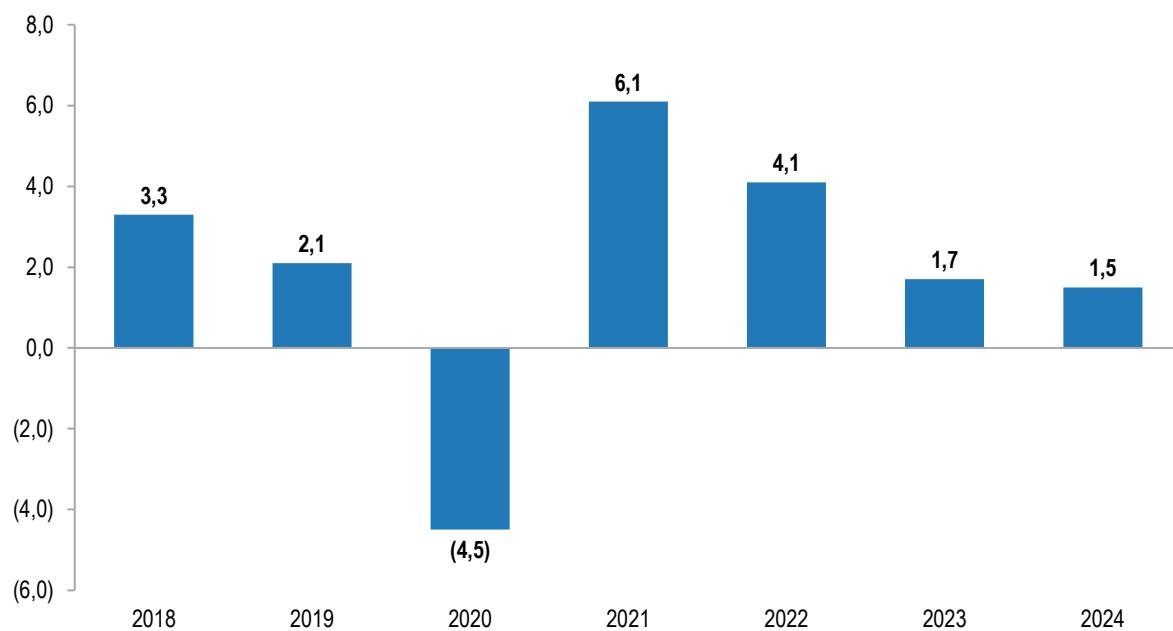
Croissance du PIB réel

Le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 1,5 % en 2024, soutenu par une progression de 2,1 % des dépenses des ménages, attribuable en grande partie à l'augmentation des dépenses pour les services. La croissance dans des éléments plus sensibles aux taux d'intérêt, comme les dépenses pour les biens durables (+0,1 %) et les investissements dans le secteur résidentiel (-2,6 %), a été modérée par les taux d'intérêt relativement élevés.

Graphique 2.2

Le PIB réel de l'Ontario a continué de croître en 2024

Croissance du PIB réel
(en pourcentage)



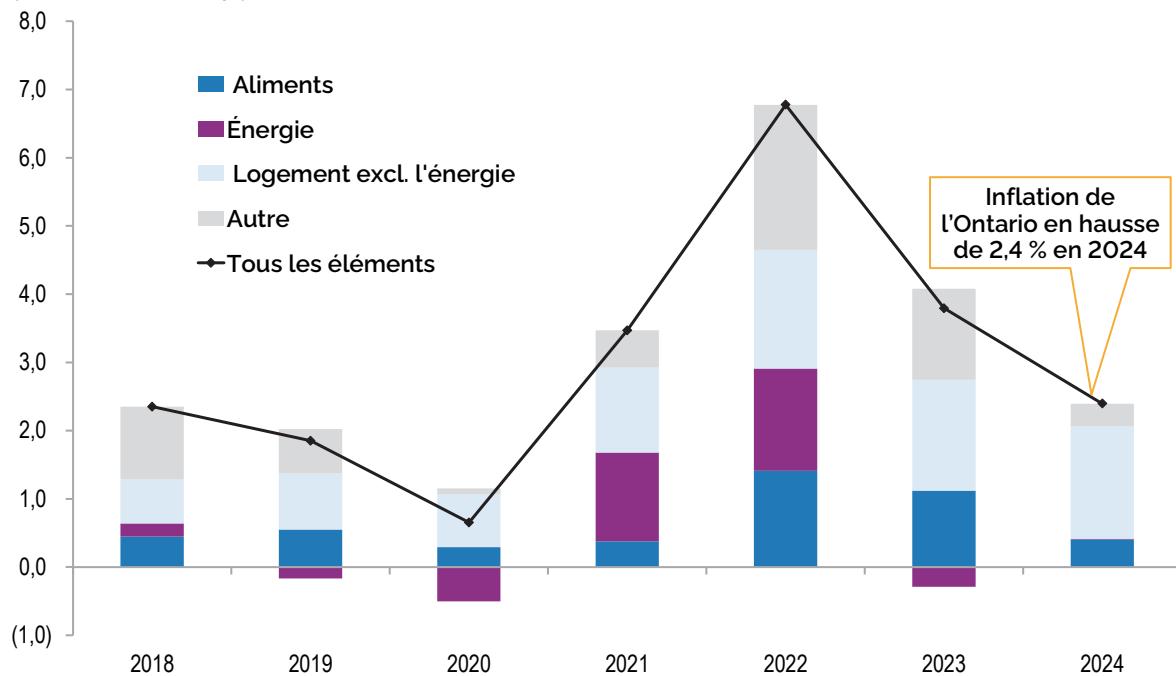
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Inflation des prix à la consommation

L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario s'établissait en moyenne à 2,4 % en 2024, en baisse par rapport au taux de 3,8 % enregistré en 2023. Les prix ont baissé pour la plupart des catégories de l'IPC, mais une baisse remarquable de l'inflation a été notée pour les aliments, celle-ci passant de 7,1 % en 2023 à 2,6 % en 2024. Les prix de l'énergie ont augmenté de 0,1 % en 2024, après avoir affiché une baisse de 4,3 % en 2023. Les prix du logement sont restés élevés en 2024, des prix plus élevés ayant été enregistrés pour les logements en propriété et les logements locatifs.

Graphique 2.3
L'inflation a ralenti en 2024

Éléments de l'inflation de l'IPC de l'Ontario
(en points de pourcentage)



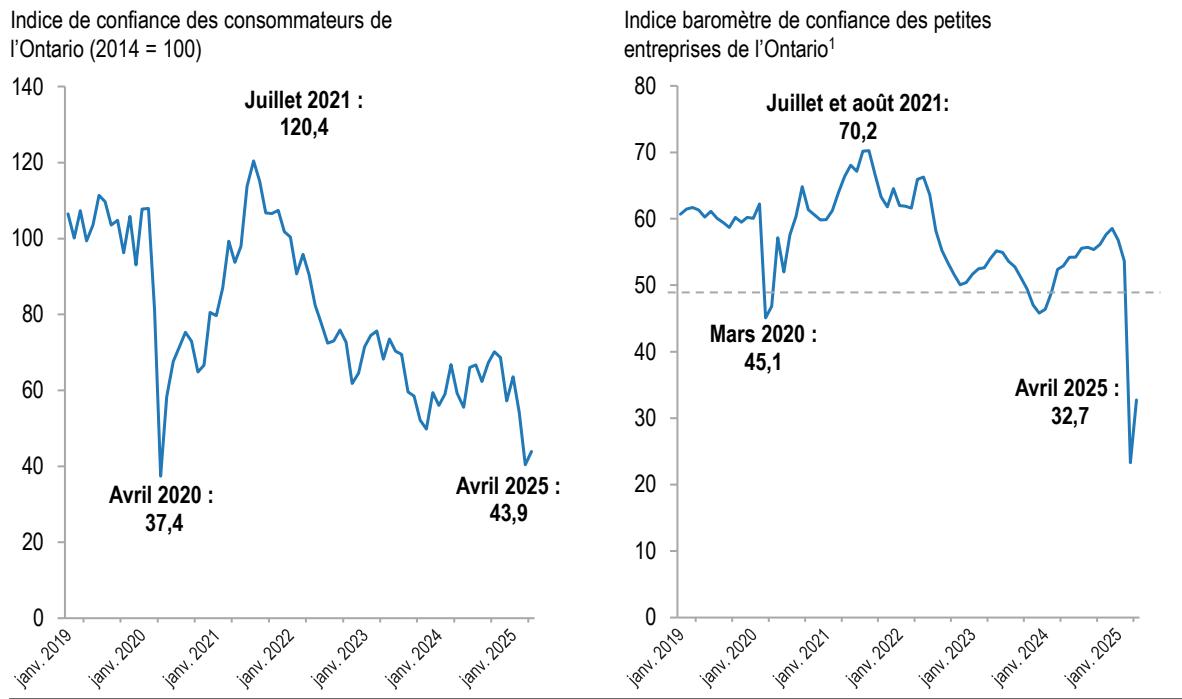
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Confiance des consommateurs et des entreprises

Les répercussions des mesures prises récemment par le gouvernement des États-Unis pour imposer des tarifs douaniers sur certaines exportations de l'Ontario n'ont pas encore été observées totalement dans les données économiques récentes, qui rendent généralement compte des conditions plusieurs mois auparavant. Cependant, les indicateurs économiques prospectifs tels que les mesures de la confiance témoignent des préoccupations accrues des consommateurs et des propriétaires d'entreprises. L'indice de confiance des consommateurs établi par le Conference Board of Canada a accusé une baisse marquée en mars 2025 avant de monter à 43,9 en avril, ce qui s'approche des taux les plus bas enregistrés pendant la pandémie de COVID-19. L'Indice baromètre de confiance des petites entreprises de l'Ontario de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (CFIB) était encore faible en avril 2025, mais supérieur à son niveau le plus faible enregistré en mars 2025.

Graphique 2.4

Effets des tarifs douaniers sur la confiance



¹ Sur une échelle de 0 à 100, un indice supérieur à 50 signifie que les propriétaires d'entreprises qui s'attendent à ce que le rendement de leur entreprise s'améliore dans l'année suivante sont plus nombreux que ceux qui s'attendent à une baisse de leur rendement.

Sources : Conference Board du Canada et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Perspectives économiques

Le ministère des Finances de l'Ontario consulte régulièrement les économistes du secteur privé tout en suivant leurs prévisions afin d'orienter les hypothèses de planification du gouvernement.

Les prévisionnistes du secteur privé prévoient, en moyenne, que le PIB réel de l'Ontario progressera de 0,9 % en 2025, de 1,1 % en 2026 et de 2,0 % en 2027 et 2028. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB réel sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé pour chacune des années. Trois experts externes en économie ont examiné les hypothèses de planification économique du ministère des Finances de l'Ontario et les ont jugées raisonnables¹.

Tableau 2.3

**Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario
(en pourcentage)**

	2025	2026	2027	2028
BMO Marchés des capitaux (mars)	(0,2)	0,2	–	–
Central 1 Credit Union (avril)	0,8	1,5	1,7	–
CIBC Marchés des capitaux (mars)	0,9	1,7	–	–
Le Conference Board du Canada (avril)	0,7	2,0	2,3	2,4
Groupe Desjardins (mars)	0,7	0,8	2,0	–
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (avril)	1,0	1,2	–	–
Banque Nationale du Canada (mars)	1,0	0,8	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (mars)	0,9	0,9	2,4	2,2
Banque Royale du Canada (mars)	1,2	1,2	–	–
Banque Scotia (mars)	1,6	1,3	–	–
Stokes Economics (avril)	0,8	1,8	2,1	1,8
Groupe Banque TD (mars)	1,0	0,9	–	–
Université de Toronto (avril)	1,0	0,3	1,4	1,7
Moyenne des prévisions du secteur privé	0,9	1,1	2,0	2,0
Hypothèse de planification de l'Ontario	0,8	1,0	1,9	1,9

Sources : Enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (3 avril 2025) et ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Les trois experts sont associés aux établissements suivants : Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto, Quantitative Economic Decisions, Inc. (QEDinc.) et Stokes Economic Consulting, Inc.

Les prévisionnistes du secteur privé, en moyenne, prévoient que le PIB nominal de l'Ontario augmentera de 3,2 % en 2025, de 3,1 % en 2026 et de 4,1 % en 2027 et 2028. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB nominal sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé pour chacune des années.

Tableau 2.4

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

	2025	2026	2027	2028
BMO Marchés des capitaux (mars)	2,1	2,2	–	–
Central 1 Credit Union (avril)	3,5	4,0	4,0	–
CIBC Marchés des capitaux (mars)	3,8	3,6	–	–
Le Conference Board du Canada (avril)	2,0	4,4	4,5	4,5
Groupe Desjardins (mars)	3,4	2,6	3,8	–
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (avril)	3,6	3,5	–	–
Banque Nationale du Canada (mars)	3,5	2,6	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (mars)	3,3	2,6	4,5	4,3
Banque Royale du Canada (mars)	3,8	3,0	–	–
Banque Scotia (mars)	3,5	3,4	–	–
Stokes Economics (avril)	2,5	4,1	4,4	3,9
Groupe Banque TD (mars)	3,8	2,6	–	–
Université de Toronto (avril)	3,1	2,1	3,5	3,8
Moyenne des prévisions du secteur privé	3,2	3,1	4,1	4,1
Hypothèse de planification de l'Ontario	3,1	3,0	4,0	4,0

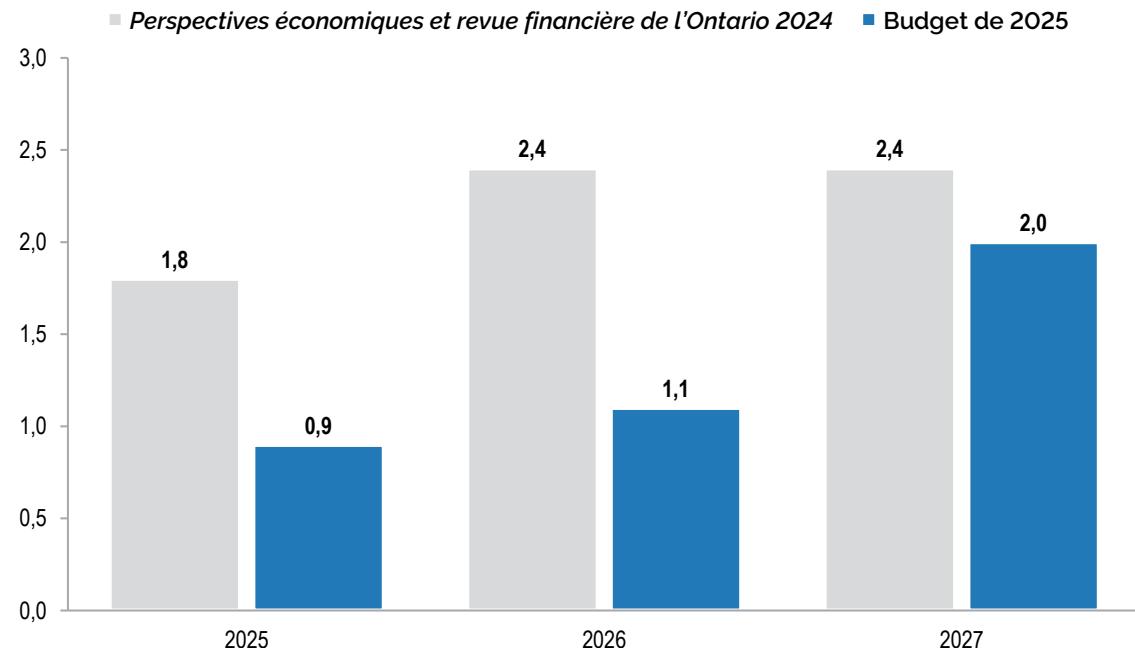
Sources : Enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (3 avril 2025) et ministère des Finances de l'Ontario.

Les tarifs douaniers des États-Unis ainsi que l'incertitude accrue entourant la politique commerciale ont contribué à créer une détérioration importante des perspectives économiques du secteur privé. Comparativement au document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, les prévisions moyennes de croissance du PIB réel du secteur privé ont baissé, passant de 1,8 % à 0,9 % en 2025, de 2,4 % à 1,1 % en 2026, et de 2,4 % à 2,0 % en 2027.

Graphique 2.5

Effets des tarifs douaniers sur les perspectives de croissance du PIB réel de l'Ontario

Prévision moyenne du secteur privé concernant la croissance du PIB réel (en pourcentage)



Sources : Enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (19 septembre 2024 et 3 avril 2025).

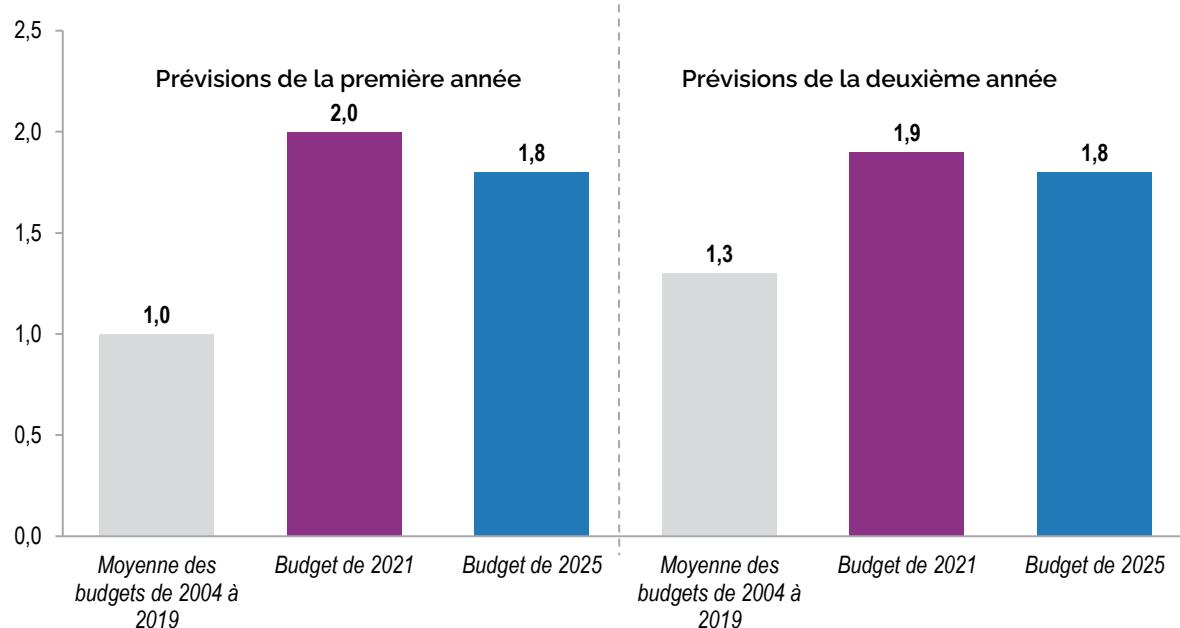
Bien que les tarifs douaniers aient grandement contribué à la détérioration des prévisions du secteur privé depuis l'automne, les prévisions économiques du secteur privé comportent un grand éventail d'hypothèses et de points de vue. D'une part, les prévisions au haut de la fourchette s'appuient généralement sur des impacts moindres des tarifs douaniers sur une plus courte période. D'autre part, les prévisions au bas de la fourchette s'appuient généralement sur des impacts plus importants des tarifs douaniers sur une plus longue période. L'ampleur rarement observée de la fourchette des prévisions du PIB réel de l'Ontario traduit l'incertitude qui entoure la politique commerciale des États-Unis.

Pour 2025, les prévisions concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario varient de -0,2 % à 1,6 %, et pour 2026, elles oscillent entre 0,2 % et 2,0 %. La fourchette des prévisions du PIB réel en 2025 représente presque le double de la fourchette moyenne des projections pour la première année dans les budgets de 2004 à 2019. La fourchette des prévisions du PIB réel pour 2026 est plus étendue que la fourchette moyenne des prévisions pour la deuxième année dans les budgets de 2004 à 2019. L'incertitude que traduit la fourchette des prévisions du budget de 2025 est juste un peu moins grande que pour la fourchette des prévisions publiée dans le budget de 2021, une période d'incertitude sans précédent attribuable à la pandémie mondiale.

Graphique 2.6

L'ampleur de la fourchette des prévisions du secteur privé traduit de l'incertitude

Différence entre les prévisions les plus élevées et les plus basses de la croissance du PIB réel de l'Ontario (en points de pourcentage)



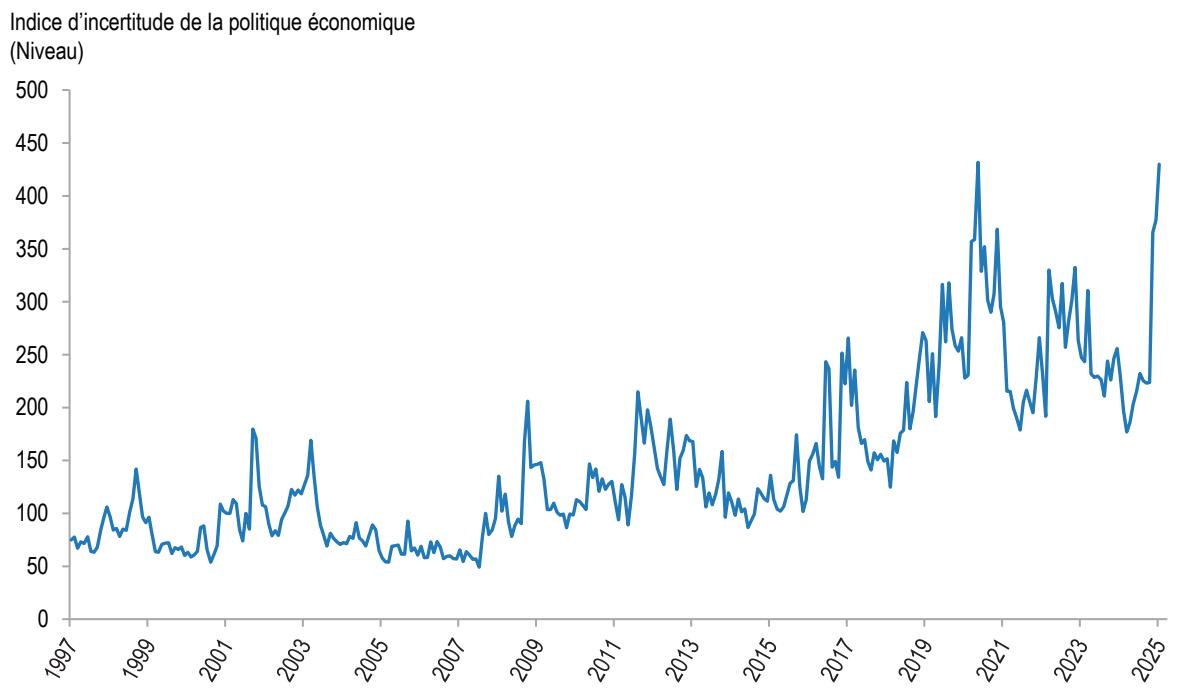
Sources : Budgets de l'Ontario et Enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes du secteur privé.

Contexte économique mondial

Les tensions commerciales accrues émanant des États-Unis donnent lieu à une incertitude accrue et contribuent à affaiblir les perspectives économiques mondiales. L'évolution rapide de la politique commerciale pèse sur les entreprises et les consommateurs partout dans le monde. Les tensions commerciales contribuent également à l'incertitude économique mondiale, qui a atteint son niveau le plus élevé depuis 1997.

Graphique 2.7

Incertitude accrue à l'échelle mondiale quant à la politique économique



Nota : Dernier point des données : Janvier 2025.

L'indice d'incertitude de la politique économique montre la fréquence des articles de journaux qui contiennent des termes traitant de l'économie, des politiques et de l'incertitude.

Source : www.policyuncertainty.com

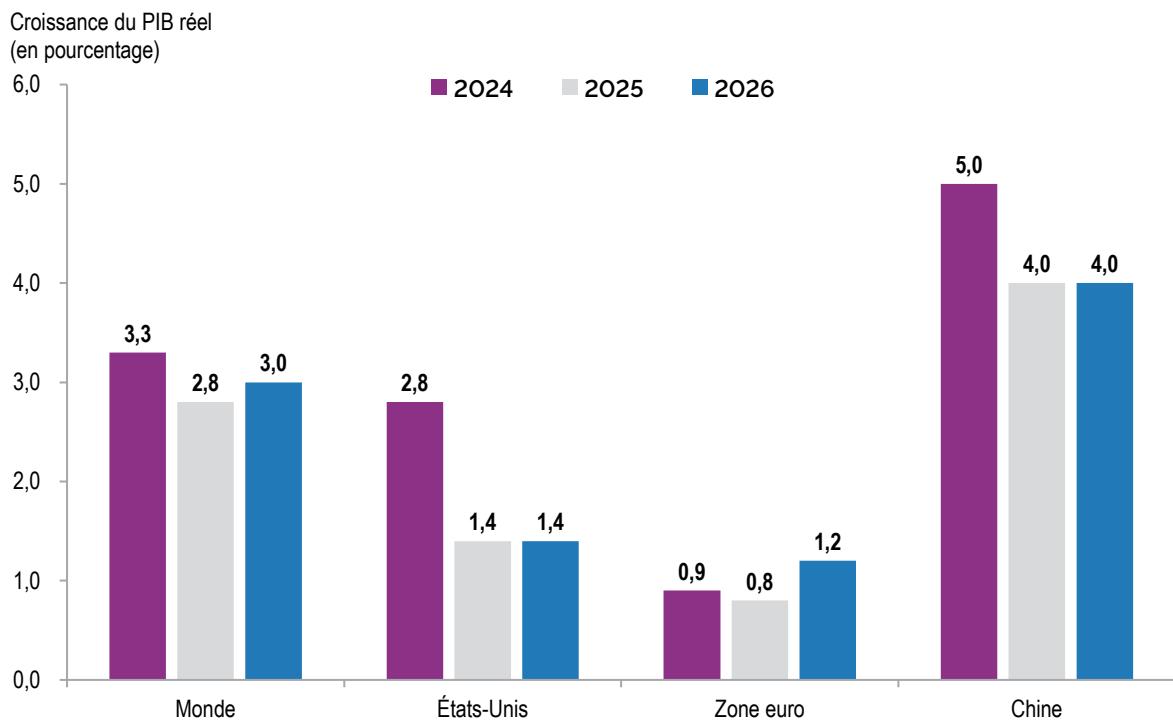
Le 2 avril 2025, l'administration Trump annonçait l'imposition de tarifs douaniers « réciproques » à un grand nombre de pays. Par la suite, le 9 avril 2025, l'administration annonçait qu'elle suspendait pendant 90 jours l'application de ces tarifs pour tous les pays visés, sauf la Chine, où les tarifs ont fait l'objet d'une forte majoration. Ces annonces, ainsi que les changements constants et inattendus concernant les politiques, ont entraîné une volatilité importante des marchés financiers et on s'attend à ce qu'ils aient une incidence négative sur l'économie.

Selon le document *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international (FMI) publié en avril 2025, « [l']accentuation rapide des tensions commerciales et le degré d'incertitude exceptionnellement élevé qui entoure les politiques publiques devraient avoir des répercussions significatives sur l'activité économique mondiale ». Dans le cadre des « prévisions de référence » du FMI qui comprennent les renseignements disponibles au 4 avril, la croissance du PIB réel à l'échelle mondiale devrait baisser et passer d'un taux de 3,3 % en 2024 à 2,8 % en 2025 avant de s'améliorer et d'atteindre 3,0 % en 2026. Ces prévisions sont inférieures à celles de janvier du FMI, de 0,5 point de pourcentage pour 2025 et de 0,3 point de pourcentage pour 2026, comprenant des révisions à la baisse pour presque tous les pays. Ces révisions à la baisse témoignent en grande partie des effets directs de nouvelles mesures commerciales et de leurs effets indirects qui se manifestent par des retombées sur les relations commerciales, une incertitude accrue et une détérioration de la confiance.

Selon les *Blue Chip Economic Indicators* publiés en avril 2025, on prévoit que la croissance du PIB réel des États-Unis ralentira de façon importante et passera de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025 et en 2026. Le FMI prévoit que la croissance du PIB réel de la zone euro diminuera pour passer de 0,9 % en 2024 à 0,8 % en 2025 avant de remonter à 1,2 % en 2026. On s'attend à ce que la croissance du PIB réel de la Chine ralentisse pour passer de 5,0 % en 2024 à 4,0 % en 2025, puis qu'il restera à 4,0 % en 2026.

Graphique 2.8

Projections de croissance du PIB réel dans le monde



Nota : La croissance du PIB réel dans le monde pour 2024 est une estimation, tandis que les taux de croissance des États-Unis, de la zone euro et de la Chine sont les chiffres réels.

Sources : Fonds monétaire international (avril 2025) et *Blue Chip Economic Indicators* (avril 2025).

Avant la menace de mesures protectionnistes et de tarifs douaniers par les États-Unis, la plupart des grandes banques centrales avaient assoupli leur politique monétaire, l'inflation élevée des prix ayant commencé à baisser. Cependant, plus récemment, la Federal Reserve des États-Unis a ralenti ses réductions du taux directeur compte tenu de la croissance économique robuste et de l'incidence éventuelle des tarifs douaniers sur l'inflation interne. Par ailleurs, on s'attend à ce que d'autres banques centrales majeures aient à choisir entre abaisser leurs taux directeurs pour stimuler leurs économies touchées par les tarifs douaniers ou mettre en œuvre une politique monétaire restrictive au cas où les pressions inflationnistes augmenteraient en raison des mesures de rétorsion tarifaire.

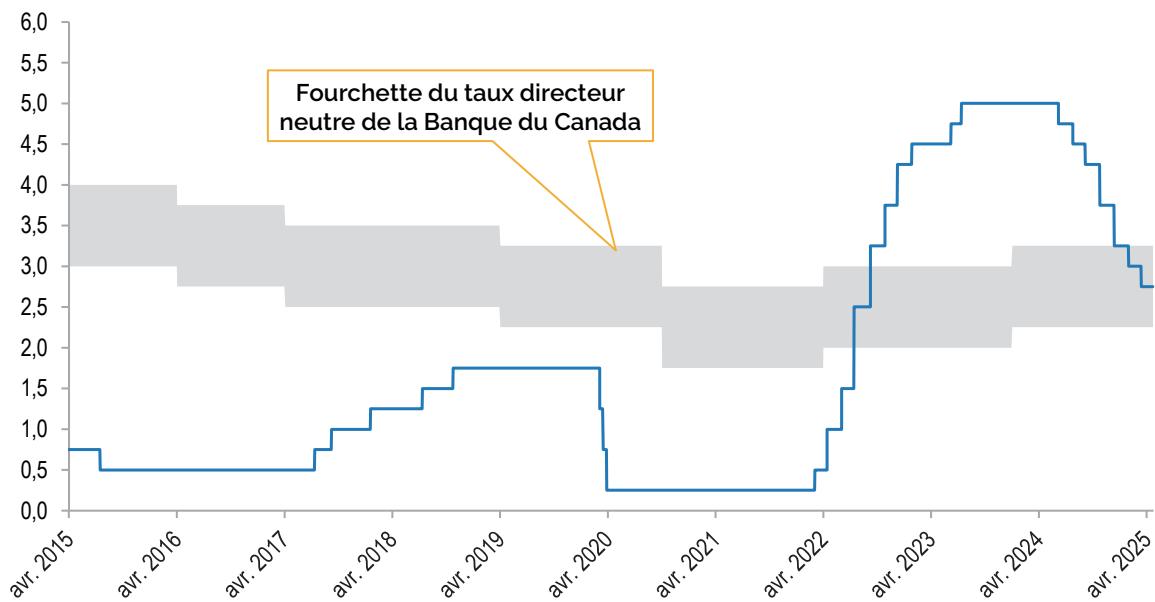
Marchés des capitaux et autres facteurs externes

Après avoir maintenu son taux directeur à 5,0 % – le plus élevé des deux dernières décennies – pendant presque un an, la Banque du Canada a commencé à assouplir sa politique monétaire en juin 2024. Entre juin 2024 et mars 2025, la Banque a réduit son taux directeur de 225 points de base au total, le portant à 2,75 % alors que l'inflation de l'IPC était revenue à près de la cible de 2 %, grâce à l'atténuation des chocs inflationnistes antérieurs sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela se situe dans la fourchette cible « neutre » de la Banque de 2,25 % et 3,25 %, qui indique que la politique monétaire de la Banque ne restreint pas la croissance économique. Dans sa plus récente annonce concernant les taux d'intérêt, en avril, la Banque a fait remarquer que les changements des politiques commerciales des États-Unis créent une incertitude importante pour les perspectives économiques et contribueront probablement à accentuer les pressions sur les prix.

Graphique 2.9

Le taux directeur de la Banque du Canada est plus favorable

Cible du taux du financement à un jour
(en pourcentage)



Nota : Dernier point de données le 22 avril 2025.

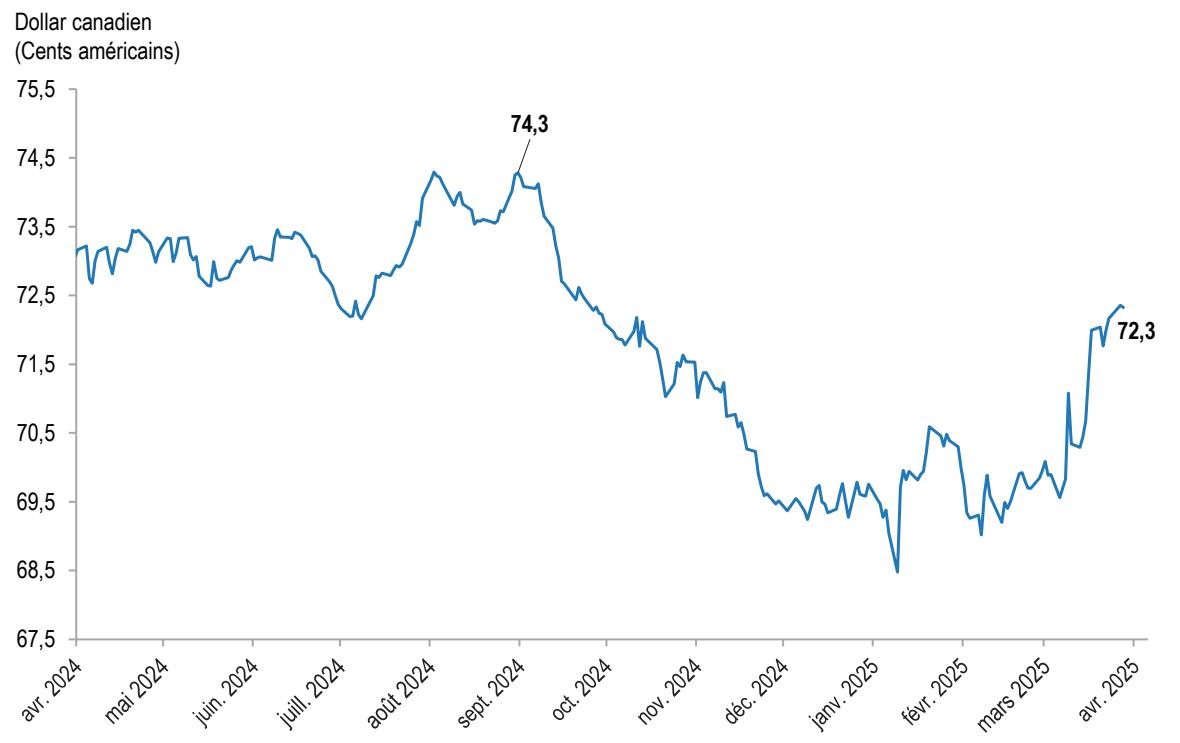
Source : Banque du Canada.

Le taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada s'établissait en moyenne à 4,3 % en 2024 et on s'attend à ce qu'il baisse à 2,4 % en 2025 et à 2,3 % en 2026, avant de s'établir en moyenne à 2,5 % en 2027 et 2028. Le taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada s'établissait en moyenne à 3,4 % en 2024, et on s'attend à ce qu'il baisse à 3,1 % en 2025, puis monte à 3,2 % en 2026, avant de s'établir à 3,5 % en moyenne en 2027 et 2028.

Effets de l'incertitude commerciale sur le dollar canadien et les marchés des capitaux

Pendant la première moitié de 2024, le dollar canadien est resté relativement stable, s'échangeant généralement entre 72,4 cents américains et 75,1 cents américains. Cependant, il a commencé à se dévaloriser à l'automne de 2024, atteignant un creux jamais vu en deux décennies, soit 68,8 cents US en janvier 2025. Cette faiblesse de la devise témoigne, en partie, de l'écart de plus en plus grand entre la Banque du Canada et la Réserve fédérale des États-Unis, et l'augmentation des tensions commerciales et des tarifs douaniers. Le dollar canadien est resté volatil jusqu'à maintenant en 2025, en raison des annonces imprévisibles des États-Unis concernant leurs politiques commerciales et le climat d'incertitude qui en découle.

Graphique 2.10
Le dollar canadien sous pression



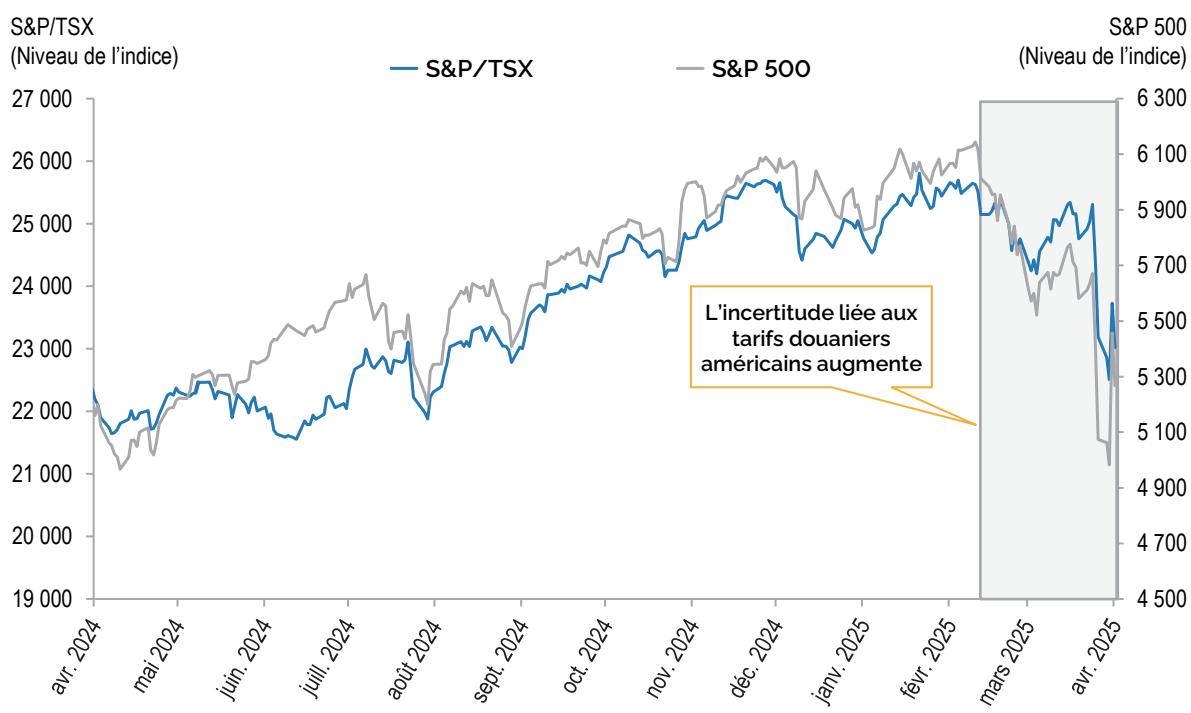
Nota : Dernier point de données : 22 avril 2025.

Source : Banque du Canada.

Le sentiment négatif qui règne dans le marché des capitaux en raison des changements imprévisibles de la politique commerciale depuis la fin de janvier a contribué à la chute des marchés boursiers en Amérique du Nord. L'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500 se sont tous deux repliés, et le marché canadien a mieux fait que son homologue américain, ce qui témoigne des effets possibles que la politique commerciale aura sur les grandes multinationales américaines. Bien que l'évolution des marchés ait été sensible aux annonces des tarifs douaniers, l'importance possible des incidences dépendra de la durée de maintien des tarifs douaniers, des secteurs ciblés et de la capacité des secteurs économiques touchés d'adapter leurs chaînes d'approvisionnement.

Graphique 2.11

Les marchés boursiers ont réagi aux annonces sur les tarifs douaniers



Nota : Dernier point de données : 16 avril 2025.

Source : Yahoo Finance.

Les prix de l'énergie devraient afficher une légère hausse pendant l'horizon de projection. Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) est demeuré relativement stable, à 77 \$ US le baril en 2024, comparativement à 78 \$ US le baril en 2023. On s'attend à ce que le prix du pétrole brut WTI baisse pour atteindre 69 \$ US le baril en 2025 et 2026 avant d'augmenter et de passer à un prix moyen de 75 \$ US le baril en 2027 et 2028. On prévoit une dépréciation du dollar canadien, qui passerait de 73,0 cents US en 2024 à 69,2 cents US en 2025, avant de s'apprécier graduellement pendant la période de projection et s'établir à 74,1 \$ US en 2028.

Tableau 2.5
Facteurs externes

	2024	2025p	2026p	2027p	2028p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,3	2,8	3,0	3,2	3,2
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,8	1,4	1,4	2,0	2,0
Pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) (en \$ US le baril)	77	69	69	74	75
Dollar canadien (cents américains)	73,0	69,2	71,2	73,0	74,1
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹ (en pourcentage)	4,3	2,4	2,3	2,4	2,6
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	3,4	3,1	3,2	3,4	3,5

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international (avril 2025); Bureau of Economic Analysis des États-Unis; U.S. Energy Information Administration; Banque du Canada; *Blue Chip Economic Indicators* (mars et avril 2025); sondage du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (3 avril 2025).

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que le PIB réel augmentera de 0,8 % en 2025, de 1,0 % en 2026, puis de 1,9 % en 2027 et en 2028. Selon les prévisions, le PIB nominal progressera de 3,1 % en 2025, de 3,0 % en 2026 et de 4,0 % en 2027 et 2028.

Tableau 2.6

Perspectives économiques de l'Ontario

(Variation en pourcentage)

	2024	2025p	2026p	2027p	2028p
Produit intérieur brut réel	1,5	0,8	1,0	1,9	1,9
Produit intérieur brut nominal	5,2	3,1	3,0	4,0	4,0
Rémunération des salariés	5,7	3,7	3,2	3,6	3,8
Excédent net d'exploitation – sociétés	(2,0)	(3,0)	6,4	7,2	5,2
Consommation nominale des ménages	4,9	3,5	3,1	3,7	3,8
Autres indicateurs économiques					
Emploi	1,7	0,9	0,4	0,9	0,9
Création d'emplois (en milliers)	140	73	33	74	75
Taux de chômage (en pourcentage)	7,0	7,6	7,3	6,6	6,2
Indice des prix à la consommation	2,4	2,3	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	74,6	71,8	74,8	82,5	85,9
Reventes de logements	3,0	5,3	12,7	4,6	1,5
Prix de revente des logements	(0,4)	(1,2)	2,6	3,8	4,0
Principaux facteurs externes					
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,8	1,4	1,4	2,0	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	77	69	69	74	75
Dollar canadien (cents américains)	73,0	69,2	71,2	73,0	74,1
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	4,3	2,4	2,3	2,4	2,6
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,4	3,1	3,2	3,4	3,5

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025.

¹ Mises en chantier de logements projetées selon la moyenne du secteur privé en date du 3 avril 2025.

² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars et avril 2025), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Emploi

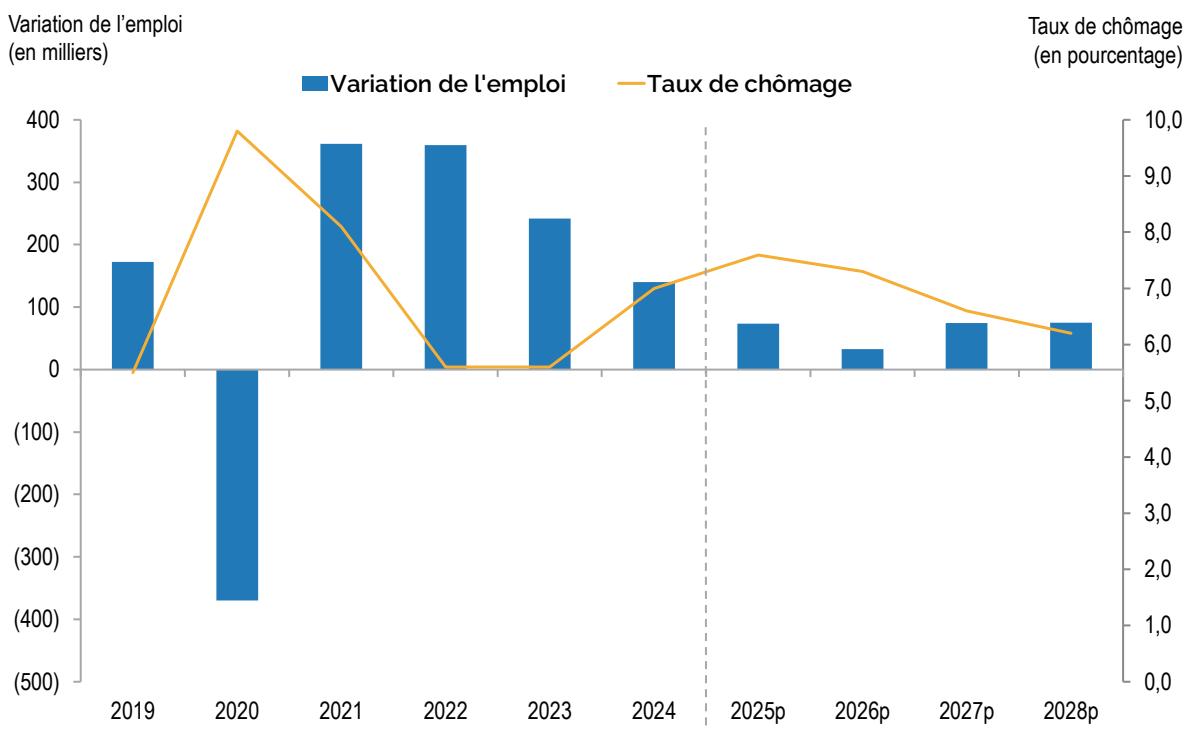
On s'attend à ce que l'incertitude accrue et la perte de confiance des entreprises découlant des tensions commerciales avec les États-Unis diminuent l'activité commerciale et l'embauche en Ontario. En outre, le ralentissement de la croissance démographique attribuable aux changements apportés au plan d'immigration fédéral freinera les gains d'emploi.

Le nombre d'emplois en Ontario a augmenté de 140 000, soit 1,7 %, en 2024. Malgré les gains d'emploi solides enregistrés au début de 2025, l'incertitude économique devrait se répercuter sur la croissance de l'emploi pendant le reste de l'année. On prévoit que les gains annuels pour 2025 ralentiront pour s'établir à 73 000 ou 0,9 %. La croissance démographique et l'augmentation de la population active devraient continuer de surpasser la croissance de l'emploi en 2025, ce qui fera monter le taux de chômage à 7,6 %.

On s'attend à ce que les répercussions du différend commercial et l'incertitude économique continuent de peser sur l'emploi en 2026 et que la croissance ralentisse encore plus pour s'établir à 0,4 %. Ces répercussions devraient s'atténuer en 2027 et 2028, favorisant la croissance de l'emploi qui devrait atteindre 0,9 % dans les deux années. À mesure que la croissance démographique accusera un ralentissement important pendant la période allant de 2026 à 2028 et que la croissance économique s'améliorera, on s'attend à ce que la croissance de l'emploi dépasse la croissance de la population active, tant et si bien que le taux de chômage diminuera progressivement pour s'établir à 6,2 % en 2028.

Graphique 2.12

Ralentissement prévu des gains d'emploi



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Dépenses des ménages

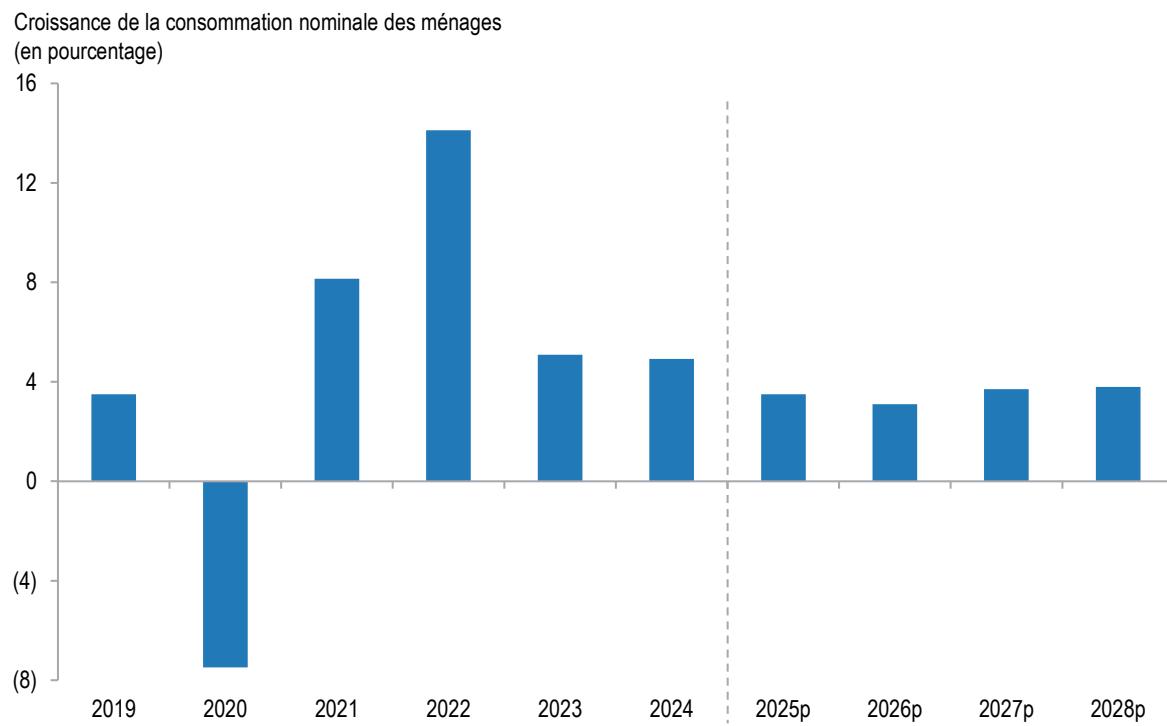
En 2024, la solide croissance de l'emploi et d'importants gains réalisés au chapitre des salaires se sont traduits par une hausse de 5,7 % de la rémunération des salariés. À mesure que les gains d'emploi et la croissance des salaires s'atténuent en raison de la demande plus faible de travailleurs, on prévoit que l'augmentation de la rémunération des salariés sera de 3,7 % en 2025 et de 3,2 % en 2026. Elle devrait ensuite augmenter et passer à un taux de croissance annuel moyen de 3,7 % en 2027 et 2028.

Les ménages sont de plus en plus inquiets des tensions commerciales et de leurs répercussions sur le marché du travail et l'inflation, ce qui donne lieu à une baisse de la confiance des consommateurs. L'incertitude de l'environnement et la baisse de la croissance de la rémunération, parallèlement au ralentissement de la croissance démographique, devraient entraver la croissance des dépenses des ménages. Cependant, on s'attend à ce que les faibles taux d'intérêt offrent un certain soutien aux dépenses.

On prévoit que la croissance de la consommation nominale des ménages ralentira et passera de 4,9 % en 2024, à 3,5 % en 2025 et à 3,1 % en 2026, en raison de la baisse des volumes et de l'inflation. On prévoit qu'au cours de la période de 2027 à 2028, la consommation nominale des ménages augmentera de 3,8 % par année, en moyenne.

Graphique 2.13

Baisse prévue des dépenses des ménages



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

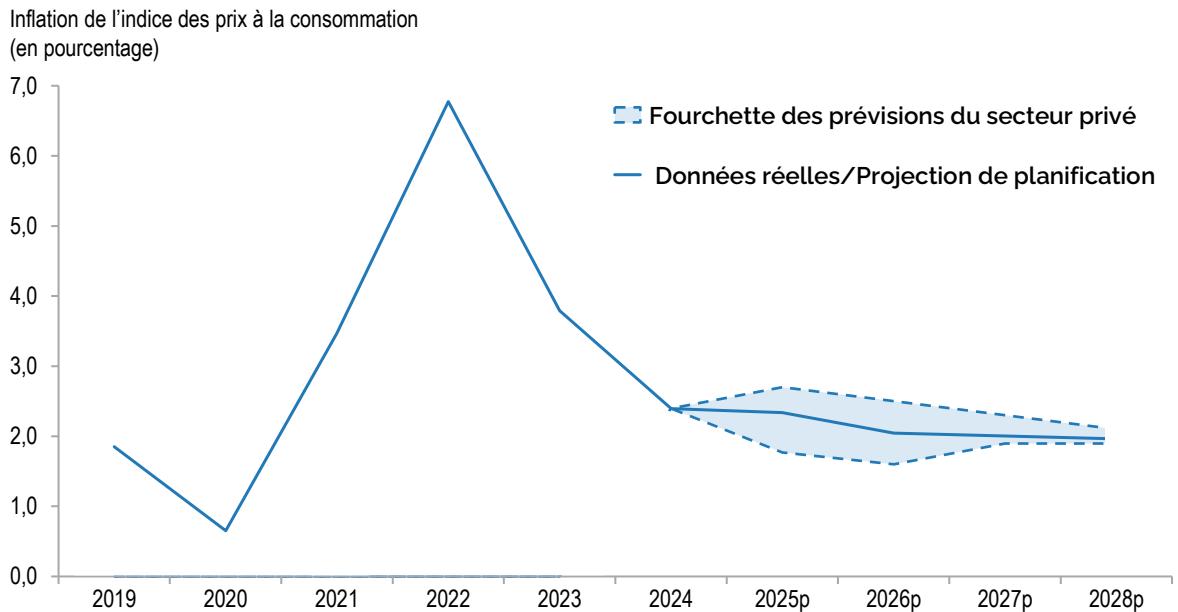
Indice des prix à la consommation

Après une période de croissance soutenue, l'inflation des prix à la consommation s'est rapprochée de la cible de la Banque du Canada pour l'inflation, soit 2,0 %, grâce notamment au resserrement passé de la politique monétaire par la Banque ainsi qu'au ralentissement des chocs inflationnistes antérieurs sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les marchés des produits de base. L'inflation persistante dans certains secteurs de services ainsi que les chocs subis dans les secteurs des biens ont contribué à maintenir l'inflation au-dessus de la cible.

À des fins de planification, le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que l'inflation de l'IPC en Ontario ralentira pour passer de 2,4 % en 2024 à 2,3 % en 2025 et à 2,0 % en 2026, puis restera au taux cible de la Banque, soit 2,0 %, en 2028.

Bien que l'inflation de l'IPC se soit atténuée par rapport aux sommets récents, les perspectives restent incertaines. L'inflation élevée qui persiste pour certains services, dont le logement, pourrait faire monter l'inflation. Les mesures tarifaires liées à l'escalade des tensions commerciales avec les États-Unis représentent un autre risque important pour les perspectives relatives à l'inflation. Les tarifs douaniers risquent de faire augmenter les prix des biens échangés, ce qui pourrait perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et les marchés des produits de base. Par ailleurs, on s'attend à ce que les tarifs douaniers affaiblissent l'économie et fassent baisser la croissance de la demande intérieure, ce qui pourrait réduire les pressions inflationnistes. Les économistes du secteur privé ont des opinions variées, les prévisions concernant l'inflation de l'IPC en Ontario en 2025 allant de 1,8 % à 2,7 %. Pour 2026, l'éventail de résultats possibles est aussi large que l'année précédente, variant entre 1,6 et 2,5 %. En 2027 et 2028, l'éventail de prévisions rétrécit considérablement et revient au taux cible de la Banque.

Graphique 2.14 Baisse prévue de l'inflation



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondé sur des sources externes en date du 3 avril 2025.

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et sondage du ministère des Finances.

Marché du logement

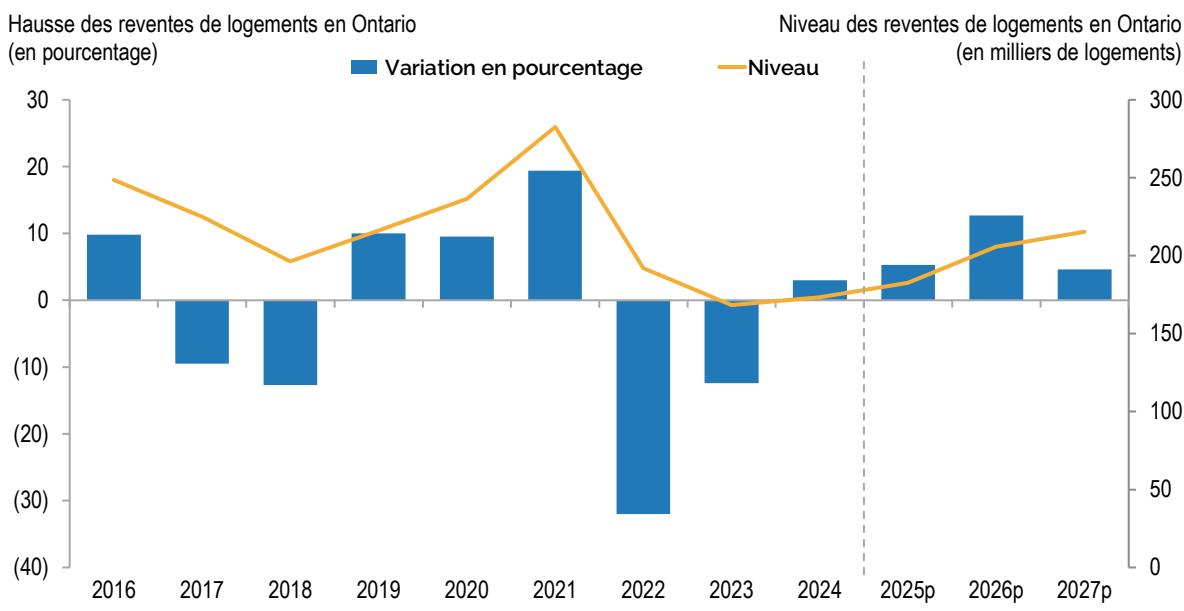
Depuis la publication du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, la Banque du Canada a établi des réductions supplémentaires du taux directeur, ce qui a donné lieu à de nouvelles baisses des taux hypothécaires et une reprise modérée de l'activité sur le marché du logement pendant la deuxième moitié de 2024. Cependant, l'activité sur le marché du logement a de nouveau ralenti au début de 2025, en raison notamment de l'incertitude liée à de possibles perturbations du commerce à l'échelle mondiale.

Les reventes de logements en Ontario ont augmenté de 3,0 % en 2024, après avoir connu d'importantes baisses au cours des deux années précédentes. Le prix moyen de revente des logements en Ontario a augmenté pendant la deuxième moitié de 2024 avant de baisser de nouveau au début de 2025. Sur une base annuelle, le prix moyen des logements en 2024 était de 0,4 % inférieur à celui de 2023.

On prévoit que les reventes de logements en Ontario augmenteront de 5,3 % en 2025 et encore plus en 2026 et 2027. Le prix moyen de revente des logements devrait baisser de 1,2 % en 2025 et augmenter de façon modeste en 2026 et 2027.

Conformément aux prévisions économiques du secteur privé, on s'attend à ce que les mises en chantier de logements ralentissent pendant la période de prévision. Des commentateurs du secteur privé ont fait état du risque que les tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur les importations ralentissent la construction de logements à l'échelle du Canada en raison de l'incertitude économique, et plus particulièrement des pressions sur les chaînes d'approvisionnement et de la hausse du coût des matériaux. Cela s'ajoute aux problèmes créés par les taux d'intérêt encore élevés et les déséquilibres persistants entre l'offre et la demande.

Graphique 2.15
Augmentation prévue des reventes de logements



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : L'Association canadienne de l'immobilier, ministère des Finances de l'Ontario et sondage du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes du secteur privé.

Risques pour les perspectives

L'allégement de l'inflation des prix à la consommation dans les grandes économies avancées a permis aux banques centrales de continuer à alléger la politique monétaire. Cependant, certaines pressions sur les prix demeurent, particulièrement dans le secteur des services. En outre, l'incertitude accrue concernant la politique commerciale et les tarifs douaniers pourrait entraîner de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui se traduirait par une reprise de l'inflation au pays. Si les progrès déployés pour modérer l'inflation stagnent, les taux directeurs resteraient élevés plus longtemps, ce qui entraînerait une hausse des coûts d'emprunt.

L'incertitude accrue au sujet de la politique commerciale pourrait avoir des répercussions plus grandes sur l'économie. Le Fonds monétaire international indique qu'une intensification des mesures protectionnistes pourrait exacerber les tensions commerciales, diminuer les investissements, réduire l'efficience des marchés, entraver les flux commerciaux et perturber de nouveau les chaînes d'approvisionnement. Les relations commerciales importantes de l'Ontario, particulièrement avec les États-Unis, exposent l'économie à des risques accrus découlant de la politique commerciale.

Les tensions géopolitiques et les conflits continuent de soulever la possibilité de perturbations dans les principaux marchés des produits de base, ce qui pourrait faire monter les prix des biens, y compris des produits énergétiques.

L'incertitude augmente dans les marchés des capitaux, en raison surtout des effets possibles des tensions liées à la politique commerciale. Des prévisions de croissance mondiale plus faible dans un environnement où persistent des conflits commerciaux ont des répercussions sur les marchés des actions, des devises et des produits de base. La volatilité des marchés peut peser sur la croissance en raison de son effet sur les décisions des consommateurs et des entreprises.

Le tableau 2.7 présente les répercussions que pourraient avoir des variations soutenues des principaux facteurs externes sur les hypothèses de planification du PIB réel de l'Ontario, si on suppose que les autres facteurs externes restent inchangés. La fourchette relativement étendue des répercussions prévues témoigne du degré d'incertitude entourant les réactions possibles de l'économie aux changements des conditions externes.

Tableau 2.7

Incidence des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel

(variation en points de pourcentage)

	Variation de la croissance du PIB réel	
	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$ US	+0,1 à +0,7	+0,2 à +0,8
Baisse des prix du pétrole brut de 10 \$ US le baril	+0,1 à +0,3	+0,1 à +0,3
Baisse de la croissance du PIB réel des États-Unis d'un point de pourcentage	(0,2) à (0,6)	(0,3) à (0,7)
Baisse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	+0,1 à +0,5	+0,2 à +0,6

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Incidence éventuelle des tarifs douaniers des États-Unis sur l'économie de l'Ontario

Profil commercial de l'Ontario

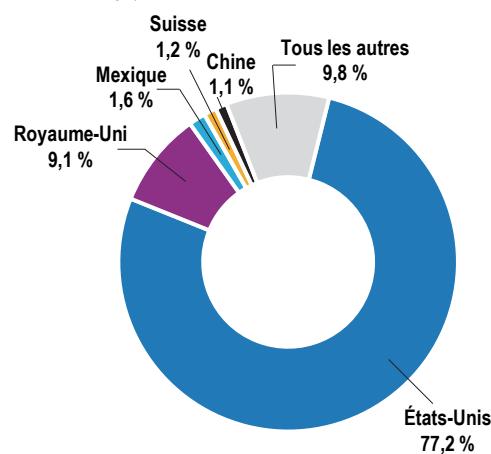
Le commerce international est un moteur vital de l'économie de l'Ontario. En 2024, la valeur des exportations de biens et de services de la province s'établissait à 593 milliards de dollars, ce qui représente 50 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario. L'activité commerciale totale, qui comprend les exportations et les importations, s'élevait à 1,2 billion de dollars, ce qui correspond presque au PIB total de l'Ontario. Le commerce avec les autres provinces joue également un rôle important, les exportations interprovinciales totalisant 196 milliards de dollars et les importations, 144 milliards de dollars.

Les États-Unis demeurent le partenaire commercial le plus important de l'Ontario en raison de la proximité géographique et des chaînes d'approvisionnement hautement intégrées. En 2024, la valeur des exportations de marchandises de l'Ontario vers les États-Unis a totalisé 194,9 milliards de dollars, ce qui représente 77,2 % des exportations totales de marchandises de la province. Le Royaume-Uni se classait au deuxième rang, à 23,1 milliards de dollars, représentant 9,1 % des exportations totales. Le Mexique, un autre partenaire de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), venait au troisième rang, à 4,1 milliards de dollars, ou 1,6 % des exportations totales. Pour ce qui est des importations, l'Ontario a importé des marchandises d'une valeur de 243,3 milliards de dollars des États-Unis, ce qui représente 52,4 % des importations totales de marchandises. La Chine a suivi avec 50,3 milliards de dollars, représentant 10,8 % des importations totales, tandis que le Mexique se classait au troisième rang, avec 37,2 milliards de dollars, soit une part de 8,0 %.

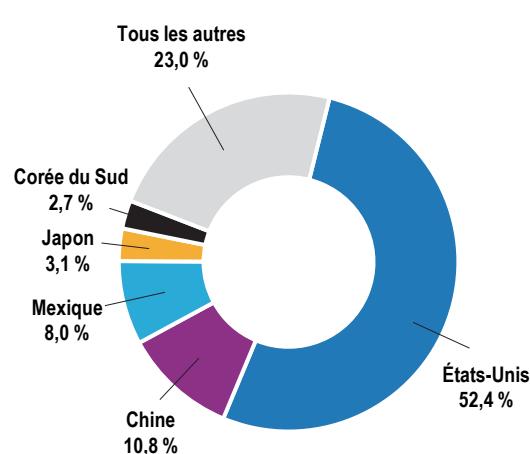
Graphique 2.16

Les États-Unis sont le principal partenaire de l'Ontario pour le commerce des marchandises

Part des exportations de l'Ontario par pays de destination
(en pourcentage)



Part des importations de l'Ontario par pays source
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

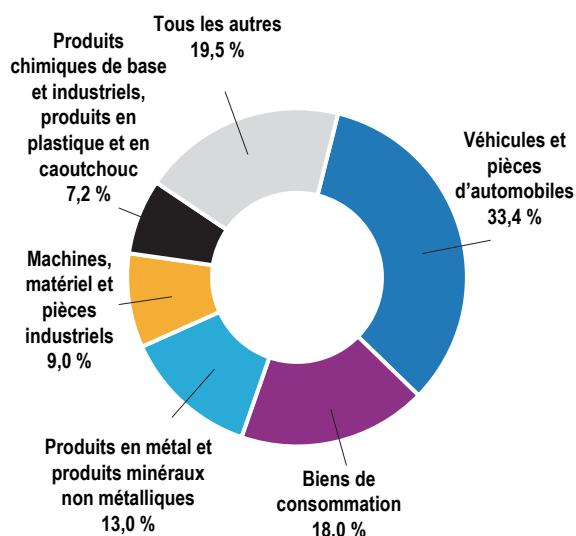
Le commerce de marchandises entre l'Ontario et les États-Unis est largement concentré dans le secteur automobile, en raison des chaînes d'approvisionnement intégrées en Amérique du Nord pour la production d'automobiles. En 2024, les véhicules et les pièces d'automobiles représentaient une valeur de 65,0 milliards de dollars, ou 33,4 % des exportations totales de marchandises de l'Ontario vers les États-Unis. Les biens de consommation suivent, avec 35,1 milliards de dollars, ce qui représente 18,0 %, tandis que les produits en métal et les produits minéraux non métalliques totalisaient 25,4 milliards de dollars, soit 13,0 %.

Les importations ontariennes de marchandises des États-Unis ont suivi le même parcours. En 2024, les véhicules et les pièces d'automobiles se classaient au premier rang, représentant une valeur de 68,5 milliards de dollars, soit 28,2 % des importations totales de marchandises en provenance des États-Unis. Les biens de consommation se classaient au deuxième rang, à 42,9 milliards de dollars, ou 17,6 %, tandis que les produits en métal et produits minéraux non métalliques totalisaient 22,9 milliards de dollars, représentant 9,4 %.

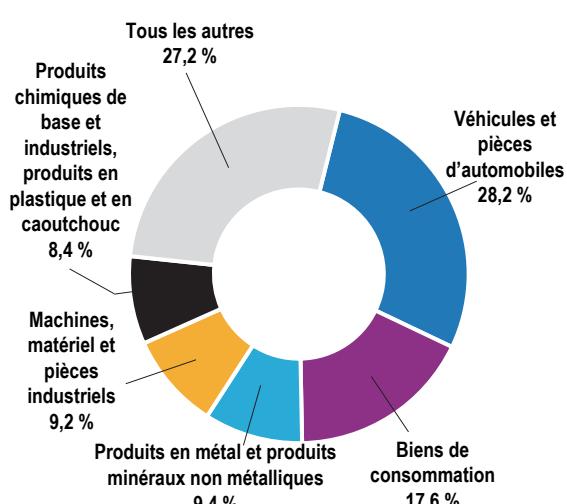
Graphique 2.17

Le commerce entre les États-Unis et l'Ontario porte principalement sur les véhicules et les biens de consommation

Exportation des marchandises de l'Ontario vers les États-Unis (en pourcentage)



Importation de marchandises des États-Unis (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Tarifs douaniers entre le Canada et les États-Unis

Depuis février de cette année, les États-Unis ont annoncé, puis mis en œuvre, des tarifs douaniers applicables à beaucoup de produits importés du Canada, créant une incertitude importante concernant la relation commerciale entre les deux pays.

L'économie de l'Ontario est plus exposée aux tarifs douaniers et aux mesures de rétorsion imposés par les États-Unis que l'économie de la plupart des autres provinces et territoires, étant donné les liens commerciaux disproportionnés avec les États-Unis, particulièrement dans le secteur de l'automobile. En outre, la nature changeante de la mise en œuvre des mesures tarifaires des États-Unis a accru l'incertitude, compliquant particulièrement la planification pour les entreprises de l'Ontario et minant la confiance des consommateurs.

Scénarios relatifs à l'incidence éventuelle des tarifs douaniers des États-Unis

Hypothèses relatives aux tarifs douaniers

En raison de l'incertitude accrue qui entoure les politiques commerciales des États-Unis, le ministère des Finances a élaboré des scénarios visant à évaluer l'incidence possible des tarifs douaniers sur l'économie de l'Ontario pendant la période de projection. Comme il reste d'importants risques concernant l'importance et l'étendue des politiques commerciales des États-Unis et le moment où elles entrent en vigueur, on ne devrait pas considérer que ces scénarios sont soit le meilleur, soit le pire. Ils illustrent plutôt un plus large éventail de résultats possibles.

Le scénario de croissance accélérée suppose que la majorité des tarifs douaniers et des contremesures imposés entre les États-Unis et le Canada sont supprimés à court terme à la suite d'ententes négociées. Néanmoins, l'incertitude persistante qui entoure la direction future des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis devrait limiter les investissements des entreprises et les dépenses des consommateurs en diminuant la confiance globale.

Dans le scénario de croissance au ralenti, on suppose que des tarifs douaniers de 25 % imposés par les États-Unis sur tous les biens canadiens, sauf les produits énergétiques qui sont assujettis à un taux inférieur de 10 %, sont maintenus pendant toute la période de projection. On suppose également que le Canada maintient des mesures de rétorsion tarifaires de 25 % s'appliquant aux importations des États-Unis d'une valeur de 30 milliards de dollars pendant la période. Ce scénario ne tient pas compte de l'incidence des perturbations commerciales mondiales découlant de l'annonce de tarifs douaniers spécifiques imposés par les États-Unis à la plupart de leurs partenaires commerciaux, à l'exclusion du Canada et du Mexique, au début d'avril, ni des tarifs de 145 % imposés sur les biens en provenance de la Chine.

Compte tenu des niveaux élevés d'incertitude entourant la politique commerciale des États-Unis, beaucoup de facteurs pourraient changer ces scénarios. Par exemple, le scénario de croissance au ralenti ne tient pas compte des réponses éventuelles des politiques monétaires ou financières qui pourraient atténuer certaines des répercussions négatives des politiques commerciales des États-Unis. En revanche, des tarifs douaniers plus élevés imposés par les États-Unis au Canada ou encore l'escalade des tensions commerciales avec les États-Unis qui contribuent à accroître l'incertitude de la politique commerciale pourraient avoir des effets encore plus néfastes sur l'économie de l'Ontario.

Différents scénarios économiques

Dans le scénario de croissance accélérée, on prévoit que le PIB réel de l'Ontario augmenterait de 1,6 % en 2025, de 1,8 % en 2026 et de 2,0 % en 2027 et 2028. Dans ce scénario, on prévoit qu'en 2028, le PIB réel de l'Ontario sera de 1,8 % supérieur au niveau de la projection de planification.

Dans le scénario de croissance au ralenti, on prévoit que le PIB réel de l'Ontario ne changera pas en 2025, qu'il se contractera de 0,4 % en 2026 et qu'il augmentera de 1,9 % en 2027 et 2028. Dans ce scénario, en 2028, le PIB réel de l'Ontario devrait être inférieur de 2,1 % comparativement au niveau de la projection de planification.

Tableau 2.8

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2025p	2026p	2027p	2028p
Scénario de croissance accélérée	1,6	1,8	2,0	2,0
Projection de planification	0,8	1,0	1,9	1,9
Scénario de croissance au ralenti	0,0	(0,4)	1,9	1,9

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025 et d'autres scénarios possibles.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Dans le scénario de croissance accélérée, on prévoit que le PIB nominal de l'Ontario augmentera de 3,8 % en 2025, de 3,9 % en 2026, de 4,0 % en 2027 et de 3,9 % en 2028. Dans ce scénario, on prévoit que, en 2028, le PIB réel de l'Ontario sera de 1,5 % supérieur comparativement au niveau de la projection de planification.

Dans le scénario de croissance au ralenti, on prévoit que le PIB nominal de l'Ontario augmentera de 2,3 % en 2025, de 1,6 % en 2026 et de 4,0 % en 2027 et 2028. Dans ce scénario, en 2028, le PIB nominal de l'Ontario devrait être inférieur de 2,1 % comparativement au niveau de la projection de planification.

Tableau 2.9

Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario
(en pourcentage)

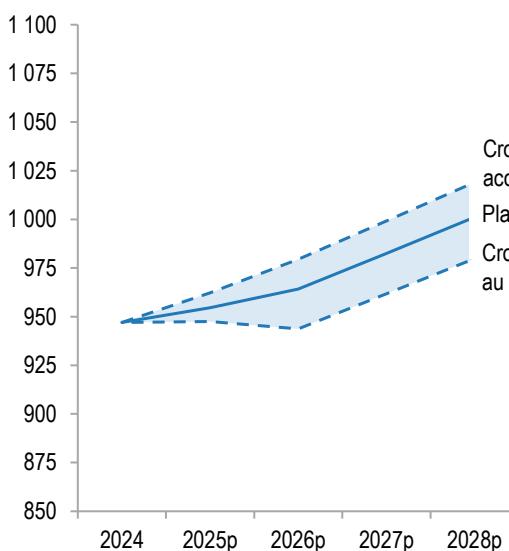
	2025p	2026p	2027p	2028p
Scénario de croissance accélérée	3,8	3,9	4,0	3,9
Projection de planification	3,1	3,0	4,0	4,0
Scénario de croissance au ralenti	2,3	1,6	4,0	4,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 3 avril 2025 et d'autres scénarios possibles.
 Source : ministère des Finances de l'Ontario.

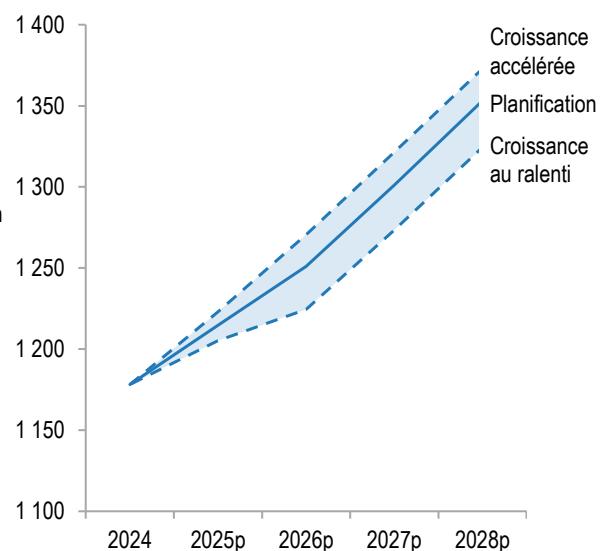
Graphique 2.18

Fourchettes des scénarios de prévision du PIB de l'Ontario

PIB réel
 (en milliards de dollars de 2017)



PIB nominal
 (en milliards de dollars)



p = projections de planification du ministère des Finances.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Présentation transparente des informations économiques

Les Comptes économiques de l'Ontario présentent une évaluation globale des résultats économiques de l'Ontario. Les économistes du secteur privé s'en servent pour évaluer l'état actuel de l'économie de la province et comme assise pour mettre à jour leurs prévisions. Les Comptes économiques de l'Ontario contribuent à orienter le plan financier de la province, car le gouvernement s'y fie pour établir ses prévisions en matière d'économie et de revenus.

Aux termes de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, les données trimestrielles des Comptes économiques de l'Ontario doivent être publiées au plus tard 45 jours après la publication par Statistique Canada des Comptes nationaux des revenus et dépenses.

Conformément à la Loi, les Comptes économiques de l'Ontario seront publiés chaque trimestre selon le calendrier présenté dans le tableau 2.10.

Tableau 2.10

Dates de publication des Comptes économiques de l'Ontario

Période de référence	Date de publication prévue des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada	Date d'échéance correspondante pour la publication des Comptes économiques de l'Ontario
Premier trimestre (janvier-mars) 2025	30 mai 2025	Au plus tard le 14 juillet 2025
Deuxième trimestre (avril-juin) 2025	29 août 2025	Au plus tard le 14 octobre 2025
Troisième trimestre (juillet-septembre) 2025	28 novembre 2025	Au plus tard le 12 janvier 2026
Quatrième trimestre (octobre-décembre) 2025	27 février 2026	Au plus tard le 13 avril 2026

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.



Chapitre 3
Plan financier
et perspectives
de l'Ontario

Introduction

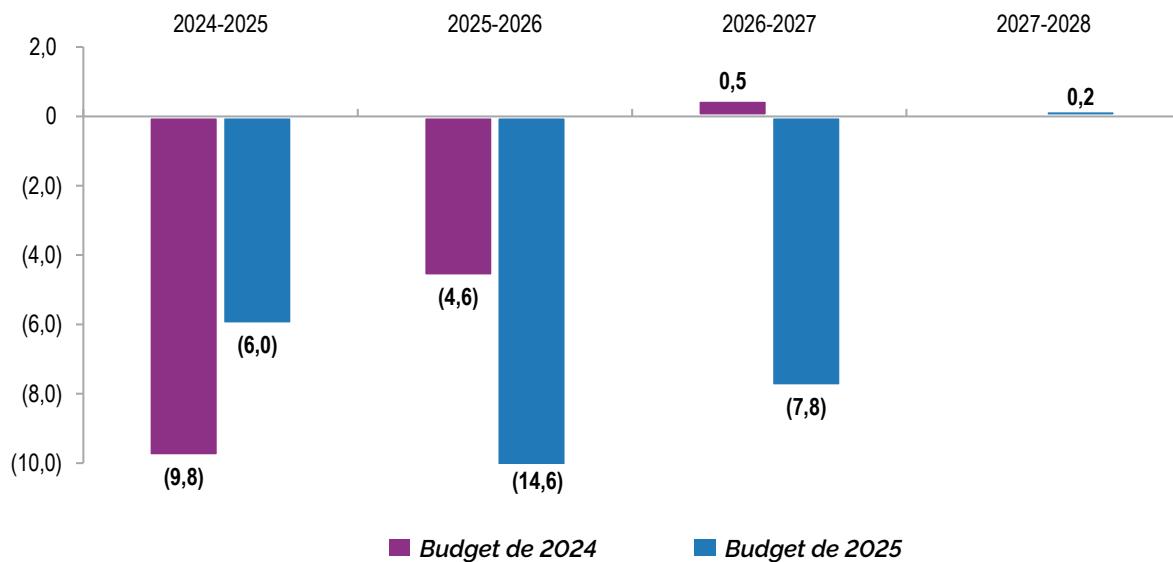
Malgré la pandémie de COVID-19, qui a occasionné des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, la poussée inflationniste à l'échelle planétaire, des décennies de forte croissance démographique et la flambée des taux d'intérêt la plus marquée dans l'histoire récente du Canada, l'économie de l'Ontario s'est montrée résiliente. Cependant, elle n'est pas au bout de ses peines. En effet, les tarifs imposés par les États-Unis posent un risque considérable pour l'économie de la province, et ont déjà une incidence sur les populations et les entreprises des deux côtés de la frontière.

Dans ce contexte, le gouvernement prend des mesures audacieuses et déterminantes afin d'investir dans la population de l'Ontario.

Les facteurs précédemment énumérés risquent fort de nuire à la situation financière de la province comparativement aux perspectives énoncées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*. Le plan du budget de 2025 n'en demeure pas moins prudent et responsable. Malgré des déficits prévus de 14,6 milliards de dollars et de 7,8 milliards de dollars en 2025-2026 et en 2026-2027 respectivement, l'Ontario garde le cap et compte atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028. D'autant que les indicateurs clés au chapitre de la dette sont au mieux depuis la dernière décennie, ce qui facilitera la tâche au gouvernement au chapitre de la protection des travailleuses et travailleurs et de celle des entreprises. Le plan de l'exercice courant intègre un niveau de prudence inégalé depuis la crise financière mondiale de 2008-2009 et la pandémie de COVID-19. Ainsi, le gouvernement se donne la marge de manœuvre nécessaire pour réagir rapidement et efficacement à une escalade possible de l'agression commerciale américaine.

Graphique 3.1 Perspectives financières actuelles comparées à celles du budget de 2024

Excédent/(Déficit)
(en milliards de dollars)



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.1
Sommaire financier¹
^(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ² 2024-2025	Perspectives à moyen terme		
			2025-2026	2026-2027	2027-2028
Revenus	209,0	221,6	219,9	227,9	237,9
Charges					
Programmes	195,2	212,4	216,3	216,7	217,9
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette	14,5	15,2	16,2	17,0	17,8
Total des charges	209,7	227,6	232,5	233,7	235,7
Excédent/(Déficit) avant réserve	(0,6)	(6,0)	(12,6)	(5,8)	2,2
Réserve	–	–	2,0	2,0	2,0
Excédent/(Déficit)	(0,6)	(6,0)	(14,6)	(7,8)	0,2
Dette nette en pourcentage du PIB	36,4 %	36,3 %	37,9 %	38,9 %	38,6 %
Dette nette en pourcentage des revenus de fonctionnement	198,1 %	195,4 %	211,4 %	215,4 %	212,4 %
Intérêt net en pourcentage des revenus de fonctionnement	5,5 %	5,8 %	6,5 %	6,7 %	6,8 %

¹ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats financiers provisoires pour 2024-2025

Selon les projections, le déficit de l'Ontario atteindra 6,0 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente une amélioration de 3,8 milliards de dollars par rapport aux perspectives du budget de 2024.

On prévoit qu'en 2024-2025, le total des revenus s'élèvera à 221,6 milliards de dollars, soit une progression de 13,4 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2024, ce qui est largement attribuable à l'augmentation des revenus fiscaux, des autres revenus non fiscaux et du revenu net tiré des entreprises publiques.

Les charges de programmes devraient s'élever à 212,4 milliards de dollars, un chiffre supérieur de 11,8 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2024, surtout en raison des investissements faits dans les soins de santé, l'éducation et d'autres services essentiels.

Selon les prévisions, l'Ontario assumera des charges de 15,2 milliards de dollars liées aux intérêts et autres frais du service de la dette en 2024-2025, soit un montant légèrement inférieur à celui prévu dans le budget de 2024, en grande partie sous l'effet de coûts d'emprunts plus bas que projeté. Principalement en raison de la hausse plus marquée que prévu du PIB nominal en 2024 et d'un déficit inférieur aux prévisions, on s'attend à ce que le ratio de la dette nette au PIB s'établisse à 36,3 % en 2024-2025, ce qui représente 2,9 points de pourcentage de moins que les prévisions du budget de 2024.

Le budget de 2024 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour 2024-2025 de manière à prémunir le plan financier contre les variations défavorables imprévues relatives aux prévisions des revenus et des charges de l'Ontario. Comme il n'a pas été nécessaire de puiser dans la réserve pour la fin de l'exercice, elle a été réduite à zéro lorsque les chiffres provisoires ont été arrêtés, ce qui a contribué à réduire davantage le déficit.

Tableau 3.2

Résultats financiers provisoires pour 2024-2025¹

(en milliards de dollars)

	Budget de 2024	Chiffres provisoires ² 2024-2025	Variation en cours d'exercice
Revenus	208,2	221,6	13,4
Charges			
Programmes	200,6	212,4	11,8
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette	16,5	15,2	(1,2)
Total des charges	217,0	227,6	10,6
Excédent/(Déficit) avant réserve	(8,8)	(6,0)	2,8
Réserve	1,0	–	(1,0)
Excédent/(Déficit)	(9,8)	(6,0)	3,8

¹ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Chiffres provisoires

Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025, et pourraient changer lorsque les charges et les revenus réels de la province seront déterminés de façon définitive dans les *Comptes publics de l'Ontario 2024-2025* qui seront publiés au plus tard le 27 septembre 2025.

Bilan des revenus

Les perspectives de revenus totaux pour 2024-2025 s'établissent à 13,4 milliards de dollars de plus que les projections du budget de 2024. Selon les projections, le total des revenus s'accroîtra de 6,4 milliards de dollars par rapport aux projections du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*; cette augmentation est largement attribuable à l'augmentation des autres revenus non fiscaux, des revenus fiscaux et du revenu net tiré des entreprises publiques.

Tableau 3.3

**Sommaire des variations des revenus en 2024-2025 depuis le budget de 2024
(en millions de dollars)**

	Chiffres provisoires ^{1,2} 2024-2025
Total des revenus – Budget de 2024	208 241
Variations des revenus dans le rapport <i>Finances du premier trimestre de 2024-2025</i>	–
Variations des revenus dans le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	6 942
Variations des revenus depuis la publication du document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	
Impôt sur le revenu des particuliers	1 538
Contribution-santé de l'Ontario	91
Impôt des sociétés	67
Taxe de vente	(558)
Tous les autres impôts et taxes	39
Total des revenus fiscaux	1 178
Transferts du gouvernement du Canada	57
Entreprises publiques	732
Autres revenus non fiscaux	4 452
Total de la variation des revenus depuis la publication du document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	6 419
Total de la variation des revenus depuis la publication du budget de 2024	13 361
Total des perspectives de revenus – budget de 2025	221 602

¹ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, y compris les projections du budget de 2024 et celles des *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024* sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministères Finances de l'Ontario.

Les prévisions quant au **total des revenus fiscaux** ont augmenté de 1 178 millions de dollars par rapport à celles formulées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*. Voici les principales variations aux perspectives de revenus fiscaux :

- Les projections de revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** ont augmenté de 1 538 millions de dollars, principalement en raison d'une croissance économique plus vigoureuse que prévu en 2024 et de montants plus élevés issus du traitement des déclarations de revenus de 2023 et des années antérieures par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les revenus tirés de l'IRP sont moindres étant donné la décision du gouvernement fédéral de ne pas hausser les taux d'inclusion des gains en capital qu'il avait annoncée dans son budget de 2024.
- Les projections de revenus tirés de la **Contribution-santé de l'Ontario** ont augmenté de 91 millions de dollars, surtout en raison de la hausse de la rémunération des salariés et de montants plus élevés issus du traitement des déclarations de revenus de 2023 et des années antérieures par l'ARC.
- Les projections de revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des sociétés** ont augmenté de 67 millions de dollars, ce qui est principalement attribuable à l'accélération de la croissance prévue des bénéfices d'entreprises en 2024, tempérées par des revenus moins élevés issus du traitement des déclarations de revenus de 2023 et des années antérieures par l'ARC. Ces revenus sont moindres étant donné la décision du gouvernement fédéral de ne pas hausser les taux d'inclusion des gains en capital qu'il avait annoncée dans son budget de 2024.
- Les projections de revenus tirés de la **taxe de vente** ont diminué de 558 millions de dollars, ce qui s'explique largement par l'incidence du congé de la taxe de vente harmonisée (TVH) et la diminution des estimations fédérales officielles des quotes-parts en 2025, en partie compensées par des quote-parts fédérales officielles de TVH plus élevées que prévu en 2023 et pour les années antérieures.
- Les projections de l'ensemble des **autres impôts et taxes** ont monté de 39 millions de dollars, surtout en raison de revenus plus élevés tirés des droits de cession immobilière et de l'impôt-santé des employeurs, en partie compensés par des paiements tenant lieu d'impôt pour l'électricité ainsi que la réduction de la taxe sur le tabac et de la taxe sur les carburants.

Les projections concernant les **transferts du gouvernement du Canada** ont augmenté de 57 millions de dollars par rapport aux prévisions, principalement en raison du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux plus élevés que prévu.

Les projections du **revenu net des entreprises publiques** ont monté de 732 millions de dollars, ce qui est grandement attribuable au revenu net d'Ontario Power Generation (OPG) supérieur aux attentes qui provient d'un redressement de consolidation important des fonds au titre de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*.

Les projections des **autres revenus non fiscaux** sont de 4 452 millions de dollars plus élevées, en raison surtout du montant que la province touchera concernant les règlements judiciaires sur les coûts en soins de santé afférents au tabagisme auxquels sont parvenus les compagnies de l'industrie du tabac et leurs créanciers, notamment les gouvernements des provinces et des territoires. Cette hausse tient aussi compte des revenus provenant de tiers dans les secteurs des collèges et des conseils scolaires.

Bilan des charges

Depuis la publication du budget de 2024, le gouvernement a effectué des investissements ciblés favorisant la concrétisation de son plan pour bâtir l'Ontario tout en continuant d'investir dans les services publics essentiels au cours de l'exercice. Les perspectives de charges totales pour 2024-2025 sont de 227,6 milliards de dollars, soit 10,6 milliards de dollars de plus que les prévisions du budget de 2024.

Depuis la plus récente mise à jour dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, les projections du total des charges de programme ont augmenté de 6,8 milliards de dollars, principalement sous l'effet des coûts liés aux dépenses des ministères plus importantes que prévu, en partie compensées par le fonds de prévoyance.

Tableau 3.4
Sommaire des variations des charges en cours d'exercice
2024-2025 depuis le budget de 2024
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires ^{1,2} 2024-2025
Total des charges dans le budget de 2024	217 047
Total des variations des charges dans le rapport <i>Finances du premier trimestre de 2024-2025</i>	–
Variations des charges totales dans le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	3 773
Variations des charges de programmes depuis la publication du document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	
Secteur de la santé	3 358
Secteur de l'éducation ³	732
Secteur de l'éducation postsecondaire	2 050
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	649
Secteur de la justice	360
Autres programmes	(2 986)
Variations des charges de programmes de base totales depuis la publication du document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	4 163
Dépenses exceptionnelles importantes	2 664
Variations des charges de programmes totales depuis la publication du document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	6 827
Variations des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette depuis la publication du document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	(49)
Variations des charges totales depuis la publication du document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024</i>	6 778
Variations des charges totales depuis le budget de 2024	10 551
Total des charges – Perspectives du budget de 2025	227 598

¹ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, y compris les projections du budget de 2024 et celles du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024* sont retirés afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Depuis la publication du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, on projette les variations des charges de programmes qui suivent :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient être supérieures de 3 358 millions de dollars, en raison surtout des coûts liés à la rémunération pour la prestation des soins de santé et aux besoins accrus d'autres services de santé dont les programmes selon la demande comme l'Assurance-santé de l'Ontario et des programmes publics de médicaments de l'Ontario;
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient être supérieures de 732 millions de dollars, principalement en raison des coûts de rémunération liés aux conventions collectives réglées et des dépenses plus élevées que prévu des conseils scolaires.
- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire** devraient être de 2 050 millions de dollars supérieures, ce qui est largement attribuable aux dépenses plus élevées que prévu dans le secteur des collèges, compensées par les revenus de tiers et l'utilisation plus soutenue des programmes d'aide financière par les étudiantes et étudiants.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires** devraient être supérieures de 649 millions de dollars, surtout en raison des demandes accrues dans le cadre du programme Ontario au travail étant donné la hausse du nombre de demandeurs d'asile dans la province.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient être plus élevées de 360 millions de dollars, principalement en raison des investissements dans le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit et la prestation de services correctionnels essentiels, des tribunaux, du bureau du coroner et des unités de médecine légale.
- Les charges du poste **Autres programmes** devraient être inférieures d'un montant net de 2 986 millions de dollars, surtout en raison :
 - Des prélèvements du fonds de prévoyance pour compenser la hausse des charges dans d'autres secteurs;
 - De dépenses inférieures aux prévisions dans divers ministères, notamment dans les programmes axés sur la demande.

Les charges totales de programmes prennent aussi en compte les augmentations projetées en de 2 664 millions de dollars d'autres dépenses exceptionnelles importantes en 2024-2025, ce qui représente les versements liés à la rémunération rétroactive dans le domaine de la santé et les coûts découlant de règlements judiciaires, notamment ceux associés aux revendications territoriales en cours et autres revendications en cours avec les communautés autochtones. Ces charges ponctuelles sont ventilées afin d'assurer une plus grande transparence.

On estime que les **charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette** seront de 49 millions de dollars inférieures aux prévisions en raison d'un déficit provisoire moins élevé et de taux d'intérêt plus bas que prévu.

Prudence en 2024-2025

Le fonds de prévoyance est maintenu afin d'atténuer les risques liés aux charges susceptibles d'avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. Pour le reste de l'exercice 2024-2025, le solde du fonds de prévoyance s'établissait à 100 millions de dollars et pouvait servir à compenser les charges additionnelles pouvant survenir avant la fin de l'exercice.

Le budget de 2024 comportait une réserve de 1,0 milliard de dollars en 2024-2025, dans laquelle il n'a pas été nécessaire de puiser; celle-ci a donc été réduite à zéro lorsque les chiffres provisoires ont été arrêtés.

Plan financier à moyen terme

Le gouvernement projette des déficits de 14,6 milliards de dollars en 2025-2026 et de 7,8 milliards de dollars en 2026-2027, puis un excédent de 0,2 milliard de dollars en 2027-2028. Ces prévisions sont le reflet tant des perspectives de l'économie et des revenus revues à la baisse en raison des tarifs douaniers américains que des mesures économiques prises et des investissements soutenus dans les soins de santé, l'éducation et les autres services publics.

Perspectives à moyen terme

Les perspectives à moyen terme désignent les projections du budget de 2025 pour l'exercice visé par le plan, soit 2025-2026, ou l'exercice en cours, et pour les deux exercices suivants (2026-2027 et 2027-2028).

Perspectives de revenus à moyen terme

Le total des revenus devrait augmenter, pour passer de 209,0 milliards de dollars en 2023-2024 à 237,9 milliards de dollars en 2027-2028, ce qui correspond à une croissance moyenne de 3,3 % par année. Cependant, les projections à moyen terme sont inférieures à celles du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*. En effet, les perspectives de revenus tiennent compte des prévisions du ministère des Finances de l'Ontario en matière de croissance économique qui sont légèrement sous la moyenne de celles du secteur privé. Celles-ci ont été revues fortement à la baisse depuis octobre 2024, sous l'effet des tarifs douaniers américains qui risquent de nuire considérablement à l'économie de l'Ontario.

Tableau 3.5

Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme¹

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires ²	Perspectives à moyen terme		
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	50,8	56,3	57,8	61,3	65,2
Taxe de vente	39,9	39,4	40,1	41,6	43,6
Impôt des sociétés	23,1	27,9	26,0	27,7	29,4
Contribution-santé de l'Ontario	5,0	5,2	5,4	5,6	5,8
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,8	5,8	5,9	5,9	5,9
Tous les autres impôts et taxes	17,3	18,1	18,6	19,2	19,8
Total des revenus fiscaux	141,9	152,8	153,7	161,3	169,8
Gouvernement du Canada	34,3	36,4	38,8	39,3	39,8
Revenus tirés des entreprises publiques	7,4	7,4	6,3	6,9	7,7
Autres revenus non fiscaux	25,4	25,0	21,0	20,3	20,6
Total des revenus	209,0	221,6	219,9	227,9	237,9

¹ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le principal facteur qui influe sur les prévisions de **revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** est les perspectives de croissance concernant la rémunération des salariés. Les revenus tirés de l'IRP devraient augmenter en moyenne à un taux annuel de 6,5 % entre 2023-2024 et 2027-2028.

Les prévisions de revenus tirés de la **taxe de vente** sont fondées principalement sur la projection des dépenses de consommation des ménages. Entre 2023-2024 et 2027-2028, ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 2,2 %.

Les prévisions des revenus tirés de l'**impôt des sociétés** reposent sur les projections quant à la rentabilité des entreprises. Entre 2023-2024 et 2027-2028, ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 6,2 %.

Les prévisions de revenus tirés de la **Contribution-santé de l'Ontario** reposent principalement sur les perspectives de croissance de la rémunération des salariés. Ces revenus devraient progresser à un taux annuel moyen de 3,6 % de 2023-2024 à 2027-2028.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** reposent principalement sur les perspectives de croissance de l'assiette d'évaluation foncière générée par les mises en chantier.

Les revenus tirés des **autres impôts et taxes** devraient augmenter à un taux moyen de 3,5 % par année de 2023-2024 à 2027-2028. Cela comprend les revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs, des droits de cession immobilière, des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux, et des taxes fondées sur le volume, comme la taxe sur l'essence, la taxe sur les carburants et la taxe sur le tabac.

Les prévisions concernant les **transferts du gouvernement du Canada** sont largement fondées sur les ententes et les formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. Ces transferts devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,8 % entre 2023-2024 et 2027-2028.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances de l'Ontario quant au revenu net de Hydro One Ltd. (Hydro One) et les projections fournies par Ontario Power Generation (OPG), la Société ontarienne du cannabis (SOC), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et Jeux en ligne Ontario. Les revenus nets tirés des entreprises publiques devraient se raffermir et afficher un taux moyen annuel de 1,0 % de 2023-2024 à 2027-2028.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** sont issues des projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux dont les résultats sont consolidés. Les revenus tirés des autres impôts et taxes devraient reculer à un taux annuel moyen de 5,1 % par année de 2023-2024 à 2027-2028, ce qui s'explique principalement par le repli des revenus d'intérêt et de placement ainsi que de ceux des tiers dans le secteur collégial.

Risques liés aux perspectives de revenus

Les hypothèses de planification économique sur lesquelles s'appuient les prévisions de revenus sont exposées à des risques multiples comme l'indique le chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*. Le tableau 3.6 illustre quelques risques et sensibilités clés pour les prévisions de revenus en 2025-2026 pouvant découler de changements imprévus à la conjoncture. Il s'agit d'estimations, et les résultats réels peuvent différer. Les risques soulignés sont fonction des facteurs qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus.

Tableau 3.6

Certaines sensibilités — Économie et revenus

Facteurs économiques	Sources de revenus	Sensibilités en 2025-2026
PIB nominal	Total des revenus fiscaux	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 1 160 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
Rémunération des salariés	Impôt sur le revenu des particuliers, Contribution-santé de l'Ontario et impôt-santé des employeurs	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 750 millions de dollars.
Dépenses de consommation des ménages	Taxe de vente	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation des ménages modifie les revenus de 301 millions de dollars.
Excédent net d'exploitation des sociétés	Impôt des sociétés	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de l'excédent net d'exploitation des sociétés modifie les revenus de 233 millions de dollars.
Revente de logements et prix de revente	Droits de cession immobilière	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des reventes de logements ou des prix de revente modifie les revenus de 37 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de santé	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 55 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 17 millions de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de charges à moyen terme

Le gouvernement est déterminé à protéger l'économie et les travailleuses et travailleurs de l'Ontario, ainsi qu'à renforcer les collectivités en investissant dans les services publics essentiels, notamment les soins de santé, l'éducation, l'infrastructure et le développement économique. Les perspectives de charges totales devraient passer de 209,7 milliards de dollars en 2023-2024 à 235,7 milliards de dollars en 2027-2028.

Le gouvernement continue d'investir dans les programmes qui servent la population de l'Ontario. On estime que les charges liées aux programmes de l'Ontario s'accroîtront chaque année à un taux annuel moyen de 2,8 % pour la période, passant de 195,2 milliards de dollars en 2023-2024 à 217,9 milliards de dollars en 2027-2028.

Tableau 3.7

Sommaire des perspectives de charges à moyen terme¹

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ² 2024-2025	Perspectives à moyen terme		
	2025-2026	2026-2027	2027-2028		
Programmes de base					
Secteur de la santé	85,2	89,3	91,1	92,4	93,6
Secteur de l'éducation ³	37,1	38,4	41,0	41,1	41,3
Secteur de l'éducation postsecondaire	13,3	14,2	13,0	13,1	12,8
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	19,3	20,6	20,4	20,4	20,4
Secteur de la justice	6,0	6,5	6,7	6,5	6,4
Autres programmes	34,4	40,6	44,1	43,1	43,3
Total des programmes de base	195,2	209,7	216,3	216,7	217,9
Dépenses exceptionnelles importantes	–	2,7	–	–	–
Total – Programmes	195,2	212,4	216,3	216,7	217,9
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	14,5	15,2	16,2	17,0	17,8
Total des charges	209,7	227,6	232,5	233,7	235,7

¹ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

³ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Voici les points saillants des variations des perspectives de charges à moyen terme :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient augmenter, passant de 85,2 milliards de dollars en 2023-2024 à 93,6 milliards de dollars en 2027-2028. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements visant à :
 - Répondre à des demandes accrues dans le secteur de la santé, notamment la hausse du financement des hôpitaux et des services de traitement du cancer pour répondre aux besoins de la population croissante et vieillissante de l'Ontario;

- Améliorer l'accès aux soins primaires grâce à des investissements soutenant le Plan d'action pour les soins primaires;
- Stabiliser les services de soins à domicile et en milieu communautaire et chercher des façons de répondre à la demande accrue;
- Soutenir les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, notamment des soutiens pour le lancement des carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances;
- Maintenir en place les moyens permettant d'assurer les heures de soins directs en fournissant personnel, formation et éducation ainsi qu'en améliorant la qualité des soins dans le secteur des soins de longue durée.
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient augmenter, passant de 37,1 milliards de dollars en 2023-2024 à 41,3 milliards de dollars en 2027-2028. Voici les principaux investissements :
 - Soutenir la réussite des élèves à l'aide de programmes qui visent l'acquisition de compétences fondamentales en lecture, en écriture et en mathématiques pour mieux les préparer à occuper les emplois de l'avenir dans des secteurs où il y a de la demande et à saisir les possibilités futures;
 - Continuer d'investir dans l'éducation spécialisée pour aider les élèves les plus vulnérables à s'orienter dans le système scolaire et au-delà et fournir des outils en classe;
 - Fournir des soutiens en matière de garde d'enfants pour s'assurer que toutes les familles aient accès aux services de garde et améliorer la qualité de la prestation du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
 - Répondre à la croissance des effectifs dans l'ensemble de la province et soutenir les engagements correspondant aux modalités des conventions collectives réglées.
- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire** devraient s'accroître, passant de 13,3 milliards de dollars en 2023-2024 à 12,8 milliards de dollars en 2027-2028. Ceci tient compte :
 - Des dépenses inférieures aux prévisions des collèges principalement sous l'effet direct de la réduction des revenus de tiers attribuable au plafonnement par le gouvernement fédéral des demandes de permis d'études pour les étudiants étrangers et de la fin des investissements de durée limitée;
 - De nouveaux investissements pour soutenir les établissements d'enseignement postsecondaires afin que leurs diplômés puissent mieux répondre aux besoins des employeurs dans les secteurs prioritaires tels les ressources humaines en santé, l'éducation et les métiers spécialisés, d'une part, et pour soutenir la recherche et l'innovation afin de favoriser l'essor économique, d'autre part.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires** devraient s'accentuer pour passer de 19,3 milliards de dollars en 2023-2024 à 20,4 milliards de dollars en 2027-2028. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Le rajustement annuel en fonction de l'inflation des allocations de base au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et des prestations mensuelles maximales du programme Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave;
- Le financement pour aider les organismes communautaires qui viennent en aide aux populations vulnérables à composer avec la hausse des coûts de fonctionnement, notamment en ce qui a trait aux enfants ayant besoin de soutien, aux personnes ayant une déficience intellectuelle et aux victimes de violence fondée sur le genre et de la traite des personnes.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient augmenter, passant de 6,0 milliards de dollars en 2023-2024 à 6,4 milliards de dollars en 2027-2028. Cette hausse est principalement attribuable aux investissements dans la Police provinciale de l'Ontario, notamment l'amélioration de la sécurité à la frontière et de la technologie, ainsi que les investissements visant l'agrandissement et la construction d'établissements correctionnels et les coûts liés à la rémunération du personnel de sécurité publique de première ligne.
- Les charges du poste **Autres programmes** devraient s'accroître, passant de 34,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 43,3 milliards de dollars en 2027-2028. Voici les principales variations :
 - La facilitation de la mise en chantier de projets d'infrastructure municipale visant la construction de logements, par l'entremise du Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements et du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement;
 - Un financement pour soutenir l'emploi et la formation, notamment les volets Formation et Immobilisations du Fonds de développement des compétences;
 - Le soutien d'Approvisionnement Ontario afin d'optimiser le pouvoir d'achat de la province et d'adopter une approche pangouvernementale visant l'achat de biens et de services;
 - L'offre de mesures de soutien permettant, notamment, aux petites collectivités, aux collectivités rurales, aux collectivités du Nord et à celles dotées d'assiettes fiscales limitées d'assurer la prestation des services municipaux essentiels.
 - Le soutien des producteurs et des détaillants de boissons alcooliques, ainsi que des bars et des restaurants;
 - Le maintien du fonds de prévoyance pour aider à répondre aux besoins émergents et aux risques pour accommoder l'approche prudente du gouvernement en matière de planification compte tenu de l'incertitude économique.

Les perspectives de charges totales tiennent compte des **charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette**, qui devraient s'alourdir, passant de 14,5 milliards de dollars en 2023-2024 à 17,8 milliards de dollars en 2027-2028.

Perspectives à moyen terme fondées sur la prudence

Conformément aux pratiques de planification financière judicieuses, les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur des projections de planification économique prudentes dont il est question au chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*. Trois spécialistes externes en économie ont revu les hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario et les ont jugées raisonnables¹.

Étant donné les défis que pose l'incertitude économique pour la province, le gouvernement maintient un plan financier responsable et souple pour gérer leur incidence au fur et à mesure.

Un fonds de prévoyance est également maintenu afin d'atténuer les risques liés aux charges qui pourraient avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. Ce fonds de prévoyance standard s'établit à 3,0 milliards de dollars en 2025-2026 et s'accroît au cours du reste de la période de perspectives à moyen terme, ce qui témoigne de la planification financière prudente et responsable du gouvernement.

L'Ontario fait preuve de prudence en établissant une réserve visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de l'Ontario, notamment celles découlant des variations de son rendement économique.

La réserve a été fixée à 2,0 milliards de dollars en 2025-2026, à 2,0 milliards de dollars en 2026-2027 et à 2,0 milliards de dollars en 2027-2028. Cela tient compte de l'engagement de l'Ontario à maintenir un plan budgétaire prudent et souple.

¹ Les trois spécialistes sont associés aux établissements suivants : Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto, Quantitative Economic Decisions, Inc. (QEDinc.) et Stokes Economic Consulting, Inc.

Risques pour les perspectives de charges

Le tableau 3.8 résume les principaux risques et sensibilités liés aux charges que pourraient entraîner des changements imprévus à la conjoncture et à la demande relative aux programmes. L'évolution de ces facteurs pourrait avoir une incidence sur le total des charges et le secteur public et, par conséquent, faire varier les prévisions financières globales. Ces sensibilités illustrent les effets possibles sur les programmes essentiels du gouvernement et sont susceptibles de changer selon la nature et la composition des risques éventuels.

Tableau 3.8

Certaines sensibilités liées aux charges

Programme/Secteur	Hypothèses en 2025-2026	Sensibilités en 2025-2026
Hôpitaux	Croissance annuelle maximale de 4,0 %.	Variation de 1 % des coûts hospitaliers : environ 275 millions de dollars.
Soins à domicile	Environ 45 millions d'heures de services de soutien à la personne.	Variation de 1 % des heures de services de soutien à la personne : environ 23 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires	Environ 11 millions de visites par le personnel infirmier et les thérapeutes, et 2 millions de quarts de travail du personnel infirmier.	Variation de 1 % de toutes les visites du personnel infirmier et des thérapeutes : environ 14 millions de dollars
Ontario au travail	Effectif quotidien moyen d'environ 2,078 millions d'élèves	Variation de 1 % de l'effectif : environ 192 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	383 115 dossiers par année, en moyenne.	Variation de 1 % du nombre de dossiers : environ 36 millions de dollars.
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	Le coût moyen des emprunts de l'Ontario en 2025-2026 s'établira, selon les prévisions, à 4 %.	Incidence prévue, dans le premier exercice complet, d'une variation des taux d'emprunt de 100 points de base : environ 780 millions de dollars.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Leadership au sein de la fédération et défense des intérêts de la population de l'Ontario

Jamais n'a-t-il été aussi crucial pour le Canada et l'Ontario de manifester leur stabilité, leur force et leur unité. Sous la présidence du premier ministre Doug Ford au Conseil de la fédération et de celle du ministre Bethlenfalvy à la table des sous-ministres provinciaux et territoriaux, l'Ontario a poursuivi ses efforts de collaboration avec les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral afin de réagir aux menaces posées par les tarifs douaniers que les États-Unis ont imposés et d'échanger sur les moyens de bâtir une économie canadienne plus solide.

Compte tenu de l'incertitude économique et de l'incidence des tarifs douaniers américains, l'Ontario poursuit sa collaboration avec les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral afin de protéger les Canadiens et les Canadiennes et de favoriser l'essor économique à long terme de l'Ontario et du Canada. Il s'agit, entre autres, d'accorder la priorité au développement et à l'entretien des infrastructures du pays, un élément indispensable à la croissance et à la prospérité économiques à long terme. Comme le financement provenant du premier Programme d'infrastructure Investir dans le Canada est entièrement affecté depuis plus de deux ans, l'Ontario ajoute sa voix à celles de toutes les autres provinces et des territoires pour demander au gouvernement fédéral d'instaurer un nouveau programme d'infrastructure à long terme prévisible et suffisamment provisionné pour soutenir les besoins uniques de chaque compétence et étant dénué de conditions complexes et accablantes. Ainsi, les provinces et territoires seraient dotés de la souplesse voulue pour soutenir les priorités leur étant propres et rapidement dégager le financement de projets essentiels complémentaire à leur planification des immobilisations à long terme et à leurs investissements connexes.

Le gouvernement fédéral a répondu aux demandes de l'Ontario concernant un allégement fiscal qui stimulera la construction de logements à vocation locative. L'Ontario lui demande de prendre d'autres mesures favorisant l'abordabilité du logement. Il est tout à fait disposé à travailler en partenariat avec lui pour mettre en place d'autres allégements fiscaux visant la construction de logements. De plus, la province invite une fois de plus le gouvernement fédéral à assouplir les modalités du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement et à faire appel aux programmes provinciaux pour accélérer la construction de logements, et ce, pour répondre aux besoins pressants d'investissement dans le logement.

L'Ontario s'affaire à se munir des ressources nécessaires pour stimuler la croissance économique et la productivité de sorte que l'économie de la province soit la plus concurrentielle parmi celles des membres du G7. Au moment où l'Ontario continue de s'affirmer comme leader mondial pour ce qui est de l'approvisionnement responsable en minéraux critiques, il importe que le gouvernement fédéral prenne les mêmes engagements financiers que la province, ce qui favoriserait le développement du Cercle de feu et aurait des retombées économiques considérables pour les communautés des Premières Nations et du Nord. En outre, l'Ontario maintient sa demande auprès du gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et territoires afin d'élaborer une approche simplifiée du genre « un projet — une évaluation » afin de réduire le chevauchement des critères et de lancer plus rapidement les projets critiques.

L'efficacité des transferts du gouvernement fédéral aux provinces joue un rôle prépondérant dans la viabilité des services publics et l'édification d'un Ontario plus vigoureux. Ainsi, le gouvernement fédéral peut agir dès maintenant dans certains domaines, par exemple : combler les réductions récentes du financement visant l'emploi dans le cadre des ententes de transfert relatives au marché du travail pour soutenir les programmes de formation professionnelle, et œuvrer de concert avec l'Ontario pour combler le manque à gagner dans les services de garde par l'entremise des Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. L'Ontario attend aussi avec impatience l'examen des ententes sur la santé pour s'assurer que le soutien des soins de santé par le gouvernement fédéral demeure viable pour les années à venir.

Transparence et risques

Le gouvernement continue à faire preuve de transparence au sujet de l'état des finances publiques de l'Ontario. Ce principe figure dans la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, qui prévoit que la politique budgétaire de l'Ontario doit être clairement formulée et les renseignements la concernant, facilement accessibles au public, sans frais.

Pour assurer le caractère raisonnable et prudent de ses prévisions économiques, le gouvernement formule ses principales projections de planification sous la moyenne de celles des prévisionnistes du secteur privé pour chacune des années visées par la période de prévision. À compter de 2025, les hypothèses de planification sont établies à 0,1 point de pourcentage sous la moyenne des prévisions du secteur privé.

Bien que les hypothèses de planification de la croissance économique soient raisonnables et prudentes, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti, par souci de transparence accrue, concernant un large éventail de résultats envisageables en période de grande incertitude économique.

Dans le cadre d'une gestion des finances transparente, le Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario surveille les pressions financières tout au long de l'exercice pour que les prévisions soient formulées à l'aide de méthodologies robustes et prudentes. On fait aussi appel à d'autres outils de gestion des risques importants, notamment le suivi étroit du rythme de mise en œuvre des mesures et la détection proactive des risques émergents liés aux programmes et aux politiques. Par ailleurs, les processus de planification financière sont fondés sur une analyse approfondie des pressions connues. Il s'agit entre autres de créer des plans pour atténuer et gérer les pressions financières et de maintenir des fonds de prévoyance appropriés dans les projections financières à moyen terme, conformément au plan financier souple du gouvernement qui lui permet de composer avec l'incertitude et les risques.

Outre les principales sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est assujetti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Il pourrait s'agir, par exemple, de pertes résultant de règlements judiciaires, ou encore d'une demande de remboursement de garanties de prêts ou de financement. Bien que le plan financier comprenne un fonds de prévoyance afin d'atténuer les risques liés aux dépenses, tant et aussi longtemps qu'un doute subsiste quant à la probabilité et aux coûts de ces événements futurs, il n'est pas tenu compte de ces risques dans le plan financier de la province. Des provisions pour pertes susceptibles de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées à titre de passif dans les états financiers de l'Ontario. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2024-2025 sera présenté dans le document *Comptes publics de l'Ontario de 2024-2025*, qui devrait être publié au plus tard le 27 septembre 2025.

Résumé des principales méthodes comptables

Afin de se conformer entièrement aux normes comptables pour le secteur public, les revenus d'intérêt et de placement ne seront plus soustraits de l'intérêt sur la dette. Les revenus d'intérêt et de placement seront présentés séparément dans leur propre poste. Ce changement dans la comptabilisation et la présentation de l'information financière est neutre sur le plan financier et économique. En outre, le poste Intérêt sur la dette est rebaptisé Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette afin de rendre compte plus précisément des charges engagées pour exécuter un programme d'emprunt efficace et efficient.

Détails des finances de l'Ontario

Tableau 3.9

Total des revenus¹

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2022-2023	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ² 2024-2025	Plan 2025-2026
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	44 209	50 773	56 303	57 811
Taxe de vente	36 092	39 864	39 405	40 073
Impôt des sociétés	27 791	23 140	27 945	25 980
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 991	5 810	5 809	5 853
Impôt-santé des employeurs	7 797	8 581	9 128	9 466
Contribution-santé de l'Ontario	4 445	5 008	5 226	5 366
Taxe sur l'essence	2 103	1 620	1 704	1 664
Droits de cession immobilière	4 443	3 538	3 716	3 875
Taxe sur le tabac	864	813	716	667
Taxe sur les carburants	571	517	531	522
Taxes sur la bière, le vin et les spiritueux	600	593	562	388
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	674	529	532	634
Part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur le cannabis	310	346	365	376
Autres impôts et taxes	627	728	894	1 027
	136 518	141 860	152 837	153 702
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	17 525	19 286	20 363	21 332
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6 178	6 407	6 611	6 794
Péréquation	–	421	576	546
Programmes d'infrastructure	769	609	1 222	1 055
Programmes du marché du travail	1 181	1 149	920	923
Entente sur le logement social	263	218	173	133
Autres paiements fédéraux	4 817	5 621	6 007	7 554
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	531	625	497	509
	31 264	34 336	36 369	38 846
Revenus tirés des entreprises publiques				
Régie des alcools de l'Ontario	2 457	2 574	2 165	1 851
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd.	850	2 065	2 390	1 599
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 505	2 368	2 403	2 405
Société ontarienne du cannabis	234	244	244	215
Jeux en ligne Ontario	87	176	225	247
	6 133	7 427	7 426	6 317

...suite

Tableau 3.9
Total des revenus¹ (suite)
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2022-2023	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ² 2024-2025	Plan 2025-2026
Autres revenus non fiscaux				
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	11 495	13 071	12 612	10 852
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 240	1 222	1 255	1 242
Divers – Autres revenus non fiscaux ³	2 146	3 344	3 941	1 710
Autres droits, permis et licences	1 446	1 618	1 844	1 874
Ventes et locations	1 231	1 566	1 491	1 964
Remboursements	1 031	1 131	994	1 074
Redevances	335	320	294	309
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	48	41	40	44
Revenus d'intérêt et de placement	1 544	3 085	2 499	1 953
Total des revenus	20 517	25 398	24 971	21 022
	194 431	209 021	221 602	219 887

¹ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD.

Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

³ En 2024-2025, les revenus tiennent compte du montant ponctuel lié à la rémunération que le gouvernement touchera concernant les règlements judiciaires sur les coûts en soins de santé afférents au tabagisme auxquels sont parvenus les compagnies de l'industrie du tabac et leurs créanciers.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.10
Total des charges^{1,2}
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2022-2023	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ³ 2024-2025	Plan 2025-2026
Charges des ministères				
Agriculture, Alimentation et Agroentreprises (Base)	296	331	396	474,9
Programmes de gestion des risques selon la demande et de durée limitée	502	601	498	575,3
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	30	—	—	—
Agriculture, Alimentation et Agroentreprises (Total)	828	932	894	1 050,1
Procureur général (Base)	1 807	2 085	2 265	2 274,4
Crédits législatifs – <i>Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant</i>	79	27	604	—
Charges pour mauvaises créances	30	22	21	5,3
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	31	—	—	—
Procureur général (Total)	1 947	2 134	2 889	2 279,7
Commission de régie interne (Base)	392	299	356	352,2
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	0	—	—	—
Commission de régie interne (Total)	392	299	356	352,2
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Base)	17 869	19 282	20 625	20 358,7
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	48	—	—	—
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires (Total)	17 917	19 282	20 625	20 358,7
Citoyenneté et multiculturalisme (Base)	54	68	90	92,7
Investissements d'une durée limitée	—	14	—	—
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	2	—	—	—
Citoyenneté et multiculturalisme (Total)	56	82	90	92,7
Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité (Base)	10 729	11 936	12 353	11 462,7
Aide financière aux étudiants	1 019	1 316	1 890	1 523,5
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	32	—	—	—
Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité (Total)	11 779	13 253	14 243	12 986,2
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Base)	166	200	192	205,8
Crédits d'impôt pour l'investissement et pour la recherche et le développement ⁵	299	537	567	691,6
Crédits d'impôt pour l'investissement et pour la recherche et le développement – Montants reliés aux exercices précédents	22	18	42	—
Investissements d'une durée limitée	540	513	1 090	1 508,0
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	46	—	—	—
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)	1 072	1 268	1 891	2 405,4
Éducation (Base)	33 605	37 130	38 353	40 987,4
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	1 661	1 652	1 684	1 733,0
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	918	—	—	—
Éducation (Total)	36 183	38 782	40 037	42 720,4
Protection civile et intervention d'urgence (Total)	21	52	70	66,2

...suite

Tableau 3.10
Total des charges^{1,2}(suite)
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2022-2023	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ³ 2024-2025	Plan 2025-2026
Charges des ministères				
Énergie et mines (Base)	379	532	651	661,5
Programmes d'allégement du coût de l'électricité	5 844	5 996	6 401	6 463,0
Redressements comptables concernant les sites contaminés	86	369	14	—
Internet haute vitesse	196	93	435	1 734,4
Investissements d'une durée limitée	—	—	21	84,1
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	2	—	—	—
Énergie et mines (Total)	6 506	6 991	7 522	8 943,0
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Base)	732	815	885	1 041,8
Redressements comptables concernant les sites contaminés	—	84	14	—
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	17	—	—	—
Environnement, Protection de la nature et des Parcs (Total)	749	899	899	1 041,8
Bureaux du corps exécutif (Base)	59	69	75	79,4
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	0	—	—	—
Bureau du corps exécutif (Total)	59	69	75	79,4
Finances (Base)	800	903	1 193	1 163,3
Société ontarienne de gestion des placements ⁶	245	300	314	330,1
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	501	501	514	562,5
Aide temporaire et autres types d'aide locale	21	68	25	21,1
Coût des recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	48	41	40	44,1
Investissements d'une durée limitée	174	89	2 947	52,5
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	0	—	—	—
Finances (Total)	1 790	1 902	5 033	2 173,6
Affaires francophones (Base)	7	8	9	8,7
Investissements d'une durée limitée	1	—	5	2,6
Affaires francophones (Total)	8	8	14	11,3
Santé (Base) ⁷	67 184	75 979	80 668	81 851,6
Redressements concernant les coûts extraordinaires ponctuels ⁸	1 324	1 241	—	—
Rémunération rétroactive	—	—	1 190	—
Santé (Total)	68 508	77 220	81 858	81 851,6
Intervention sanitaire contre la COVID-19⁹	3 228	—	—	—
Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations (Base)	113	130	140	144,8
Investissements ponctuels, y compris les règlements	6 273	17	870	—
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	1	—	—	—
Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations (Total)	6 386	147	1 010	144,8
Infrastructure (Base)	326	430	646	747,0
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	303	401	343	213,6
Revitalisation du secteur riverain de Toronto (Protection des terres portuaires contre les inondations)	25	25	30	32,5
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux	396	389	646	1 243,9
Immobilier	1 195	1 298	1 450	1 437,6
Infrastructure (Total)	2 245	2 543	3 116	3 674,7

...suite

Tableau 3.10

Total des charges^{1,2}(suite)

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2022-2023	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ³ 2024-2025	Plan 2025-2026
Charges des ministères				
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences (Base)	207	253	236	160,0
Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative ¹⁰	86	116	93	102,5
Programmes d'emploi et de formation selon la demande	1 308	1 322	1 494	1 840,2
Investissements d'une durée limitée	—	13	—	—
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	310	—	—	—
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences (Total)	1 911	1 703	1 822	2 102,7
Soins de longue durée (Total)	6 423	7 964	8 668	9 279,3
Affaires municipales et Logement (Base)	575	796	796	798,5
Investissements d'une durée limitée	404	789	1 180	830,7
Entente sur le logement social – Paiements aux gestionnaires de services ¹²	206	194	161	128,3
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	390	—	—	—
Affaires municipales et Logement (Total)	1 574	1 780	2 137	1 757,4
Richesses naturelles (Base)	587	666	801	740,4
Lutte d'urgence contre les incendies de forêt	95	203	177	135,0
Redressements comptables concernant les sites contaminés	—	210	25	—
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	2	—	—	—
Richesses naturelles (Total)	684	1 079	1 003	875,4
Développement et croissance économique du Nord (Total)	661	705	772	805,2
Services au public et aux entreprises et Approvisionnement (Base)	1 521	1 525	1 688	1 712,3
Redressements concernant les coûts extraordinaires ponctuels ⁸	150	176	—	—
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	154	—	—	—
Services au public et aux entreprises et Approvisionnement (Total)	1 825	1 701	1 688	1 712,3
Affaires rurales (Base)	6	6	8	14,3
Investissements d'une durée limitée	—	—	—	5,0
Affaires rurales (Total)	6	6	8	19,3
Services aux aînés et Accessibilité (Base)	63	63	68	76,8
Crédits d'impôt à l'intention des aînés	164	108	96	104,3
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	11	—	—	—
Services aux aînés et Accessibilité (Total)	238	171	165	181,1
Solliciteur général (Base)	3 338	3 832	4 261	4 463,0
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	96	—	—	—
Solliciteur général (Total)	3 434	3 832	4 261	4 463,0
Sport (Base)	55	53	58	62,9
Investissements d'une durée limitée	—	—	4	150,0
Sport (Total)	55	53	61	212,9
Tourisme, culture et jeux (Base)	777	818	837	869,2
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario	833	841	985	1 028,4
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario – Montants relatifs aux exercices antérieurs	51	89	35	—
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	200	—	—	—
Tourisme, culture et jeux (Total)	1 861	1 747	1 857	1 897,6

...suite

Tableau 3.10
Total des charges^{1,2} (suite)
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2022-2023	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ³ 2024-2025	Plan 2025-2026
Charges des ministères				
Transports (Base)	5 474	6 266	7 065	7 198,6
Programmes d'infrastructure fédéraux–provinciaux	477	418	520	629,9
Investissements d'une durée limitée	–	675	–	–
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	609	–	–	–
Transports (Total)	6 559	7 359	7 585	7 828,6
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	279	260	341	403,9
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 178	985	1 285	1 528,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	100	2 825,0
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	175,0
Financement de durée limitée lié à la COVID-19 ⁴	0	–	–	–
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 457	1 245	1 726	4 931,9
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette^{13,14}	13 935	14 461	15 224	16 198,1
Total des charges¹⁴	200 299	209 668	227 598	232 496,6

¹ Les chiffres tiennent compte de la structure actuelle des ministères.

² Les charges des ministères ont été retraitées pour tenir compte des reclassements et des changements aux programmes de transfert. Ces changements sont neutres sur le plan financier. Les chiffres réels sont présentés de la même manière, par souci d'uniformité.

³ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

⁴ Le financement de durée limitée lié à la COVID-19 n'est plus comptabilisé séparément à compter de 2023-2024.

⁵ Comprend le coût estimatif des demandes au titre du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, du crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario et du crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche. Le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional a été bonifié temporairement jusqu'à la fin de 2023, ce qui s'est traduit par une diminution du coût du crédit pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025. Le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario a été annoncé dans le budget de 2023; la comptabilisation des coûts y étant associés a commencé en 2023-2024. Une bonification de ce crédit est proposée dans le budget de 2025; les coûts afférents seraient comptabilisés à compter de 2025-2026. En outre, le budget propose un élargissement de la portée du crédit dont l'incidence serait présentée séparément en tant que diminution du revenu.

⁶ Conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public, la province consolide les résultats de la Société ontarienne de gestion des placements.

⁷ Tient compte des rajustements comptables concernant principalement les subventions fournies pour financer des projets d'infrastructure et autres investissements connexes.

⁸ Inclut les frais exceptionnels liés aux équipements de protection individuelle en 2022-2023 et 2023-2024.

⁹ Aux fins de présentation de l'information financière dans le budget de 2025, toutes les dépenses de durée limitée liées à l'intervention sanitaire contre la COVID-19 ont été incluses séparément pour 2022-2023 plutôt que dans les charges du ministère de la Santé de l'Ontario ou du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario.

¹⁰ Les chiffres de 2022-2023 à 2024-2025 comprennent les montants de redressement des crédits d'impôt d'années antérieures.

¹¹ Le total des charges du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario tient compte des dépenses engagées par Santé Ontario et par les hôpitaux pour financer les soins de longue durée. Ces montants seront consolidés avec le total des charges du ministère de la Santé de l'Ontario, ce qui inclut les charges de 5,4 milliards de dollars pour la période intermédiaire et de 5,7 milliards de dollars pour 2025-2026.

¹² Le repli annuel est principalement attribuable au recul des obligations fédérales, comme les prêts hypothécaires venant à échéance, prévues dans l'Entente sur le logement social.

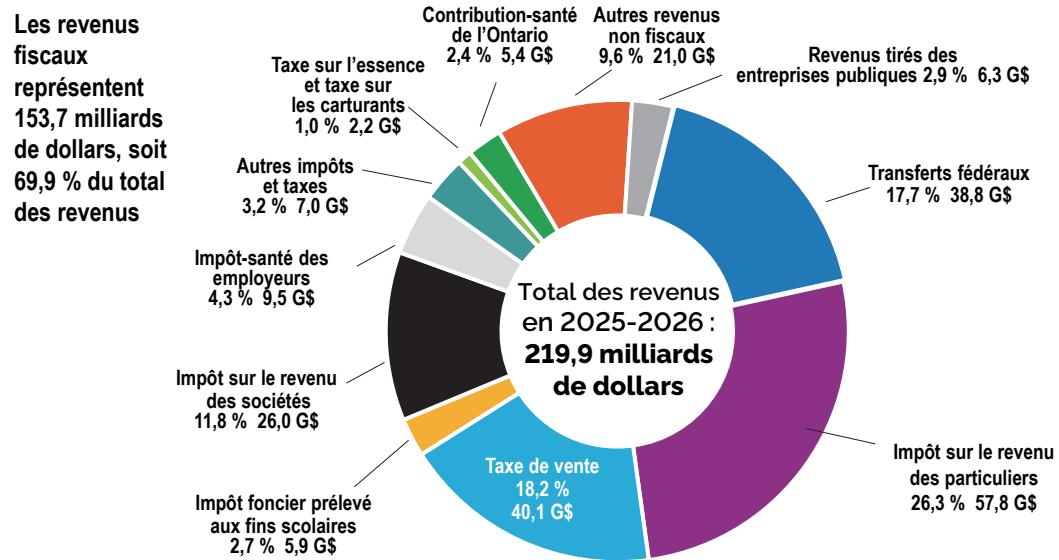
¹³ Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette excluent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 230 millions de dollars pour 2022-2023, à 321 millions de dollars pour 2023-2024 et à 1 195 millions de dollars pour 2024-2025 et à 1 415 millions de dollars pour 2025-2026.

¹⁴ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.2
Composition du total des revenus en 2025-2026

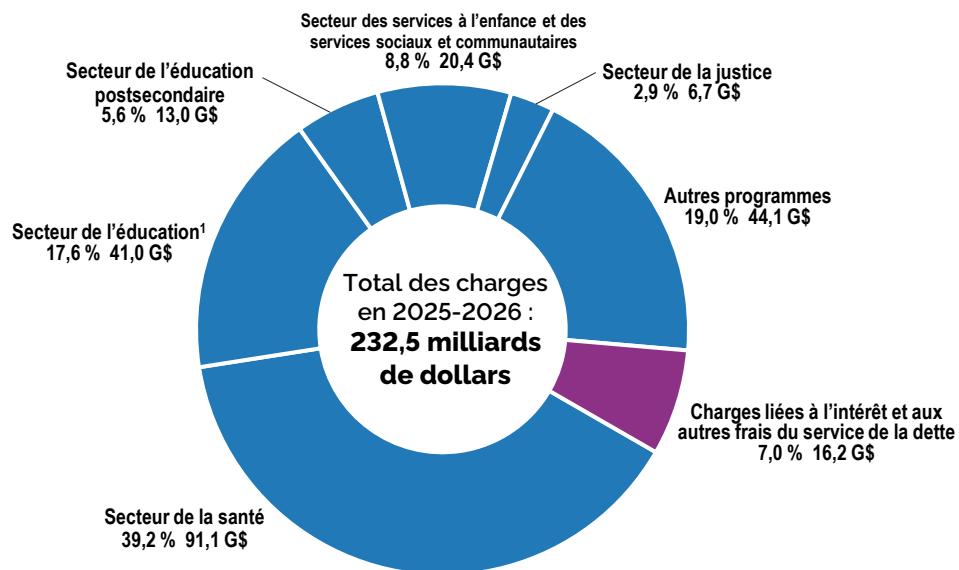


Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.3

Composition du total des charges en 2025-2026



¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.11

Dépenses liées à l'infrastructure

(en millions de dollars)

Secteur	Total Dépenses liées à l'infrastructure Chiffres provisoires ^{1,2} 2024-2025	Investissement dans les immobilisations ³	Plan 2025-2026		Total Dépenses liées à l'infrastructure ⁴
			Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ⁴	Dépenses liées à l'infrastructure	
Transports					
Transports en commun	10 100	9 671	1 079	10 749	
Routes provinciales	3 387	3 864	395	4 259	
Autres – Transports, biens et planification	233	177	145	321	
Santé					
Hôpitaux	3 546	4 455	15	4 470	
Autres – Santé	575	53	679	732	
Éducation					
Éducation postsecondaire	3 865	3 957	260	4 216	
Collèges et autres	930	636	72	708	
Universités	136	–	185	185	
Services sociaux					
Services sociaux	750	32	613	644	
Justice					
Justice	711	936	37	973	
Autres secteurs⁵					
Total des dépenses liées à l'infrastructure	27 856	27 103	7 934	35 037	
Moins : contributions d'autres partenaires ⁶	3 451	1 690	–	1 690	
Total⁷	24 405	25 412	7 934	33 346	

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.² Comprend 17,2 milliards de dollars au titre des investissements de la province dans les immobilisations.³ Comprend 1 415 millions de dollars d'intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations.⁴ Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.⁵ Comprend l'infrastructure d'Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.⁶ Les contributions d'autres partenaires désignent les investissements de tiers principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.⁷ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Tableau 3.12

Revue de certaines statistiques financières et économiques établies sur dix exercices^{1,2}
 (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus	141 260	151 291	154 751
Charges			
Programmes	131 442	142 464	148 747
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette ³	12 254	12 506	13 332
Total des charges	143 696	154 969	162 079
Réserve	—	—	—
Excédent/(Déficit)	(2 435)	(3 679)	(7 328)
Dette nette	314 077	323 068	337 623
Déficit accumulé	205 939	208 257	215 770
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	790 749	824 979	860 103
Revenu primaire des ménages	520 486	541 501	567 484
Population (en milliers) – juillet ⁴	13 877	14 078	14 327
Dette nette par habitant (en dollars)	22 634	22 948	23 566
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	37 508	38 463	39 610
Dette nette en pourcentage des revenus de fonctionnement	223,2 %	214,4 %	219,5 %
Intérêt net en pourcentage des revenus de fonctionnement	8,3 %	7,9 %	8,1 %
Dette nette en pourcentage du PIB	39,7 %	39,2 %	39,3 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	26,0 %	25,2 %	25,1 %

¹ Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite, qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

² À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices, sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

³ Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette excluent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 230 millions de dollars pour 2022-2023, à 321 millions de dollars pour 2023-2024, 1 195 millions de dollars pour 2024-2025 et à 1 415 millions de dollars en 2025-2026.

⁴ Les données sur la population sont celles en date du 1^{er} juillet de l'exercice indiqué (p. ex., en 2024-2025, les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet 2024).

⁵ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres provisoires ⁵ 2024-2025	Plan 2025-2026
157 141	165 737	185 847	194 431	209 021	221 602	219 887
152 265	168 964	170 520	186 364	195 207	212 374	216 298
13 471	13 063	13 302	13 935	14 461	15 224	16 198
165 736	182 027	183 822	200 299	209 668	227 598	232 497
—	—	—	—	—	—	2 000
(8 595)	(16 290)	2 025	(5 868)	(647)	(5 996)	(14 609)
352 382	372 501	382 842	399 806	407 969	428 120	460 753
224 814	238 231	238 160	246 007	244 309	250 305	264 914
893 224	874 354	970 146	1 061 714	1 119 545	1 178 092	1 214 614
593 065	592 514	642 144	692 033	736 585	790 612	822 236
14 574	14 762	14 842	15 141	15 623	16 124	16 348
24 180	25 234	25 794	26 405	26 113	26 552	28 183
40 695	40 138	43 264	45 705	47 147	49 033	50 294
225,6 %	225,8 %	206,8 %	207,3 %	198,1 %	195,4 %	211,4 %
8,0 %	7,5 %	6,8 %	6,4 %	5,5 %	5,8 %	6,5 %
39,5 %	42,6 %	39,5 %	37,7 %	36,4 %	36,3 %	37,9 %
25,2 %	27,2 %	24,5 %	23,2 %	21,8 %	21,2 %	21,8 %



Chapitre 4

Emprunts et gestion de la dette

Introduction

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à faire des investissements dans les immobilisations, tout en réduisant au minimum les frais d'intérêt.

L'Ontario a contracté des emprunts à long terme de 49,5 milliards de dollars pour 2024-2025. Il s'agit d'un montant de 11,3 milliards de dollars supérieur à celui qui avait été prévu dans le budget de 2024 ou de 12,0 milliards de dollars supérieur à celui qui avait été prévu dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*. La décision de hausser les emprunts a été prise afin de tirer avantage de l'accès aux marchés. Le programme d'emprunt de 2024-2025 a été réalisé à un taux pondéré global inférieur à 4 %, avec des échéances allant de cinq à 30 ans.

L'amélioration de la situation sur le plan du déficit en 2024-2025 a permis à l'Ontario d'augmenter ses réserves de trésorerie, d'accroître ses liquidités et de bénéficier d'une souplesse en matière de financement pour les années à venir. Grâce à cette approche prudente, l'Ontario est en meilleure position quant aux prévisions d'emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, qui sont de 42,8 milliards de dollars, de 41,1 milliards de dollars et de 33,0 milliards de dollars.

Comme il avait été indiqué dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, l'Ontario actualise la présentation des frais d'intérêt afin de rendre la communication de l'information financière plus transparente. Les frais d'intérêt et les revenus d'intérêt seront désormais présentés séparément; ce changement est neutre sur le plan financier. En outre, le poste « Intérêt sur la dette » est rebaptisé « Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette » afin de rendre compte plus précisément des charges engagées pour exécuter un programme d'emprunt efficace et efficient.

En raison du changement dans la déclaration des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette, la nomenclature de deux des mesures de viabilité de la dette de l'Ontario sera modifiée. Le « ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus » s'appelle maintenant le « ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement », et le « ratio de la dette nette aux revenus » devient le « ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement ». Afin de pouvoir faire des comparaisons valables avec les chiffres des exercices précédents, le calcul reste inchangé, ce qui fera en sorte que les comparateurs demeurent les mêmes.

Changements apportés aux ratios utilisés dans le cadre de la stratégie de réduction du fardeau de la dette

Changements de terminologie dans le budget de 2025 par rapport au budget de 2024

Budget de 2024

- Ratio de la dette nette au PIB
- Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus
- Ratio de la dette nette aux revenus

Budget de 2025

- Pas de changement
- Ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement
- Ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement

On prévoit maintenant que le ratio de la dette nette au PIB s'établira à 36,3 % en 2024-2025, à 37,9 % en 2025-2026, à 38,9 % en 2026-2027 et à 38,6 % en 2027-2028. Le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario a atteint son plus bas niveau en 13 ans l'année dernière, et le plan de l'Ontario maintient ce ratio à un niveau se rapprochant du niveau le plus bas affiché depuis 2013-2014, à moyen terme.

On prévoit que le ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement (auparavant le ratio de la dette nette aux revenus) s'établira à 195 % en 2024-2025, à 211 % en 2025-2026, à 215 % en 2026-2027 et à 212 % en 2027-2028. Le ratio de 195 % pour 2024-2025 serait le plus bas enregistré depuis 2010-2011. L'Ontario a démontré sa capacité à ramener ce ratio sous la barre de 200 %, ce qu'il a fait successivement en 2023-2024 et 2024-2025. Bien que la conjoncture économique actuelle aura pour effet de temporairement hausser ce ratio, le gouvernement demeure résolu à atteindre de nouveau l'objectif fixé et a prouvé qu'il était en mesure de le faire.

Les frais d'intérêt de l'Ontario devraient s'élever à 15,2 milliards de dollars en 2024-2025, à 16,2 milliards de dollars en 2025-2026, à 17,0 milliards de dollars en 2026-2027 et à 17,8 milliards de dollars en 2027-2028. On prévoit que le ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement (auparavant le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus) s'établira à 5,8 % en 2024-2025, à 6,5 % en 2025-2026, à 6,7 % en 2026-2027 et à 6,8 % en 2027-2028. Malgré les hausses prévues des frais d'intérêt, le ratio se rapproche des ratios les plus bas affichés depuis les années 1980.

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à faire des investissements dans les immobilisations. L'Ontario continuera d'exécuter la plus grande partie de son programme d'emprunt sur les marchés publics à long terme au Canada et à l'échelle internationale.

Tableau 4.1

Programme d'emprunt de 2024-2025 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2024-2025		Perspectives à moyen terme			
	Budget de 2024	Variation depuis le budget de 2024	Chiffres provisoires ¹		2025-2026 2026-2027 2027-2028	
			2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Déficit/(Excédent)	9,8	(3,8)	6,0	14,6	7,8	(0,2)
Investissements provinciaux dans les immobilisations	17,7	(0,5)	17,2	23,1	23,7	20,1
Amortissement des immobilisations ²	(8,4)	(0,2)	(8,6)	(9,1)	(9,3)	(10,1)
Ajustements au calendrier des opérations de trésorerie et hors trésorerie	(2,6)	6,2	3,6	(3,1)	(3,4)	(4,3)
Prêts et investissements nets	(0,3)	0,8	0,5	1,2	(0,1)	–
Dette arrivant à échéance et rachats	28,0	–	28,0	33,1	26,9	27,5
Total des besoins en matière de financement	44,2	2,5	46,7	59,8	45,6	33,0
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(5,0)	–	(5,0)	(5,0)	(2,5)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de fin d'exercice ³	(1,0)	8,8	7,8	(12,0)	(2,0)	–
Total des besoins d'emprunt à long terme	38,2	11,3	49,5	42,8	41,1	33,0

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.

² À compter du budget de 2025, l'amortissement des immobilisations est inscrit à un poste séparé dans le présent tableau afin de refléter l'incidence croissante du plan d'immobilisations sur le programme d'emprunt.

³ À compter de 2024-2025, les emprunts anticipés seront inscrits dans l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de fin d'exercice.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

L'Ontario a contracté des emprunts à long terme de 49,5 milliards de dollars pour 2024-2025. Il s'agit d'un montant de 11,3 milliards de dollars supérieur à celui qui avait été prévu dans le budget de 2024, ou de 12,0 milliards de dollars supérieur à celui qui avait été prévu dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*. La décision de hausser les emprunts a été prise afin de tirer avantage de l'accès aux marchés. Le programme d'emprunt de 2024-2025 a été réalisé à un taux pondéré global inférieur à 4 %, avec des échéances allant de cinq à 30 ans. L'amélioration de la situation sur le plan du déficit en 2024-2025 a permis à l'Ontario d'augmenter ses réserves de trésorerie, d'accroître ses liquidités et de bénéficier d'une souplesse en matière de financement pour les années à venir. On prévoit que les emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 se chiffrent à 42,8 milliards de dollars, à 41,1 milliards de dollars et à 33,0 milliards de dollars.

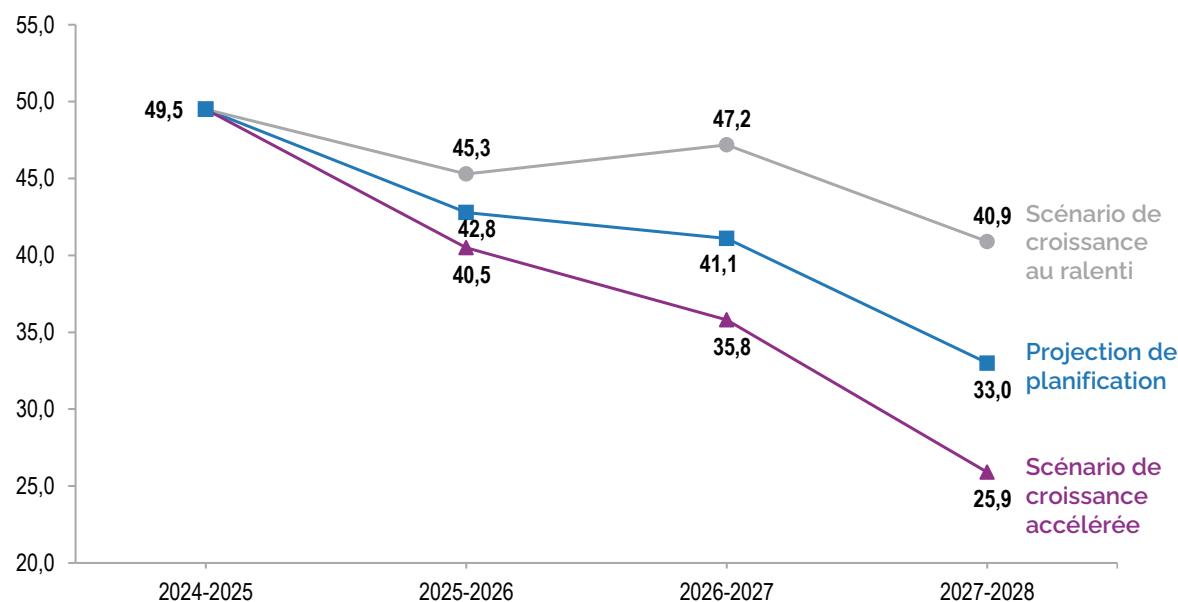
La trésorerie et les équivalents de trésorerie de fin d'exercice devraient baisser de 12,0 milliards de dollars en 2025-2026 et de 2,0 milliards de dollars en 2026-2027.

L'Ontario planifie d'augmenter ses emprunts à court terme de 5,0 milliards de dollars en 2025-2026. Cela lui permettra de réagir à la récente évolution de la demande des marchés à l'égard de ses titres de créances à court terme. On pourra ainsi maintenir la part de créances à court terme dans la fourchette des 5 à 7 % de l'encours total de la dette, comme cela a été le cas au cours des 10 dernières années.

Si d'autres scénarios économiques se matérialisaient, les besoins d'emprunt de l'Ontario pour les trois prochaines années changerait aussi (voir chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails et une description des autres scénarios possibles pour les perspectives à moyen terme). Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme diminueraient de 14,7 milliards de dollars au cours de la période de perspectives de trois ans, tandis que selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 16,5 milliards de dollars au cours de la même période.

Graphique 4.1 Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme

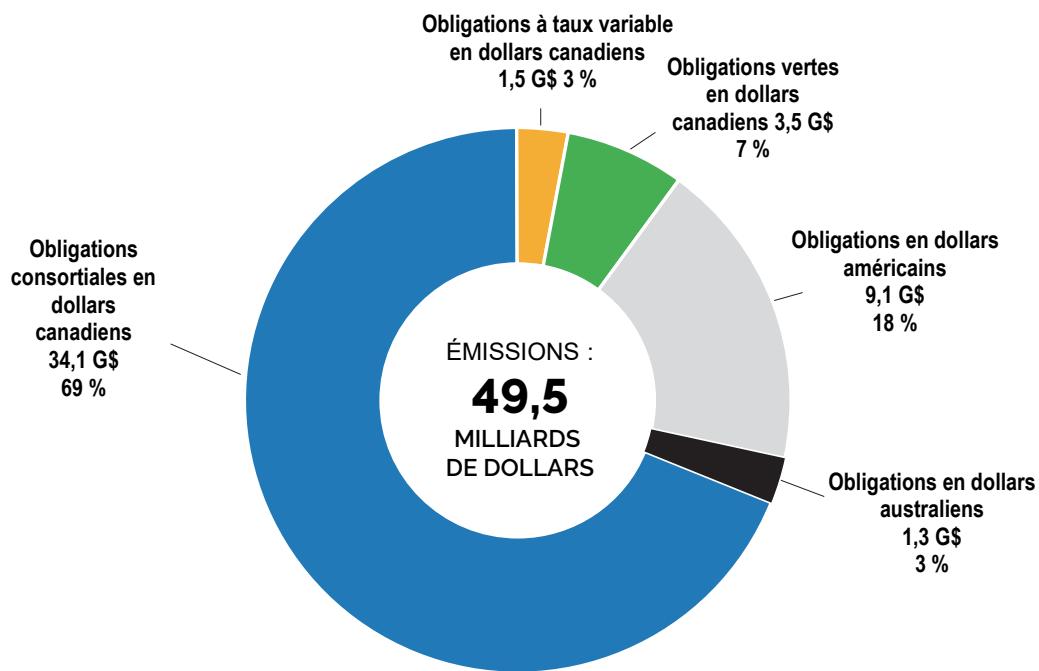
Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Environ 79 % des emprunts à long terme de 2024-2025 ont été contractés en dollars canadiens par l'entremise de 36 émissions d'obligations consortiales, d'une émission d'obligations à taux variable et de trois émissions d'obligations vertes. Cette proportion est conforme à la fourchette cible des emprunts de la province sur le marché intérieur pour l'exercice 2024-2025, soit entre 75 et 90 %. À la lumière de ce qui s'est passé globalement au cours des cinq derniers exercices, la fourchette de l'Ontario pour les emprunts sur le marché intérieur sera rajustée pour s'établir entre 70 et 85 % pour 2025-2026. Cette fourchette continuera d'être modifiée, au besoin, selon l'évolution de la demande des investisseurs sur les marchés de la dette en dollars canadiens et en devises.

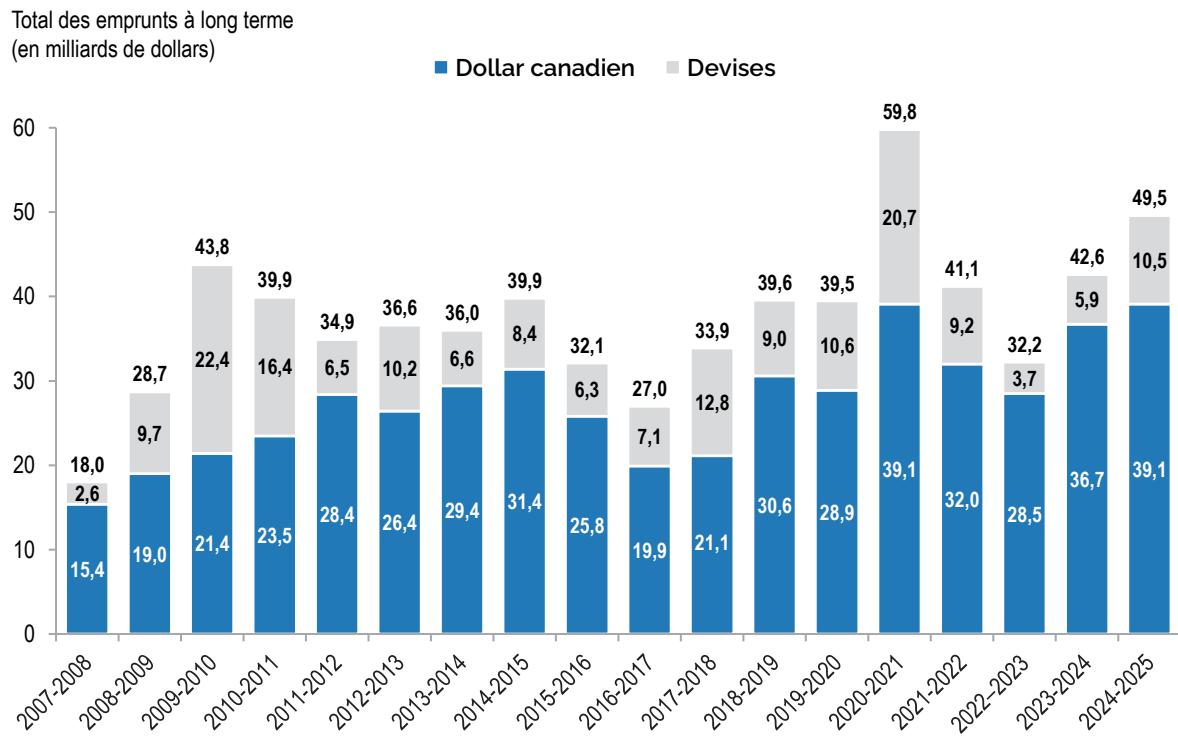
Graphique 4.2
Emprunts, 2024-2025



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Les emprunts en devises contribuent à réduire les coûts d'emprunt globaux de l'Ontario en poursuivant la diversification du bassin d'investisseurs de la province. Cette diversification permet à l'Ontario de maintenir son accès à du capital, même si les conditions du marché intérieur deviennent moins favorables. Environ 10,5 milliards de dollars, ou 21 %, des besoins d'emprunt à long terme de cette année ont été comblés en devises, surtout en dollars américains et en dollars australiens.

Graphique 4.3
Emprunts en dollars canadiens et en devises



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

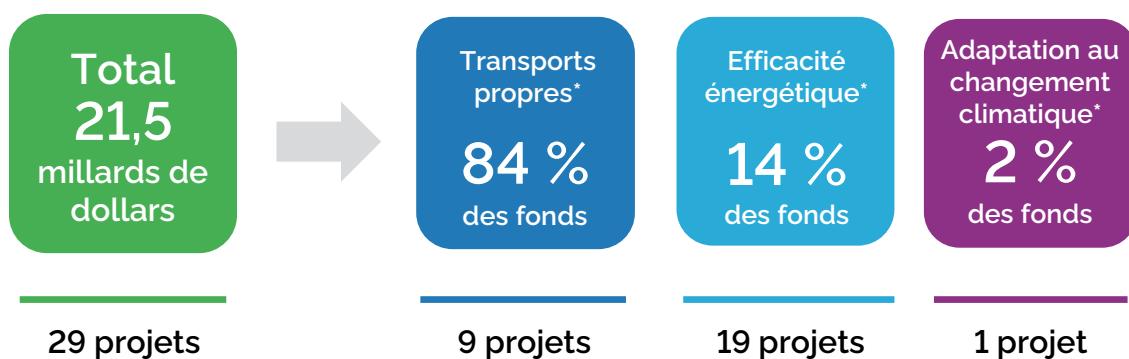
Source : Office ontarien de financement.

Cadre des obligations durables

Le programme des obligations vertes, qui s'inscrit dans le Cadre des obligations durables, est un élément central du programme d'emprunt de l'Ontario depuis 2014. Il constitue un important outil de financement des initiatives de transport en commun, de l'infrastructure résistant aux phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que des projets d'efficacité et de conservation énergétiques. Avec 18 émissions totalisant 21,5 milliards de dollars depuis 2014-2015 et 16,75 milliards de dollars actuellement en circulation, l'Ontario demeure le plus important et le plus fréquent émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens.

Graphique 4.4

Affectation des produits des obligations vertes par catégorie selon le Cadre



*Les données comprennent les obligations émises en vertu du Cadre des obligations vertes de 2014. Les catégories ont été mises à jour pour refléter celles contenues dans le Cadre pour les obligations durables de l'Ontario de 2024.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

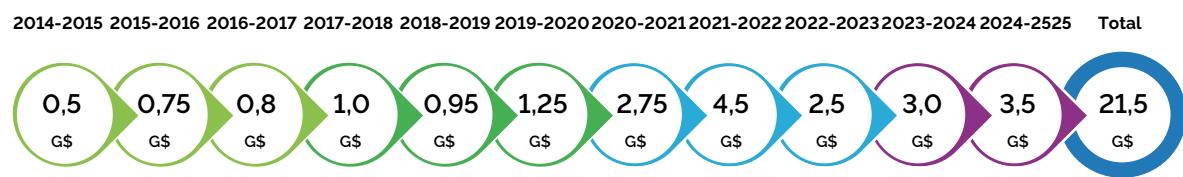
Source : Office ontarien de financement.

Le 30 janvier 2025, l'Ontario a procédé à l'émission d'obligations vertes d'une valeur de 1,25 milliard de dollars. Il s'agissait de la troisième émission d'obligations vertes en 2024-2025 – portant à 18 le nombre total d'émissions de ce type d'obligations – mais aussi de la quatrième émission en vertu du *Cadre pour les obligations durables de l'Ontario*. Cinq projets ont été sélectionnés pour recevoir du financement issu de la plus récente émission d'obligations vertes :

- expansion du réseau GO Transit;
- ligne Hazel McCallion de transport léger sur rail;
- ligne de métro Ontario;
- prolongement de la ligne de métro vers Scarborough;
- Programme ontarien pour la recharge des véhicules électriques (VE).

Il s'agissait de la première fois que l'Ontario émettait plus de deux séries d'obligations vertes dans un exercice. Fait à souligner, l'émission des obligations vertes d'une valeur de 1,0 milliard de dollars le 2 octobre 2024 constituait la première série d'obligations vertes à 30 ans par une province, ce qui nous permet de bénéficier d'une souplesse accrue sur le plan des échéances dans le marché intérieur des obligations vertes. L'Ontario prévoit continuer à exercer son leadership sur le marché des obligations vertes en dollars canadiens et, sous réserve des conditions du marché, émettra plusieurs séries d'obligations vertes durant chaque exercice, y compris en 2025-2026.

Graphique 4.5
Émissions d'obligations vertes de l'Ontario

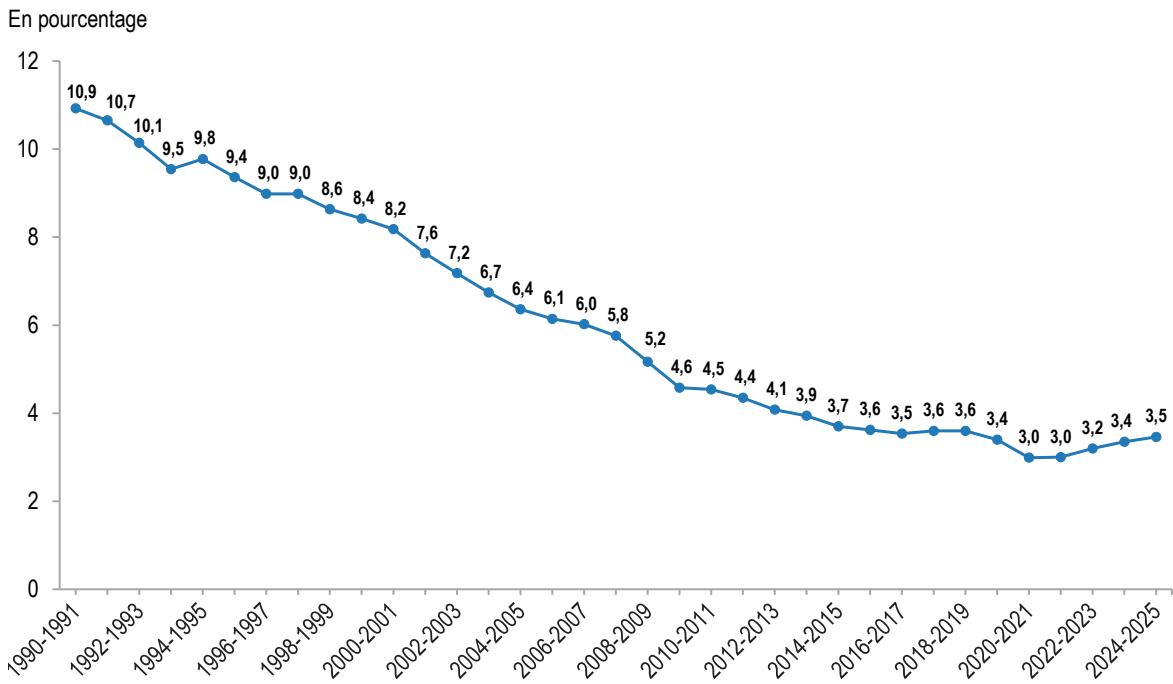


Source : Office ontarien de financement.

Coût de la dette

Les banques centrales du monde entier, dont la Banque du Canada et la Réserve fédérale des États-Unis, ont baissé les taux de financement à un jour. Toutefois, les taux d'intérêt à plus long terme, qui ont une incidence sur la majorité des emprunts de l'Ontario, sont restés relativement stables au cours des trois dernières années. L'Ontario s'emploie pour sa part à gérer les risques liés aux marchés des capitaux et à adapter les stratégies de gestion du risque lié aux taux d'intérêt afin de réduire au minimum l'incidence de l'évolution des conditions du marché sur l'intérêt et les autres frais du service de la dette. Il sera particulièrement important d'adopter une gestion adaptative du risque lié aux taux d'intérêt en 2025-2026, compte tenu de la réaction éventuelle des banques centrales et de l'incertitude économique mondiale entourant les tarifs douaniers. Le graphique 4.6 montre que depuis que l'Ontario a décidé de bloquer les taux à long terme et de prolonger l'échéance de sa dette après la crise financière mondiale de 2007-2008, le taux d'intérêt sur l'ensemble du portefeuille de la dette est resté à des niveaux plus bas d'un point de vue historique, en dépit de la hausse des taux d'intérêt sur le marché en général.

Graphique 4.6
Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale

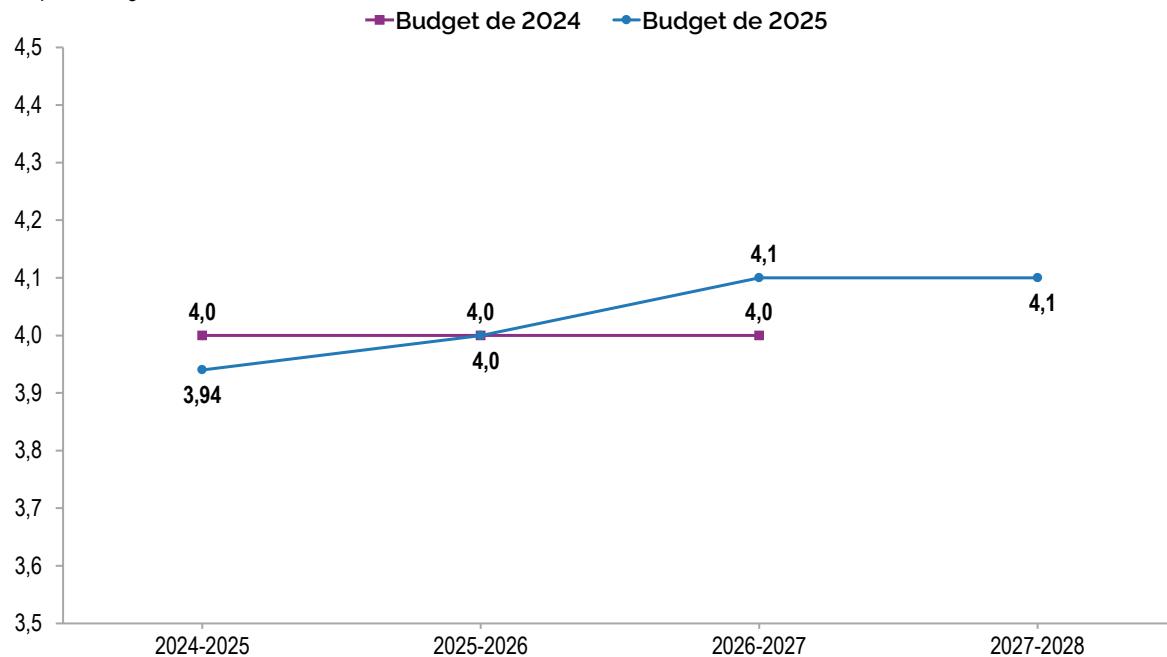


Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2023-2024) et Office ontarien de financement.

On estime actuellement que les coûts d'emprunt de l'Ontario pour 2024-2025 seront de 3,94 %, soit six points de base de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2024, comme l'illustre le graphique 4.7. Conformément aux prévisions du budget de 2024, les coûts d'emprunt pour 2025-2026 devraient rester les mêmes, tandis que ceux pour 2026-2027 et 2027-2028 devraient être légèrement supérieurs. On estime qu'une hausse ou une baisse de un point de pourcentage des taux d'intérêt, par rapport à ce qui est actuellement prévu, entraînerait une variation correspondante des coûts d'emprunt de l'Ontario d'environ 0,8 milliard de dollars au cours du premier exercice complet.

Graphique 4.7
Taux d'emprunts annuels moyens de l'Ontario prévus

En pourcentage



Source : Office ontarien de financement.

Comme il avait été indiqué dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, l'Ontario présente maintenant les revenus d'intérêt et de placement séparément, au poste des revenus. Par conséquent, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette seront plus élevées puisqu'elles seront présentées au brut, les revenus d'intérêt et de placement n'étant plus déduits de ce montant. Ce changement dans la présentation des chiffres est neutre sur le plan financier. L'intérêt et les autres frais du service de la dette demeurent la quatrième charge en importance de l'Ontario après la santé, l'éducation et les services sociaux.

Tableau 4.2

Comparaison des prévisions des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD)

(en milliards de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
IAFSD – montant brut				
Budget de 2025	15,2	16,2	17,0	17,8
Budget de 2024	16,5	16,7	17,0	–
IAFSD – montant net				
Budget de 2025	12,7	14,2	15,2	16,0
Budget de 2024	13,9	14,7	15,2	–

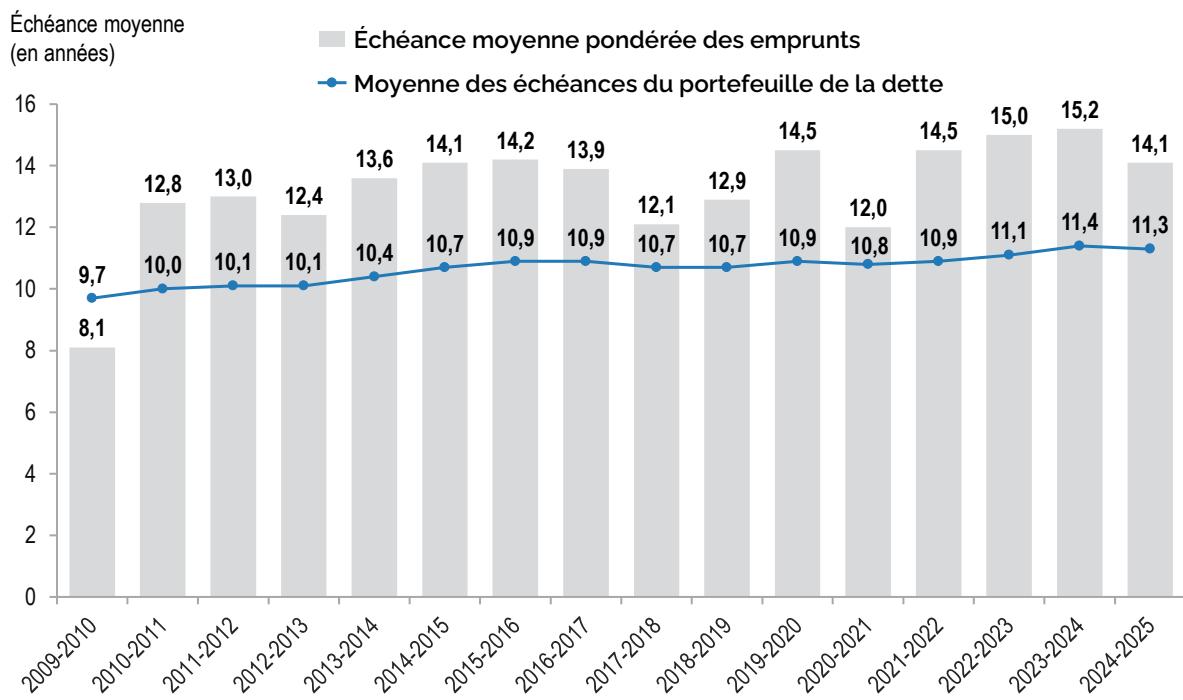
Source : Office ontarien de financement.

Échéance de la dette

L'Ontario a continué de reporter l'échéance de sa dette, lorsque la demande des investisseurs le permettait, afin de réduire le risque de refinancement futur. Cela permet également de protéger l'intérêt et les autres frais du service de la dette prévus à long terme contre les futures hausses des taux d'intérêt. Depuis 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 149,7 milliards de dollars, soit près du tiers de l'encours total de la dette, assorties d'échéances de 30 ans ou plus. Ce montant comprend 12,7 milliards de dollars en 2024-2025.

Ayant réussi à prolonger l'échéance de sa dette depuis la crise financière mondiale, l'Ontario bénéficie d'une marge de manœuvre pour gérer son important programme d'emprunt et le portefeuille de sa dette. Grâce à cet exercice, les répercussions sur l'intérêt et les autres frais du service de la dette à court et à moyen terme ont pu être atténuées. L'Ontario continuera à surveiller les marchés et modifiera sa stratégie entourant l'échéance de la dette en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et de la courbe des taux.

Graphique 4.8
Échéance moyenne pondérée des emprunts



Source : Office ontarien de financement.

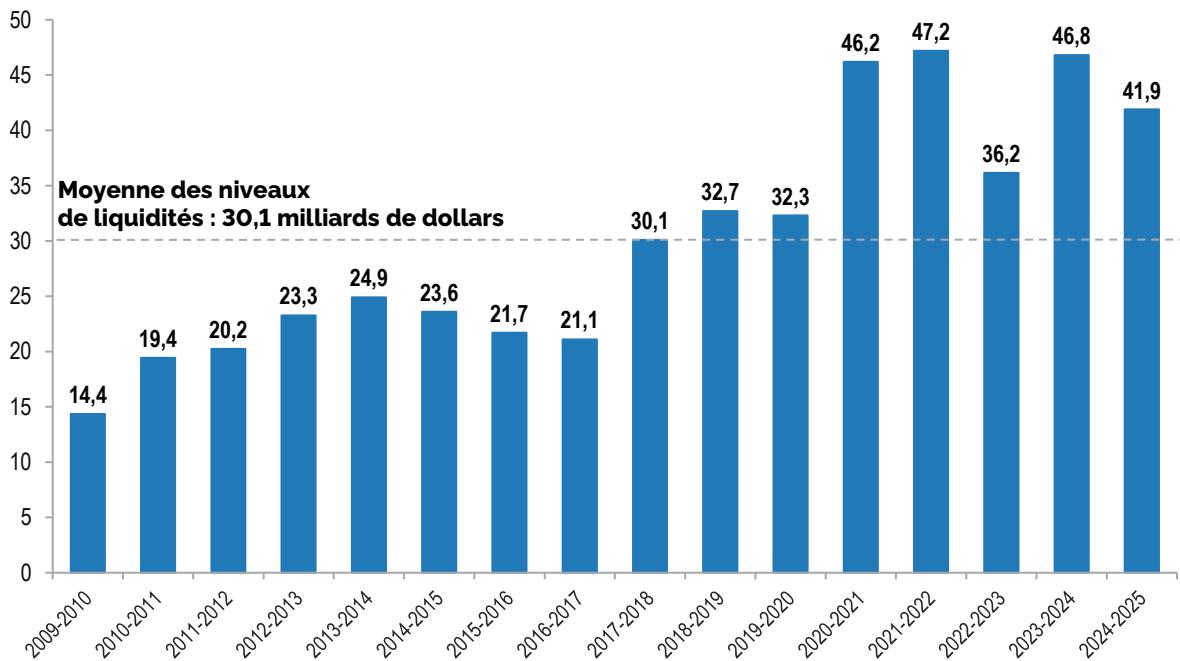
Assurer des niveaux de liquidités adéquats

L'Ontario s'efforce de maintenir un niveau optimal de réserves de trésorerie qui concilie les coûts potentiels de détention et la nécessité de disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu et pour être en mesure de réagir rapidement durant les périodes de ralentissement économique ou de difficultés financières. Avant 2025-2026, les taux d'intérêt à court terme ayant été plus élevés que les taux à long terme, les réserves de liquidités ont permis de réduire les frais d'intérêt et les autres frais du service de la dette, les placements à court terme ayant rapporté plus que le coût d'emprunt de la dette à long terme de l'Ontario. Bien que les taux à court et à long terme soient revenus à la normale, l'Ontario entend maintenir les récents niveaux de liquidités compte tenu de la volatilité qui règne au sein de l'économie et du marché.

Comme l'indique le graphique 4.9, les réserves de liquidités de l'Ontario s'établissaient en moyenne à 41,9 milliards de dollars en 2024-2025.

Graphique 4.9
Moyenne des niveaux de liquidités non affectées

En milliards de dollars



Source : Office ontarien de financement.

Stratégie de réduction du fardeau de la dette

Le gouvernement reste déterminé à réduire le fardeau de la dette et à assurer la viabilité des finances de l'Ontario. Par conséquent, l'Ontario a maintenu les objectifs établis dans le budget de 2023 et s'emploie à les atteindre à moyen terme. En outre, les mesures prises par l'Ontario pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici l'exercice 2027-2028 permettront de réaliser des progrès à l'égard de sa stratégie de réduction du fardeau de la dette.

L'Ontario rend la communication de l'information financière plus transparente en apportant trois changements clés à la présentation de ses frais d'intérêt et de ses revenus d'intérêt, ce qui a une incidence sur la terminologie utilisée dans le cadre de la stratégie de réduction du fardeau de la dette et des ratios y afférents :

- Comme cela avait été indiqué dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024* et pour se conformer aux normes comptables pour le secteur public, les frais d'intérêt et les revenus d'intérêt seront maintenant présentés séparément plutôt que d'être déduits les uns des autres. Ce changement est neutre sur le plan financier.
- Ce changement a entraîné la modification de la nomenclature de deux mesures de viabilité de la dette. Le « ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus » a été changé pour le « ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement », et le « ratio de la dette nette aux revenus » s'appelle maintenant le « ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement ». Afin de pouvoir faire des comparaisons valables avec les chiffres des exercices antérieurs, le calcul reste inchangé, ce qui fera en sorte que les facteurs de comparaison seront les mêmes. La nouvelle terminologie permet de mieux expliquer le calcul du ratio.
- Le poste « Intérêt sur la dette » est rebaptisé « Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette ». Ce nouveau nom rend compte plus précisément des charges engagées pour exécuter un programme d'emprunt efficace et efficient.

Progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de réduction du fardeau de la dette

La stratégie de réduction du fardeau de la dette est actualisée dans le budget de 2025. Elle vise toujours l'atteinte des objectifs fixés à moyen terme concernant les mesures de viabilité de la dette pertinentes. Ces objectifs sont revus annuellement, en tenant compte des conditions économiques et financières les plus récentes, pour s'assurer que l'Ontario progresse en vue de réduire le fardeau de la dette. Atteindre ces objectifs sur une base soutenue améliorerait la cote de solvabilité de l'Ontario et abaisserait ses coûts d'emprunt. La province aurait ainsi moins besoin d'argent pour rembourser l'intérêt sur la dette et pourrait affecter plus de ressources à d'autres priorités. Ces objectifs, inchangés depuis le budget de 2023, sont les suivants :

Ratio de la dette nette au PIB sous 40,0 %

Ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement sous 200 %

Ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement sous 7,5 %

Tableau 4.3

Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette

(en pourcentage)

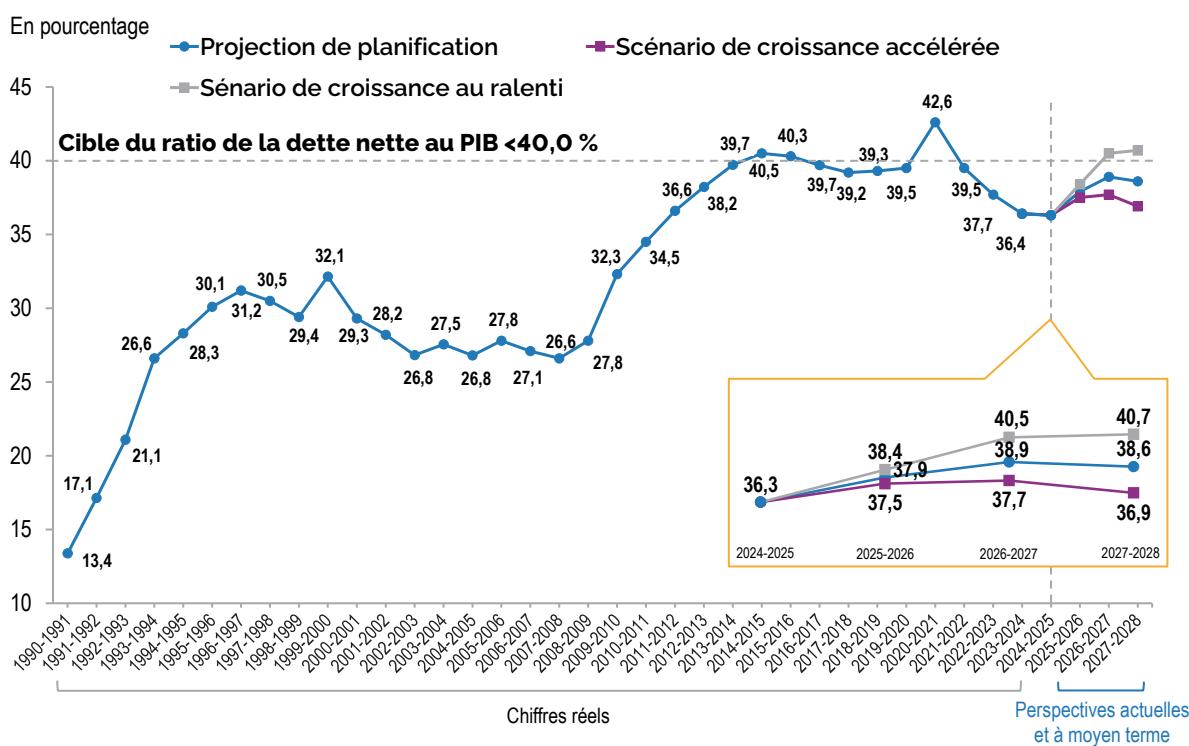
Objectifs	Budget de 2024	Budget de 2025	Budget de 2024	Budget de 2025
	Prévisions pour 2024-2025	Prévisions pour 2024-2025	Prévisions pour 2025-2026	Prévisions pour 2025-2026
Ratio de la dette nette au PIB	<40,0	39,2	36,3	39,5
Ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement	<200	214	195	211
Ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement	<7,5	6,8	5,8	6,8
				6,5

Source : Office ontarien de financement.

Le ratio de la dette nette au PIB mesure le rapport entre les obligations du gouvernement et sa capacité à s'en acquitter, ce qui illustre le fardeau de la dette du gouvernement en proportion de l'économie. Selon les projections, ce ratio s'établira à 36,3 % en 2024-2025, à 37,9 % en 2025-2026, à 38,9 % en 2026-2027 et à 38,6 % en 2027-2028. Bien que ce ratio demeure en deçà de l'objectif fixé, l'augmentation prévue au cours de la période de perspectives à moyen terme s'explique principalement par des déficits et des investissements dans les infrastructures plus élevés que prévu.

À moyen terme, il est prévu que le ratio de la dette nette au PIB restera inférieur à l'objectif de 40,0 %, signe que l'Ontario continue de réaliser des progrès pour réduire le fardeau de la dette tout en restant résolu à atteindre l'objectif initialement établi dans le budget de 2023. Le plan de l'Ontario maintient ce ratio à un niveau se rapprochant du niveau le plus bas affiché depuis 2013-2014, à moyen terme.

Graphique 4.10 Ratio de la dette nette au PIB



Nota : Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

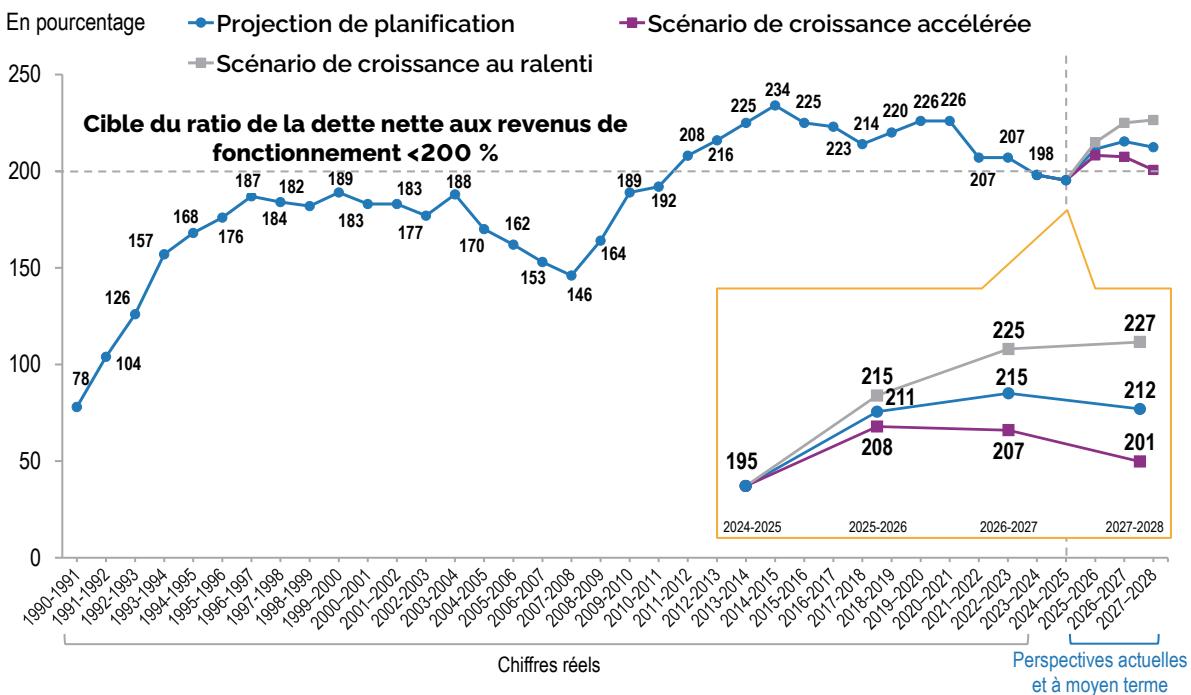
Le ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement est un indicateur du nombre d'années qu'il faudrait pour éliminer la dette si le gouvernement de l'Ontario consacrait la totalité de ses revenus annuels à son remboursement. Selon les projections, ce ratio s'établira à 195 % en 2024-2025, à 211 % en 2025-2026 et à 215 % en 2026-2027. En comparaison des chiffres du budget de 2024, selon les prévisions, ce ratio diminue de 18 points de pourcentage en 2024-2025 et demeure le même en 2025-2026 avant d'augmenter de six points de pourcentage en 2026-2027. Pour 2027-2028, on prévoit que le ratio s'établira à 212 %.

Ces tendances indiquent que, bien que le ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement augmente à moyen terme, il reste relativement conforme aux prévisions du budget de 2024.

L'objectif de l'Ontario concernant le ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement est de le maintenir à moins de 200 %. En tenant compte de la tendance concernant la croissance de la dette nette et des revenus au-delà d'une perspective à moyen terme, ce ratio devrait atteindre 200 % d'ici 2031-2032 ou aussi tôt qu'en 2028-2029 si le scénario de croissance accélérée se matérialisait.

Graphique 4.11

Ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement (auparavant appelé Ratio de la dette nette aux revenus)



Nota : Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.

Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2023-2024) et Office ontarien de financement.

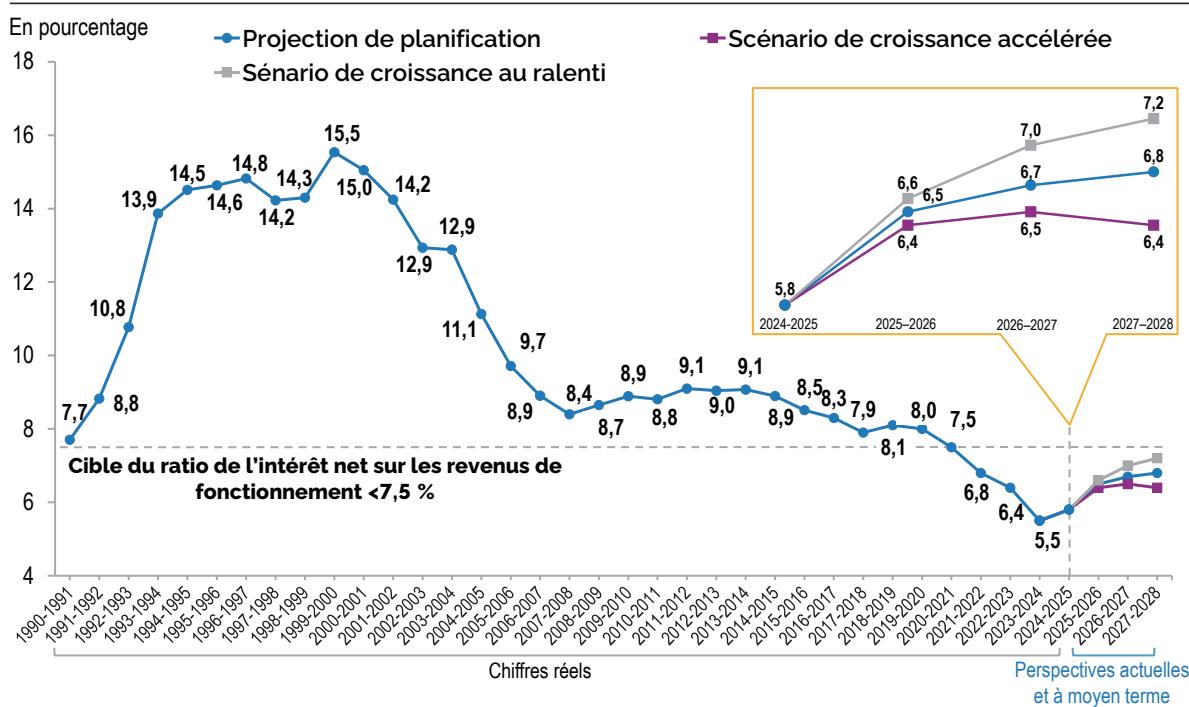
Le ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement montre combien l'Ontario doit consacrer à l'intérêt pour chaque dollar de revenus qu'il reçoit. Selon les projections, ce ratio s'établira à 5,8 % en 2024-2025, à 6,5 % en 2025-2026 et à 6,7 % en 2026-2027. En comparaison des chiffres du budget de 2024, ce ratio a diminué de 1,0 et 0,3 point de pourcentage pour 2024-2025 et 2025-2026 et demeure le même en 2026-2027. Pour 2027-2028, on prévoit que le ratio s'établira à 6,8 %.

L'Ontario continue de réaliser des progrès quant au ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement et devrait atteindre son objectif de rester en deçà de 7,5 % à moyen terme. Ce ratio demeure près des niveaux les plus bas atteints depuis les années 1980.

Un ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement plus bas permet d'affecter des ressources à d'autres priorités.

Graphique 4.12

Ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement (auparavant appelé Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus)



Nota : Voir le chapitre 3 : *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour des précisions sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.

Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2023-2024) et Office ontarien de financement.

Tableaux financiers consolidés

Tableau 4.4

Dette nette et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires ¹	Plan			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Dette²						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations ³	381 492	399 628	403 398	417 308	440 319	450 637
Bons du Trésor	24 097	22 301	22 276	22 536	22 303	27 303
Billets de trésorerie américains ³	–	1 735	460	–	5 233	5 233
Infrastructure Ontario (IO) ⁴	300	300	300	300	300	300
Autre	250	231	217	202	186	169
Total – Dette contractée sur les marchés publics	406 139	424 195	426 651	440 346	468 341	483 642
Dette interne	9 318	8 766	8 678	7 956	6 780	6 164
Dette brute	415 457	432 961	435 329	448 302	475 121	489 806
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(11 122)	(7 098)	(10 154)	(6 125)	(12 549)	–
Moins : Escargots, primes et commissions non amortis ⁶	–	–	(3 376)	(4 544)	(4 361)	–
Dette totale	404 335	425 863	421 799	437 633	458 211	489 806
Autres (actifs)/passifs financiers nets ⁷	(44 396)	(54 729)	(38 554)	(48 080)	(51 538)	(51 900)
Dette nette du secteur parapublic	12 562	11 708	16 561	18 416	21 447	22 847
Dette nette	372 501	382 842	399 806	407 969	428 120	460 753
Actifs non financiers ⁸	(134 270)	(144 682)	(153 799)	(163 660)	(177 815)	(195 839)
Déficit accumulé	238 231	238 160	246 007	244 309	250 305	264 914

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2025 pour l'exercice 2024-2025.² Y compris la dette contractée par l'Ontario et tous les organismes du gouvernement, dont la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).³ Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Ils tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.⁴ La dette d'IO se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. La dette d'IO n'est pas garantie par l'Ontario.⁵ L'Ontario possède sa propre dette principalement pour réduire les liquidités nécessaires au remboursement d'importants titres de créance arrivant à échéance, généralement en juin. Pour l'exercice 2025-2026, la province n'a actuellement pas d'avoirs conséquents en prévision de l'échéance de titres de créance.⁶ Depuis le 1^{er} avril 2022, l'Ontario a adopté les nouvelles Normes comptables pour le secteur public (NCSP) pour les instruments financiers sur une base prospective. Les escargots et les primes non amortis sont dorénavant amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Il n'y a aucune prévision à cet effet pour 2025-2026.⁷ Les autres (actifs)/passifs financiers nets comprennent la trésorerie et les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques contrebalancés par les créateurs, les charges à payer, les revenus et les apports en capital reportés, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, ainsi que d'autres passifs.⁸ Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de l'Ontario, incluant celles du secteur parapublic.

Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 4.5

Perspectives à moyen terme : dette nette et déficit accumulé
(en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Dette totale	489 806	506 879	512 510
Autres (actifs)/passifs financiers nets	(51 900)	(42 657)	(35 938)
Dette nette du secteur parapublic	22 847	22 810	25 166
Dette nette	460 753	487 032	501 738
Actifs non financiers	(195 839)	(214 338)	(229 269)
Déficit accumulé	264 914	272 694	272 469

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario



Annexe

Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Aperçu

La présente annexe contient des renseignements détaillés sur certaines mesures fiscales et d'autres initiatives législatives proposées dans le budget.

Bonifier et élargir le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario

Le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario est un crédit d'impôt remboursable de 10 % dont peuvent se prévaloir les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) qui font des investissements admissibles en Ontario. Les investissements admissibles comprennent les dépenses engagées pour construire, rénover ou acquérir des bâtiments utilisés pour la fabrication ou la transformation ainsi que celles engagées pour la machinerie et le matériel utilisés pour la fabrication ou la transformation des biens en Ontario.

Le crédit est offert pour les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars dans une année d'imposition relativement aux investissements en capital pour les immeubles qui sont devenus prêts à être mis en service le 23 mars 2023 ou après cette date, ainsi que pour la machinerie et le matériel utilisés dans la fabrication ou la transformation et acquis et devenus prêts à être mis en service le 23 mars 2023 ou après cette date.

Les dépenses admissibles s'appliquent aux immobilisations des catégories 1 ou 53 aux fins de la déduction pour amortissement (DPA). Après 2025, les investissements admissibles comprendraient les dépenses relatives à la machinerie et à l'équipement de la catégorie 43(a) aux fins de la DPA utilisés pour fabriquer ou transformer des marchandises destinées à la vente ou à la location.

Bonification du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario

L'Ontario propose d'accroître pour une période temporaire le taux du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario. L'augmentation proposée permettrait aux entreprises admissibles de demander un crédit de 15 % au lieu du crédit actuel de 10 %.

Le crédit bonifié s'appliquerait aux dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars dans une année d'imposition, relativement à des investissements en capital déterminés. Les machines et le matériel utilisés pour la fabrication ou la transformation devraient être acquis et devenir prêts à être mis en service dans l'année d'imposition de la société admissible, et pendant la période débutant le 15 mai 2025 et se terminant avant le 1^{er} janvier 2030. Les investissements en capital dans des immeubles utilisés pour la fabrication ou la transformation devraient devenir prêts à être mis en service dans l'année d'imposition de la société admissible et pendant la période débutant le 15 mai 2025 et se terminant avant le 1^{er} janvier 2030.

L'expression « prêt à être mis en service » renvoie aux règles énoncées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) qui permettent d'établir l'année d'imposition dans laquelle un contribuable peut commencer à se prévaloir de la DPA pour des biens amortissables.

La législation pertinente pour mettre en œuvre cette mesure sera incluse dans un projet de loi qui sera déposé à l'automne 2025 après le dépôt du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*.

Élargissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario

Le gouvernement propose d'élargir le soutien offert à l'industrie manufacturière de l'Ontario en fournissant une version non remboursable du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario qui serait offerte aux entreprises admissibles qui ne sont pas des SPCC.

L'élargissement proposé du crédit d'impôt prendrait la forme d'un nouveau crédit d'impôt sur le revenu des sociétés non remboursable de 15 % pour les investissements en capital dans les immeubles, la machinerie et l'équipement utilisés pour la fabrication ou la transformation en Ontario. Le crédit d'impôt serait temporaire et s'appliquerait aux investissements admissibles faits le 15 mai 2025 ou après cette date, et avant le 1^{er} janvier 2030.

Sociétés admissibles

Le crédit serait offert à certaines sociétés qui ne sont pas des SPCC et qui font des investissements admissibles en Ontario et ont un établissement permanent en Ontario.

Aux fins de ce crédit d'impôt, un établissement permanent s'entend d'une installation fixe d'affaires, y compris un bureau, une usine ou un atelier.

Investissements admissibles

Les investissements admissibles seraient les dépenses faites au titre de certains biens appartenant à la catégorie 1 ou à la catégorie 53 (ou la catégorie 43(a) après 2025) aux fins de la DPA.

- **Biens de la catégorie 1 :** Les investissements admissibles dans la catégorie 1 comprendraient les dépenses engagées pour construire, rénover ou acquérir des bâtiments utilisés pour la fabrication ou la transformation de biens en Ontario prêts à être mis en service le 15 mai 2025 ou après cette date, mais avant le 1^{er} janvier 2030. Pour qu'un bâtiment soit admissible comme bâtiment utilisé pour la fabrication ou la transformation, 90 % de sa surface utile doit servir à des fins de fabrication ou de transformation en Ontario à la fin de l'année d'imposition de la société, et il doit être admissible à la DPA supplémentaire de 6 % autorisée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- **Biens de la catégorie 53 :** Les investissements admissibles dans la catégorie 53 comprendraient les dépenses relatives à la machinerie et à l'équipement utilisés pour fabriquer ou transformer des marchandises en Ontario. La machinerie et l'équipement devraient être acquis et devenir prêts à être mis en service le 15 mai 2025 ou après cette date, mais avant le 1^{er} janvier 2030.
Nota : Après 2025, les investissements admissibles comprendraient les dépenses relatives à la machinerie et à l'équipement de la catégorie 43(a) utilisés pour fabriquer ou transformer des marchandises destinées à la vente ou à la location.

L'expression « prêt à être mis en service » renvoie aux règles énoncées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) qui permettent d'établir l'année d'imposition dans laquelle un contribuable peut commencer à se prévaloir de la DPA pour des biens amortissables.

Report

Le crédit d'impôt comprendrait une disposition permettant le report des crédits non remboursables qui n'ont pas été utilisés pour les appliquer aux impôts payables jusqu'à 10 années d'imposition subséquentes.

Limite des investissements admissibles

Le crédit d'impôt s'appliquerait aux investissements admissibles jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars durant une année d'imposition et serait calculé au prorata pour une année d'imposition abrégée. Un groupe associé de sociétés serait assujetti au plafond de 20 millions de dollars.

La législation pertinente pour mettre en œuvre cette mesure sera incluse dans un projet de loi qui sera déposé à l'automne 2025 après le dépôt du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*.

Accroître l'intégrité et l'efficacité du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario

Le gouvernement propose également des modifications au crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario afin d'en améliorer l'intégrité et l'efficacité. Le gouvernement demanderait le remboursement du crédit dans des circonstances déterminées. Cette amélioration permettrait de cibler le crédit d'impôt et ferait en sorte qu'il continue de soutenir les investissements admissibles en Ontario.

Une disposition de soutien à la récupération s'appliquerait lorsque les immobilisations admissibles visées par le crédit sont vendues ou converties à des fins autres que la fabrication ou la transformation, ou encore lorsqu'elles sont retirées de l'Ontario dans un délai de cinq ans.

Le montant du remboursement correspondrait au moindre des montants suivants :

- soit la valeur totale du crédit,
- soit le montant du crédit lié à la valeur de l'immobilisation au moment pertinent.

Ce faisant, si une société achetait un bien et que, dans un délai de cinq ans, elle le vendait, le convertissait ou le sortait de l'Ontario, une partie du crédit d'impôt serait recouvrée selon la valeur du bien à ce moment et son coût initial.

La modification s'appliquerait aux immobilisations admissibles ayant été vendues, converties à des fins autres que la fabrication ou la transformation, ou retirées de l'Ontario le 15 mai 2025 ou après cette date. La loi nécessaire pour mettre en œuvre cette mesure sera incluse dans un projet de loi qui accompagne le présent budget.

Examen de l'efficacité du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario

Le gouvernement est tenu de procéder à un examen du crédit d'impôt tous les trois ans. Dans le cadre de ces examens, le gouvernement évaluera l'efficacité, le fardeau en matière d'observation de la loi ainsi que les coûts administratifs du crédit d'impôt. Sous réserve des résultats des examens, et pour cibler le soutien relatif aux investissements pendant la période d'incertitude commerciale actuelle, le gouvernement propose que le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario prenne fin le 1^{er} janvier 2030.

Établissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans les chemins de fer d'intérêt local

Le gouvernement mettra en place un nouveau crédit d'impôt temporaire pour l'investissement dans les chemins de fer d'intérêt local. Il s'agirait d'un crédit d'impôt destiné aux entreprises remboursable à hauteur de 50 % et applicable aux dépenses en capital et en main-d'œuvre liées à l'entretien des chemins de fer. Le crédit serait limité à 8 500 \$ par mille de voie ferrée en Ontario et applicable aux dépenses admissibles faites le 15 mai 2025 ou après cette date, et avant le 1^{er} janvier 2030.

Sociétés admissibles

Le crédit serait offert aux entreprises titulaires d'un permis provincial en vertu de la *Loi de 1995 sur les chemins de fer d'intérêt local* (Ontario) ou fédéral (catégories II et III) en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* (Canada) et qui font des dépenses admissibles et ont un établissement permanent en Ontario. Cela exclurait les réseaux urbains de transport en commun sur rail et les chemins de fer industriels.

Investissements admissibles

Les investissements de capitaux admissibles seraient les dépenses faites en Ontario pour certaines immobilisations ferroviaires comprises dans les catégories 1, 3 ou 13 aux fins de la DPA ainsi que pour les dépenses liées à la main-d'œuvre pour l'entretien relatif aux voies ferrées.

Biens de la catégorie 1

Les investissements admissibles des catégories 1(a), (c), (h), (i) et (j) faits par une entreprise admissible de l'Ontario comprendraient les dépenses liées aux voies ferrées pour l'entretien des voies et de certaines structures, comme les ponts et les tunnels connexes à la voie ferrée. Ces dépenses devraient avoir été engagées le 15 mai 2025 ou après cette date, et avant le 1^{er} janvier 2030.

Biens de la catégorie 3

Les investissements admissibles de la catégorie 3(d) faits par une société admissible de l'Ontario comprendraient les dépenses liées aux ponts à chevalets des chemins de fer d'intérêt local. Ces dépenses doivent être engagées le 15 mai 2025 ou après cette date, et avant le 1^{er} janvier 2030.

Biens de la catégorie 13

Les investissements admissibles dans la catégorie 13 faits par une société admissible de l'Ontario comprendraient certaines dépenses liées aux voies ferrées pour les améliorations ou les modifications faites à un bien loué qui sont, par définition, des dépenses en immobilisations, autres que les améliorations ou modifications qui font partie d'un immeuble ou d'une structure. Ces dépenses devraient être faites le 15 mai 2025 ou après cette date, et avant le 1^{er} janvier 2030.

Dépenses liées à la main-d'œuvre

Les dépenses admissibles liées à la main-d'œuvre engagées par une société admissible doivent être directement liées à l'entretien des voies ferrées. Cela comprend les dépenses liées à des particuliers qui sont résidents de l'Ontario pour le travail accompli en Ontario relativement à l'entretien des voies ferrées. Ces dépenses devraient être engagées le 15 mai 2025 ou après cette date, et avant le 1^{er} janvier 2030.

La législation pertinente pour mettre en œuvre cette mesure sera incluse dans un projet de loi qui sera déposé à l'automne 2025 après le dépôt du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*.

Réduction permanente des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants

Le 1^{er} juillet 2022, le gouvernement de l'Ontario réduisait temporairement le taux de la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et celui de la taxe sur les carburants (diesel) de 5,3 cents le litre. Ces taxes sont actuellement de 9 cents le litre. Ces allégements doivent prendre fin le 30 juin 2025, les taux revenant alors à 14,7 cents le litre pour l'essence et à 14,3 cents le litre pour les carburants.

Pour continuer de fournir un allégement aux ménages et aux entreprises en Ontario, le gouvernement dépose un projet de loi qui modifierait la *Loi de la taxe sur l'essence* et la *Loi de la taxe sur les carburants* pour maintenir de façon permanente le taux provincial des taxes sur l'essence et les carburants à 9 cents le litre. Ce changement entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Élimination de la taxe sur le propane utilisé dans les véhicules routiers immatriculés

Le gouvernement dépose des modifications à la *Loi de la taxe sur l'essence* et à la *Loi de la taxe sur les carburants* et proposerait des modifications aux règlements pour éliminer la taxe sur le propane utilisé dans les véhicules routiers immatriculés à compter du 1^{er} juillet 2025.

L'utilisation des véhicules alimentés au propane diminue continuellement, et on prévoit que cette tendance se maintiendra. L'élimination de la taxe sur le propane utilisé dans les véhicules routiers immatriculés devrait se traduire par des économies concernant le paiement de la taxe, particulièrement pour les petites entreprises.

Dans les semaines à venir, le ministère des Finances donnera des précisions aux percepteurs actuels et aux entreprises pour expliquer comment faire une transition en douceur en vue de l'élimination de la taxe sur le propane.

Proposition de crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité

Le gouvernement propose un nouveau crédit d'impôt remboursable pour aider les familles de l'Ontario à assumer les dépenses médicales admissibles liées au traitement de l'infertilité, à compter de l'année d'imposition 2025. Le crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité fournirait aux familles de l'Ontario un soutien représentant 25 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 20 000 \$, ce qui représenterait un crédit d'impôt maximum de 5 000 \$ par année. Les résidents de l'Ontario admissibles pourraient demander ce crédit au moment de produire leur déclaration de revenus et de prestations, même s'ils n'ont pas d'impôt sur le revenu à payer.

Le crédit proposé serait fondé sur les frais médicaux admissibles en vertu du crédit d'impôt actuel pour frais médicaux liés au traitement et à la préservation de la fertilité ainsi qu'à la grossesse pour autrui. Il pourrait être demandé en plus des crédits d'impôt existants pour frais médicaux non remboursables du gouvernement fédéral et de l'Ontario pour les mêmes dépenses admissibles.

Les dépenses admissibles liées à la fertilité seraient celles que la personne ou son époux/épouse ou son conjoint/sa conjointe de fait paierait pour concevoir un enfant, à compter de 2025. Pour être admissible à ce crédit, les dépenses ne doivent pas avoir été remboursées ou ne le seront pas (p. ex., par l'entremise d'une assurance). Si une partie des dépenses a été ou sera remboursée, la partie non remboursée pourra être admissible. Les dépenses admissibles comprendraient également certaines dépenses médicales payées à une mère porteuse ou en son nom pour le contribuable qui devient parent.

Les dépenses admissibles liées à la fertilité seraient généralement les mêmes que celles liées au crédit d'impôt pour frais médicaux de l'Ontario, dans la mesure où elles ont été faites pour des produits ou des services fournis entièrement au Canada. Les dépenses admissibles pourraient comprendre ce qui suit :

- les frais payés à un médecin ou à un hôpital public ou privé pour la conception d'un enfant;
- les médicaments relatifs à la fertilité prescrits pas un médecin;
- les frais payés à un médecin ou une clinique de fertilité pour une procédure de procréation assistée telle que l'insémination artificielle ou la fécondation in vitro; ces dépenses peuvent comprendre le coût de la congélation des ovules et des embryons (y compris l'entreposage);
- les montants payés à une clinique de fertilité ou une banque de dons au Canada pour obtenir du sperme ou des ovules comme aide à la conception d'un enfant par la personne, son époux ou son épouse ou son conjoint ou sa conjointe de fait, ou encore les montants payés à une mère porteuse pour la personne;
- les frais liés aux services d'une clinique de fertilité;
- le montant payé pour une insémination intra-utérine;
- les frais de déplacement à assumer pour le traitement de l'infertilité, compte tenu de certaines conditions.

Pour en savoir davantage sur les règles, notamment sur les frais médicaux admissibles, les déclarants peuvent consulter les publications de l'Agence du revenu du Canada et la législation fédérale et provinciale.

Améliorer l'accès aux renseignements sur l'évaluation foncière

Dans le cadre de l'examen en cours du système d'évaluation et d'imposition foncières, le gouvernement a examiné les possibilités d'améliorer l'accès aux renseignements sur l'évaluation foncière. Dans la foulée, les mesures suivantes sont prises :

- dépôt d'une loi qui permettrait à la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) d'envoyer les avis d'évaluation foncière aux propriétaires par voie électronique plutôt que par la poste seulement, à partir de 2026;
- dépôt d'une loi en vertu de laquelle un pouvoir réglementaire serait créé pour faciliter l'utilisation accrue par les municipalités des renseignements sur les évaluations foncières de la MPAC, à des fins de recherche ou pour répondre à des besoins opérationnels.

En outre, on évalue actuellement d'éventuels outils pour aider les municipalités à gérer leur assiette d'évaluation foncière. Le travail a aussi été amorcé avec la MPAC pour l'élaboration de plans visant à lui permettre de fournir un accès centralisé en ligne aux renseignements sur le rôle d'évaluation pour que les personnes n'aient plus à se présenter aux bureaux municipaux pour accéder à ces renseignements.

Fournir aux entreprises d'autres services fiscaux plus simples par voie numérique

Dans le budget de 2023, le gouvernement a fait état de plans visant à bonifier et à simplifier le système d'administration des taxes et des impôts de l'Ontario dans le but de moderniser et d'améliorer l'expérience client et de faciliter les interactions qui se font par différents canaux numériques. Le gouvernement explore également des moyens de s'assurer que les programmes fiscaux sont justes et efficaces, d'encourager la conformité volontaire et de s'assurer que les coûts liés à la conformité demeurent bas pour les entreprises. Des progrès sont déjà réalisés pour trouver des moyens de réduire les tracasseries administratives auxquelles font face les groupes de clients, par exemple grâce à la proposition d'éliminer la taxe sur le propane contenue dans le présent budget. On explore également d'autres occasions de réduire le fardeau des entreprises, en passant en revue les programmes fiscaux actuels dans le but d'améliorer l'efficacité administrative et de contribuer à garder les coûts bas.

En outre, le gouvernement continue de faire des progrès en ce qui a trait à la prestation de services numériques simples et sécurisés pour aider les entreprises de l'Ontario à s'acquitter de leurs responsabilités fiscales. Grâce aux mises à niveau en cours des services numériques, les entreprises de l'Ontario peuvent faire des paiements sécurisés, déposer des documents facilement et gérer leurs comptes fiscaux à partir de n'importe quel appareil. Les améliorations apportées aux renseignements en ligne concernant les services et programmes fiscaux de l'Ontario permettent aux personnes de trouver et de comprendre les renseignements dont elles ont besoin.

L'investissement dans la technologie et les outils numériques simplifie les processus d'administration des taxes et des impôts et permet aux entreprises de l'Ontario d'économiser temps et argent. Le gouvernement continuera d'élargir la prestation de services numériques et d'investir dans plus d'options en ligne pour les processus qui nécessitent actuellement des documents papier, la livraison postale ou les visites en personne.

Soutien au congé de taxe de vente harmonisée fédéral

Le gouvernement de l'Ontario a accepté avec plaisir de collaborer avec le gouvernement fédéral relativement au congé de la taxe de vente harmonisée (TVH) pendant la période du 14 décembre 2024 au 15 février 2025. L'Ontario a fourni 885 millions de dollars pour soutenir la suspension temporaire de la taxe, en collaborant avec le gouvernement fédéral pour supprimer la portion provinciale de la TVH sur divers produits.

Mettre en œuvre les changements aux taxes, aux majorations de prix et aux droits applicables à l'alcool

En 2024, le gouvernement a entrepris un examen des taxes, des majorations de prix et des droits applicables aux boissons alcooliques afin de favoriser un marché plus concurrentiel et plus moderne. L'Ontario mettra en œuvre plusieurs changements à court terme dans le cadre du travail continu visant à moderniser le marché de l'alcool et le rendre plus concurrentiel.

Réduire le taux de la taxe de base sur les spiritueux

Les taxes sur les spiritueux s'appliquent aux spiritueux produits par les fabricants (distillateurs) et vendus dans un magasin de vente au détail (distillerie) en Ontario. Les taxes sur les spiritueux comprennent la taxe de base, la taxe sur le volume et la taxe écologique applicable aux contenants non réutilisables dans lesquels les spiritueux sont vendus, selon le cas.

Le gouvernement dépose une loi qui, si elle est adoptée, modifiera la *Loi de 1996 sur la taxe sur l'alcool* afin de réduire la taxe de base applicable aux spiritueux pour la faire passer de 61,5 % à 30,75 %, à compter du 1^{er} août 2025.

Réduire la taxe de base et les taux de majoration de prix de la Régie des alcools de l'Ontario applicables à la bière produite par des microbrasseurs

Les taxes sur la bière et les majorations respectives de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) applicables à la bière comprennent la taxe/majoration de base, la taxe/redevance sur le volume de bière et la taxe/redevance écologique sur les contenants non réutilisables dans lesquels la bière est vendue, selon le cas.

La bière fabriquée par des microbrasseurs bénéficie d'un taux de la taxe/majoration de base qui est inférieur au taux de la taxe/majoration de base applicable à la bière faite par d'autres fabricants de bière. Les fabricants peuvent être qualifiés de microbrasseurs pour une année de vente s'ils remplissent certaines conditions, notamment si leur production mondiale (y compris la production mondiale de leurs sociétés affiliées) au cours de l'année civile antérieure est de 49 000 hectolitres au maximum.

Le gouvernement dépose une loi qui modifierait la *Loi de 1996 sur la taxe sur l'alcool* visant à réduire davantage les taux d'imposition de base de la bière applicables à la bière fabriquée par des microbrasseurs en Ontario. Les taux passeraient de 35,96 cents le litre à 17,98 cents le litre dans le cas de la bière pression et de 39,75 cents le litre à 19,88 cents le litre pour les bières autres que la bière pression, à compter du 1^{er} août 2025.

Pour faciliter la conformité, une règle transitoire prévoit que si la bière vendue à un acheteur était reçue par un perceiteur avant le 1^{er} août 2025 puis vendue à l'acheteur le 1^{er} août 2025 ou après cette date, la taxe de base que l'acheteur devrait payer relativement à la bière serait calculée au taux de base de la taxe en vigueur le 31 juillet 2025.

Le ministre émettrait une directive exigeant que la LCBO réduise sa majoration en fonction des réductions des taux de taxe.

Accroître la flexibilité et la certitude pour les microbrasseurs

Pour être reconnu comme microbrasseur en vertu des règles en vigueur pour une année de ventes donnée, un brasseur ne doit pas être partie à une entente ou à tout autre arrangement dans l'année de production précédente en vertu de laquelle un autre brasseur qui n'est pas un microbrasseur produit de la bière pour le microbrasseur. En outre, la production annuelle de bière d'un brasseur à l'échelle mondiale dans l'année de production précédente ne doit pas avoir dépassé 49 000 hectolitres.

Dans le but d'accroître la flexibilité et l'efficience des microbrasseurs, le gouvernement propose une loi qui permettrait aux microbrasseurs qui produisent des quantités commerciales de bières destinées à la vente en Ontario dans un établissement de fabrication de bière admissible en Ontario de conclure une entente avec un autre brasseur, qui n'est pas un microbrasseur pour la production de bière pour le microbrasseur, tout en conservant son statut de microbrasseur. Le ministre pourrait prendre un règlement prévoyant d'autres circonstances dans lesquelles les microbrasseurs pourraient conclure des contrats de production avec des entités qui ne sont pas des microbrasseurs.

Un établissement de fabrication de bière admissible devrait avoir une place d'affaires fixe en Ontario, où la société produit, à des fins de vente au détail, au cours de l'année de production, des quantités commerciales de bière.

Ce changement entrerait en vigueur au moment de recevoir la sanction royale.

La loi proposée permettrait également de mettre en œuvre une nouvelle règle de la moyenne sur cinq ans visant à créer encore plus de certitude pour les petits brasseurs. On propose que pour qu'un brasseur soit considéré comme microbrasseur, sa production annuelle moyenne de bière à l'échelle mondiale dans les cinq années de production précédentes ou sa production annuelle à l'échelle mondiale dans l'année précédente, selon la moindre des quantités, ne doit pas être supérieure à 49 000 hectolitres. Ce changement entrerait en vigueur le 2 mars 2026.

Bonification du crédit d'impôt pour les petits fabricants de bière

La *Loi de 2007 sur les impôts* prévoit un crédit d'impôt remboursable pour les petits fabricants de bière. Les fabricants de bière ayant des établissements permanents en Ontario peuvent être admissibles pour ce qui est des ventes admissibles de bière pression et autres à des acheteurs de l'Ontario pendant une année de ventes, s'ils satisfont à certains critères, notamment les limites de production.

Des modifications seraient apportées pour tenir compte des nouveaux taux de taxe de base sur la bière proposés pour les microbrasseurs, ce qui aiderait les sociétés admissibles en ce qui concerne les ventes admissibles ayant lieu le 1^{er} août 2025 ou après cette date.

En outre, des modifications seraient apportées pour tenir compte des propositions touchant la nouvelle règle de la moyenne sur cinq ans et les nouvelles règles concernant les contrats en vertu de la *Loi de 1996 sur la taxe sur l'alcool*. Voir les sections « Réduire la taxe de base et les taux de majoration de prix de la Régie des alcools de l'Ontario applicables à la bière produite par des microbrasseurs » et « Accroître la flexibilité et la certitude pour les microbrasseurs » pour de plus amples renseignements sur les propositions liées à *Loi de 1996 sur la taxe sur l'alcool*.

Abaïsser le taux de majoration de la Régie des alcools de l'Ontario pour le cidre

Le taux de majoration de base de la LCBO applicable au cidre serait réduit pour passer de 60,6 % à 32,0 % à compter du 1^{er} août 2025.

Abaïsser les taux de majoration de la Régie des alcools de l'Ontario pour les boissons prêtes à boire à base de vin ou de spiritueux

Les taux de majoration de base qu'applique la LCBO à certaines boissons prêtes à boire à base de vin ou de spiritueux seraient réduits à partir du 1^{er} août 2025. Les taux de majoration applicables aux boissons prêtes à boire à base de vin dont la teneur en alcool par volume ne dépasse pas 7,1 % seraient réduits de 60,6/64,6 % à 48 % et les taux de majoration applicables aux boissons prêtes à boire à base de spiritueux dont la teneur en alcool par volume ne dépasse pas 7,1 % passeraient de 68,5/96,7 % à 48 %.

Création d'une catégorie de boissons rafraîchissantes alcooliques

Le gouvernement propose de modifier la *Loi de 1996 sur la taxe sur l'alcool* afin d'autoriser le ministre des Finances à prendre un règlement qui définirait une nouvelle catégorie de « boissons rafraîchissantes alcooliques » et en prescrirait les taux de taxe. Cette nouvelle catégorie comprendrait les panachés prêts à consommer, les eaux pétillantes alcoolisées ou d'autres cocktails prémixés faits à partir de spiritueux, de vin, de bière ou de sucre fermenté, ou d'une combinaison des quatre dont la teneur en alcool par volume n'est pas supérieure à 7,1 %, sauf ceux qui seraient explicitement exclus du règlement.

La nouvelle catégorie pourrait également comprendre d'autres boissons qui sont autrement taxables en vertu de la Loi, pourvu qu'elles n'aient pas une teneur en alcool par volume supérieure à 7,1 % et qu'elles répondent à d'autres critères prescrits par le ministre.

Le gouvernement a l'intention de demander l'avis des intervenants sur le règlement proposé par l'entremise du Registre ontarien de la réglementation. Les nouvelles règles seraient mises en œuvre après examen des observations reçues.

Sommaire des mesures

Tableau A.1

Sommaire des mesures

(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Mise en œuvre de changements concernant les taxes sur l'alcool, la majoration des prix et les droits				
Réduire le taux de la taxe de base sur les spiritueux	–	3	5	5
Accroître la flexibilité et la certitude pour les microbrasseurs	–	–	2	2
Réduire les taux de taxe de base applicable à la bière produite par des microbrasseurs	–	5	5	5
Réduire les taux de majoration de prix de la LCBO applicables à la bière produite par des microbrasseurs	–	17	25	25
Bonifier le crédit d'impôt pour les petits fabricants de bière	–	2	3	3
Abaisser le taux de majoration de la LCBO applicable au cidre	–	9	14	14
Réduire les taux de majoration de la LCBO pour les boissons prêtes à boire à base de spiritueux et de vin	–	65	100	100
Total des changements concernant les taxes sur l'alcool, la majoration des prix et les droits	–	100	155	155
Autres mesures fiscales nouvelles et déjà annoncées				
Bonification du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario	–	100	150	160
Élargissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario	–	235	300	350
Établissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans les chemins de fer d'intérêt local	–	7	8	8
Réduction permanente des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants	–	930	1 250	1 275
Élimination de la taxe sur le propane utilisé dans les véhicules routiers immatriculés	–	2	2	2
Proposition de crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité	–	60	55	45
Soutien au congé fédéral de la taxe de vente harmonisée (TVH)	885	–	–	–
Total des autres mesures fiscales nouvelles et déjà annoncées	885	1 335	1 765	1 840
Total des mesures	885	1 435	1 920	1 995

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les chiffres tiennent compte des avantages pour les particuliers, les familles, les entreprises et les autres bénéficiaires. Les chiffres positifs représentent une baisse des revenus pour le gouvernement ou une hausse des dépenses gouvernementales. Les totaux sont fondés sur la somme des chiffres arrondis aux fins de la présentation.

Le tiret « – » indique un montant nul.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Modifications de forme

Des modifications sont proposées à diverses lois dont le ministre des Finances de l'Ontario veille à l'application, ou à d'autres lois, afin d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, ou encore de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques.

Les modifications législatives proposées sont les suivantes :

- Modifications à la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* dans le but d'autoriser l'envoi des avis de cotisation par la poste ou par voie électronique.
- Modifications à la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* pour abroger les dispositions caduques et fournir des clarifications.
- Modifications à la *National Capital Children's Oncology Care Inc. Act* afin de mettre à jour la description des biens dans la loi pour assurer le maintien de l'exemption de l'impôt foncier pour l'immeuble agrandi de l'organisme Ronald McDonald House Charities Ottawa.
- Modifications à la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis* pour assurer la surveillance ministérielle des règlements administratifs de la Société ontarienne du cannabis.
- Modifications à la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis* pour accorder au ministre le pouvoir de diriger les paiements des profits nets de la Société ontarienne du cannabis dans le Trésor.
- Modifications à la *Loi sur l'administration financière* pour ajouter des contrats à terme de gré à gré sur obligations à la liste des instruments financiers autorisés en vertu des pouvoirs d'investissement du ministre des Finances.

Autres initiatives législatives

Les autres modifications législatives proposées sont les suivantes :

- Modifications à la *Loi sur les parcs historiques* pour établir un compte à fin désignée dans le but de soutenir les activités des parcs historiques et de prendre des règlements visant à modifier et à clarifier les règles qui s'appliquent aux parcs historiques.
- Modifications au *Code de la route* afin d'exiger que les municipalités soient plus transparentes quant à l'emplacement des systèmes automatisés de contrôle de la vitesse et des systèmes photographiques reliés aux feux rouges, et qu'elles axent l'utilisation des radars photos sur des objectifs de sécurité routière.
- Une nouvelle loi proposée visant à nommer les anciens membres du Conseil exécutif membres honoraires du Conseil exécutif.



ISBN 978-1-4868-9063-7 (IMPRIMÉ)
ISBN 978-1-4868-9064-4 (HTML)

ISBN 978-1-4868-9070-5 (PDF)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025